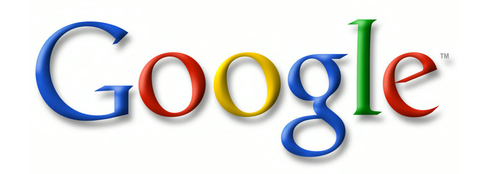


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

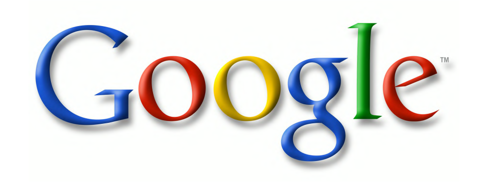
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

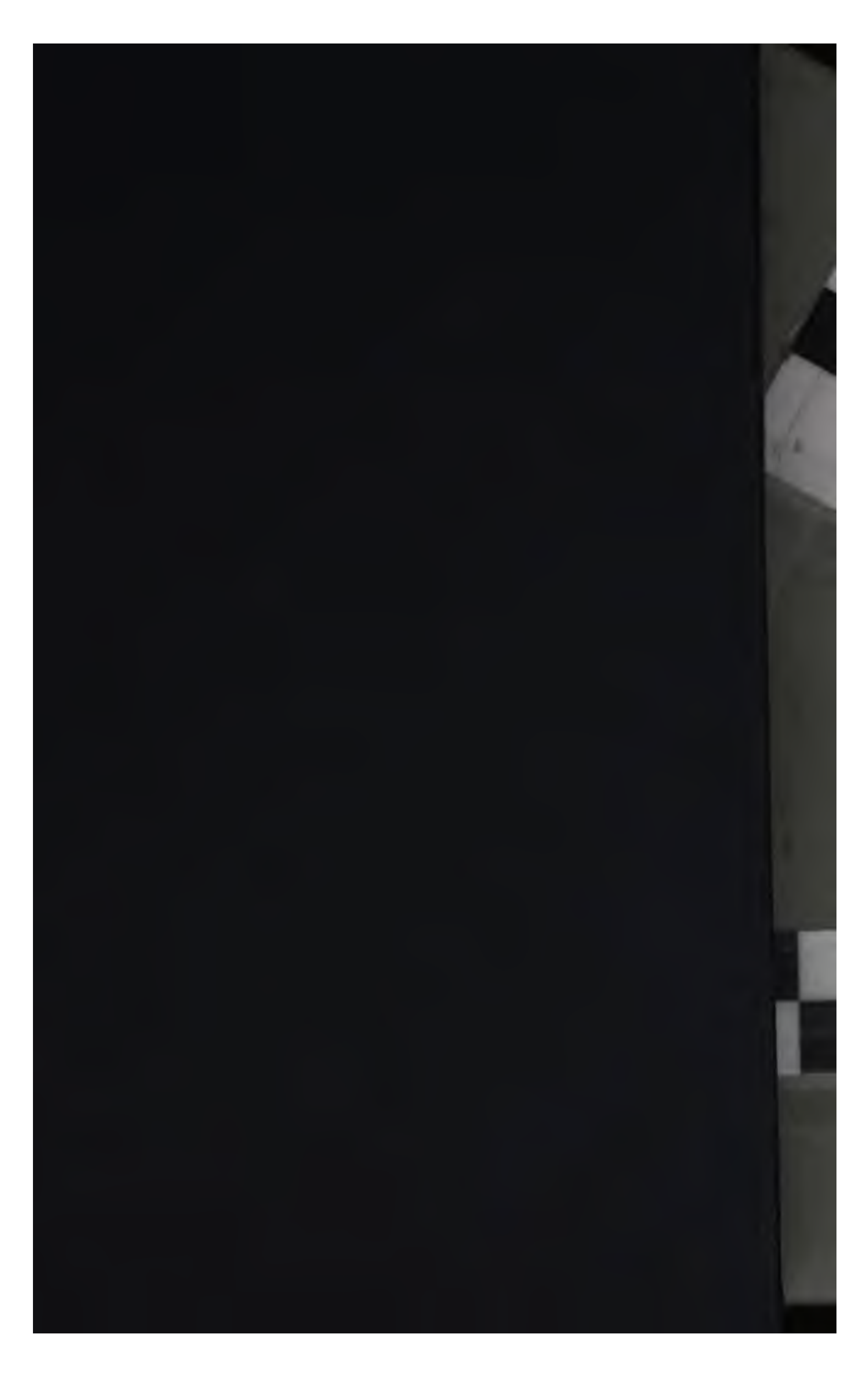
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

HENRI IV

ET

SA POLITIQUE

PAR

CHARLES DE LACOMBE

ANCIEN DÉPUTÉ

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE
(2e PRIX GOBERT.)

TROISIÈME ÉDITION AUGMENTÉE



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1877

Réserve de tous droits.

HDR

DC 122
L14
1877
E04244

INTRODUCTION

A LA TROISIÈME ÉDITION

I

Nous écrivions, il y a quinze années, en terminant ce livre : « Les idées et les vues de Henri IV lui ont survécu. Quelques-uns de ses projets ont pu se dissiper avec les évènements pour lesquels ils étaient formés : les maximes de son gouvernement n'ont rien perdu de leur opportunité ni de leur sagesse. Né au milieu des guerres civiles et obligé d'en affronter les chances pour parvenir au trône, il ne consulta point les passions des partis, et en dégageant de leurs principes la vérité que renfermait chacun d'eux, il réussit à les concilier tous. Monarque héréditaire, il releva pacifiquement son autorité en employant ses privilèges à la garantie de tous les droits, et son influence au développement de toutes les réformes. Souverain d'un puissant royaume, il s'attacha à fonder sa grandeur sur la prospérité de tous les Etats; par sa prévoyante sollicitude et sa fidélité inviolable, il triompha de leurs défiances et gagna leur amitié;

alliant à une foi hautement proclamée la tolérance la plus généreuse, il chercha à éteindre parmi eux les luttes de croyances; encourageant dans leur sein toutes les forces vives, il en confondit l'élan avec ses propres intérêts; et, comme il avait fait du pouvoir royal l'initiateur des progrès de la France, il fit de la France l'initiatrice des progrès de l'Europe. Enfin, et pour tout résumer, il eut ce rare mérite d'être de son temps et de le dominer. Il en répudia les perfidies et les violences. Il en prit tous les grands instincts, il sut à la fois les satisfaire et les dépasser; tandis qu'il répondait au présent, il devança l'avenir.

« Par là sa gloire est de tous les siècles, et s'étend à tous les pays: mais, de tous les pays, c'est à la France surtout qu'il appartient d'honorer sa mémoire; et de tous les siècles, il n'en est peut-être aucun qui soit appelé, plus que le nôtre, à imiter ses exemples[1]. »

De grands changements se sont accomplis depuis le jour où ont paru ces lignes, publiées pour la première fois en 1861. Nous ne songions, en les traçant alors, qu'à la disposition générale de notre pays et de notre temps, telle que l'avaient faite des révolutions successives. Nous étions loin de prévoir les événements qui se préparaient, et les épreuves inouïes qu'un avenir prochain réservait à la France.

Ces vicissitudes n'ont rien ôté, selon nous, à la vérité des réflexions que nous venons de reproduire. Elles l'ont, au contraire, rendue plus sensible; elles font mieux saisir, par les rapprochements qu'elles provoquent, les difficultés qu'a rencontrées Henri IV, et le génie qu'il a déployé pour les surmonter.

A ne prendre que la politique étrangère, il serait

[1] *Henri IV et sa politique*, p. 467.

facile de montrer les applications que notre époque aurait pu recueillir de ce beau règne. On rappellerait notamment la politique de Henri IV en Italie et en Allemagne. Bien que l'exactitude historique ait été notre constant souci, les esprits prévenus pourraient croire, en lisant nos chapitres sur la conduite de Henri IV envers les Etats italiens, que nous avons voulu mettre en opposition la politique de ce prince avec celle qui triomphait, au moment où nous les écrivions, dans la péninsule. Mais comment porter le même soupçon sur l'étude de la politique de Henri IV en Allemagne[1], étude publiée six ans avant la journée de Sadowa, dix ans avant la guerre de 1870? Et cependant lorsqu'on relit ces pages, lorsqu'on examine dans ce fidèle récit les rapports de Henri IV avec les Etats d'Allemagne, il est impossible de n'y pas reconnaître la contradiction absolue des projets qui, pour le malheur de notre pays, devaient prévaloir, et, par là même l'indication, tracée à l'avance, du système qui, emprunté à Henri IV, aurait pu nous épargner tant de désastres et de ruines.

Les relations de Henri IV avec la Turquie, ses vues sur l'avenir de l'Orient, ne seraient pas, dans les circonstances présentes, moins utiles à méditer[2].

Mais, de toutes les parties de ce règne, c'est encore la politique intérieure, qui, de nos jours, mérite le plus de fixer l'attention.

« Les esprits sont trop divisés; il nous faudrait un Henri IV pour les réunir, » nous disait naguère un des hommes les plus considérables du parti républicain, alors notre collègue à l'Assemblée nationale,

[1] *Henri IV et sa politique.* — La liberté germanique, p. 327 et suiv.

[2] *Id.* — La Turquie et les *chrétiens d'Orient*, p. 356 et suiv.


LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

dance et la vie, ainsi la fumée des guerres civiles, à peine dissipée, laisse voir le fond de ce pays affamé d'ordre, de travail et d'union.

La France ne respirait que la paix, quand les partis ne soufflaient que la guerre.

On avait déjà recueilli la preuve de ces dispositions, le 30 avril 1589, dans l'entrevue mémorable du roi de France avec le roi de Navarre.

Henri III s'était retiré à Tours; menacé par la révolte qui se déchaînait de toutes parts, il avait mandé à son aide le Béarnais; malgré les appréhensions de son entourage qui redoutait pour lui le sort des Guises, Henri de Navarre avait répondu à l'appel du souverain. Une grande affluence attendait sa venue. Arrivé à Plessis-lez-Tours, il aperçut le roi qui se portait à sa rencontre; mais la foule était si pressée que les deux princes furent quelque temps, se tendant de loin les bras, sans pouvoir se joindre. Enfin, lorsque parvenus l'un près de l'autre, on vit Henri de Navarre s'agenouiller, le roi le relever aussitôt, et les deux monarques s'embrasser, saisis tous deux d'une égale émotion, la joie fut au comble, les acclamations retentirent : « Vive le roi! Vivent les rois ! »

C'était la paix qui apparaissait à ce peuple; il en saluait l'image avec transport.

Ce besoin d'une entente au milieu des discordes civiles, ce vague et ardent désir de réunir les vérités dispersées dans les divers partis et de faire sortir de cet accord une paix définitive, la France, dans toutes les grandes commotions, en a été pénétrée. Mais, à toutes les époques, il a été nécessaire qu'un homme t personnifier les sentiments dont elle était animée, lui révèler en quelque sorte à elle-même ses pro-s aspirations. Cet homme ne pouvait lui être si-



eux, bravant avec eux les intempéries des saisons, se mêlant à leurs luttes et à leurs jeux, endurci de bonne heure à la fatigue et apprenant, dans cette rude familiarité de la vie des montagnes, à connaître les traverses et les difficultés.

Le jeune prince devait bientôt les affronter sur un autre théâtre.

Ces divisions, qui déchiraient l'Etat et dans lesquelles il allait se trouver si profondément engagé, Henri IV les rencontre d'abord dans sa propre famille : son père, Antoine de Bourbon, a abjuré le protestantisme ; sa mère, Jeanne d'Albret, se prépare à le professer. Son oncle, le prince de Condé, est un des chefs du parti huguenot. Antoine de Bourbon, ayant été appelé à Paris comme lieutenant-général du royaume pendant la minorité de Charles IX, Henri vient le rejoindre, il suit les cours du collége de Navarre et s'y lie d'amitié avec le duc d'Anjou, qui sera son roi, et le duc de Guise, qui sera son rival. Antoine de Bourbon meurt. Jeanne d'Albret retourne en Béarn ; elle embrasse la Réforme, et rappelle auprès d'elle son fils, à peine âgé de dix ans, pour l'instruire dans la nouvelle croyance. Trois ans plus tard, en 1565, elle reçoit à Nérac Charles IX et Catherine de Médicis. Henri l'accompagne et déjà il apprend, dans ces rencontres délicates avec une cour ennemie, à contenir ses impressions et à pénétrer celles d'autrui. A quinze ans il calme par sa présence les seigneurs soulevés dans la Basse-Navarre. A seize ans, il se rend à la Rochelle ; il remplace comme chef du parti protestant, le prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac et, sous l'inspiration de Coligny, il prend part, en cette qualité, aux principaux engagements.

En même temps que le guerrier, se forme le négo-

ciateur. Chef des protestants, sujet du roi de France, Henri trouve, dans son entourage, comme dans son pays de Béarn, beaucoup de catholiques. Il doit les ménager, tout en conduisant son parti, et, sans manquer à ses coréligionnaires, gagner la faveur du souverain. Environné de passions qui s'excluent les unes les autres, il s'instruit à les dominer, et, comme il veut dans tous les partis se rallier des appuis, il leur impose à tous l'équité dont sa clairvoyance, autant que l'élan de son cœur, lui révèle l'obligation.

La cour, jalouse de s'attacher le royaume de Navarre, a préparé le mariage du jeune prince avec la sœur de Charles IX. Henri arrive à Paris, en deuil de sa mère qu'une mort subite vient de lui enlever. Le 18 août 1572, il épouse Marguerite de Valois. Six jours après la fête royale, éclate le massacre de la Saint-Barthélemy. Traîné devant Charles IX, avec son cousin, le prince de Condé, Henri, sous les menaces de mort, abjure des lèvres une croyance que les horreurs, dont il est témoin, vont fortifier dans son âme. Prisonnier à la cour, devenu justement suspect aux protestants comme aux catholiques, il se sent épié dans toutes ses démarches. Il porte sans fléchir cette situation terrible. Sous les regards qui l'observent, il observe à son tour. La frivolité de sa vie dissimule la gravité de ses réflexions, et sujet respectueux d'une royauté que représentent successivement Charles IX et Henri III, il conçoit, en voyant de près ces débiles monarques, l'idée d'une politique qui sera la condamnation de leur conduite.

Déjà son attitude, habile et droite, patiente et clairvoyante, a porté ses fruits. Il domine cette cour, dont *il est le captif*, par la grâce de son humeur et l'ascen-

dant de son esprit. Ses ennemis mêmes ne jurent que par lui. Henri de Guise lui dit : « Mon maître ! » et Charles IX, vieilli avant l'âge sous le poids de son règne, en défiance de sa mère et de ses frères, l'appelle à son lit de mort. C'est à la foi de son prisonnier qu'il veut confier sa femme et sa fille. Le duc d'Anjou, devenu Henri III, et son frère, le duc d'Alençon, odieux l'un à l'autre, ont tous les deux recours à Henri de Navarre. Mais à tous deux il refuse de servir leurs haines. Vainement Henri III, pour l'animer contre son frère, fait entendre que le roi de Navarre a lui-même à se plaindre du duc d'Alençon : « Mon courage, dit le Béarnais, s'éléva toujours plus haut que le tort qu'on m'avoit fait[1]. »

Dans cette parole s'annonce déjà la politique du futur roi.

Cependant Henri de Navarre parvient à s'échapper. Il rejoint les protestants à La Rochelle et adopte ouvertement leur cause. Il retrouve dans leur camp, pour des intérêts opposés, les exigences auxquelles il vient de se soustraire. Loin d'y céder, c'est en considérant ces excès contraires qu'il se forme à la modération.

La mort du duc d'Alençon fait de Henri de Navarre l'héritier de la couronne de France. Il devient, comme le dit Henri III « la seconde personne du royaume. »

Cette situation nouvelle, en le signalant aux regards, l'expose à de nouvelles attaques. Il lui faut lutter pour son droit, comme s'il avait à le conquérir. Il faut qu'il le justifie par ses actes autant que par

[1] *Mémoires du duc de Nevers*, édit. 1661, 2 v. in-f°, t. II, p. 207. C'est Henri IV qui fit lui-même cette réflexion à l'historien Mathieu, en lui racontant son entretien avec Henri III

ses titres. Ce n'est pas seulement le droit que la France couronnera en lui, c'est la personne; elle ne s'inclinera devant le roi qu'autant qu'elle aura pris confiance en l'homme. Elle jugera de ce qu'il sera sur le trône par ce qu'il aura été avant d'y monter. La conduite du prétendant sera pour elle le programme du souverain.

L'avertissement ne manque pas à Henri IV; dès cette époque il le recueille des bouches les plus fidèles : « Aujourd'hui, lui dit du Plessis-Mornay, « Vostre Majesté se doibt représenter qu'elle est le « propos ordinaire de toute la France et même d'une « bonne partie de la chrestienté; que les yeux d'ung « chascung sont arrestés sur vous, et vous voient « d'autant plus clairement qu'ils vous tiennent desjà « rehaussé de degré et de lieu. C'est pourquoi vous « avez à composer vostre vie et vos actions, en sorte « que, s'il est possible, il ne s'y trouve rien à re- « prendre, ains (mais) que chascung y puisse remar- « quer ce qui peut le plus contenter son affection[1]. »

En réalité chaque parti rêvait un monarque dont il fût maître. Les protestants à La Rochelle voulaient dominer le roi de Navarre, comme les Etats généraux, réunis à Blois, voulaient dominer Henri III : « Voicy le « temps, disait un huguenot, où l'on veut rendre les « roys serfs et esclaves[2]. »

Comment Henri IV parvint-il à triompher de ces prétentions? comment sut-il réunir à sa cause et plus tard à son autorité les partis les plus contraires? En ne leur laissant voir ni faiblesse ni obstination; en sachant tout à la fois condamner leurs passions et

[1] *Mémoires de du Plessis-Mornay*, t. II, p. 575.
[2] *Mémoires de madame de Mornay*, t. I, p. 166.

avouer leurs droits. Il domina tous les partis parce qu'il ne fut l'homme d'aucun d'eux.

III

On ne saurait assez mettre ce trait en lumière. Ce grand chef de parti ne connut point l'esprit de parti. Les partis! le mot même lui était odieux. « Quel malheur, s'écrie-t-il, qu'il les faille ainsi nommer![1] » Mais engagé dans la lutte et obligé de choisir entre ces fatales divisions, il n'est jamais injuste pour le parti contraire, tout en le combattant; jamais asservi, tout en le défendant, aux volontés du sien.

Les partis ont, dans tous les temps et sous tous les régimes, les mêmes allures. Ils sont par caractère exclusifs et intolérants. Quelque faute qu'ils aient commise, ils veulent toujours avoir raison; ils n'ont pas l'idée qu'on puisse les juger du même point de vue que leurs adversaires; ce qu'ils flétrissent chez ceux-ci comme un crime, ils ne supportent pas qu'on le blâme chez eux. Sans mesure dans leurs prétentions comme dans leurs résistances, ils exigent tout et n'accordent rien. Ils repoussent comme une trahison la pensée d'une transaction, refusent de voir les faits pour n'avoir pas à en tenir compte, et se dédommagent d'en sentir le poids, en accusant de les avoir créés ceux-là mêmes qui les leur ont prédits. Cette injustice, qu'ils témoignent aux partis adverses, ils la portent dans leurs propres rangs; il se livrent entre eux à l'esprit de soupçon et de dénigrement; ils se

[1] *Aux trois estats de ce royaulme*, 4 *mars* 1589. — *Lettres missives de Henri IV, t. II, p. 451.*

créent, en regard des principes qui devraient les réunir, une multitude de règles secondaires sur lesquelles ils se divisent; ils en font autant de points d'honneur et leur sacrifient, avec l'honneur véritable, la force de leur cause et le nombre de leurs adhérents.

Ce qui ajoute à leur imprévoyance et ce qui achève de les perdre, c'est que plus ils enflent leurs prétentions, moins ils se préoccupent des moyens de les soutenir. N'écoutant que l'impression du moment, au lieu « d'embrasser les choses avec étendue, comme dit Fénelon, pour les voir dans leur total[1], » ils ne calculent pas les conséquences de leurs actes. Plus pressés de braver l'ennemi que soucieux de le vaincre, ils provoquent la lutte sans l'avoir préparée.

Ce sont précisément les qualités opposées qui distinguent Henri IV. Nul ne sait mieux que lui entrer dans la pensée des autres, et prendre en considération les divergences qui se produisent parmi ses amis ou parmi ses rivaux. Nul n'observe à l'égard de ses adversaires des pratiques plus équitables. Il n'hésite pas à reconnaître devant eux les torts de ses partisans, et ce qu'il a le plus à cœur, c'est d'enlever par la conduite irréprochable de ses défenseurs, tout prétexte aux griefs de ses ennemis. Il entrevoit que dans un pays déchiré par les divisions religieuses ou politiques, de grandes querelles ne se terminent pas sans concessions réciproques. Il les prépare; il les facilite; il fait les premiers pas pour les amener. « Je pro« teste, écrit-il aux Etats de 1589, de me rendre plus « traitable que je ne fus jamais, si jamais j'ay esté « difficile[2]. »

[1] Lettre au marquis de Louville. Instructions pour *Philippe V, roi* d'Espagne.
[2] *Lettres miss.*, t. II, p. 456.

Enfin il est patient et sans vain étalage. Il ne s'engage pas prématurément dans la lutte. Il ne s'oublie que sur le champ de bataille; la vue de l'ennemi le transporte et il court au péril. Mais, dans les affaires politiques, il pèse toutes ses déterminations. Persévérant et souple, résolu et prudent, il applique à un but, fermement poursuivi, la variété des moyens; il supporte les contradictions, il se résigne aux mécomptes, il dédaigne les murmures qui accusent sa faiblesse, les yeux fixés sur la victoire qu'il pressent et qu'il prépare.

Nous avons montré dans le cours de ce travail cette politique adoptée par le roi. Nous voudrions faire voir comment, avant le roi, le chef de parti, avant le roi de France, le roi de Navarre l'avait déjà mise en pratique.

Son premier soin, comme il le dit souvent, c'est de « gaigner des amis [1]. » Il n'a garde de diminuer ses rangs; il veut au contraire les grossir, et son adroite vigilance ne tend qu'à chercher des recrues parmi ses adversaires. Protestant, il rassure les catholiques que le zèle huguenot veut lui rendre suspects: « Combien « que soyés de ceulx du pape, écrit-il au baron de « Batz, je n'avois, comme le cuydiés, mesfiance de « vous. Ceulx qui suivent tout droict leur conscience « sont de ma religion, et moy, je suys de celle de tous « ceulx-la qui sont braves et bons [2]. » Les exaltés se révoltent contre cette générosité; comme d'Aubigné, ils reprochent à leur maître de se montrer « le par« tisan des catholiques en beaucoup de façons. » Henri ne s'émeut pas de ces réclamations. « Je n'es-

[1] *Lettres miss.*, t. I, p. 302.
[2] *Id.*, t. I, p. 121. A M. de Batz, 1577.

pouse point, écrit-il, les passions de personne [1]. »

Un autre sujet le préoccupe : comme il s'efforcera, plus tard, de pacifier les classes diverses de son royaume [2], il travaille à maintenir l'union dans son propre parti. Les divisions de ses amis l'inquiètent bien plus que les progrès de ses adversaires, ou plutôt il sent qu'elles sont de ces progrès la principale cause. « Nos ennemis, répéte-t-il sans cesse, sont bien souvent en nous-mesmes [3]. » Il adjure les protestants de mettre fin à leurs querelles : « La discorde et la divi-« sion qui est entre nous sont aujourd'hui les plus « grands ennemis que nous ayons... Nous avons tous-« jours esté en apparence plus foibles que nos enne-« mis ; mais ne soyons poinct si forts que de nous « desfaire nous-mesmes [4]. » Quelques années plus tard, il écrit à la Force : « Je vous prie ; ne nous « desunissons poinct. La Ligue menace et veult seule « approcher de nous ; ne soyons poinct ennemis de « nous-mesmes..... Laissons pour quelque temps nos-« tre particulier [5]. »

Il indiquait la première condition de cet accord par sa large façon de tolérer les dissidences, et d'accepter chez autrui les opinions qu'il ne partageait point : « Ce n'est (pas) faulte d'user de confiance avecque « les gens d'honneur, quand bien ils seroient esgarez. « J'ay plus place en mon cœur pour la miséricorde

[1] *Lettre miss.*, t. II p. 462. A M. de Vivans, 4 juin 1586.

[2] *Henri IV et sa politique.* — Les classes du royaume, p. 148.

[3] *Lettres miss.*, t. I, p. 462, à M. de Lesdiguières, 1er juillet 1582.

[4] *Id.*, p. 463.

[5] *Id.*, t. II, p. 132, sept. 1585.

« que pour la haine ; je vous sçay gré oir « comprins [1]. »

Ce fut encore un des caractères de son règne que besoin de justifier ses actes auprès de ses sujets « C'est l'impression du monde que je crains le plus « qui entre dans le cœur de mes subjects, écrivait-il « en 1603, que je me gouverne par aultre chose que « par la raison [2]. » Chef de parti, il a le même sou Il veut mettre l'opinion de son côté, et pour cela veille à ce que ses adhérents ne se donnent point t Qu'ils se gardent sur tout d'*estre des premiers vivans* [3]. « Puisqu'il plu à Dieu nous donner la « paix si nécessaire, t nostre debvoir d'apporter « droicte affection a l blissement d'icelle, l'entre- « tenir avec sincérité ne commettre ceste faulte « par nos desporteme nous puisse justement « donner le tort ou le l'avoir enfreincte ou « violée [4]. » Il n'hésite pas à reconnaître les fautes de ses partisans ; il constate « les maux qui se commettent journellement tant par ceulx de nostre religion, dit-il, que par les catholiques [5], » et, tandis que chaque parti ne songe qu'à écraser l'autre, il trace la conduite que devraient suivre dans ces temps de crise les opinions contraires : « Il ne fault pas mettre le tort tout d'un costé, mais y pourveoir sans passion et que les gens de bien y mettent la main sincèrement [6]. »

Henri de Navarre voyait réunies contre lui deux

[1] *Lettres miss.*, t. II, p. 223 à M. de Houdetot, juin 1586
[2] *Id.*, t. VI, p. 21. — *Henri IV et sa politique*, p. 82.
[3] *Id.* t. I, p. 268, à M. de Vivans.
Id. ibid., p. 154, à MM. de l'Église réformée de Pamiers.
Id. ibid., p. 266.
Id. ibid., p. 198, à mon cousin M. le maréchal de Damp·

grandes forces : la Royauté et la Ligue. Il lui importait de les séparer.

Henri III était devenu, contre son propre gré, chef de la Ligue ; mais il ne la commandait que de nom, et il devait bientôt se trouver dans l'alternative d'abdiquer entre ses mains ou de se défendre contre elle. C'est ce moment que prévoit et qu'épie le Béarnais. Il sent qu'un jour le roi aura besoin de ses armes, et quelque traitement qu'il reçoive de lui, il évite les éclats qui pourraient rendre plus difficile le rapprochement prévu. Parfois une plainte lui échappe, il a peine à dominer son mécontentement : « C'est une « grande cruauté, lorsqu'on tasche de bien servir, « d'estre si mal reconnu [1]. » Mais il n'en montre pas moins de zèle pour la cause du roi. C'est cette cause qu'il invoque, même lorsqu'il est obligé de combattre l'armée royale. Si le roi a signé des traités contre lui, Henri suppose toujours qu'on lui a fait violence ; il déclare n'engager la lutte que pour délivrer la couronne des factions qui l'oppriment. « J'ai sceu l'édict « qui a esté resolu contre moy et contre ceulx de la « religion, écrit-il à Catherine de Médicis. Je ne puis « l'imputer à Vos Majestez... Je l'attribue à la force à « laquelle je vois bien qu'il nous en faut opposer une « aultre, et je me console que ma conservation soit « conjointe avec la liberté de Vos Majestez... Je « ferois contre nature de ne pas défendre ma vie, ma « conscience et ma maison [2]. »

L'événement justifia ses prévisions. Henri III, isolé et fugitif, après le meurtre des Guises, n'eut d'autre appui contre la Ligue que le prince qu'il venait de

[1] *Lettres miss...*, t. I, p. 692, à M. de Bellièvre.
[2] *Id.*, t. II, p. 151, à la royne-mère, 1er décembre 1585.

combattre au nom de la Ligue. Le roi de Navarre, en ne cessant de lui offrir son concours, lui avait évité d'avance l'humiliation de le demander. Il lui envoie en toute hâte du Plessis-Mornay ; sans négliger de stipuler les conditions nécessaires à la sûreté de son parti, il est impatient de voir l'union conclue : « Pour Dieu ! que l'on ne m'oste point le moyen de servir le roy [1]. » Tout abaissé que soit le monarque, il sent quelle force trouvera sa cause dans ce rapprochement avec la royauté. Aussi quel cri de triomphe lorsqu'après la réconciliation de Plessis-lez-Tours, il a accompagné le roi jusqu'à Blois : « Je vous escris de Blois ou il y a cinq mois que l'on me condamnoit hérétique et indigne de succeder à la couronne et j'en suis asteure le principal pilier. Voyez les œuvres de Dieu avers ceulx qui se sont toujours fiés en luy. Car y avoit-il rien qui eust tant d'apparence de force qu'un arrest des Etats? Cependant j'en appelois devant Celuy qui peut tout, qui a reveu le procès, et cassé les arrests des hommes, et crois que ce sera aux despens de mes ennemis. Ceulx qui se fient en Dieu et le servent ne sont jamais confus [2]. »

La même prévoyance dicte la conduite de Henri IV envers la Ligue. Il distingue dans la Ligue les chefs que l'ambition anime, et cette foule, impétueuse et sincère, que le zèle de la foi a jetée dans la lutte. Cette foule, sortie de tous les rangs, composait, à vrai dire la masse du pays. Un préjugé invincible la séparait du roi de Navarre. Fermement attachée à la religion catholique, elle croyait voir en lui son ennemi déclaré. On lui dépeignait ce prince sous les couleurs les plus

[1] *Lettres miss.*, t. II, p. 466, à M. du Plessis, 24 mars 1589.
[2] *Id.*, t. II, p. 487, à la comtesse de Gramont, 18 mai 1589.

odieuses; les meneurs de la Ligue, secondés par folle jactance des protestants exaltés, avaient imprimé aux populations cette idée que jamais le roi de Navarre ne reviendrait à la foi nationale.

Henri se rendait compte de ces dispositions; il évitait avec soin tout ce qui pouvait les entretenir, et, s'il ne donnait pas encore satisfaction aux catholiques, il s'efforçait du moins de les rassurer. Au risque d'exciter les murmures de son parti, il les comblait d'égards, il ébranlait leur hostilité par sa douceur, il les amenait à regretter l'obstacle qui les séparait de lui. Il avait déjà surpris, avant de se rendre auprès de Henri III, les marques de ces changements dans l'armée royale : « Force de ceulx du roy, écrivait-il, se viennent rendre à nous, et des miens nul ne veut changer de maistre[1]. »

IV

On confond quelquefois la modération avec la faiblesse du caractère. Elle exige, au contraire, en même temps que la suite dans les idées, une fermeté rare; car elle a sans cesse à repousser des attaques violentes, venues de tous les points. Henri IV, pendant tout son règne, rencontra ces attaques et les domina. L'Edit de Nantes mit contre lui les anciens Ligueurs; le rappel des jésuites, les protestants et les parlements. Il avait appris, dans ses longues épreuves, à dédaigner les accusations : « Si pour les calomnies, disait-il, on couppoit toutes les langues mesdisantes, il y auroit bien des muets, et on seroit en peine de se faire servir[2]. »

[1] *Lettres miss.*, t. II, p. 459. — 8 mars 1589.
[2] *Henri IV et sa politique*, p. 61.

Il se plaisait, avec sa finesse habituelle, à montrer comment ces accusations se réfutaient les unes les autres. Il se vengeait gaiement de ceux qui autrefois avaient condamné sa modération, en leur faisant sentir que menacés à leur tour, elle devenait pour eux-mêmes une protection : « J'ay esté de deux religions, disait-il aux jésuites qui venaient le remercier de les avoir rappelés en France, et tout ce que je faisois estant huguenot, on disoit que c'estoit pour eux, et maintenant que je suis catholique, ce que je fais pour la religion, on dit que je suis jesuite; *je passe par-dessus tout cela et m'arreste au bien parce qu'il est bien. Faites ainsi, vous aultres*[1]. »

Les injustices des partis, loin d'aigrir son âme, le disposaient, comme tous les grands esprits, à l'indulgence. Il avait vu de trop près les fautes de ses défenseurs pour ne pas excuser celles de ses adversaires. On essayait de ranimer ses préventions contre les jésuites par le souvenir de ce que plusieurs d'entre eux avaient fait sous la Ligue. « Il ne leur faut plus reprocher la Ligue, répondait Henri IV, c'estoit l'injure du temps. Ils croyoient de bien faire, et ont esté trompés comme plusieurs aultres[2] ».

Ils croyoient de bien faire! paroles admirables et que les partis ne prononcent jamais. Ils n'admettent pas la bonne foi chez leurs contradicteurs. Ils rivent un homme à ses erreurs passées; ils lui interdisent en quelque sorte la sincérité du retour, même quand son appui leur serait le plus utile, et souvent ils arrivent à soulever contre eux les hostilités, à force de les supposer.

[1] *Henri IV et sa politique*, p. 62.

[2] *Id.*, p. 57. — *Lettres miss.*, t. VI, p. 182

Le devoir des gouvernements est de résister à ces funestes passions. Ils ne peuvent garder autorité sur un pays qu'en se tenant au-dessus des partis. Ce qu'ils donnent à l'un d'eux, ils le perdent dans la nation. « Le roi, dit Péréfixe en parlant de Henri III, fut obligé de se déclarer chef de la Ligue, et par ainsi, de souverain devint chef de faction et ennemi d'une partie de ses sujets[1]. » Dans un Etat que les partis divisent, la vraie politique du pouvoir est une politique de médiation. Plus équitable envers les partis qu'ils ne le sont les uns envers les autres, il lui appartient de démêler ce qu'il peut y avoir de juste dans leurs prétentions respectives, et de préparer entre des opinions accoutumées à ne voir que ce qui les sépare les éléments d'un accord nécessaire au salut du pays.

Les particuliers échouent dans ces tentatives; il en est peu qui osent les aborder. Ils aperçoivent devant eux de telles violences qu'ils reculent découragés. Les imputations que de toutes parts ils soulèvent, en diffamant leur caractère, paralysent leur action. Un des politiques de la Ligue, Villeroy, avait préparé un discours pour faire entendre aux Etats-Généraux de 1593 un langage de conciliation: « Mais, dit son biographe, les soupçons, brouilleries et traverses qu'il y trouva, l'empeschèrent de ce faire[2]. » Henri IV lui-même, dans une situation moins élevée, n'eût peut-être pas réussi à surmonter le torrent. Mais il était le premier des Français; son droit protégeait sa conduite. Qui donc aurait pu condamner les modérés au nom du roi, quand le roi était à leur tête?

[1] *Histoire de Henri le Grand*, p. 32.

[2] Harangue faicte par M. de Villeroy pour estre prononcée à l'assemblée des Estats de Paris, — 1593 — Collection *Buchon, XVIe siècle*, p. 696.

Loin de les blâmer, Henri IV venait à leur aide. Il les soutenait, il les défendait, il leur montrait son exemple pour les affermir. « Quant à ce que vous me mandez, écrit-il à Sully, que quand vous servez le mieux, c'est à ceste heure-là qu'on juge sinistrement de vos actions, c'est chose qui arrive, je ne say pas souvent, mais tousjours que ceulx qui manient les grandes affaires sont subjects à cela et plus par envie que par pitié. Vous sçavez moy-mesme si j'en suis exempt et d'une religion et d'aultre[1]. »

Que de preuves on pourrait donner de cette modération ! Elle était le fond de ce gouvernement. Henri IV a été, par excellence, un roi médiateur. Suivons-le, pour n'en citer qu'un trait, dans ses rapports avec le Parlement de Paris.

Le Parlement de Paris s'était divisé dès le règne de Henri III. Après la journée des Barricades, une partie de ses membres avaient accompagné le roi dans sa retraite sur Tours. Les autres n'avaient point quitté la capitale. Ils n'étaient pas tous engagés, au même degré, dans la Ligue. Le plus grand nombre en avait désapprouvé les excès : quelques-uns en furent victimes. Les principaux n'étaient demeurés à Paris qu'avec la pensée, mêlée d'ambition chez ceux-ci, sincère et pure chez ceux-là, de pacifier les esprits, et, comme l'écrivait Brisson, de « profiter en quelque chose pour la réunion et réconciliation du peuple avec le roi[2]. » Les [illegible]iaient, sous des impressions passionnées et [illegible], un ardent patriotisme et un attachement inébranlable aux vieilles lois du royaume.

[1] *Lettres miss.*, t. V, p. 196. — 1599.

[2] *Vie d'Édouard Molé*, par M. de Barante. Didier et Cie.

Ce furent ces sentiments qui les ramenèrent à Henri IV.

Le Parlement avait souffert le concours des Espagnols, défenseurs de la foi; dès qu'il vit leurs prétentions au trône, il se révolta. Les envoyés de Philippe II, introduits devant les Etats de la Ligue, promettent, au nom de leur maître, des secours en hommes et en argent, si l'infante, sa fille, est reconnue comme héritière de la couronne de France. Aussitôt les membres du Parlement, délégués aux Etats, se lèvent et protestent. Des remontrances sont adressées au duc de Mayenne. Molé, procureur général, du Vair, Marillac, le président Lemaistre, organisent la résistance; ils recrutent des adhérents, au sein des Etats, dans la bourgeoisie, dans la noblesse; ils rallient les mécontentements du peuple: ils donnent à toutes les oppositions, pour mot d'ordre commun, l'arrêt du 28 juin 1593 qui déclare « tous traités faits ou à faire pour l'établissement de princes ou princesses estrangers, nuls et de nul effet, comme faits au préjudice de la loi salique et autres lois fondamentales de ce royaume. »

L'arrêt est rendu en assemblée générale, et plutôt que d'y souffrir la moindre atteinte, les magistrats jurent qu'ils sacrifieront leurs vies.

Le nom de Henri IV n'est pas prononcé dans ces engagements solennels. Mais dès lors a commencé le mouvement qui rendra Paris au roi; c'est le Parlement qui le suscite, d'autant plus fort pour y amener les populations qu'il est d'abord entré lui-même dans leur esprit. Comme il arrive souvent, c'est dans le parti qu'elle doit renverser que la révolution a trouvé ses promoteurs.

Henri IV n'oublia pas le service qu'il devait au

Parlement de Paris. Une fois rentré dans sa capitale, on le pressait de le tenir en disgrâce. Les courtisans n'avaient pas assez de hauteurs pour ce tiers-parti, pour ces gens d'entre-deux, qui avaient donné une main à la Ligue et une main au roi. Ils conjuraient le prince de réserver ses égards pour ces fidèles magistrats qui avaient suivi leur souverain à Tours et refusé tout pacte avec les rebelles. Henri IV les laissait dire; mais, quand ils insistaient : « Ceux de Tours, leur répliquait-il, ont fait leurs affaires, et ceux de Paris ont fait les miennes[1]. »

Ce n'est pas qu'il méconnut le mérite des magistrats de Tours. Il rendait justice à tous; mais il admettait qu'on pût le servir par des voies différentes, et condamnait ces aigreurs entre des hommes que son équité ne séparait pas : « Je veux, disait-il encore, mettre fin à la partie des Parisiens et des Tourangeaux, et qu'ils s'en voisent quitte à quitte et bons amis[2]. »

Les exaltés ne se décourageaient point. Cette bonté du roi accusait leur violence; ils s'efforçaient de lui présenter sa clémence pour d'anciens ennemis comme une injustice pour ses vieux serviteurs : « Si vous et tous ceux qui tenez ce langage, disiez tous les jours vostre patenostre de bon cœur, répondait Henri IV, vous ne diriez pas ce que vous dites de moy. Je reconnais que toutes mes victoires viennent de Dieu qui étend sur moy en beaucoup de sortes sa miséricorde, encore que j'en sois du tout indigne, et comme il me pardonne, aussi veux-je pardonner, et en oubliant les faultes de mon peuple, estre encore plus clément et

[1] Lestoile, *Journal d'Henri IV*. Edit. Pétitot, t. III, p. 12.
[2] *Ib.*, p. 46.

miséricordieux envers luy que je n'ai point esté. S'i y en a qui se sont oubliés, il me suffit qu'ils se reconnoissent, et qu'on ne m'en parle plus[1]. »

Il ne maniait si bien les hommes que parce qu'i avait appris, dans sa laborieuse carrière, à les étudier. On pouvait le « trahir », comme il en faisait la remarque, mais non pas « le tromper[2]. » Car il démêlait la fourberie sous les protestations de dévouement, aussi bien que la droiture des intentions sous des apparences hostiles. Il traitait les faits comme les hommes. Il les observait. Il en mesurait la portée; il distinguait, entre les exigences des temps, celles qu'on devait dominer et celles dont on devait tenir compte: « Il faut vivre, disait-il, avec les vivants[3]. » Pénétré de son droit, mais, après la protection de Dieu, attendant tout de lui-même et de sa fortune[4], il avait au milieu de ses difficultés cette vaillante confiance qu'une fois son autorité rétablie, il saurait bien se faire une place digne de son rang et de son génie.

Son premier acte de roi fut un traité avec ses sujets.

[1] Lestoile, *ibid.*, p. 63.

[2] *Lettres miss.*, t. II, p. 312. « Beaucoup m'ont trahi vilainement; mais peu m'ont trompé. »

[3] *Henri IV et sa politique*, p. 60.

[4] « Dieu a montré qu'il aimoit mieux le droict que la force, la victoire nous a été absolue. — » *Lettres miss*, t. III. p. 171 et *passim*. « Si l'événement me bat, je ne m'en prendray *à aultre qu'à moy et à ma fortune.* Qui aime le repos soubs la cuirasse, il ne lui appartient point de se mesler a l'eschole de la guerre » *id.*, t. I, p. 265.

V

C'était le 2 août 1589. Henri III venait d'expirer à Saint-Cloud, frappé par le poignard de Jacques Clément. Il avait lui-même désigné le roi de Navarre comme son héritier. En vertu de la loi fondamentale, Henri de Bourbon, premier prince du sang, devenait roi de France.

L'événement avait été si rapide qu'il prenait tout le monde au dépourvu. Aucun parti, et le nouveau roi pas plus que ses adversaires, n'avait eu le temps de combiner ses résolutions en vue d'un tel changement. En s'approchant du lit sur lequel était étendu le monarque dont la mort créait son pouvoir, Henri IV pressentit quelles oppositions l'exercice de ce pouvoir allait rencontrer.

Tandis qu'aux pieds du prince défunt, à la lueur des cierges, deux Minimes récitaient les prières de l'Église, on entendait les plaintes des courtisans qui, pressés dans la chambre royale, se lamentaient sur la perte de leur maître. En proie à toutes les impressions que pouvaient exciter en eux le chagrin, l'ambition trompée, la crainte de l'avenir, l'alarme de leur foi, le dépit de voir les faveurs, dont ils se croyaient déchus, passer sur d'autres têtes, ils s'abandonnaient aux mouvements tumultueux de leur âme, agités, fermant les poings, enfonçant leurs chapeaux ou les jetant à terre, épanchant dans des serrements de mains leur douleur commune, poussant des exclamations subites, au milieu desquelles revenaient souvent ces mots : « Plutôt mourir!... Plutôt mille morts! »

Ce que ces mots signifiaient, quelques-uns, plus au-

dacieux, se chargaient de l'apprendre à Henri IV. I[ls] répétaient tout haut ce que les autres murmuraient [à] voix basse : « Plutôt mourir que de se soumettre [à] un roi huguenot[1]. »

Auprès de ses amis, Henri IV trouvait un langag[e] différent, mais peu fait pour le tirer de ses perplexités. Leurs conseils variaient comme leurs intérêts. Il n'[y] avait entre ces avis contraires qu'un point de ressemblance : c'est que chacun d'eux était présenté au ro[i] comme son unique moyen de succès.

Au sortir de la chambre de son prédécesseur, Henri IV s'était retiré dans un cabinet avec deux protestants de son parti, la Force et un autre gentilhomme que d'Aubigné ne nomme pas. Il leur demanda leur sentiment. La Force s'étant excusé, son compagnon, qui paraît être d'Aubigné lui-même, prit la parole. Il conseillait une résistance absolue aux exigences des catholiques. Point d'accommodement. Le roi avait à choisir : être roi ou n'être rien. Il ne serait roi qu'en ne cédant pas. Sans doute il y avait autour de lui des hommes qui l'engageaient aux concessions ; il fallait se défier de ces conseillers, « roseaux tremblants à tous les vents, » dont les avis révélaient la peur et peut-être la trahison : « Gardez-vous bien de juger ces gens, les sectateurs de la royauté ; pour appui du royaume, ils n'en sont ni fauteurs ni auteurs. S'ils en sont marques, c'est comme les cicatrices marquent un corps. » Les défections ne devaient pas effrayer le roi, tout au contraire ; elles lui seraient un moyen de « trier » ses amis. Il ne conserverait ainsi que « la

[1] D'Aubigné, *Histoire univ.* Amsterdam 1626, in-f° II, p. 254, *et suiv. V. aussi* pour tout ce récit : *Mém. du duc d'Angoulesme, coll.* Buchon, XVI[e] siècle, pp. 717, et suiv., Mezerai, *Histoire de France*, in-f°, 1665, t. III, pp. 828, etc.

partie saine. » Et s'exaltant dans son ardeur, voyant déjà la noblesse aux pieds du roi, enrôlant d'avance à sa suite les esprits les plus douteux, d'Epernon par exemple, l'impétueux sectaire allait jusqu'à insinuer à Henri IV l'idée d'un coup de force : « Voilà plus de « deux cents gentilhommes de votre cornette dans ce « jardin tous glorieux d'être au roi. Si votre douceur « accoutumée et bienséante à la dignité royale et les « affaires présentes n'y contredisoient, d'un clin d'œil « vous feriez sauter par les fenêtres tous ceux qui ne « vous regardent point comme leur roi. »

Le roi écouta volontiers ce discours. On est toujours flatté de s'entendre dire qu'on sera vainqueur. Mais ces assurances, Henri IV allait en faire l'épreuve, ne résolvaient pas les difficultés.

Quelques-uns des principaux seigneurs de la cour de Henri III s'étaient réunis pour délibérer sur le langage qu'ils tiendraient au nouveau roi. Parmi eux se trouvaient un prince du sang, le duc de Longueville, François d'O, surintendant des finances, Jean d'O, seigneur de Manou, son frère, le marquis de Vitry, d'Entraigues, Chateauvieux, Dampierre. Il y avait là bien des vues diverses, bien des mobiles secrets, et ceux qui parlaient le plus haut de religion n'étaient pas les plus dignes; mais ils cachaient la misère de leurs calculs sous l'éclat d'une grande cause.

On décida qu'on ne pouvait reconnaître le roi, s'il ne se faisait point catholique. Le duc de Longueville devait porter cette déclaration à Henri IV. Le courage lui manqua au dernier moment, et ce fut François d'O qui le remplaça : caractère sans scrupules, de mœurs déréglées, *mais prompt dans ses résolutions et poussant jusqu'à l'excès la* fermeté du langage :

« Sire, dit-il à Henri IV, l'Estat de ce royaume n'estai
« pas une succession à mespriser n'est pas non plı
« un nom vain, et que l'on prenne comme une idé
« là où l'on veut. Il faut donc le cueillir là où il est
« avec les conditions qui l'environnent. Les marque
« de cest Estat sont les approbations des princes d
« vostre sang, des pairs de France, des officiers d
« la couronne, des grands, des cours et Parlement
« et autres compagnies générales, et enfin des troi
« Estats, parmi lesquels vous ne doubtez pas que l
« voix la plus efficacieuse ne soit celle de l'Eglise
« Vostre noblesse prendra ses leçons des princes e
« grands ; le Tiers-Estat dira *amen* à ce que dicteront
« les Parlemens; regardez autour de vous, sire, de
« quelle religion sont vos princes et ceux qui les re-
« présentent, usez des mêmes considérations sur les
« officiers de vos cours souveraines; pensez leurs sen-
« timens. Le jugement que Dieu vous a donné, vous
« fera laisser les opinions fondées au gré d'autrui et
« accorder au bien du roi et du royaume vos pas et
« vos résolutions. Si à cette prompte mutation [1] vous
« désespérez ceux de qui votre condition, quelque
« belle et grande qu'elle soit, doit espérer, vous choi-
« sissez les misères d'un roi de Navarre pour fuir le
« bonheur et l'excellente condition d'un roi de France. »

Il demandait en conséquence au roi d'écarter les huguenots des grandes charges, et d'embrasser lui-même la religion catholique ou tout au moins de « consigner entre les mains des catholiques la promesse de se faire instruire en peu de jours. » Le gen-

[1] Le sens exact de cette phrase est évidemment celui-ci : « *Si vous ôtez l'*espoir de cette prompte mutation à ceux, *etc.* »

tilhomme protestant avait terminé ses observations par une menace contre les catholiques. Le gentilhomme catholique finissait à son tour par une bravade contre les protestants : « S'ils sont devenus plus ambitieux que leurs prédécesseurs, il ne sera pas trop malaisé de les guérir de cette maladie, quand vous aurez réconcilié vostre royaume à vous. »

Le roi avait eu peine à supporter ce hardi langage. Il se contint pourtant, et ses premières paroles furent pour invoquer, non pas sa dignité blessée, mais la mémoire du roi qui venait de mourir.

« Parmi les estonnemens desquels Dieu nous a « exercés depuis vingt-quatre heures, j'en reçois un « de vous, messieurs, que je n'eusse pas attendu. « Vos larmes sont-elles desja essuyées? La mesmoire « de votre perte et les prières de vostre roi depuis « trois heures sont-elles evanouies avec la reverence « qu'on doit aux paroles d'un ami mourant? Si vous « quittés le chemin de venger le parricide, comment « prendrez-vous celui de conserver vos vies et vos « conditions?... Il n'est pas possible que tous ce que « vous estes ici consentiez à tous les points que je « viens d'entendre : me prendre à la gorge sur le « premier pas de mon advenement, a une heure si « dangereuse me cuider (croire) trainer à ce qu'on n'a « peu forcer tant de simples personnes, pour ce qu'ils « ont sceu mourir! Et de qui pouvez-vous attendre « une telle mutation en la créance, que de celui qui « n'en auroit point? Auriez-vous plus agréable un roi « sans Dieu? Vous asseurez vous en la foi d'un « athéiste, et aux jours des batailles, suivrés vous « d'asseurance les vœux et les auspices d'un parjure « et d'un *apostat? Oui, le roi* de Navarre, comme « *vous dites, a souffert de* grandes misères et ne s'y

« est point estonné; peut-il despouiller l'âme et le « cœur à l'entrée de la royauté! »

A cette énergique protestation, que lui dictait l'honneur, l'habile politique ajoutait aussitôt des paroles conciliantes : il laissait percer jusque dans l'expression de son refus l'espérance et le moyen d'un accord : « Or afin que vous n'appelliés pas ma cons- « tance opiniastreté non plus que ma discrétion las- « cheté, je vous responds que j'appelle des jugemens « de ceste compagnie à elle-même, quand elle y aura « pensé, et quand elle sera complette de plus de Pairs « de France et officiers de la couronne que je n'en « vois ici. Ceux qui ne pourront attendre une plus « meure délibération et qui se rendent à la vaine et « briève prospérité des ennemis de l'Estat, je leur « baille congé librement pour aller chercher leur « salaire sous des maistres insolens; j'aurai parmi « les catholiques ceux qui aiment la France et l'hon- « neur. »

Au même moment entre Givry, cher à Henri IV, gracieux, spirituel, lettré, intrépide, jeune et fier rejeton qu'allait bientôt moissonner une mort glorieuse[1]. « Sire, dit-il, en prenant familièrement la main de Henri IV, je viens de voir la fleur de vostre brave noblesse, qui se reservent à pleurer leur roi mort, quand ils l'auront vengé; ils attendent avec impatience les commandements absolus du vivant. Vous estes le roi des braves, et vous ne serez abandonné que des poltrons. »

La diversion fut heureuse. Elle rompit l'entretien, et prévint la réponse qui allait être faite au roi, ré-

[1] Il fut tué d'un coup d'arquebuse, en 1594, au siége de Laon.

ponse qui, dans l'excitation des esprits, aurait pu tout brouiller. Henri IV descendit dans les jardins pour recevoir les Suisses que le maréchal de Biron venait lui présenter. Biron lui-même avait été ramené au roi par les adroites insinuations de l'habile Sancy [1]. La veille, il rêvait d'exiger, en récompense de sa soumission, le comté de Périgord. Aujourd'hui il ne parlait plus que de servir le roi « sans si et sans car. » Henri IV se trouvait alors entouré de ses plus dévoués partisans. Les protestations que ceux-ci lui prodiguaient étaient de nature à lui faire oublier les rudes contradictions qu'il venait d'entendre.

Cependant il ne s'y arrêta point. Prenant avec lui quelques conseillers fidèles de l'une et l'autre religion, en ayant soin d'écarter les ministres protestants dont les obsessions l'importunaient, il passa la nuit à délibérer avec eux. On savait que les catholiques étaient, à la même heure, réunis chez François de Luxembourg, duc de Piney; il importait de concerter la réponse qu'on ferait à leurs demandes.

L'avis prévalut que le roi devait persévérer « pour lors » dans sa croyance, mais donner aux catholiques toutes les satisfactions désirables, dût-il même « relâcher quelque chose de l'autorité royale. » On se réservait d'ailleurs, pour prendre une plus ample résolution, d'attendre l'issue de la conférence tenue chez le duc de Piney.

Cette réunion était nombreuse. Elle comprenait, avec les nuances diverses qui les distinguaient, presque tous les officiers de l'armée royale. Trois princes du sang s'y trouvaient : le prince de Conti, le duc

[1] Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy. — V. le discours d'Estat de M. *de Sancy dans les Mémoires du duc* de Nevers, *t. II, p. 590 et suiv.*

de Montpensier et le duc de Longueville. Leur attitude, dans le conflit des opinions, devait avoir une importance considérable.

Deux partis furent d'abord soutenus : l'un consistait à reconnaître immédiatement le roi, sans condition aucune. C'était la pensée du duc de Longueville tout à fait revenu de ses impressions premières, du brave Givry, de Rambouillet. L'autre parti subordonnait au contraire tout acte de soumission à la conversion de Henri IV. Il avait pour lui François d'O, et les catholiques dont il s'était déjà fait l'interprète, Manou, Dampierre, Chateauvieux, d'Entraigues. Ceux-ci n'accordaient qu'une chose : c'est qu'on ajournerait la décision définitive à l'époque de la convocation des Etats généraux. Jusque-là ils consentaient à mettre les armées sous le commandement de Henri IV, mais avec le seul titre de lieutenant-général du royaume.

Le duc de Montpensier ouvrit une voie de conciliation. Par son âge, son expérience, sa fortune, les gouvernements qu'il avait exercés dans toutes les régions de la France, ce prince avait une grande autorité. Esprit modéré et équitable, se faisant honneur de n'écouter que la justice, il proclamait le droit de Henri IV et repoussait hautement toute tentative d'usurper le trône, mais il n'admettait pas un roi protestant, et tenait à ce que son opinion fût connue de Henri IV, dans l'espérance qu'elle lui ferait comprendre la nécessité de se rendre au vœu de la France. Voyant l'assemblée divisée, il proposa de reconnaître le roi, mais à la condition que Henri IV prendrait l'engagement de se faire instruire dans un délai de six mois, de réserver les grands emplois de la couronne aux catholiques, et de permettre à ceux-ci d'envoyer au pape une députation chargée de lui exposer

les raisons qui avaient déterminé leur soumission. Au premier abord, cet avis souleva une opposition générale. Il demandait un sacrifice aux deux opinions contraires; aucune n'y voulait consentir. La nuit se passa en discussions; les passions s'échauffaient; les paroles devenaient plus vives; on allait se séparer en pleine lutte, lorsque le duc de Piney, reprenant la motion du duc de Montpensier, fit valoir qu'elle donnait, autant que possible, satisfaction à tous les principes, et que cette transaction écartée, l'accord était impossible. On finit par se rallier à ses observations, et le duc de Piney reçut mandat de porter lui-même au roi les résolutions de l'assemblée.

Il s'acquitta de cette mission avec autant de convenance que de force, dans un discours où les souvenirs de la théologie, qu'il avait profondément étudiée, se mêlaient aux raisons politiques.

Henri IV, prévenu de la décision des catholiques, avait, de son côté, préparé sa réponse. Il souscrivit aux demandes qui lui étaient faites, sauf un point sur lequel on se mit facilement d'accord. On proposait, dans le second article qui lui était soumis, de ne permettre l'exercice d'aucune religion autre que la religion catholique. Cet article fut retiré; le roi y substitua l'engagement de rétablir l'exercice de la religion catholique dans toutes les parties du Béarn, et de rendre aux ecclésiastiques qui en avaient été privés, la possession de leurs biens.

Un acte, qui prit le nom de DÉCLARATION, fut dressé sur le champ pour constater les promesses réciproques du roi et de ses sujets.

La DÉCLARATION s'ouvre par l'engagement du roi. Elle *commence ainsi :*

« *Nous, Henry, par la* grâce de Dieu, roy de France

« et de Navarre, promettons et jurons, en foi et pa-
« role de roy, par ces présentes signées de notre main,
« à tous nos bons et fidèles subjects, de maintenir
« et conserver en nostre royaume la religion catho-
« lique, apostolique et romaine en son entier... »

Suivaient les autres engagements du roi, tels qu'ils avaient été convenus avec l'assemblé des catholiques.

Cette première partie de la déclaration, datée du camp de Saint-Cloud, le 4 août 1589, était signée du roi, et de Ruzé, secrétaire d'Etat.

Immédiatement après la promesse royale venait l'acte de soumission des sujets. Il rappelait le serment du roi, et marquait expressément que c'était sur cette promesse que les signataires reconnaissaient l'autorité de Henri IV :

« Nous, princes du sang et aultres, ducs, pairs,
« officiers de la couronne de France, seigneurs, gen-
« tilshommes et aultres, soubsignés... reconnaissons
« pour notre roy et prince naturel, selon la loi fon-
« damentale de ce royaume, Henry IV, roy de France
« et de Navarre, et lui promettons tout service et
« obéissance, sur le serment et la promesse qu'il
« nous a faicte, ci-dessus escrite, et aux conditions
« que dans six mois, S. M. fera interpeller et assembler
« les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne
« et aultres seigneurs qui étaient fidèles serviteurs du
« deffunt roy pour tous ensemble prendre plus ample
« délibération et résolution sur les affaires de ce
« royaulme..... »

L'engagement, daté, comme celui du roi, du camp de Saint-Cloud et du 4 août, portait les signatures des membres présents, stipulant pour « infinis aultres *seigneurs* et gentilshommes. » En tête de ces noms *se trouvaient* ceux des trois princes du sang : « Fran-

çois de Bourbon, prince de Conti; François de Bourbon, duc de Montpensier; Henri d'Orléans, duc de Longueville [1]. »

Cet acte conquit au roi l'armée de Henri III. Il entraîna cependant quelques défections, parmi les catholiques, chez ceux qui reprochaient à Henri IV de ne point accorder assez; parmi les protestants (et ils furent en plus grand nombre [2]) chez ceux qui lui reprochaient de céder trop.

L'effet fut plus lent à se produire dans les provinces. Mais, dans les deux camps, la déclaration inquiéta les factions extrêmes. On vit alors un nouvel exemple des inventions dont est capable l'esprit de parti.

Les Ligueurs exaltés avaient toujours soutenu que Henri IV ne se convertirait point. En 1584, après la mort du duc d'Alençon, le roi de Navarre étant devenu l'héritier présomptif de la couronne, Henri III lui avait dépêché le duc d'Epernon pour le presser de se rapprocher du trône, en embrassant la foi catholique. Le roi de Navarre s'y était refusé; aussitôt ligueurs et huguenots, contre la volonté du prince, s'étaient empressés de publier le récit de l'entrevue, les deux partis ayant également à cœur d'enchaîner le roi de Navarre au protestantisme [3].

Arrivent les événements de 1589. La déclaration, qui contient les promesses de Henri IV, est répandue par ses ordres. Elle déconcerte les chefs de la Ligue;

[1] Isambert. *Recueil général des anciennes lois françaises*, XV, page 3.

[2] *Mém. du duc d'Angoulesme*, Ed. Buchon, p. 719 et suiv.

[3] Péréfixe. *Hist. de Henri le Grand*, p. 39. — Voir aussi la lettre que Henri IV écrit à du Plessis-Mornay pour lui reprocher cette publication. *Lettres miss.*, t. I, p. 680.

après avoir fait un crime à Henri IV de n'être pas catholique, ils n'admettent point qu'il puisse le devenir. Son erreur fait leur grief; s'il abjure, il les désarme. Plutôt que d'y consentir, ils imagineront des prétextes à leur hostilité. Ils forgent une prétendue lettre de Henri IV aux seigneurs de Berne, lettre dans laquelle le roi, se posant en ennemi persévérant de la foi catholique, leur représente les promesses qu'il a faites, comme autant de subterfuges inspirés par l'intérêt de la Réforme [1].

D'un autre côté, les protestants prennent l'alarme: ils disent que le roi les a trahis, et déjà ils cherchent à l'étranger un protecteur de leurs Eglises. Henri IV s'afflige de leurs soupçons. Entre les catholiques et les protestants, toute explication est pour lui périlleuse: comment rassurer les uns sans s'aliéner les autres? Dans ces redoutables traverses, il évite merveilleusement les écueils. Il n'entend pas qu'un nuage reste sur sa conduite: il la défend, aux regards des deux partis, sans que de ses apologies la vérité souffre plus que sa dignité.

C'est à du Plessis-Mornay, son vieux conseiller, personnage autorisé parmi les protestants et quelque peu complice de leurs murmures, qu'il s'adresse pour rendre raison de ses démarches. Il commence par se plaindre des imputations dont il est l'objet. Il s'élève contre ces esprits impatients qui « voudroient, dit-il, que je bandasse l'arc de mes affaires à la corde de leurs passions. » Il déplore que beaucoup d'entre eux l'aient abandonné. Mais dans l'expression de ses regrets nulle aigreur. « Je ne les ay point pourtant oubliés, les aimant tous autant que fis jamais. » Ne

[1] ... t. III, p. 20; note.

ent-ils pas comprendre les embarras que lui les divisions des partis? « Chascun sçait les illeries et difficultez que j'ai eues à mon ad-ement, et que j'ay encore; combien de person-farouches j'ay eu à apprivoiser, en leur ostant la fantaisie que je ne taschois qu'à m'establir r puis après renverser leur dicte religion. » Il dans le récit des circonstances qui ont suivi urtre de Henri III, et ne dissimule pas que êt de la France et le souci de la couronne l'ont à faire des concessions : « Je vous diray qu'in-inent après la mort du feu roy ses serviteurs oliques me vinrent trouver, me reconnaissant son successeur légitime et me feirent a la é demonstration de beaucoup d'affection. Le scrupule de leur religion les retenoit; sur , après plusieurs contestations, je feis la pro-tion qu'avés veue pour les conserver soubs mon sance et l'Estat tout ensemble[1]. »

protestation n'avait pas été une simple forme. V ne pouvait se dérober à la réalisation des es qui y étaient contenues. Quatre années s'écouler, depuis le jour de son avènement, et était pas encore fait instruire dans la religion ne. Il témoignait son bon vouloir; il redou-ménagements envers les catholiques; tout personne comme dans ses actes, génie, bra-équité, douceur, prestige de la victoire, tout, religion, parlait en sa faveur. Le peuple, e guerres, désenchanté de ses idoles, frappé ès croissantes de Henri IV, ne voyait plus que dans les chefs qu'il avait naguère acclamés;

[1] ...ssives, t. III, p. 40, ... novembre 1589.

ceux-là mêmes qu'il estimait comme princes, il
les voulait point pour rois. Ce qui faisait dire à M
taigne : « Les prétendans à la couronne trouvent t
« les eschelons jusques au marche-pied du trosne
« petits et aisez ; mais le dernier ne se peut franc
« pour sa hauteur [2]. »

Il n'y avait de roi que Henri IV. Mais, tant q
n'avait pas embrassé la loi religieuse du pays,
roi lui-même n'était pas roi.

Le moment était venu pour Henri IV de pren
un parti. On était arrivé à l'une de ces heures dé
sives, où les peuples, opiniâtres dans certaines rés
tances, mais las d'incertitude, sont prêts à accep
tous les expédients pour en finir. Les catholiques
étaient demeurés fidèles au roi, murmuraient cont
ses lenteurs. Ils le pressaient de se convertir dans
délai fixe, disant hautement « qu'à faute de ce fair
il falloit se joindre à ceux de la Ligue, et tous e
semble procéder à l'élection d'un roy de leur re
gion [1]. »

Henri IV leur avait renouvelé sa promesse et
préparait à la tenir. Il était au camp de Dreux, l'esp
enfoncé dans ses réflexions, lorsque François d'
qui déjà l'avait si hardiment interpellé le 2 août 158
vint l'interrompre. « Sire, lui dit-il, il ne faut pl

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. II, p. 402.

[2] *Œcon. roy.*, ch. xxxv. Poirson, *Histoire du règne* *Henri IV*, t. I, p. 320. — Henri IV disait lui-même à Su « Vous scavez assez que mes cousins les princes du sang MM. de Nevers, de Longueville, Biron, d'O, Rieux, Man Antragues, Sourdis et beaucoup d'autres, me pressent inc samment de me faire catholique ou qu'ils formeront un tie *party*, et se joindront à la Ligue. » *Œc. roy.* ch. xxx *Poirson*, t. I, p. 390.

rtignonner; vous avez dans huit jours un roi esleu n France, le parti des princes catholiques, le Pape, roy d'Espagne, l'empereur, le duc de Savoye et out ce que vous avez déjà d'ennemis sur les bras, i vous ne prenez une prompte et galante résolution ouyr une messe. Vous y estes obligé, non-seulement ar votre conscience; car c'est enfin l'Eglise et la oye du salut, et vous voyés ce que vos ministres nt laissé aller devant vous (allusion au langage des ministres protestants qui avaient reconnu qu'on pouait se sauver dans la foi catholique), mais encore vous le devez par le serment que vous nous fictes à int-Maur[1]. » François d'O conjurait le roi de ne s refuser cette satisfaction à ceux que son serment vait ralliés à son service, ajoutant avec clairvoyance que ce que les ligueurs redoutaient le plus, c'était sa conversion, présage de leur défaite.

Du côté des protestants, les avis étaient partagés. Les membres ardents du parti faisaient les derniers efforts pour détourner la résolution qui s'annonçait. Ils essayaient d'intéresser à leur cause l'amour-propre de l'homme et l'orgueil du roi. Ils montraient à Henri IV dans l'abjuration une abdication. Il valait mieux, lui disait l'un d'eux, être roi dans un coin de la France avec un pouvoir souverain et des sujets fidèles, que d'accepter des mains des rebelles une couronne humiliée. Les Ligueurs, ayant imposé leurs conditions au roi, « se vantant de l'avoir amené par force, » le tiendraient sous leur dépendance et voudraient, après avoir conquis le prince, partager le royaume. Les chefs de la Ligue étaient désunis; le peuple de Paris n'avait « de bouche que pour demander pardon » au

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. II., p. 406.

roi : encore quelques jours, et ses ennemis allaient être à sa discrétion. Le roi qu'ils prétendaient élire ne serait « qu'un roi de paille, » et bientôt, maître sans conditions, Henri IV connaîtrait « la différence d'être roi par la victoire ou roi par la soumission[1]. »

Les protestants sensés ne tenaient pas ce langage. Schomberg, Sully, qui n'étaient, n'en déplaise à d'Aubigné, ni « des roseaux tremblans, » ni des serviteurs infidèles, n'hésitaient point, quoique parlant contre leurs préférences, à conseiller au roi de céder au vœu des catholiques. Il n'y avait pas à leurs yeux d'autre moyen de rendre le repos à la France. « Il vous sera impossible de régner jamais pacifiquement, lui disait Sully, tant que vous serez de profession extérieure d'une religion qui est en si grande aversion à la plupart des grands et des petits de vostre royaume. Sans laquelle tranquilité universelle il ne vous faut point entreprendre ni espérer de le mettre en l'opulence, splendeur, richesse et félicité des peuples, dont je vous ai vu souvent faire le projet[2]. »

Henri IV céda. Il venait d'enlever, après un long siége, la tour et le château de Dreux. Vainqueur par les armes, il céda, non-seulement à la vérité religieuse, mais à la raison politique. Il n'est pas exact, comme le lui fait dire d'Aubigné, qu'il n'ait été « persuadé à se convertir par autre théologie que par la nécessité de l'Etat. » Sa conversion fut un acte de conscience. Personne, plus que nous, n'en a reconnu la sincérité et montré les conséquences dans la suite du règne[3]. Mais, en même temps qu'un acte de conscience, elle fut, cela n'est pas douteux, un acte po-

[1] D'Aubigné, *Hist, univ.*, t. II, *ibid.*
[2] *Œcon. Roy.*, ch. 38. — Poirson, t. I, p. 394.
[3] *Henri IV et sa politique*, p. 15 et suiv., p. 171 et suiv.

. Henri IV en a caractérisé l'inspiration dans
e qu'il écrivait à l'archevêque de Bourges pour
noncer son arrivée prochaine à Saint-Denis :
père que Dieu me fera la grâce d'y porter l'es-
ide *de toute autre passion que de ce qui est de*
oire, de mon salut et du bien de cest Estat[1]. »
25 juillet 1593, le roi entendit la messe dans
aye de Saint-Denis. Il avait fait publier un aver-
ment, informant le peuple de Paris que tous ceux
e rendraient à Saint-Denis seraient les bienvenus.
affluence immense se pressait dans la ville, té-
gnant son allégresse, et partout, dans l'église, sur
chemins, devant la demeure de Henri IV, répétant
ri de : Vive le roi[2] !

e même jour, le roi écrivit diverses lettres dans
uelles apparaissait, comme l'aube de son règne,
pensée modératrice : d'abord une circulaire à tous
sujets pour leur annoncer sa conversion, qu'il
nait comme l'exécution de la promesse faite lors
son avènement ; puis deux lettres séparées à deux
upes ennemis que la nouvelle allait également
ubler, à « certains gentilshommes de la religion »
« aux villes de la Ligue. »

Aux premiers Henri IV ne devait pas de garder
sonnellement leur croyance ; mais il leur devait de
intenir les garanties qu'il avait lui-même réclamées
r eux. Il leur fournit cette assurance, voulant être
oi de tous ses subjects, » et « les aimer et avoir
s en égale considération. » Il devait aux Ligueurs,
de s'associer à leurs haines, mais d'embrasser
r foi qui était la loi de la France. Cette satisfaction,

[1] *Lettres miss.*, t. III, p. 816, 8 juillet 1593.
[2] *Journal du Secrétaire, de Philippe du Bec, archevêque de* ..., publié *par Ed. de Barthélemy*, p. 263. — Didier.

il vient de la leur donner. Il réclame aujourd'hui leur soumission; mais, loin de leur reprocher leur hostilité dans le passé, il prend le soin délicat d'y trouver des excuses : « Nous sçavons assez par expérience combien peut en âmes consciencieuses le désir de conserver la religion et la crainte de la perdre. C'est pourquoy, nous excusons aucunement la difficulté et refus que plusieurs de nos subjects ont faict jusques icy de nous recognoistre pour la différence de la religion que nous tenions lors avec la leur, et pour l'occasion qu'ils avoient de redoubter que nous n'y voulussions apporter quelque changement [1]. »

Cette grande obligation remplie, Henri IV eut encore à passer par bien des accommodements. Les affaires humaines, jusque dans les plus hautes régions, sont mêlées de misères. Le droit royal n'était pas au terme de ses sacrifices. Il fallut, pour le faire prévaloir, nouer des intelligences avec les principaux chefs de la Ligue, leur promettre de grandes charges, acheter leur soumission, se décider enfin à entrer dans Paris par un stratagème, presque de nuit, la faveur de combinaisons ourdies en secret avec quelques-unes des autorités qui gardaient la ville. Il est vrai que cette entrée, commencée dans l'ombre, était devenue avant le milieu du jour un triomphe; image de la puissance que des concessions, opportunément consenties, devaient procurer à Henri IV.

Ce prince reconnaissait de bonne grâce les extrémités qu'il avait dû subir. Il ne craignait pas, à quelques années de là, d'en réveiller la mémoire. C'était encore à propos du retour des Jésuites. On leur reprochait la manière dont ils s'étaient introduits en

[1] *Lettres miss.* t. III, pp. 822-826, 25 juillet 1593.

France. « Ils entrent comme ils peuvent, répliquait-il; ainsy font bien les aultres. Et *je suis moy-mesme entré comme j'ay peu*[1]. »

Il avait raison de ne point rougir du passé. Ses concessions ne l'ont pas diminué devant l'histoire; car c'est pour la France qu'il les a faites.

VI

Là se trouve le secret de l'immortelle popularité de Henri IV. Il a gagné pour jamais le cœur de la France parce qu'il s'est toujours identifié avec elle; toujours il a confondu la cause du trône et la cause du pays. Roi ou chef de parti, il a toujours tenu à se mettre en face de ses sujets, s'adressant sans cesse à eux, voulant les conquérir par la persuasion encore plus que par les armes, les convaincre encore plus que les vaincre, ne perdant aucune occasion de leur montrer l'union nécessaire de leurs intérêts et des siens, leur prodiguant les exhortations, les avertissements, les remontrances, et pour leur faire accepter sa parole, commençant par s'appliquer à lui-même, quoique bien pur des excès de la guerre civile, les leçons qu'il leur donnait : « Ne nous enorgueillissons ny les uns ny les aultres, écrit-il aux Etats-Généraux en 1589... nous avons tous assez faict et souffert de mal. Nous avons esté quatre ans ivres, insensez et furieux. N'est-ce pas assez ? Dieu ne nous a-t-il pas assez frappez les uns et les aultres pour nous faire revenir de nostre endormissement, pour nous rendre sages à la fin et pour appaiser nos furies[2]. »

[1] *Lettres miss.*, t. VI, p. 182, 24 décembre 1603.
[2] *Id.*, t. II, aux Trois-Estats du royaulme.

N'allait-il pas, au moment d'engager le combat qui devait être la victoire d'Ivry, jusqu'à offrir à Dieu sa vie et sa couronne pour le salut de la France? « Les armées étant en présence, prêtes à donner, dit Péréfixe, il leva les yeux au ciel, et, joignant les mains, appela Dieu à témoin de ses intentions et invoqua son assistance, le priant de réduire les rebelles à celui que l'ordre de la succession leur avait donné pour légitime souverain. « Mais, Seigneur, disait-il, s'il vous a plu « de disposer autrement, ou que vous voyez que je « dusse être du nombre des rois que vous donnez en « votre colère, ôtez moi la vie avec la couronne; agréez « que je sois aujourd'hui la victime de vos saintes vo« lontés; faites que ma mort délivre la France des « calamités de la guerre, et que mon sang soit le der« nier qui soit répandu en cette querelle [1]. »

Ce sentiment des devoirs envers le pays, ce nom même de la patrie, obscurcis, égarés, étouffés dans la mêlée des luttes civiles, Henri IV, on peut le dire, les a retrouvés, il les a ressuscités, il les a remis en lumière. « Nous ne sommes pas seulement nez pour nous, écrit-il au seigneur de Beaufort, mais *pour servir surtout la patrie* [2]. » Et s'adressant, en 1589, aux partisans de la Ligue. « Qu'ils donnent leurs passions, leurs querelles, leurs vengeances, leurs ambitions *au bien de la France, leur mère* [3]. »

On sent, à l'ardeur de ses conseils, à la vivacité pressante et réitérée de ses adjurations, qu'il ne supporte pas de sang-froid le malheur de la France. Il ne peut pas demeurer impassible au spectacle de la patrie périssant dans les divisions, il n'épargne aucun effort,

[1] Péréfixe. *Hist. de Henri le Grand*, p. 78.
[2] *Lettres miss.*, t. II, p. 463, 21 mars 1589.
[3] *Id.* p. 456.

pe à toutes les portes; il interpelle toutes les
s, le clergé, la noblesse, le tiers-état, les villes,
bonne, les Parlements, les particuliers: il n'y a
l'initiative qu'il ne prenne, de démarche qu'il ne
, d'explication qu'il ne donne, de préjugé qu'il
herche à détruire, de satisfaction qu'il refuse. Il
t de sauver la France : rien ne lui coûte pour un
bjet. « La violente amour que je porte à mes sub-
, dira-t-il plus tard, me fait trouver tout aysé et
rable. » Il n'est pas encore roi qu'il écrit à la no-
se. « Je me sens perir et affoiblir en vostre sang,
ranger ne peut avoir ce sentiment [1]. » A la ville
rléans, qu'il exhorte à rentrer sous l'autorité de
ri III : « Mes amis, si j'étois Espagnol ou de Lor-
e, je ne vous parlerois pas ainsi; mais je suis
nçois; je suis de vos princes; j'ay interest a vostre
servation. Pour cela, je vous en parle [2]. »

e n'est point assez de citer des phrases éparses. Il
drait reproduire en entier ces discours de Henri IV,
-seulement les harangues du roi au Parlement,
s ces avertissements qu'il adressait, pendant la
rre, aux trois ordres, ou aux villes, chefs-d'œuvre
bon sens, de sagesse politique et d'éloquence,
s lesquels se reconnaissent, même quand du Ples-
Mornay, comme pour quelques-uns d'entre eux,
nu la plume, le tour original et la verve entraî-
te de Henri IV. Il y a là des pages qui demeurent
uies dans les documents historiques, et dont les
es gens de nos écoles devraient être pénétrés,
elles sont comparables aux plus beaux morceaux
a Grèce ou de Rome, et c'est d'une âme française,

ettresmiss., t. II, p. 171. 1er janvier 1586.
p. 495. 22 mai 1589.

c'est du cœur d'un roi de France qu'elles sont sorties.

Qu'on lise, par exemple, la lettre de Henri IV, encore roi de Navarre, aux Etats généraux de 1589. Où vit-on réunis à un plus haut degré l'évidence du raisonnement, la vigueur imagée des expressions, l'enchaînement des preuves, l'habileté persuasive des insinuations, les interpellations pressantes et ces accents pathétiques qui remuent les peuples et allument en eux la flamme des grands sentiments?

« Quand il me ressoubvient que depuis quatre ans j'ay esté l'argument des tragœdies de France, le discours de nos voisins, le subject des armes civiles, et soubs ces armes, d'un monde de misères; quand je considère que, sur ung advenir aussi esloigné de la pensée des François comme de mon désir, on a faict sentir à ce royaume la présence d'infinies calamitez; que, sur la vaine et misérable crainte de ma succession à cest Estat, on en a desseigné et basti l'usurpation; quand de ces yeulx que Dieu m'a principalement donnez pour les avoir toujours ouverts au bien de ma patrie, toujours tendres à ses maulx, je suis contrainct de la veoir en feu, ses principaux pilliers desjà bruslez, ses meilleures villes en cendres, et qu'encore, au lieu d'apporter de l'eau, d'estouffer ses flammes, d'aider à sauver ce qui reste d'entier (comme je désire et voudrois l'avoir faict, et n'estre plus), on me force malgré moy, de brusler moy-même, et de rendre ma défense presque aussi fascheuse que les violences que font ceulx qui m'attaquent, ou je serois de tous les insensibles le plus insensible qui feut jamais, ou bien il fault, pour la considération du public, que mon âme reçoive mille fois le jour, des peines, des afflictions, des gesnes que nulles peines, nulles afflictions, nulles gesnes ne sauroient esgaler, principalement quand je

, au progrez de ces derniers troubles, combien de
signages il a rendus de la justice de ma cause et
mon innocence, non-seulement en France, mais
nes aux nations étrangères, et combien par plu-
rs effects ce grand Dieu a faict paroistre qu'il avoit
de moy, m'ayant miraculeusement deffendu, sauvé,
ré contre des forces auxquelles il n'y avoit nulle
ence que je puisse faire teste; certes, si j'estois
que je suis, j'aurois autant de raison de me
au particulier de ma condition comme le soub-
le la publique m'est désagréable. Messieurs, je ne
. Jamais mon pays n'ira après moy, son utilité
era tousjours la mienne, et toujours on verra
al, mes dommages, mes afflictions courir de-
lles de ma patrie.

... Je vous représenteray premièrement mon
non pour me glorifier, toutes et quantes fois que
ray, Dieu m'abaissera; non pour vous dire que
à cheval et bien à mon aise, le mesme Dieu sçait

côté. L'aultre, pour vous faire juger si ce que je dis maintenant, je le dis de peur; si j'ay occasion de flatter mes paroles, pour la crainte d'ung plus rude chastiement que ceulx que j'ay receus; si c'est l'apprehension de ma ruyne qui me fait ployer, ou au contraire, si c'est le vray sentiment des miseres de mon pays, l'amour de la paix, la grandeur de la France qui me poussent à ce langage...

« ... Dieu a fait voir au jour le fond des desseings de tous ceulx qui pouvoient remuer en cest Estat. Il a descouvert les miens aussy. Nul de vous, nul de la France, ne les ignore. N'est-ce pas une misere qu'il n'y ait si petit ny si grand en ce royaume, qui ne voie le mal, qui ne crie contre les armes, qui ne les nomme la fiebvre continue et mortelle de cest Estat? Et néanmoins, jusques icy, nul n'a ouvert la bouche pour y trouver le remède; qu'en toute ceste assemblée de Blois, nul n'ait osé prononcer ce sacré mot de paix; ce mot dans l'effect duquel consiste le bien de ce royaume? Croyez, messieurs, que cette admirable et fatale stupidité est un des plus grands presages que Dieu nous ait donné du desclin de ce royaume.

« Notre Estat est extrêmement malade, chascung le veoit... Quel remède? Nul autre que la paix.., C'est la paix qu'il faut demander à Dieu pour le seul remede de ce royaume, pour sa seule guerison; qui en cherche d'autres au lieu de le guerir le veut empoisonner.

« Je vous conjure donc tous par cet escript, autant catholiques serviteurs du roy mon seigneur, comme ceulx qui ne le sont pas. Je vous appelle comme François. Je vous somme que vous ayés pitié de cest Estat, de vous-mesmes qui, le sappans par le pied, ne vous sauverés jamais, que la ruine ne vous en ac-

cable; de moy encore que contraigniés par force à voir, à souffrir, à faire des choses que, sans les armes, je mourrois mille fois plustost que de voir, de souffrir et de faire; je vous conjure de despouilller à ce coup les miserables passions de guerres et de violences qui dissipent et desmembrent ce bel Estat, et qui nous distraient, les uns par force, les autres trop volontairement de l'obeissance de nostre roy, qui nous ensanglantent du sang les uns des autres, et qui nous ont desjà tant de fois faict la risée des estrangers, et à la fin nous ferons leur conqueste; de quitter, dis-je, toutes nos aigreurs pour reprendre les haleines de paix et d'union, les volontez d'obeissance et d'ordre, les esprits de concorde par laquelle les moindres Estats deviennent puissans empires, et par laquelle le nostre a longuement fleuri le premier Royaulme de ceulx de la Chrestienté.....

« ..... J'appelle à ceste heure tous les autres de cet Estat qui sont restez spectateurs de nos folies. J'appelle nostre noblesse, nostre clergé, nos villes, nostre peuple; c'est à eux que je parle. Qu'ils considerent où nous allons entrer, ce que deviendra la France, quelle sera la face de nostre Estat, si ce mal continue; que fera la noblesse, si nostre gouvernement se change, comme il le fera indubitablement et vous le voyiés desjà, si les villes, par la crainte des partisans, sont contrainctes de se renfermer dans leurs portes, de ne souffrir personne les commander et de se cantonner à la Suisse?

« Que deviendront les villes?... Que feront leurs principaux habitants qui tiennent tous les offices de la monarchie, ou aux Finances, ou à la Justice, ou à la Police ou aux Armes, et comptent chascun entre leur fortune domestique la valeur de leur estat? Cela est

perdu si la monarchie se perd. Qui leur donnera le libre exercice de la marchandise? Qui leur garantira leurs possessions aux champs? Qui tiendra l'autorité de leur justice? Quels en seront les degrés? Qui commandera leurs armées? Somme, quel sera leur ordre! Pauvres abusez! Ceste fureur durera pour un temps, tout ainsy comme l'on dit que la fibevre pour un temps nourrit le malade. Mais de penser que sur des fondemens de colere et de vengeance, on puisse establir une intelligence asseurée et une forme d'Estat durable, cela ne se peut, n'ayant jamais esté ny veu ny leu qu'un Estat se soit changé, sans la ruine des villes qui en sont tousjours les principaulx appuis.

« Et toy, Peuple, quand ta noblesse et tes villes seront divisées, quel repos auras-tu?... A qui auras-tu recours, quand la noblesse te foulera, quand les villes te feront contribuer? Au roy, qui ne commandera ny aux uns ny aux aultres? Aux officiers de sa justice! Où seront-ils? A ses lieutenants, quelle sera leur puissance? Au maire d'une ville, quel droict aura-t-il sur la noblesse? Au chef de la noblesse, quel ordre parmi eux! Pitié, confusion, désastre, miseres partout. Et voilà le fruict de la guerre.....

« ..... Nous sommes dans une maison qui va fondre, dans ung bateau qui se perd, et n'y a nul remede que la paix. Qu'on en imagine, qu'on en cherche tant d'aultres que l'on voudra.

« ..... Pour conclusion donc, moy plus affectionné (je puis le dire) et plus interessé en cecy que vous tous, je la demande au nom de tous, au Roy mon seigneur; je la demande pour moy, pour tous les François, pour la France!...[1] »

[1] *Lettres miss.*, t. II., p. 443 et suiv. — 4 mars 1589.

Quel langage! Quelle justesse de vues! Quelle grandeur! Qui ne serait ému d'une parole si humaine et si française? Quel parti, au milieu de nos dissensions, refuserait d'honorer, d'admirer, de revendiquer, comme un patrimoine commun au pays tout entier, de telles inspirations?

VII

On est trop souvent porté, dans les jours de troubles, à mettre en opposition la politique et la morale, l'habileté et la justice. Il semble que ce soient là des choses inconciliables. Les uns voient dans l'observation de la justice un embarras inutile pour la politique: les autres dans les combinaisons de la politique un abaissement ou un piège pour le droit.

Le gouvernement de Henri IV condamne ce double excès. Roi de tradition, il a subi plus d'épreuves, traversé plus d'aventures, déployé plus de ressources pour [illegible]ndre son droit, que n'eût fait un parvenu [illegible] sa fortune. Il a pratiqué au plus haut point cette habileté dont Bossuet disait à l'héritier de Louis XIV: « Vous apprendrez ce qu'il est si nécessaire que vous sachiez: qu'encore qu'à ne regarder que les rencontres particulières, la fortune semble seule décider de l'établissement et de la ruine des empires, à tout prendre, il en arrive à peu près comme dans le jeu, où le plus habile l'emporte à la longue[1]. »

Henri IV l'a emporté parce qu'en même temps qu'il avait le bon droit, il a été « le plus habile.

[1] *Discours sur l'histoire universelle.* — [illegible]

Mais cette habileté, il ne l'a jamais séparée de l'honnêteté. Il a été fin sans cesser d'être franc. Les contemporains lui rendent à l'envi cet hommage ; il a purifié la politique des souillures que son époque lui avait imprimées. Il l'a arrachée au crime pour la soumettre à la justice.

Une autre leçon se dégage de ce règne. Dans l'ardeur des luttes civiles, au-dessus des fureurs des partis, Henri IV a maintenu, il a fait prévaloir, avec une indomptable constance, l'esprit de concorde.

Enfants de la même patrie, issus du même sang, battus par les mêmes orages, menacés des mêmes périls, nous sommes tourmentés d'une aveugle et cruelle passion les uns contre les autres. Nous laissons les rancunes, les défiances, les ambitions, les préjugés, le ressentiment des torts d'autrui, inséparable de l'oubli de nos propres fautes, entretenir dans nos rangs des animosités fatales, et diviser des forces que l'amour du pays devrait rallier en un commun élan. Ces injustices, ces colères, ces haines meurtrières, Henri IV les a vues ; il en a souffert ; il les a flétries ; il a montré, en des termes que le malheur de nos temps a rendus prophétiques, « ces passions de guerre et de violences qui dissipent et desmembrent ce bel Estat et qui nous ont desjà tant de fois fait la risée des estrangers. » Il s'est juré à lui-même de les abolir, et d'amener, comme il le disait encore, « la réconciliation de ce pauvre royaulme les uns avec les aultres[1]. »

Ce que cette entreprise devait lui coûter de temps, de labeurs et de sacrifices, il ne se le dissimulait pas : « L'establissement d'un repos général en ce royaulme

[1] *Lettres miss.*, t. I., p. 168.

après tant d'occasions de defyance et ruptures de paix et massacres, n'est l'œuvre d'un jour, ni qui se puisse parachever qu'avec quelque temps et patience[1]. »

Cependant il s'est voué à la tâche. Il y a consacré tout son règne, et l'histoire confirme le témoignage qu'il a eu le noble orgueil de se rendre : « par patience et cheminer droict, je vaincs les enfants de ce siècle[2]. »

Heureuse et pure victoire qui a fait du nom de ce grand capitaine un symbole de pacification ! Œuvre glorieuse et féconde, difficile en tout temps, mais pas plus difficile de nos jours qu'elle ne l'était au seizième siècle, et que doivent poursuivre sans relâche tout gouvernement, tout parti, tout homme d'Etat, jaloux d'assurer l'avenir de la France !

[1] *Id.*, t. I., p. 186.
[2] *Id.*, t. II., p. 212.

Juillet 1876.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

On s'est beaucoup occupé depuis quelques années du règne de Henri IV, et la gloire de ce prince, en tout temps populaire, n'a jamais été peut-être plus universellement reconnue ni plus sérieusement constatée qu'à notre époque. L'histoire l'a plus servi que n'avait fait la légende : sans oublier le charme de l'homme, elle a mieux distingué les qualités du souverain : à côté du bon roi, elle a montré le grand roi.

De tous les écrivains qui ont placé sous ce nouveau jour la mémoire de Henri IV, le premier a été sans contredit Henri IV lui-même. Nul panégyrique ne l'a porté plus haut que ses *Lettres missives*, et l'on ne saurait assez applaudir à l'inspiration du ministre [1] qui ordonna en 1843 la publication de ce recueil, où le génie n'éclate pas moins dans la vi-

[1] M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique. — *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut. A ce recueil il convient d'ajouter la précieuse collection qu'a fait paraître le prince Augustin Galitzin, sous ce titre : *Lettres inédites de Henri IV. Paris, Techener, 1860.*

vacité originale du style que dans les ressources incomparables de la politique. D'autres écrits se sont bientôt succédé : M. le comte de Carné, dans une étude qui inaugurait en quelque sorte les travaux de critique historique sur cette époque, M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, M. Poirson, dans un ouvrage désormais indispensable pour la connaissance des réformes de Henri IV, M. Guizot, dans quelques pages admirables consacrées au portrait du roi et à la peinture du règne, M. Villemain, dans un éloquent et lumineux jugement rendu à propos de l'ouvrage même de M. Poirson, ont mis tour à tour en relief la gloire du premier des Bourbons.

On se demandera peut-être s'il y a quelque chose à ajouter à de telles œuvres. Nous n'essayerons pas ici de répondre à cette question : c'est au lecteur à prononcer, et ce que nous pourrions alléguer pour lui prouver que tout n'a pas été dit serait de peu de conséquence, si le livre que nous lui offrons devait nous démentir. Nous tenons seulement à marquer le caractère et les limites de cet écrit. Ce que nous avons voulu envisager dans le règne de Henri IV, c'est uniquement sa politique. Nous n'en avons point oublié les autres parties; mais en les étudiant attentivement pour notre propre compte, nous n'en avons fait entrer dans notre récit que ce qui nous a paru nécessaire pour l'éclairer ou le compléter. Sans négliger aucun des ouvrages publiés de nos jours, nous nous sommes attaché, afin de mieux comprendre les sentiments de cette époque et la mission de Henri IV, aux documents et aux mémoires con-

édites ou peu connues, principalement en ce qui
rche les matières religieuses et les affaires étr...-
res. Nous avons pris soin d'indiquer dans le cours
volume les sources auxquelles nous avons puisé;
us croyons pouvoir nous rendre la justice de n'avoir
is aucune assertion qui ne se trouve appuyée sur
s textes authentiques.

Nous devons des remercîments tout particuliers à
Berger de Xivrey qui, après avoir bien voulu nous
mmuniquer le septième volume du recueil des
ttres missives avant sa publication, nous a facilité
c une parfaite obligeance la recherche des ma-
scrits relatifs à notre sujet. Et, puisque nous par-
s de reconnaissance, nous nous faisons un hon-
ur et un devoir d'inscrire en tête de ce premier
rage le nom de l'homme éminent et à jamais
rettable qui en avait encouragé les commence-
nts, et dont les fortes leçons nous ont initié aux
des historiques, le nom de M. Charles Lenormant.

INTRODUCTION

LA LIGUE ET HENRI IV

Jugements divers portés sur la Ligue. — Son principe était juste; mais les ligueurs le mirent au service des ambitions politiques. — Henri IV se convertit à la religion, au nom de laquelle la Ligue s'était formée; mais il fit triompher le principe de l'hérédité monarchique, que les ligueurs méconnaissaient. — Paroles de Sixte-Quin sur la Ligue. — Les Guises. — François de Guise. — Henri de Guise. — Son fils. — Le duc de Mayenne. — La Ligue ruinée par son alliance avec l'Espagne. — Les projets de Philippe II rapprochent des royalistes une partie des ligueurs. — Henri IV. — Son attitude comparée avec celle des Guises. — Roi de Navarre, il unit sa cause à celle du roi de France. — Protestant, il accorde à tous la liberté qu'il revendique pour sa propre conversion. — Français, il se présente comme l'ennemi du joug étranger et invoque toujours le sentiment national. — Caractère de ses victoires d'Arques, d'Ivry et de Fontaine-Française. — Situation désespérée de ce prince après sa conversion. — Les protestants l'abandonnent, en même temps que l'Espagne l'oblige à recommencer la guerre. — Comment il triomphe de ce extrémités. — Paix de Vervins et édit de Nantes

I

La France a connu peu d'époques comparables aux temps où parut Henri IV; peu d'époques où elle ait touché de plus près à la ruine et se soit plus rapidement élevée d'une agitation désespérée à une paix glorieuse. Un royaume se reposant à peine de guerres

opiniâtres, et qui tombe sous la menace des nouv
tés religieuses : les divisions suscitant des luttes
déshonore le meurtre et qui s'abîment en un mass
immense; la couronne ébranlée par des maisor
vales, et trouvant tour à tour dans le crime sa
geance et son châtiment; un prince que sa naiss
appelle au trône et que ses croyances semblent à ja
en écarter; la misère, la famine, les progrès de l'é
ger, dont les prétentions grandissent avec les malh
de la France; et, au milieu de tant de vicissitu
une nation qui ne sait où se prendre et aux mair
qui placer son sort: quelles scènes! quelles ann
quels souvenirs pleins d'une sombre et héroïque g
deur!

C'est cette grandeur des événements, c'est cette
jesté orageuse et confuse qui, se répandant su
Ligue, font hésiter à la juger. Elle offre, dan
choses et dans les hommes, de si frappants contra
elle a traversé tant de phases diverses, et compris
un nom unique tant d'inspirations opposées, qu'c
saurait l'envelopper tout entière dans une seul
même appréciation. Et pourtant que d'opinions
traires elle a provoquées! En elle, les uns ont
loué, les autres tout condamné; elle est arrivée
qu'à nos jours tantôt exaltée sans réserve et ta
flétrie sans mesure.

Nous n'entendons pas nous arrêter à la discuss

assez vaine d'ailleurs, des droits de la Ligue. Les questions qu'elle fait naître sont de celles qui, selon le mot du cardinal de Retz, ne s'accordent si bien ensemble que dans le silence; quand des mouvements irrésistibles les ont livrées aux peuples surpris et emportés, les raisonnements n'ont guère d'empire. Mais il est, à travers ces confusions, un fait qui, en résumant tout, semble tout éclaircir : la conversion de Henri IV fut à la fois le triomphe de la Ligue et la ruine des ligueurs. N'est-ce pas à dire que le principe de la Ligue était juste, et que les ligueurs le détournèrent?

Le droit public de la France ne se trouvait tout entier ni du côté de Henri IV ni du côté de ses adversaires : il était scindé. L'avénement du roi de Navarre mettait en opposition deux principes jusque-là réunis : l'hérédité monarchique que représentait ce prince et la religion nationale qu'il ne professait pas. Peut-on nier, à moins de porter dans l'examen de ces temps les idées d'un autre âge, que l'union de la royauté et du catholicisme ne fût entrée, comme la royauté même, dans la constitution? Et cette union, la première des lois imposées au souverain, le pays n'avait-il pas quelque raison d'en réclamer le maintien? Une chose demeure certaine, c'est qu'après la Ligue, cette union fut rétablie et la paix avec elle, c'est que Henri IV, du jour où il avait été roi, l'avait reconnue *par sa promesse* de se faire instruire,

c'est que, sauf de rares exceptions, les meille d'entre les royalistes, les évêques, ces cent évêq si fermes à le soutenir, les principaux chefs de armée, les parlements invoquaient ou rappelai sans relâche cette promesse de leur prince, soit p attirer à lui les ligueurs, soit pour le ramener l même à leur croyance ; c'est qu'enfin la France ép sée, en proie aux horreurs des guerres civiles et péril du joug espagnol, ne se rallia à Henri IV qu près son abjuration, et que, cette abjuration une f prononcée, elle courut toute à lui.

Qui s'étonnerait de cette disposition ? Qui ne co prendrait qu'une nation, accoutumée à mêler ensem sa foi et son histoire, trouvant dans les plus catholiqu de ses princes ses plus grands rois, et ne connaiss les protestants que par les haines malheureuses, né de leurs fureurs et de ses vengeances, qui ne co prendrait qu'une telle nation eût répugné à lais monter sur le trône, où se rassemblaient ses tra tions, la croyance qui les brisait ? La promesse qu' vait faite Henri IV de respecter la religion catholiq était-elle une garantie suffisante à cette époque où partis erraient débordés, où la loi politique, part confondue avec la loi religieuse, avait partout su ses vicissitudes, et où nulle part encore on n'avait un souverain professant une religion différente de *religion* nationale ? Et si quelque exemple était pro

à encourager les appréhensions des ligueurs, n'était-ce pas le spectacle que leur offrait alors l'Angleterre, changeant trois fois de religion au gré des trois monarques qui l'avaient successivement gouvernée?

Cette résolution de maintenir, en dehors de tout calcul politique, la religion catholique sur le trône de saint Louis ne fut donc pas seulement la pensée d'un parti : elle entraîna dans un même élan toute la France.

Mais la Ligue ne fut pas là tout entière.

Comment oublier, en effet, à côté du principe qu'elle fit triompher, tant d'excès dont elle précipita le cours, les intérêts exploitant ou effaçant les croyances, les fureurs des Seize, qu'il suffit de nommer, les théories révolutionnaires ou tyranniques tour à tour invoquées, la royauté menacée par la Ligue avant même de l'être par la Réforme[1], et cette alternative née de l'entraî-

1. La Ligue commença à Péronne en 1576, à une époque où l'héritier présomptif de la couronne était, non pas Henri de Navarre, mais le duc d'Anjou, frère du roi Henri III. Aussi les royalistes, dans l'instruction qu'ils donnèrent en 1591 au duc de Luxembourg, se rendant en leur nom auprès du pape, disaient-ils : « Sur ce que la creance que le roy tient a présent au faict de la religion est damnée ou reprouvée en l'Eglise, ils (les royalistes) pensent leur (des ligueurs) feint zele a la conservation d'icelle, duquel ils font rempart en leur injuste cause, estre suffisamment prouvé. Ce qui auroit quelque apparence du moins pour aucunement excuser envers les plus simples la faute qu'ils font de faire la guerre a leur prince souverain, s'ils ne l'avoient commencée que depuis son advenement a la cou-

tement des partis, ou d'un roi catholique qui ne fût pas légitime, ou d'un roi légitime qui ne fût pas catholique? Jamais on ne sentit plus le besoin de séparer des agitations des hommes les conseils de Dieu, et la main de la Providence, arrêtant à une fin commune ces ambitions dispersées vers des buts si divers, n'apparut jamais en une lumière plus éclatante.

Sans doute, la réunion des deux principes qui constituaient la monarchie trouvait dans l'un et l'autre camp ses partisans et ses adversaires. Dans les deux camps se rencontraient ces factions turbulentes, ennemies de toute paix, érigeant les haines en préceptes et les divisions en doctrines, exagérant, celles-ci les droits du roi, celles-là les droits du pape, sauf à les compromettre de leurs violences, ou à les méconnaître, dans le mutuel rapprochement du pape et du roi, par leur révolte. Dans les deux camps aussi, des esprits sages et modérés, véritables interprètes de la religion et de la France, s'avançaient par des voies opposées vers un même but. Jeannin, Villeroy, et peut-être à de certains moments le duc de Mayenne, marchaient sur ce point d'accord avec Luxembourg, le duc de Nevers, l'évêque de Paris ou l'archevêque de Bourges[1]. Mais les roya-

ronne. Mais le premier et le plus violent eclat de leurs mauvaises volontés est advenu du vivant du feu roy et contre sa personne mesme... » Bibl. nat., anc. fonds, 8357 43

1. « Ce sont discours de dire, répondait aux ligueurs le comte

listes eurent cette fortune de trouver à leur tête un prince qui, personnifiant un des deux principes, devait bientôt se soumettre au second; tandis que les ligueurs, divisés en eux-mêmes, sans chef reconnu de tous, révoltés contre l'autorité monarchique sans représenter de droit la religion catholique, s'égarèrent dans la mobilité de leurs prétentions.

C'est le malheur des peuples qu'a soulevés une grande passion politique ou religieuse, de ne pas savoir se contenir dans les limites du vrai, et de se précipiter toujours au delà du terme qu'ils entreprennent d'atteindre. Incapables de se fixer à une idée pure, il leur faut lui donner un nom, l'animer dans un chef, et ce chef, une fois choisi, devient tout ensemble leur instrument et leur maître. Ils le poussent en avant et ils le suivent à l'aveugle; leur impatience s'ajoute à sa témérité pour l'enflammer et l'exalter à mesure, jusqu'à ce qu'enfin, emportés par ces ambitions dont ils ont enflé les voiles, ils courent tristement échouer. Heureux si, à bout d'efforts et de périls, il leur est

de Chavigny, que nous combattons contre la religion catholique, laquelle nous avons toujours deffendue, sans y espargner nos vies : de quoy nous avons donné de très signalez tesmoignages et garderons bien, avec l'ayde de Dieu, qu'elle ne se perde en France. Car nous combattons seulement pour l'Estat contre ceulx qui le veulent usurper, lesquels vous soustenez contre tout droict et vostre devoir. » Palma Cayet, *Chron. noven.* Collection Michaud *et Poujoulat,* t. XII, p. 457.

donné d'abriter sous le principe même qu'ils combattaient leur cause compromise et leurs espérances ruinées !

Telle fut la destinée de la Ligue et de ses chefs, les princes de la maison de Guise. L'histoire des Guises est intimement liée à l'histoire de la Ligue. Leurs grandes actions comme leurs fautes sont sorties de cette lutte et composèrent son cours. Entre leurs mains la Ligue commence avant le moment où elle eût été juste, et ne finit qu'après celui où elle devenait inique. « En quelle école ont-ils appris qu'il faille former des partis contre un prince légitime? » disait Sixte-Quint. Ce caractère de révolte que le pontife dénonçait en ces termes, ce fut l'ambition tour à tour hâtive et opiniâtre des Guises qui l'imprima à la Ligue.

II

A peine arrivés en France, les Guises remuent autour d'eux comme un pressentiment de leur puissance. Nouveaux venus à la cour, ils prétendent y tenir la première place[1]; ils trouvent dans les dissensions religieuses un prétexte à leur élévation, imposent à la

1. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil. Collection Michaud et *Poujoulat, t. XIX*, p. 26.

royauté une protection qui la dégrade, et, en même temps que se publient des généalogies pour rattacher à Charlemagne l'origine de leur maison, ils suscitent par toute la France ces associations qui, sous l'ambiguïté de leurs formules, cachent une menace à la dynastie et un encouragement à ses rivaux. Chose remarquable ! les prétentions des Guises s'accroissent à mesure que diminue leur génie, et ceux d'entre eux qui semblent le plus près du trône en paraissent aussi les moins dignes.

Le premier de tous, c'est François de Guise : sa grandeur tient de l'inspiration. Il voit le protestantisme en armes, les consciences effrayées, la royauté affaiblie ; il n'hésite pas : agité du sentiment confus d'une grande mission, ne trouvant autour de lui nul chef pour guider les résistances, et comme sollicité par les regards d'une nation que son bras a déjà sauvée, il prend le glaive et engage la lutte, comme d'autres prennent le cilice et fondent les ordres religieux. C'est la même ardeur, née du même péril et s'exaltant avec lui. L'ambition peut se mêler à ce transport ; elle n'a point le temps de le détourner et n'atteint pas à ces hauteurs de l'âme, tout illuminées d'une croyance qui, s'échappant, à ses derniers instants, en un pardon sublime, répand sur cette vie guerrière l'auréole d'une sainte mort.

Henri de Guise continue le rôle, mais non la gloire

de son père. C'est un frondeur transporté dans la Ligue. Il retire à l'entraînement religieux tout ce qu'il donne à l'intérêt politique, moins ambitieux peut-être de pouvoir que de renommée, et, par goût comme par aptitude, mieux fait pour soulever un parti que pour le conduire, pour ébranler un trône que pour s'en emparer. Nature généreuse, mais inachevée, mélange de légèreté et de bravoure, d'insouciance et de présomption, de hardiesse et d'indécision, il précipite les occasions et ne sait pas les saisir; il essaye et délaisse tous les projets, y intéressant tour à tour Henri III, Philippe II, le roi de Navarre lui-même, et ce héros de Lépante qui, tout ardent aux entreprises, se reposait impatiemment dans sa gloire[1]. Il voit conspirer à ses fins la faveur populaire, les événements, l'indolence du souverain, et, agitant d'une main plus téméraire que ferme ces puissants ressorts, il insulte la cour, il encourage les factions, il les pousse à des extrémités qu'il n'ose pas franchir, et n'arrive en définitive qu'à jeter dans l'âme épouvantée du roi une perturbation dont, le premier, hélas! il tombera victime.

Avec lui commença ce qu'on appelle proprement la Ligue : ligue depuis longtemps formée, reposant, dès 1576, sur une constitution menaçante pour la royauté, et que consacra, en 1585, le traité de Join-

1. Ranke, l'*Espagne sous Charles V, Philippe II et Philippe III* p. 190.

ville. Henri de Guise lui avait imposé tout d'abord les deux caractères qui devaient la compromettre et la perdre. En la tournant contre Henri III, il forçait ce prince, comme le prévoyait Sixte-Quint, à s'appuyer sur les huguenots; il divisait les catholiques, et, selon le mot du cardinal d'Ossat [1], il faisait de la sainte union *l'union des hérétiques et la désunion des catholiques.* En invoquant les secours et en acceptant la prééminence de l'Espagne, il préparait le jour où le soin de combattre son parti deviendrait la cause nationale.

L'alliance de la Ligue avec l'Espagne eut d'autres inconvénients : elle répandit dans les esprits les idées de despotisme qui dominaient le gouvernement de Philippe II. Avant de prétendre entamer la France, l'Espagne l'envahit moralement; elle inspira les demandes des ligueurs, et on eut ce singulier spectacle d'un grand mouvement populaire, fait au nom de la liberté contre la liberté, mêlant en soi les idées les plus opposées d'oppression religieuse et d'anarchie civile, et réclamant à la fois le rétablissement des franchises provinciales « dans l'état où elles étaient du temps de Clovis, » et les persécutions contre les dissidents. Il faut le dire : si tristement représenté que fût le pouvoir à cette époque, si naturel que parût l'ascendant des Guises en face de princes tels que les

1. *Mémoire sur la Ligue*, par le cardinal d'Ossat, en tête de sa *Vie.*

derniers Valois, c'était encore la royauté qui mai- nait ici la vraie politique. La volonté de Henri toutes les fois qu'elle ose se montrer, est de mettre aux édits de répression et de laisser à la persuasion soin de ramener les âmes[1]. S'il cède aux exigences des factieux, il défend du moins contre eux l'intégrité du territoire, et il conjure ses sujets d'épargner à leur patrie une intervention étrangère.

La mort de ce prince, en laissant le trône vide et l'autorité disputée, ouvrit à l'Espagne les voies de la France. Appuyé sur la détresse des ligueurs et sur la connivence des Seize, suscitant les divisions parmi les chefs, exploitant leur misère pour leur faire invoquer ses secours, et les leur laissant désirer pour avoir le droit de les vendre, Philippe II sentait sa puissance monter chaque jour. Il trouva dans le jeune duc de Guise une âme toute à lui. On vit le petit-fils du héros de Calais, du guerrier patriote qui, à Metz, avait sauvé la France contre les Espagnols, avilir dans des « vœux de submission et d'obéissance[2] » envers le roi d'Espagne, la gloire de son nom.

Cette gloire, le duc de Mayenne restait seul à la soutenir. Les événements voulurent qu'avec des talents

1. Palma-Cayet, *Chron. noven.* — Jeannin, Mémoire pour Louis XIII. *S'il est plus expédient de faire la paix avec ceux de la religion prétendue réformée que de continuer la guerre.*

2. R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, p. 207.

supérieurs, qui font peut-être de lui l'esprit politique de sa maison, et qu'employèrent utilement Henri IV et Louis XIII, ce prince se trouva engagé, par une sorte de fatalité à la fois irrésistible et volontaire, dans une querelle où ses qualités tournaient souvent en défauts et demeuraient stériles. D'une prudence qui inclinait à l'irrésolution et s'alliait mal avec la rapidité de l'action, il paraît, dès le principe, incertain de sa marche; il écoute tour à tour les conseils de Jeannin qui l'engage à soutenir le trône, et les emportements de son frère qui l'anime contre Henri III [1]. Devenu chef de la Ligue par la mort du Balafré, il hésite, donne des gages à tous les partis et ne satisfait personne : il se défie des Espagnols, et il cède à leurs exigences; il réprime courageusement les fureurs des Seize, et il approuve leurs projets insensés [2]; il tente « d'esbaucher la paix avec le Béarnais, » et, au moment où celui-ci, par son abjuration, lui en ouvre l'occasion, au moment où ses amis, Villeroy, la Châtre, Vitry, se rallient à la royauté, où, comme dit Villars : « la Ligue est de crier : *Vive le roi!* » où le président Jeannin,

1. *Disc. apol. du président Jeannin.* Éd. Buchon, p. 752.

2. Quelques fanatiques ayant juré de ne jamais reconnaître le roi, quand même il se ferait catholique, « ains de s'opposer de fait et de force à ceux qui le vouldroient entreprendre (Lestoile), » Mayenne dit : « Tout ce qu'ils y ont arresté est selon mon intention. » R. de Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, t. IV, p. 123.

attaché jusqu'au bout à sa fortune, l'exhorte à l'union et lui dévoile les intentions de l'Espagne, c'est vers l'Espagne qu'il se retourne[1]; il réclame son secours; il entretient la guerre et il faut une victoire nouvelle pour obtenir raison de ses résistances.

III

La Ligue reflète dans son histoire les vicissitudes de la maison de Guise. Née de l'entraînement religieux, comme le suprême effort des croyances menacées, elle laisse peu à peu s'obscurcir cette inspiration, et après des luttes héroïques mêlées de revers et de crimes, elle se traîne aux derniers jours, misérablement ballottée entre les menées étrangères, les fureurs des fanatiques, les ambitions opposées des chefs et les lassitudes des peuples trompés. Les États de 1593 semblèrent une tentative de la nation pour ressaisir sa liberté et retrouver le sens de sa mission. Quel que fût le vice de leur origine, quelle qu'ait pu être la corruption d'une partie de leurs membres, ils surent du moins déconcerter de leurs lenteurs l'ambition de l'Espagne, et, en signalant le péril qui menaçait la France, préparer à la lutte une issue nationale.

1. R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, p. 121, 207.

les desseins de Philippe II s'étaient déclarés. A travers les guerres religieuses, il visait au trône. Quatre fois il renouvela ses prétentions devant les États, quatre fois les États les repoussèrent; et ce fut du sein de cette assemblée qu'un évêque, jusque-là ardent ligueur, fit entendre une protestation contre les envahissements de l'étranger. « Les politiques avaient bon nez, s'écria Roze, évêque de Senlis, et avaient bien raison quand ils disaient que chez les Espagnols il y avait de l'ambition mêlée à la religion. Nous nous sommes souvent courroucés en chaire, mes compagnons et moi, pour maintenir qu'il n'y avait rien autre chose que le zèle de la religion : je reconnais aujourd'hui que nous nous sommes trompés. Le royaume de France s'est conservé douze cents ans sous la domination des rois, selon la loi salique et coutume du royaume. Si l'on rompait cette loi et que par élection on nommât une fille, elle pourrait se marier avec un prince étranger : avec le temps, ce prince changerait les lois du royaume, et le royaume lui-même courrait risque d'être dissipé [1]. »

Dès lors le dénoûment était marqué. Les manœuvres de l'Espagne servaient à démêler les intentions, et en regard des exaltés qui, avec les Seize, se faisaient ses complices, en regard des princes qui s'efforçaient

1. Chalambert, *Histoire de la Ligue*, t. II, p. 220. — Poirson, *Histoire de Henri IV*, t. I, p. 184.

de retenir les derniers restes de leurs projets, la tion se repliait en elle-même et mêlait dans des : tions mutuelles les meilleurs esprits des deux pa Une seule pensée les réunissait : il n'y avait plus q danger, l'Espagne, et pour le conjurer, qu'une source, l'abjuration de Henri IV. C'est la convi qui domine après deux siècles : quand on revien cette histoire dont le temps n'a pas détruit l'émo on appelle ce grand acte qui devait sauver la Fra et comme alors tous les yeux, toutes les espé ces se portent vers ces conférences de Saint-Den: il se préparait. Ainsi tant de prétentions contr n'avaient fait qu'irriter les désirs de ce peuple *a/ de voir un roi*, et que révéler davantage l'impuiss de lui en créer un qui ne fût pas le roi légitime. S taire impuissance! Décisive influence de ce prin héréditaire si profondément imprimé au cœu notre histoire, et qui respire en cette fière maxime (contemporain : « Les vrays François ont toujour en mépris cette forme d'eslire les roys, qui les 1 maîtres et valets tout ensemble[1]. » Cette fois enc la France trouvait son salut contre l'Espagne, coı elle l'avait trouvé deux siècles auparavant contre l gleterre, comme elle devait le trouver deux siècles tard contre l'Europe coalisée, dans la monarchie.

1. Palma Cayet.

V

Cette monarchie, qui pouvait mieux la représenter que Henri IV? Quel prestige le caractère de ce prince n'ajoutait-il pas à sa naissance? Destiné, par les croyances de sa mère, à se mêler aux luttes religieuses, et par son rang à les diriger, il se trouve tout à coup engagé dans la guerre. Il envisage d'abord sa condition avec indifférence, faisant aux nécessités du temps des concessions qu'il pourra regretter un jour, et ne retirant des excès des partis que le désir d'y mettre fin. Dès que la querelle l'intéresse plus directement, il se montre : le voilà tel qu'il sera toujours! D'une bravoure qu'il communique aux siens et qui devient l'âme de son armée, généreux, aguerri, aussi ardent au combat que doux après la victoire, entouré d'une popularité qui court au-devant de lui, mêlant à l'intrépidité du héros la finesse du politique et l'autorité du roi, plein d'attrait pour gagner les hommes et d'habileté pour les gouverner, le voilà! Le rayon de Dieu resplendit sur ce front « fait exprès pour la couronne de France[1] ! »

1. « La tête de ce prince, disait Sixte-Quint, est faite exprès pour la couronne de France. » *Vie de Sixte-Quint,* par Gregorio Leti, t. X.

Ce qui manque aux ligueurs, ce n'est pas seulement l'unité, c'est la constance dans les projets. Leurs prétentions sont mobiles comme leurs succès, une victoire les élève, un revers les abat, et l'appui de l'Espagne est toujours au fond. Du reste, nul plan politique, des aspirations confuses vers des fins opposées, et l'avenir livré tout entier aux hasards du triomphe. Henri IV, au contraire, sait ce qu'il veut, la royauté. Loin de laisser son entreprise se perdre dans l'incertitude d'une ambition personnelle, il s'attache à lui donner, dès l'abord, la rigueur immuable d'un principe. Roi de Navarre, il unit sa cause à celle du roi de France; il se rapproche d'autant plus du trône qu'il voit monter la hardiesse des ligueurs, et, prodiguant au roi ses assurances de fidélité[1], rappelant sans cesse le titre qui fait de lui le premier de ses sujets, il respecte dans Henri III le droit qu'il doit lui-même exercer. Le jour où le conseil de la Ligue (4 mars 1589) nommait un chef qui « feist estat de roy, en attendant les États, » Henri écrit aux États pour les convier à la paix et rassembler dans une obéissance commune au roi le royaume tout entier. « J'appelleray Dieu, dit-il, dans cette admirable lettre, Dieu tesmoing de mes actions passées à mon aide pour celles de l'avenir; et, vray serviteur de mon roy, vray François, digne de l'hon-

1. *Recueil des Lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, t. I, p. 294-297; t. II, p. 95, 137, 140, 296.

r que j'ai d'estre premier prince de ce royaulme, nd tout le monde en auroit conjuré la ruyne, je teste, devant Dieu et les hommes, qu'au hasard de mille vies j'essayeray tout seul de l'empescher[1]. »

Protestant, il s'efforce de calmer les haines religieus il garde dans le feu de la lutte une impartialité étonne les peuples et suscite les murmures de ses ligionnaires par son zèle à entretenir la paix ; apquant les édits, réprimant les excès des huguenots, ant à restreindre ceux de leurs priviléges qui conrient l'ordre public[2], ouvrant à tous, quelle que soit r croyance, l'entrée des conseils provinciaux, renaissant d'avance par sa promesse de se faire intruire l'union nécessaire du catholicisme et de la royauté, et demandant pour sa conversion une liberté qui la garantisse :

« Que diroient de moy les plus affectionnez à la religion catholique, dit-il encore aux États, si, après avoir vecu jusqu'à trente ans d'une sorte, ils me voyoient subitement changer ma religion, soubs l'esperance

1. *Lettres missives*, t. II, p. 457.

2. *Id.*, t. I, p. 113, 153, 157, etc... « Je sçay bien que pour la conservation de la tranquillité publique, il y a des choses qui ont esté accordées à ceulx de la religion par l'édict de pacification dernier qui ne peuvent servir leur effect, et doibvent estre diminuées et retranchées. Et, pour ceste occasion, je ne fauldray à la prochaine assemblée qui se doibt faire à Montauban de le remonstrer. » 1577. — Au duc de Montpensier, t. I, p. 147.

d'ung royaume? Que diroient ceulx qui m'ont veu esprouvé courageux, si honteusement je quittois par la peur, la façon de laquelle j'ay servi Dieu dès le jour de ma naissance? Voilà des raisons qui touchent l'honneur du monde. Mais, au fond, quelle conscience? Avoir esté nourri, instruit et eslevé en une profession de foy; et, sans ouïr et sans parler, tout d'un coup, se jeter de l'aultre costé? Non, messieurs, ce ne sera jamais le roy de Navarre, y eust-il trente couronnes à gagner. Tant s'en fault, qu'il luy en prenne envie, pour l'esperance d'une seule. Instruisés-moi, je ne suis poinct opiniastre. Prenés le chemin d'instruire, vous y profiterés infiniment. Car, si vous me montrés une aultre vérité que celle que je crois, je m'y rendray, et feray plus; car je pense que je ne laisseray nul de mon party qui ne s'y rende avec moy. Vous ferés un beau gain à Dieu, une belle conqueste de consciences en la mienne seule. Mais de nous conter des paroles, et, sans raisons, nous persuader qu'à la seule vue des armes nous devons estre persuadez, jugés, messieurs, s'il est raisonnable[1]? »

Enfin, roi de France ou de Navarre, il invoque toujours le sentiment national : « Nous sommes tous François et concitoyens d'une même patrie[2], » et, tandis que les Guises assignent d'avance au roi d'Espa-

1. *Lettres missives*, t. II, p. 448.
2. *Id.* t. I, p. 116.

gne une part dans le démembrement de la France[1], Henri IV, à la dernière extrémité, refuse à l'Angleterre de lui livrer Calais et maintient contre tous l'intégrité du royaume. Sans doute il avait imploré les secours de l'Angleterre et ceux de l'Allemagne ; mais c'était pour les diriger lui-même. Si les ligueurs sont trop souvent obligés de céder à l'Espagne ; si Henri de Guise promet à Philippe II de ne point s'unir à Henri III[2] pour lui faire la guerre ; si, Mayenne, livrant, malgré lui, des batailles qu'il perd[3], s'efface derrière le duc de Parme, il en est tout autrement dans le camp de Henri IV. Tout roule autour de lui. C'est lui qui organise les troupes, c'est lui qui marque aux alliés la mesure de leur concours et qui les fait servir à sa victoire ; lui seul parle à la France et en son propre nom. S'il introduit des troupes étrangères, ce n'est point comme une menace au roi, mais comme un moyen « de le délivrer de l'oppression et de la tyrannie des Lorrains. » Détruire une autorité étrangère, rendre au roi son trône et à la France son roi, et par là « esta-

1. Par le traité de Joinville (1585), les princes français restituaient Cambray, promettaient des secours à l'Espagne pour achever la conquête des Pays-Bas, et lui réunissaient dans des articles secrets la Basse-Navarre et le Béarn. — Ranke, *Histoire de la France au dix-septième siècle*, t. II, p. 43.

2. *Id.*, p. 52.

3. A Ivry, par exemple, où le comte d'Egmont et les Espagnols le forcèrent à engager le combat.

blir une paix ferme et solide dans le royaume[1], » c'est là son but. Partout il maintient à sa cause cette ligne nationale; partout il distingue les Espagnols des Français : « Main basse sur l'étranger, s'écrie-t-il à Ivry; mais sauvez les Français. » C'est à l'Espagne et à ses partisans qu'il en veut; et, quand le duc de Mayenne prétendra plus tard placer son traité avec lui sous l'approbation de Philippe II, il écartera cette médiation et n'invoquera pas celle d'Élisabeth ou des princes allemands. La France a entendu ainsi sa cause : elle s'est reconnue dans ses victoires, et les journées d'Arques, d'Ivry, de Fontaine-Française sont demeurées parmi les gloires de la patrie.

V

Ces victoires ne suffisaient pas à consolider la puissance de Henri IV. Le trône une fois conquis, il le fallait garder, et les obstacles renaissaient à mesure qu'ils paraissaient vaincus. Après son entrée dans Paris, après que l'absolution du pape l'a proclamé Fils de l'Église, il voit ses ennemis tenir encore, et la main du Souverain Pontife, étendue pour le bénir, ne pré-

1. *Lettres missives*, t. II, p. 296.

serve pas de leur haine le monarque réconcilié. L'Espagne, vaincue à Rome, cherche dans les troubles de la France une plus heureuse issue, et, par ses luttes couvertes au sein du royaume, elle force le roi à engager la guerre. « J'ay en teste un ennemi, écrit Henri IV à l'évêque de Rennes, qui me donne assez d'exercice pour m'occuper entièrement, et, comme il n'a faict conscience du temps du feu roy de me faire offrir argent et forces pour me deffendre de luy, lorsque j'étois assailly de toutes parts avec ceulx de la dicte religion, comme il n'en a faict de faire la treve avec le Turc pour pouvoir mieux troubler la France, je sçay qu'il fait encore ce qu'il peut pour allumer un nouveau feu en mon royaulme [1]. » Efforts trop souvent couronnés de succès! En vain Henri IV invoque le sentiment national : « On est François ou Espagnol; » en vain il étale les misères de l'État, les progrès de l'ennemi « dévorant en espérance la ruine du royaume, » ses propres périls, son extrémité, son désir de rendre la paix à la France, au prix même de sa vie, ne pouvant, dit-il « eslire un plus honorable tombeau [2]; » rien n'arrête les défections. Si Mayenne et les catholiques fidèles sont auprès de lui au siége d'Amiens, il voit les plus grands noms du protestantisme l'abandonner et appuyer de leurs rancunes insensées les en-

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 921, 7 mars 1598.
2. *Id.*, au connétable de Montmorency, p. 718.

treprises de l'Espagne. Cette situation de Henri IV revit tout entière dans ses lettres : quand on lit ce récit animé de toute l'éloquence du désespoir, quand on entend ce prince parler de ses périls, des ingratitudes qu'il lui faut subir, des maux qu'il endure ; quand on le voit, obligé de se multiplier, d'être partout à la fois, ici pour combattre les ennemis, là pour réprimer une révolte ou pour obtenir l'enregistrement d'un édit, porter seul le poids de ces luttes où tout semble conspirer contre lui, on est saisi d'une sorte d'admiration pleine d'angoisses devant tant de génie, tant de courage, tant de ressources, et une fortune qui semble les déjouer à plaisir de son implacable malignité.

Comment triompher de ces obstacles? comment résister seul? quel parti prendre? — Veut-il continuer la guerre? Mais ses ennemis s'accroissent et s'enhardissent chaque jour; mais le Souverain Pontife demande l'union des nations chrétiennes; mais le peuple est là, ruiné, exploité, *mangé*, impuissant à guérir ses propres blessures, et victime des exactions que la guerre traîne après elle. Henri IV envisage ces calamités et songe à traiter. Alors s'élèvent d'autres difficultés ; le bruit de ses desseins alarme ses alliés; l'Espagne se plaît à exagérer la portée des négociations, et, tout en poursuivant la guerre, elle menace l'Angleterre et la Hollande d'une paix qui les irrite contre la France. L'Angleterre, désireuse de recueillir les avantages de

la lutte sans en affronter les malheurs, marchande à Henri IV ses secours à des conditions que ce prince refuse noblement de subir. Aux premiers bruits de la paix, elle se ranime, elle prie, elle s'emporte, elle promet des troupes et s'oppose par toutes les voies à la conclusion des traités[1]. Telle est la position de Henri IV; seul, ayant à redouter ses alliés presque à l'égal de ses ennemis, et ne trouvant autour de lui qu'hostilité et misère : « Je ne sçays quasi plus à quel sainct me vouer, » écrit-il à Schomberg; et à du Plessis : « Si vous voyés ma condition, vous la trouveriez pire que du roi de Navarre, car je ne suis assisté de personne[2]. »

Cependant il suffit à tout. Dans les dernières extrémités, au risque de perdre une armée, il réprime les compagnies qui se déshonorent par leurs déprédations; il médite, au milieu des combats, la réorganisation de ses finances et les grandes réformes de son règne; il enveloppe dans un simulacre de guerre des négociations que traversent à chaque instant les défiances de l'Angleterre et les trahisons de l'Espagne. Enfin, au moment décisif, alors que, partagé entre les

1. « Ils (les Anglois) eussent bien voulu par leurs delations et remises me faire perdre l'occasion qui se présente de pacifier mon royaulme, pour faire tousjours leurs affaires à mes dépens, gaudir et profiter de mes travaux. Mais je n'ai pas esté conseillé de les croire. » *Lettres missives*, t. IV, p. 973. Au connétable.

2. *Id.*, p. 732.

protestants qui réclament des réformes et les catholiques qui demandent la paix, il semble obligé de choisir entre deux partis contraires et également dangereux, l'un qui, en le réconciliant avec l'Espagne, lui aliène les protestants et les États du Nord, l'autre qui, en calmant les protestants, ranime l'Espagne et porte ombrage au Saint-Siége, il prend à la fois ces deux partis; il s'expose à ces deux périls. La même année voit signer la paix de Vervins et l'édit de Nantes; elle les voit, et, rencontre à jamais mémorable! elle voit commencer de ce jour le triomphe et la puissance de Henri IV. De ce jour il est roi, de ce jour il gouverne la France et dirige l'Europe. C'est ici qu'il faut le contempler et qu'apparaît aux regards la politique de son règne.

HENRI IV

ET

SA POLITIQUE

HENRI IV

ET SA POLITIQUE

LIVRE PREMIER

POLITIQUE INTÉRIEURE

LES AFFAIRES RELIGIEUSES

I

L'ÉDIT DE NANTES

Plan général de la politique de Henri IV. — Les affaires religieuses au dedans du royaume. — Importance que Henri IV attache à son titre de fils aîné de l'Église. — Il se substitue aux ligueurs dans la défense de l'Église ; mais c'est par la tolérance qu'il veut la servir. — Aux protestants, il accorde le libre exercice de leur culte, mais il retire à la Réforme son caractère politique. — La tolérance également méconnue des ligueurs et des protestants. — Édit de Nantes. — Son vrai but. — Henri IV veut maintenir, au milieu des dissensions religieuses, l'unité civile, et préparer, par la liberté, la réunion des croyances. — Ses promesses en faveur de l'Église catholique.

Il y a un danger à tenter de décrire la politique d'un règne : c'est d'en faire un système, c'est de la représenter comme une théorie tracée d'avance et dont

[illegible] combinaisons, formées en dehors des faits, [illegible] les uns les autres dans un ordre inva[illegible]. Un tel point de vue serait le plus [illegible] appliqué surtout à une époque de dé[illegible], où les principes chancellent sur [illegible] sans cesse mouvantes, où les surprises des [illegible] déconcertent les plus sûrs calculs et triom[illegible] les mieux établies. Mais, lors[illegible] un règne en son ensemble, lorsqu'on [illegible] ses différents actes des circonstances au mi[illegible] ils se sont produits, on peut, sans aspi[illegible] précision idéale, leur assigner certains ca[illegible], et démêler, à travers la succession des [illegible], une unité qui pour n'être pas née tout à [illegible] l'esprit du souverain, n'en a pas moins do[illegible] ses plans. C'est ce que nous voudrions es[illegible] le règne de Henri IV.

[illegible] dedans comme au dehors de son royaume, [illegible] trouvait à accomplir une œuvre à la fois po[illegible] religieuse. Au dedans, le libre exercice du [illegible] à régler, la prépondérance de la foi [illegible] maintenir, et le soin de la défendre, [illegible] action, à replacer entre les mains [illegible] chrétienne. Au dehors même [illegible] liberté de conscience à réclamer [illegible] persécutés partout où triomphait [illegible] l'Église à protéger contre

les envahissements d'une puissance qui couvrait de religion ses projets de conquête, la Papauté à dégager d'une solidarité qu'elle désavouait, et sa suprématie morale compromise par les violences de l'Espagne, à relever d'autant plus que sa juridiction temporelle semblait renversée. Voilà pour l'œuvre religieuse. L'œuvre politique ne faisait que refléter ces caractères. Au dedans c'étaient les institutions ébranlées à raffermir, une nation, déchirée par des tentations contraires de révolte ou de lassitude, à reconstruire sur les ruines des factions, unie et libre sous l'inspiration de la royauté. Au dehors, l'équilibre européen à assurer, les accroissements démesurés de l'Espagne à réduire, les Etats faibles à protéger, et la France trouvant dans sa seule influence ce pouvoir que l'Espagne avait en vain demandé à son ambition. Tel était le besoin du temps; telle fut l'entreprise de Henri IV.

Soit qu'il promulgue l'édit de Nantes ou qu'il rappelle les jésuites, soit qu'il s'efforce de ruiner les projets de l'Espagne ou qu'il entre dans les conseils de la Papauté, soit qu'il rassemble autour du trône les classes divisées de son royaume, soit enfin qu'il délivre les Provinces-Unies, et qu'intéressant à la prépondérance de la France la liberté de l'Europe il médite l'expulsion des Turcs et l'union des nations chrétiennes, c'est toujours la même inspiration qui le guide et le même but qu'il poursuit. Associer dans

une œuvre commune le sentiment national et la pen
religieuse, et, pour mieux assurer leur victoire, s
stituer, dans tous les ordres, le droit à la force et l'
fluence à la conquête : c'est là tout le plan de ce règ
catholique et français.

Essayons de retracer d'abord la politique intérie
de Henri IV, et puisque les principales difficultés q
rencontra son gouvernement tenaient aux luttes
croyances, commençons par examiner sa politiq
religieuse.

Le premier acte qui la signale, c'est l'édit de Nant

La Ligue ne s'était pas évanouie tout entière qua
parut l'édit de Nantes. Elle survivait dans l'opini
activement entretenue, qui, en dépit des événemen
persistait à voir dans le roi très-chrétien l'ancien h
rétique, et à chercher hors du trône les véritab
appuis de la foi catholique. Cette rivalité sourde, po
dans les consciences entre la Ligue et lui, Henri
eut dès le principe à cœur de la détruire. Le soin
veiller aux intérêts de l'Église et d'assurer sa libe
ne lui apparaissait pas seulement comme le devoir
sa conversion, mais comme le droit de sa couron
et ce droit, il n'entendait le soumettre à aucune d
cussion ni à aucun partage. Aussi ferme dans le ma
tien de son pouvoir que modéré dans son exercice
souffrait impatiemment que des sujets prétendiss
mieux servir l'Église qu'il ne le faisait lui-même. «

[...]on catholique, s'écrie-t-il devant le parlement, [...]me plus que vous; je suis plus catholique que [...]. Je suis fils aisné de l'Église : nul de vous ne l'est [...] peut estre [1] ! » *Je suis fils aisné de l'Église : nul [...] ne l'est ny le peut estre.* C'est là sa réponse aux [...]cteurs de sa foi : c'est là le privilége qu'il oppose à [...] contestations, privilége que lui seul a reçu, que [...]eul peut revendiquer, et dont il veut en quelque [...] imprimer la conviction au cœur de la France. [...]treprise d'autant plus difficile, qu'en arrachant à [...] Ligue son principe il ne lui empruntait pas ses [...]es, et qu'à la persécution il substituait la tolérance !

La tolérance était, comme l'hérésie, une nouveauté [...]r la France. Sans doute, comme l'hérésie dans la [...]iété, elle avait plus d'une fois pénétré dans les lois. Mais ces apparitions n'avaient été que passagères, et, les dissidences religieuses n'étant jamais parvenues à s'établir en France, la tolérance était devenue sans objet au sein d'une nation où l'unité de foi s'était conservée. Les siècles précédents avaient vu rassemblés dans une même croyance tous les peuples de l'Europe. La religion catholique était tellement entrée dans la société, qu'elle formait le fond des idées aussi bien que la loi morale, et comme celle-ci est encore de nos jours la limite où s'arrête la liberté de conscience, celle-là

1. *Lettres missives*, t. V, p. 91, 7 février 1599.

traçait alors le cercle dans lequel devait se renfer la liberté des croyances. Elle n'était que la plus ha expression des lois morales, et, à ce titre, la premi des lois politiques, à la fois leur base immuable et le suprême sanction. Ces deux ordres venaient se con fondre dans l'autorité du Souverain Pontife, que l moyen âge avait vu maintenir contre les puissants les principes de justice naturelle, de la même main qui répandait les grâces spirituelles sur les plus humbles de la chrétienté. Cette unité, dont les bienfaits n'ont jamais été mieux célébrés que par les écrivains protes- tants, cette unité était brisée : et, sans nous arrêter à examiner si c'était un progrès que la division des croyances jetées sur l'antique union des âmes, un éta de choses nouveau commençait.

Tour à tour consacrée et proscrite, la tolérance sui- vit en France les vicissitudes de la Réforme ; lorsqu'en fin la paix vint éclairer les ravages des guerres civile et les envahissements des nouvelles doctrines, elle n'eut plus qu'à prendre dans la loi une place défi- nitive. Avec les événements changeait la politique Ces nécessités, qui ne retombaient point sur le passé, e qui ne contredisaient pas des temps où d'autres cir constances avaient autorisé d'autres maximes, la plu part des ligueurs se refusaient à les admettre ; ils en tendaient maintenir dans la foi une unité rompu dans les consciences, et réprimer par la force ce qu

la force n'avait pas su prévenir, aussi inhabiles à apprendre la tolérance que les protestants à la leur enseigner.

Tel était, en effet, le mutuel emportement des esprits. Les uns et les autres roulaient, poussés par des passions contraires, dans les mêmes exagérations. Provocateurs des guerres civiles, les huguenots reproduisaient les excès nés de leur agression, et les prolongeaient par leurs exemples. Ce qu'ils sollicitaient, ce n'était pas la liberté de conscience, *idée diabolique*, suivant Théodore de Bèze, et que les pays soumis à leur empire avaient vue impitoyablement proscrite : c'était la prépondérance politique en France, où ils se trouvaient en minorité.

Au fond, ils avaient peu de réclamations à élever. Des édits successifs[1] leur avaient rendu, dès le règne de Henri III, la jouissance presque entière de leurs droits; si ce prince, contraint par les ligueurs, en suspendit l'effet, sa réconciliation avec le roi de Navarre les remit, quelques années après, en vigueur. Henri IV, par le même acte qui contenait sa promesse de se faire instruire dans la religion catholique, confirma les garanties assurées aux protestants; il les développa à mesure que se fortifia son pouvoir, et ce que le texte des lois leur refusait encore, sa bienveil-

1. Édit de Bergerac et de Poitiers (1577), complété par les conventions de Nérac et de Fleix.

lance le leur accorda [1]. Cela eût suffi, pour l'époque, à tout ce que le protestantisme renfermait d'esprits convaincus et amis de la paix ; cela ne faisait pas le compte des chefs, de cette noblesse factieuse qui avait rêvé, à travers les dissensions religieuses, une sorte de féodalité indépendante, et dont les espérances, tout à coup déconcertées, se tournaient en révoltes. L'abjuration de Henri IV avait enlevé à ces ambitieux à la fois leur soutien et leur modérateur ; ils se trouvaient dans la situation où avaient été les ligueurs, privés comme eux d'un principe qui pût les fixer, et, sans avoir aucun de leurs droits, ils reproduisaient toutes leurs violences. On a vu les premiers d'entre eux, Bouillon, la Trémouille, et du Plessis-Mornay lui-même, complice et dupe de ces désordres, refuser à Henri IV devant Amiens le secours de leurs armes. Ils préparent la guerre dans leurs synodes, et, prouvant par leurs excès la liberté dont ils jouissent, ils tracent le plan d'un gouvernement à part, divisant la France en neuf provinces, ayant au sein de la nation leurs places fortes, leurs finances, leur armée, et cherchant, pour assurer ce nouvel ordre, un protecteur à l'étranger. Bel effet, dira-t-on, de la tolérance accordée ! Cette tolérance avait un défaut : elle n'était que provisoire, et les droits mal définis qu'elle autorisait flot-

1. Poirson, *Histoire de Henri IV*, t. I, p. 340.

taient abandonnés à la discrétion de la royauté. C'était là le prétexte dont se couvraient les factieux pour exagérer leurs demandes [1], pour reprocher d'avance l'oppression de leurs croyances au prince qui les avait abjurées, et pour engager leur parti dans des conspirations sans fin.

Ce prétexte, l'édit de Nantes les en désarma.

Dans cet édit, comme dans presque toutes les mesures prises en des temps de troubles, il faut distinguer deux parts : l'une passagère et donnée aux circonstances, l'autre durable et inspirée par les principes. On a tout dit sur l'excès des priviléges que l'édit de Nantes conférait aux huguenots. Cette organisation spéciale, leur conservant dans l'État une situation déréglée, ces deux cents villes de sûreté mises pour un temps entre leurs mains, ces places capables de soutenir un siége et contre lesquelles durent se rassembler toutes les forces de la monarchie, livrées à leur pouvoir; c'étaient là autant de concessions incompatibles, comme l'avouait Sully, avec la sûreté d'un gouvernement, et le cardinal de Richelieu, en les réduisant après deux guerres civiles, sans attenter à la foi

1. Aussi Henri IV disait-il, dans sa réponse aux remontrances du parlement de Paris : « Si les aultres parlements, pour ne m'avoir assisté à ma volonté, ont esté cause que ceulx de la religion ont demandé choses nouvelles, je ne veux pas que soyés cause d'aultres nouveautés par un refus. » *Lettres missives*, t. V, p. 92.

des protestants, prouva qu'elles n'étaient point nécessaires à la liberté de conscience.

Les mesures qui assuraient cette liberté faisaient le fond même de l'édit de Nantes. C'était le culte réformé s'exerçant en paix dans la plus grande partie du royaume, sauf en certaines villes de la Ligue où les calvinistes avaient reconnu qu'il valait mieux pour eux ne pas s'établir. C'étaient les droits civils accordés aux dissidents comme aux catholiques, et cette clause d'exhérédation pour motif de religion, que la loi anglaise devait formellement ordonner contre les catholiques, formellement interdite par la loi française contre les protestants. C'étaient enfin, à ne parler que des dispositions principales, une chambre dite de l'*Édit*, créée dans les parlements, une allocation accordée aux protestants pour leurs ministres et leurs écoles, et leur admission aux dignités et aux offices de l'État.

La vraie pensée de l'édit de Nantes, momentanément contredite par les priviléges qui y étaient énoncés, se trouve dans ces dernières dispositions : accorder aux protestants la tolérance et retirer du même coup à la Réforme tout caractère politique. A une époque où les souverains et les peuples couvraient du nom de religion leur ambition et leurs excès, Henri IV tentait, et cela dans toute sa conduite, dans ses relations avec les puissances étrangères comme dans son propre royaume, de séparer les deux ordres et de

maintenir au sein des dissensions religieuses l'unité civile : unité qui n'était pas seulement à ses yeux un gage de paix, mais encore le présage d'une unité plus haute.

Au delà de cette tolérance accordée aux protestants, apparaît le dessein de favoriser le retour des âmes apaisées, et d'éteindre, avec les persécutions, les dissidences. Henri IV avait vu à l'œuvre les persécutions; il avait vu que, loin d'étouffer les contradictions, elles ne servaient qu'à les exciter et qu'à s'exciter elles-mêmes. C'est ce qu'il exprimait au parlement de Paris avec sa vive éloquence [1]. « Incontinent après la Saint-Barthélemy, quatre qui joions aux dez sur une table, y vismes paroistre des gouttes de sang, et voyant qu'après les avoir essuyées par deux fois, elles revenoient pour la troisiesme, je dis que je ne jouois plus; que c'estoit un mauvais augure contre ceulx qui l'avoient respandu. M. de Guise estoit de la troupe. » Il avait dit ailleurs : « C'est un argument de passion toute évidente de commencer la conversion par la subversion, et l'instruction par la destruction, par l'extermination et par la guerre, qui doit commencer par la fraternité, l'admonition et la douceur [2]. »

En même temps qu'il affranchissait les protestants, en même temps que, développant les conséquences de

1. *Lettres missives*, t. V, p. 90.
2. *Id.*, t. II, p. 140.

l'édit, il en ordonnait l'application au Béarn [1] et aux pays où les catholiques se trouvaient en minorité, en même temps qu'il invoquait son propre exemple pour protéger ceux-ci contre les rigueurs des souverains protestants, il se retournait du côté de l'Église ; il travaillait à satisfaire ses demandes, à assurer sa liberté, et, par sa liberté, son triomphe. « Je sçay, disait-il en 1598 aux députés du clergé, que la religion et la justice sont les colonnes et fondement de ce royaulme, qui se conserve de justice et de piété, et, quand elles ne seroient, je les y vouldrois establir, mais pied à pied, comme je feray en toutes choses. Je feray en sorte, Dieu aydant, que l'Église sera aussy bien qu'elle estoit il y a cent ans. J'espère en descharger ma conscience et vous donner contentement [2]. »

1. *Lettres missives*, t. V, p. 159, 423, etc.
2. *Id.*, t. V, p. 33.

II

L'ÉGLISE ET LA TOLÉRANCE

Témoignages en faveur de la conversion de Henri IV. — Quelle impression la Papauté reçoit-elle de l'édit de Nantes? — Attitude qu'avait gardée le Saint-Siége durant la Ligue. — Il n'avait voulu qu'une chose : conserver à la France un roi catholique. — Appréhensions que conçoit Clément VIII sur les intentions de Henri IV, à la nouvelle de l'édit de Nantes. — Elles se dissipent à la vue des actes du roi et des effets du nouvel édit. — Comment Henri IV entendait la tolérance. — Son exemple rappelé par Pie VII à Napoléon. — La conférence de Fontainebleau. — Les bienfaits de la liberté religieuse. — Ce qu'en pensait Henri IV. — Conversions multipliées sous ce règne.

Ici deux questions se présentent. Ce prince, à qui nous prêtons des vues si religieuses, s'était-il sincèrement converti? Et ces protestations qu'il faisait à l'Église, comment l'Église les accordait-elle avec l'édit de Nantes?

Les témoignages ne nous manqueraient pas pour répondre à la première question. Nous pourrions, écartant d'abord des mots douteux ou sans valeur [1],

1. Le fameux : *Paris vaut bien une messe* n'est pas de Henri IV mais de Sully, comme l'a établi M. Édouard Fournier dans son curieux livre de l'*Esprit dans l'histoire*; quant à l'autre mot sur le *saut périlleux*, il est malheureusement exact. Mais, tout en le regrettant, il faut se garder d'en exagérer le sens. Pour assi-

montrer, avec les auteurs contemporains, Henri IV déterminé à refuser sa conversion à des violences qui l'eussent rendue suspecte, et cependant la préparant, au sein des camps, par ses méditations et ses entretiens. Nous pourrions, avec Palma Cayet, le montrer disputant contre les théologiens de son parti jusqu'à les embarrasser, dissipant peu à peu ses doutes sur les enseignements de l'Église [1], et disant, par exemple, à un des ministres de sa maison : « Je ne vois ni ordre ni dévotion en ceste religion ; elle ne gît qu'en un presche, qui n'est autre chose qu'une langue qui parle bien françois ; bref, j'ay ce scrupule qu'il faut croire que véritablement le corps de Nostre-Seigneur est au sacrement, autrement tout ce qu'on fait en la religion n'est qu'une cérémonie [2]. » Conviction qu'il devait plus tard exprimer de nouveau à Sully, en formant le désir de la lui voir embrasser [3]. Nous pourrions

gner à cette parole sa véritable portée, il suffit de se rappeler les habitudes et les discours de Henri IV, et cette familiarité de langage, même sur les plus graves sujets, que le caractère et la naissance, l'éducation et la vie des camps avaient donnée au Béarnais.

1. Palma Cayet. « Dieu, dit cet historien, lui-même ancien ministre protestant et depuis catholique, Dieu, dès longtemps, avoit touché le roy sur la réalité au sacrement de l'eucharistie, et qui toutefois estoit encore en doute sur trois points, savoir : de l'invocation des saints, de la confession auriculaire et de l'authorité du pape. » *Chron. noven.* 1593, p. 445.

2. Palma Cayet, *Chron. noven.* 1593.

3. « Passant un jour par la rue, assez près du Louvre, dit

enfin invoquer l'autorité des protestants eux-mêmes, et nous entendrions l'un d'eux nous dire : « Quels que fussent les motifs qui dans l'origine ont porté Henri IV à laisser le culte réformé, auquel il avait paru si attaché, toute sa conduite suivante prouve qu'il fut convaincu de la sainteté de celui auquel il retourna, et qu'il fut catholique de cœur et d'âme jusqu'à sa mort[1]. » Mais, sauf à revenir plus tard sur ce point, il nous semble suffisant d'interroger simplement Henri IV, et si nous pouvons prouver que le fond de sa politique a été le dévouement à l'Église aussi bien qu'à la France, nous croirons avoir rendu de sa foi comme de son patriotisme le plus sûr témoignage.

Maintenant, comment l'Église jugeait-elle cette foi du nouveau converti, et que pensait-elle de la manière dont il entendait la propager?

Il n'est pas inutile, à ce propos, de revenir sur l'attitude des papes dans le cours de la Ligue. Faut-il, comme on l'a tenté pour des fins opposées, mêler leur

Péréfixe, il rencontra un prêtre qui portait le saint Sacrement; il se mit aussitôt à genoux et l'adora fort respectueusement. Le duc de Sully, huguenot, qui l'accompagnait, lui demanda : *Sire, est-il possible que vous croyiez en cela, après les choses que j'ai vues?* Le roi lui répartit : *Oui, vive Dieu, j'y crois, et il faut être fou pour n'y pas croire; je voudrais qu'il m'eût coûté un doigt de la main, et que vous y crussiez comme moi.* » *Hist. du roi Henri le Grand*, p. 445.

1. Schoell, *Cours d'hist. des États européens*, t. XVII, p. 152.

nom aux excès de cette époque? Faut-il voir en eux des souverains étrangers poussés dans les troubles de la France par un intérêt personnel, et confondre avec l'Espagne cette puissance qui ne connaît pas d'ennemis parmi les peuples[1], et qui n'a d'autre nationalité que l'humanité même? La Ligue, avec ses variations et ses incertitudes, est une de ces luttes où l'on peut parler en toute liberté de la conduite des papes, et c'est le cas de répéter le mot de M. de Maistre : On ne leur doit que la vérité. Qu'ils se soient mépris sur l'état et sur la constitution de la France; qu'ils aient mal connu les intentions du roi comme celles des ligueurs, et qu'entraînés par une influence ennemie ils se soient portés à des mesures extrêmes, il est permis de le croire. Mais leur imputer dans cette querelle la pensée d'une ambition particulière, prêter un mobile personnel à cette autorité qui sacrifia l'Angleterre plutôt que de faire aux passions de Henri VIII ces concessions que les réformateurs devaient si libéralement accorder à leurs princes, cela ne se soutient pas. Les actes des papes varièrent avec leurs informations; leur intention demeura la même : conserver à la France un roi catholique.

1. On sait la belle parole du pape Pie VII, qui, pressé par Napoléon de se prêter à ses vues contre les Anglais, lui répondit : *Qu'étant le père commun de tous les chrétiens, il ne pouvait avoir d'ennemis parmi eux.* (Note datée du Quirinal, 19 avril 1808.)

C'était le vœu de Grégoire XIII, refusant d'approuver la Ligue, quand Philippe II signait avec les Guises le traité de Joinville. C'était le vœu de Sixte-Quint, condamnant tout ensemble les révoltés contre la foi et les révoltés contre le trône, recevant en plein consistoire l'envoyé des royalistes, le duc de Luxembourg, aux regards de l'Espagne irritée et impuissante, comblant d'éloges la modération de son légat Morosini et désavouant les violences de Gaëtano, son infidèle représentant, et, à mesure qu'approche le terme de sa carrière, se tournant de plus en plus vers ce prince dont il pressent la conversion et la gloire. C'était enfin le vœu de Clément VIII. Entendez-le déplorer les égarements des ligueurs : « Il y a tant d'intérêts particuliers, s'écrie-t-il, que j'en désespère [1]. » Et, en 1593, comme pour marquer jusqu'au bout la différence entre la Papauté et l'Espagne, au moment où celle-ci s'efforce de peser par l'or ou les menaces sur les délibérations des États, Clément VIII exhorte son légat à veiller « à ce que ni la violence, ni la corruption ne puissent influencer les votes, » et il le conjure « d'éviter toute précipitation en une affaire si grave [2]. » Voilà le contraste entre les deux politiques, et à quels signes on distingue le souverain étranger et le père commun des nations chrétiennes.

1. R. de Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, t. IV, p. 119.
2. Ranke, *Hist. de la papauté*, t. III, p. 296.

Quelle fut donc l'impression du pape en apprenant l'édit de Nantes? Le premier mouvement fut l'étonnement et la douleur : il en devait être ainsi. Ce qui avait toujours préoccupé Clément VIII, ce qui, malgré son attrait pour Henri IV, avait commandé sa réserve envers lui et ses ménagements pour les Espagnols, c'étaient ses doutes sur la sincérité de ce prince, et le sentiment de la responsabilité qui pèserait sur le Saint-Siége si le roi, une fois reconnu par l'Église, allait la trahir [1]. Tout son désir est de découvrir la vérité, et de ne s'engager d'aucune façon, jusqu'à ce qu'il l'ait démêlée. Il cherche dans les actes privés la lumière que l'incertitude des événements ne lui permet pas de demander aux démonstrations publiques : il reçoit avec une froideur apparente le duc de Nevers; mais il donne à un agent secret l'assurance que, « si le roi se montrait un parfait catholique, l'absolution

1. C'est le sentiment qu'exprimait un gentilhomme italien, en réponse aux plaintes des Français : « Si Sa Sainteté eut rebeny votre roy aussi tost qu'il l'a demandé, qu'il fust retombé encore en l'heresie, ce qu'il plaise à Dieu que jamais cela n'advienne, toute la chrestienté eut accusé le pape de legereté et de trop de simplicité, et aurait-on dit de vostre roy qu'il auroit eu un royaume pour une rebenediction, pource qu'il ne faut point doubter que le monde juge des effets qui se voyent et non des choses incognuës. Aux choses douteuses et de grande consequence, il faut estre plustot timide et irrésolu que trop ardent et précipiteux. » Palma Cayet, *Chronol. noven.*, p. 384. Il faut lire en entier ce discours attribué au cardinal Toleto, et qui justifie merveilleusement la conduite du pape.

ne lui serait point refusée [1]. » Une fois sa conviction formée, on le voit déjouer les manœuvres des Espagnols, amener lui-même à ses vues les cardinaux, leur lire avec attendrissement les lettres de Henri IV, et cependant, préoccupé parfois de prédictions sinistres, se prendre à douter de son œuvre, interroger le ciel par ses larmes et par ses prières, et se préparer, dans les veilles et les austérités, à cette absolution, qui, selon lui, devait rendre la paix à l'Église, et selon d'autres, prolonger ses malheurs[2].

1. Ranke, *Hist. de la Papauté*, t. III, p. 305.

2. *Amb.* et *Négot.* du cardinal du Perron, p. 258. — *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. I. — Qu'on nous permette de citer, à ce sujet, une conversation de Clément VIII avec le cardinal d'Ossat, telle que ce dernier la rapporte à Henri IV. « Il me répondit, écrit le cardinal, qu'en ces affaires de France il ne s'étoit jamais proposé que la conservation de la religion catholique et de l'Etat, et en appelloit Dieu à témoin; que plusieurs, qui ne savoient le fond de ses intentions, et jugeoient par quelques apparences extérieures, avoient pensé de lui tout autrement, et qu'il fut Espagnol; mais que qui voudroit bien considérer la personne qu'il soutenoit, et l'état auquel les choses étoient, quand il fut élevé pape, jugeroit aisément qu'il n'avoit peû faire de moins, que de ce qu'il avoit fait, pour le regard de ce qui avoit dépleu par-delà : que lors de son assomption au pontificat, trouvant qu'il y avoit une armée du saint-siége par-delà, il ne pouvoit alors faire autre chose que ce qu'il fit, s'il n'eût voulu (et ici il hésita), et après avoir attendu un peu, ne lui venant à la langue rien de meilleur, il acheva par ces mots : renverser le monde sens dessus dessous; que nonobstant il fit des choses dont tous autres auroient plustost à se plaindre que V. M. et les vôtres, lesquelles il me diroit, me tenant personne discrète, qui n'en useroit sinon en bien : que

C'était à Henri IV à justifier les espérances de Clément VIII. Rome était comme suspendue dans l'attente du parti que prendrait le roi, quand elle apprit la promulgation de l'édit de Nantes. Faut-il s'étonner que cette mesure, avec ses concessions excessives et ses nouveautés hardies, ait, au premier abord, contristé le cœur du Pontife? Faut-il s'étonner qu'à une époque où les États protestants accablaient les catholiques de leurs rigueurs, où l'Espagne multipliait autour du Saint-Siége les préventions contre la France, faut-il s'étonner que Clément VIII se soit effrayé, et qu'il ait cru voir dans l'édit de Nantes ce retour au protestantisme dont l'accusation retentissait d'avance contre Henri IV? Pour nous, si quelque chose nous surprend

premièrement, et tout incontinent, il réduisit la somme que les papes donnoient à quinze mille écus par mois : et puis, à la première occasion qui se présenta, il licencia les Suisses; et depuis, à une autre occasion, il acheva de renvoyer tout le reste de ses forces; que, s'il étoit licite de montrer les choses qu'il avoit écrites et çà et là, et les réponses qu'il en avoit reçues, il pourroit faire voir tout le contraire de ce qu'on a pensé. Et puis, étendant son bras droit et l'empoignant au-dessus du coude avec sa main gauche, il dit avec grande affirmation que si avec ce bras-là il pouvoit remettre le royaume de France en l'état auquel il étoit du tems de Henri II, il le donneroit fort volontiers, et en appelloit derechef Dieu à témoin, regardant un crucifix qui étoit à un bout de la chambre. Et, après avoir été un peu de tems, ajoûta qu'il prioit Dieu pour la France tous les jours, et qu'il vous fist bon catholique, et vous inspirast toutes bonnes choses. » (*Lettres* du cardinal d'Ossat, t. I, p. 63. Lettre X au roi, 22 décembre 1594.)

ici, ce n'est pas la douleur du pape ; c'est bien plutôt la persévérance de ses dispositions pour la France et de son attachement pour un prince en apparence infidèle.

Les lettres de Henri IV permettent de suivre toutes les phases de cette affaire : d'abord, il prévoit l'étonnement du Saint-Père et s'efforce de le préparer à la mesure qu'il médite : « Si j'estois contrainct d'accorder plus aux huguenots qu'en l'édit de 1577, que Sa Saincteté croye que je le feray pour éviter un plus grand mal, et *pour favoriser et fortifier la religion catholique d'autant;* que je le feray pour contenter et rassurer le général de ceulx de la dicte religion, et en ce faisant, renverser plus aisement les desseings desdicts ambitieux et factieux, lesquels font ce qu'ils peuvent pour desesperer les autres de ma protection, et les irriter contre les catholiques qui vivent encore en grand nombre dedans les villes qu'ils occupent, dont ils les eussent déjà chassés, si je n'y eusse remedié [1]... »

L'édit paraît : l'Espagne triomphe, le pape s'inquiète, et l'évêque de Rennes transmet au roi l'expression de ses plaintes [2]. Henri IV ne se décourage pas ; il attend de l'expérience la justification de sa conduite : « J'ay bien consideré le langage que vous a tenu Sa Saincteté sur l'édit que j'ay faict pour maintenir mon

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 921, à M. de Rennes, 7 mars 1598.
2. *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. II, p. 44.

royaulme en repos, et j'espere que le temps luy fera cognoistre que les assurances que vous lui avez données de mon intention sont plus veritables que les rapports qui lui ont été faits à mon désavantage[1]... » Et il écrit au pape lui-même : « J'auray tel soing aussi à ménager l'edict que j'ay faict pour la tranquillité de mon royaulme, *que la religion catholique en reçoive le principal et le plus assuré fruict, comme elle a bien commencé*[2]. »

Mais déjà Clément VIII était revenu de ses craintes, et moins d'un an après l'édit de Nantes, Henri IV pouvait se féliciter, avec le cardinal de Joyeuse, d'avoir recouvré la faveur du Souverain Pontife. « Je vous remercie aussy de la bonne remonstrance que vous avez prins occasion de faire à Sa Sainceteté, pour excuser la publication de l'edict, que j'ai renouvellé pour le repos de mon royaulme, et loue Dieu que *Sa Saincteté commence à prendre fiance de moy et de mes intentions*, en ce qui concerne l'honneur de Dieu et la *restauration de son Église*... Je sçay, mon cousin, que je doibs aux bons offices que vous m'avez faicts à l'endroict de Sa Saincteté une bonne partie du *contentement qu'elle vous a dict avoir de moy*[3]. »

1. *Lettres missives*, t. V, p. 113, au cardinal de Joyeuse, *8 mai 1599*.
2. *Id., p. 184*. Novembre 1599.
3. *Id., p. 149*. 24 juillet 1599.

Clément VIII, en effet, qui, selon Sully, « avait tousjours desconseillé d'user des armes ny de persecution pour amener ceux de la religion à la foy [1]; » « Clément VIII, pape pacifique et bon François, disait l'Estoile, qui étoit la cause que le roy l'aimoit et l'honoroit beaucoup, » que « ceux de la religion même ne haïssoient pas, s'étant toujours comporté en leur endroit fort gracieusement, jusqu'à leur octroyer des passeports pour aller et venir librement à Rome [2], » Clément VIII ne pouvait blâmer dans l'édit de Nantes l'abandon des voies répressives. Il eût plutôt suivi l'exemple de ce pontife, l'un de ses prédécesseurs, qui intercédait auprès de François Ier en faveur des protestants et qui demandait pour eux *grâce* et *pardon* [3]. Ce qu'il redoutait, c'était de voir Henri IV sacrifier sa foi nouvelle à ses anciennes crovances, et donner ainsi raison aux propheties « des plus grands et puissants princes chrétiens, qui alors (au moment de l'absolution) lui prédisoient qu'il s'y trouveroit trompé [4]. » Quand il vit le roi de France, s'entourant des principaux chefs de la Ligue, Villeroy, Mayenne, Jeannin, marquer tous ses actes de son res-

1. *Œc. royales*, t. V, p. 136.
2. *Mémoires et Journal* de l'Estoile. Collection Michaud et Poujoulat, t. XV, p. 383.
3. Paul III, v. Cheruel, *Admin. de la France*, t. I, p. 171.
4. D'Ossat, Lettre déjà citée.

pect pour le Saint-Siége, quand il apprit les progrès de la religion au sein du royaume, les ordres religieux protégés, les conversions se multipliant chaque jour, les discussions théologiques tournant au triomphe de la vérité, et l'Église reprenant, sous les douces influences de la royauté, une possession paisible de tant d'âmes que les orages de la persécution eussent à jamais écartées d'elle, il bénit son œuvre et applaudit à cette politique généreuse qui ramenait à la foi par la persuasion. Un bref qu'il adressa à l'évêque d'Évreux, du Perron, après la célèbre conférence de Fontainebleau, rend de ses sentiments un éclatant témoignage : « ... Nous avons reconnu, écrit-il, la *piété éprouvée et la prudence* de N. T. C. F. Henri, roi des Français, qui, *sans rien s'attribuer de ce qui touche à l'Église, mais en professant qu'il n'a sur elle aucun doute*, rapporte au Saint-Siége la connaissance de ces matières [1]... »

Ces paroles du Saint-Père résumaient exactement

1. *Amb.* du cardinal du Perron, p. 240. — « ... Agnovimus *perspectam pietatem, et prudentiam* Carissimi in Christo filii Nostri Henrici Francorum Regis Christianissimi, qui *nihil sibi de religione assumens, ac palam professus nihil se in ea dubitationis habere, ejusque rei omne judicium ad Nos, atque ad hanc Sanctam Sedem* in qua immeriti positi sumus, *pertinere,* id solum in eo congressu agi voluit utrum ex ipsa librorum inspectione appareret locos Patrum, ut tu asserebas, ab eodem Plessisio corruptos ac falso productos fuisse.

l'attitude de Henri IV. La tolérance religieuse n'impliquait pas, dans la pensée de ce prince, l'indifférence; en laissant aux réformés la liberté de leur croyance, il maintenait à l'État le droit d'avoir et de proclamer la sienne, *palam professus*, comme s'exprimait le pape. Peu d'esprits entendaient de la sorte la tolérance : la plupart ne voyaient en elle qu'une transaction entre les diverses religions; à ce titre, le plus grand nombre la repoussait et quelques-uns cherchaient à l'établir : ainsi l'avaient comprise ses plus fermes défenseurs, du Ferrier, Sully, et ce cœur héroïque, l'Hôpital lui-même. Soit conviction particulière, soit résistance aux entraînements contraires, l'illustre chancelier inclinait, en effet, à envelopper dans une égale approbation les communions séparées et le catholicisme : pour éviter l'exclusion, il penchait vers l'indifférence. Cette tendance, qu'il porta dans la vie domestique comme dans l'ordre politique, égalant, non-seulement devant la loi, mais encore devant la conscience, des croyances opposées, s'alliait mal avec l'intégrité du dogme catholique. Ce fut l'art de Henri IV de réunir deux choses en apparence incompatibles, de professer une religion d'État sans offenser la liberté des cultes, de protéger l'Église sans opprimer les sectes.

Deux siècles plus tard, un autre pape proposait l'exemple de Henri IV à un conquérant de qui il ne

devait pas obtenir les consolations que Clément VII avait reçues du premier des Bourbons. « La profession solennelle, disait le pape Pie VII à Napoléon, que Henri IV, chef de la dynastie déchue des derniers rois de France, fit du catholicisme, qu'il soutint toujours comme religion dominante (sans pour cela laisser de garantir, ainsi que l'éxigeaient les circonstances, le libre exercice et les prérogatives politiques de la secte calviniste), non-seulement n'ôta rien, mais encore ajouta à l'éclat de sa renommée et aux transports de la nation pour lui. Il fit les délices de la France, il en fut nommé le Titus et obtint le nom de Grand [1]. »

Cette politique, Henri IV l'observa fidèlement durant tout son règne ; plein de zèle pour la foi catholique, il tint soigneusement la main au libre exercice du culte protestant [2], accomplissant à l'avance le précepte que Fénelon devait enseigner au fils déshérité de Jacques II : « Accordez à tous la tolérance, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par la persuasion. »

En même temps, il ne néglige aucun moyen pour

1. Mémoire présenté par Pie VII à Napoléon au moment du sacre, sur les besoins de l Église. *Inédit.* Cette pièce se trouve entre les mains de M. l'évêque de ***.

2. Voyez *Histoire des assemblées politiques des Réformés de France*, par M. Anquez, in-8°, p. 220.

rendre à la vérité ces réformés auxquels il a accordé des villes de sûreté. Sully est son ministre, du Plessis-Mornay son ami; mais sa confiance dans le premier ne va pas jusqu'à écouter ses plans singuliers de réforme religieuse, et s'il s'offre pour second à son ancien compagnon d'armes, il le laisse volontiers battre, dans les controverses théologiques, par du Perron. Cette conférence de Fontainebleau, où du Perron réfuta du Plessis [1], causa au roi une émotion extraordinaire. On ne l'avait jamais vu si agité, même à la veille de ses victoires. Avec quelle joie il s'empresse d'annoncer le résultat de la conférence au duc d'Épernon!

« Mon amy, le diocèse d'Évreux a gagné celuy de Saumur, et la doulceur dont on y a procédé oste l'occasion à quelque huguenot que ce soit de dire que *rien y ayt eu force que la vérité*.. Ce porteur y estoit, qui vous contera comme j'y ai faict merveilles. Certes, c'est un des grands coups pour l'Église de Dieu qui se soit faict il y a longtemps. *Suivant ces erres, nous ramenerons plus de separez de l'Église en un an que par*

1. La préoccupation du roi fut universellement remarquée. « Fut remarquée en Sa Majesté, dit madame de Mornay, une telle anxiété qu'il ne pouvoit mettre son esprit en repos, dont M. de Lomenie, secrétaire du cabinet, ne put se tenir de luy dire que la veille de Coutras, d'Arques et d'Ivry, il ne monstroit pas estre en si grand'peine, ce qu'il advoua. » (Cité par E. B. de Xivrey, *Lettres missives*, t. V, p. 228.)

une aultre voye en cinquante. Il y a ouy le discours d'un chacun, qui serait trop long à discourir par escript; il vous dira la façon que je veux que mes serviteurs tiennent pour tirer fruit de cette œuvre. Bonsoir, mon amy; sachant le plaisir que vous en aurés, vous êtes le seul à qui je l'ay mandé. De Fontainebleau, ce 5 mars 1600. Henry [1]. »

C'est la grandeur de l'homme que ses croyances ne puissent s'effacer au gré de la force, et que la persuasion ait plus d'empire sur son âme, spirituelle et libre, que la persécution. Et cette grandeur est en même temps une salutaire leçon. Elle lui enseigne à chercher dans son propre effort cette puissance que ne donne pas la violence, et lui montre dans la pratique de la vérité le moyen le plus sûr d'en propager l'influence. Les succès passagers de l'oppression nuisent plus à leurs auteurs qu'à leurs victimes : ils énervent et aveuglent les premiers, ils fortifient les autres et les épurent dans la souffrance. Sécurité trompeuse ! Épreuves caressantes, comme parle saint Augustin, qui entretiennent la décomposition sous la prospérité, et ne suscitent plus contre les menaces du mal une pensée d'expiation et de lutte, mais seulement un appel au pouvoir et une malédiction sur la liberté !

On peut désirer que l'unité de foi se rétablisse, et

1. *Lettres missives,* t. V, p. 230.

l'on ne comprend guère, à vrai dire, que les hommes, qui tiennent en toutes choses la division pour un malheur, la regardent comme un avantage dans les matières religieuses. Mais la meilleure voie pour atteindre à cette unité, c'est encore la tolérance. Elle répare les maux dont elle est la suite ordinaire par les bienfaits dont elle est cause.

Quelle preuve plus éclatante de ces bienfaits que l'histoire même de l'Église? L'Église a connu le péril des faveurs humaines. On l'a entendue déplorer des honneurs qui altéraient son caractère sans garantir sa liberté. On l'a entendue, inquiète d'une protection oppressive, s'écrier avec un grand évêque [1] : « L'empereur ne proscrit pas nos têtes, mais il nous enrichit pour nous perdre ; il ne nous pousse pas à la liberté chrétienne par des cachots ; mais il nous honore dans son palais pour nous asservir. » La lutte a-t-elle pu jamais lui inspirer ces craintes? Quel combat n'a pas été pour elle une victoire? C'est quand elle est seule en face de l'erreur, n'ayant d'autre arme que sa parole et d'autre appui que sa doctrine, c'est alors qu'elle éclate. Alors elle déploie en un instant toutes ses ressources, ses docteurs, ses saints, ses apôtres, et, s'il le faut, ses martyrs : ses vertus rendent témoignage aux vérités qu'elle enseigne, et ses œuvres sur-

1. Saint Hilaire. *Tableau de l'éloquence chrétienne*, par M. Villemain.

humaines sont comme la révélation du Dieu qui l'inspire.

Il semble que des faits, déjà remarqués, aient rendu sensible cette divine économie. Saint Augustin naît le même jour que Pélage, et saint Ignace de Loyola est blessé à Pampelune au moment où Luther se lève contre la Papauté : comme pour rappeler au monde comment l'Église doit combattre et vaincre.

Henri IV avait éprouvé cette puissance incomparable lorsqu'il était roi de Navarre; il avait vu les effets de la tolérance accordée par Henri III et il disait au président Jeannin « que la guerre ouverte n'avait jamais fait tant de mal aux protestants que cette paix [1]. » Le mal fut bien plus grand après l'édit de Nantes. Ce qui affaiblissait l'Église faisait la force du protestantisme. Celui-ci n'était à craindre qu'à la condition de rester un parti; du moment où la lutte devenait purement religieuse, il était vaincu. L'édit de Nantes, par ses priviléges, laissait, il est vrai, des armes aux protestants; mais, comme il assurait leur liberté, il leur ôtait toute raison de les prendre. Dès lors, les protestants se divisent dans leur conduite comme dans leurs croyances. Les plus emportés, qui, après avoir réclamé toutes les garanties contenues dans l'édit de Nantes, eussent

1. *Mémoire* de Jeannin, consulté par Louis XIII : *S'il est plus expédient de faire la paix avec ceux de la religion prétendue réformée que de continuer la guerre.*

voulu, dit Sully, « le faire absolument refuser, afin qu'il servît de sujet pour rejeter la France dans les malheurs des guerres civiles [1], » se consument stérilement dans leurs intrigues. Ils rêvent, au sein de leurs synodes, de se bâtir des républiques éparses, tandis que l'unité nationale se relève avec la royauté; ils invoquent la protection de l'Angleterre ou de l'Espagne elle-même, et on voit le duc de Bouillon concerter avec le roi persécuteur de ses croyances le renversement du prince qui leur a rendu la liberté. Bien plus, à Nîmes, dans le Béarn, là où ils dominent, ils refusent cette liberté aux catholiques, et il faut, pour les contraindre, les instances réitérées et l'impérieuse volonté de Henri IV [2].

Ces excès demeuraient isolés et impuissants : comme l'avait prévu Henri IV, il ne devait plus y avoir de guerres religieuses, mais seulement « des guerres d'Estat. » La plupart des protestants embrassèrent la paix avec transport, et trouvant la liberté à l'ombre du catholicisme, un grand nombre, sous l'influence des prédications, des exemples, des con-

1. *Œc. royales*, t. III, p. 281.

2. *Lettres missives*, t. V, pp. 148, 159, 423. « Le président de Pont vous déclarera mon intention sur le rétablissement de la religion catholique en Béarn. Je trouve fort mauvais que ceulx de mon conseil y apportent telles longueurs, puisque par vous je leur avois faict entendre ma volonté. Quoique ce soit, je veux estre obéi, sans rien retrancher de mon esdit. » (P. 159.)

troverses, de ces rapprochements de chaque jour où les préjugés se dissipent au contact de l'expérience, laissa peu à peu tomber ses croyances et ses haines. C'était, parmi ceux qui revenaient à l'Église, Harlay de Sanci, habile et ferme négociateur; c'était de Fresnes-Canaye, ébranlé par ces conférences de Fontainebleau et de Nîmes, où il avait entendu l'évêque d'Evreux et le P. Cotton, et qui devait, comme ambassadeur, seconder l'admirable conduite de son roi dans le démêlé du pape et de Venise; c'était Palma Cayet, ministre dans les camps du roi de Navarre, et qui, à l'âge de soixante-dix ans, entrait dans les ordres sacrés et se faisait recevoir docteur en théologie. « Sous Henri IV, dit un historien protestant, les réformés se virent cernés et mis en danger par l'activité aussi énergique qu'étendue des opinions catholiques; ils commencèrent à ne plus faire de progrès, puis ils ne tardèrent pas à éprouver des pertes; ils se plaignaient, dès le règne de Henri IV, de la défection qui se manifestait dans leurs rangs [1]. » Henri IV encourageait ce mouvement par tous ses efforts; il ne dépendait pas de lui et de ses vives instances que Sully ne se convertît [2], et retirant d'entre les mains des huguenots le jeune prince de Condé, il rendait à l'Église de France une race de héros.

1. Ranke, *Histoire de la Papauté*, t. IV, p. 91.
2. *Œc. royales*, t. VII, p. 336.

Quelques mois après la conférence de Fontainebleau, un grand événement semblait justifier les pressentiments du roi : le pape Clément VIII avait accordé les indulgences du jubilé de 1600 à ceux qui, au lieu d'aller à Rome, visiteraient la cathédrale d'Orléans. Une affluence prodigieuse s'y rendit : dans cette église, ruinée par les huguenots, et que devait, l'année suivante, rebâtir Henri IV, cinq cent mille hommes, confessant le dogme de la présence réelle, s'approchèrent de la table sainte.

Ainsi Henri IV trouvait dans les progrès mêmes de l'Église la meilleure apologie de l'édit de Nantes. Il ne manquait pas de les invoquer, à ce titre, auprès du Saint-Siége. En 1605, il chargeait son nouvel ambassadeur à Rome d'exposer au pape Paul V les raisons

1. La cathédrale de Sainte-Croix garde encore l'inscription qui perpétue ce souvenir : « L'an 1600 de notre salut par N. S. J. C., le 10 novembre, dit cette inscription dont nous traduisons une partie, les restes des guerres civiles étant ensevelis, les partis éteints, la paix affermie dans tout le royaume, grâce au très-glorieux roi Henri IV, Clément VIII, souverain pontife, père de la chrétienté, et les délices des Français, pour attirer la grâce de Dieu, détruire les hérésies et raffermir les colonnes de l'Église, ordonna dans cette ville d'Orléans un jubilé de trois mois, auquel, de tous les points de la France et des autres parties du monde, se rendit une si grande affluence de peuple, que la ville ne put contenir ses hôtes innombrables, et que cinq cent mille hommes, chose à peine croyable, reçurent, à l'admiration universelle, la très-sainte eucharistie. » Le reste de l'inscription raconte la munificence du roi, qui ordonna la restauration de l'église.

et les avantages de sa politique religieuse. « La religion catholique, devait dire d'Halincourt au Saint Père, étant favorisée comme elle est de l'authorité e solicitude de Sa Majesté, reprend et gaigne à veue d'œil sa première force et splendeur. En quoy *il est notoire à tous qu'elle a plus advancé depuis six ou sept ans que la dicte paix dure par les bons moyens que Sa Majesté a employés qu'elle n'avoit fait par les armes,* durant le règne des roys Charles et Henry dernier, la France ayant esprouvé *à ses despens que les maux qui proceddent de la diversité des opinions en la religion, quand ils ont pris racines en un pays, veullent estre traictés et pansés plustost par douceur et modération que par violence et rigueur* [1]. »

Les esprits étaient d'autant plus emportés vers la foi catholique qu'elle leur apparaissait dégagée des excès dont les guerres civiles l'avaient obscurcie. L'Église préludait, par sa propre réforme, à la conversion des âmes.

1. Instruction à M. d'Halincourt, s'en allant résider ambassadeur ordinaire à Rome au mois de juin 1605. Mss. anc. fonds, 8964, p. 43. Bibl. nat.

III

LES RÉFORMES DU CLERGÉ

Déplorables résultats que les guerres civiles avaient eus pour l'Église. — Désordre des diocèses. — Aveux et plaintes du clergé. — Efforts de Henri IV pour favoriser la réforme intérieure de l'Église et pour ôter, par là même, un prétexte aux protestants. — Accord du pape, du roi et du clergé pour amener cette réforme. — Les assemblées du clergé et Henri IV. — Ordonnance de 1602. — Le concile de Trente. — Les évêques nommés par Henri IV. — Les établissements religieux. — Henri IV et saint François de Sales.

Les maux de l'Église étaient grands : ce n'étaient pas seulement ses temples profanés, ses ministres persécutés, ses biens dilapidés; à ces triomphes partiels de la Réforme s'étaient joints les malheurs de la guerre. L'esprit de révolte, soulevé contre le trône, avait envahi le sanctuaire : la chaire avait retenti de déclamations factieuses; l'autorité des évêques, compromise par des choix indignes, ou méconnue par ceux qui prétendaient s'armer de l'autorité lointaine et souvent méconnue, elle aussi, du Souverain Pontife, avait souffert comme la royauté.

On ne peut, pour peindre une situation si déplora-

ble, qu'emprunter la voix du clergé lui-même, portant dans l'aveu de ses misères le gage de leur réparation. « Nous sommes venus pour nous accuser et non pour nous justifier, » dit au roi l'évêque du Mans; et au nom de l'assemblée de 1595, il représente « que les trois quarts de l'Église de France sont dépourvus de vrais et légitimes pasteurs : de quatorze archevêchés, il y en a six ou sept sans pasteurs, et d'environ cent évêchés, il y en a trente à quarante sans titulaires, et, parmi les titulaires, en y regardant de près, on en trouve plusieurs parvenus à cette dignité par voies illicites. Le désordre est encore plus grand aux abbayes; dans l'étendue de vingt-cinq diocèses, il y a cent vingt abbayes sans abbés. Il conclut de là la nécessité de renouveler les élections et d'autoriser les bulles de Pie V et de Sixte V contre les confidences; il conjure le roi, à l'exemple des Machabées, de nettoyer le temple, de rétablir l'autel et de remettre les sacrifices que les guerres avaient abolis[1]. »

Nul spectacle n'était mieux fait pour entretenir la division des croyances. Le roi, comme le clergé, eut à cœur de le faire cesser. Il répondit à l'évêque du Mans : « qu'il ne vouloit plus nommer aux évêchés « que personnes capables qui sussent prescher et « s'acquitter de leurs charges; comme aussi il vou-

1. *Procès-verbaux du clergé*, t. I, p. 576.

« doit aviser de pourvoir dignement aux autres béné-
« fices[1]. » Et il ajoutait : « qu'il les exhortait à faire
« ce qui était de leur charge, se réformant entre eux,
« et montrant les premiers l'exemple de bien faire, in-
« struisant le peuple d'exemple et de paroles ; que
« c'était le vrai moyen d'apaiser l'ire de Dieu, d'ap-
« porter un bon succès aux affaires, et de réduire un
« chacun à la vraie religion catholique, apostolique et
« romaine ; qu'étant les ecclésiastiques bien réformés
« et s'acquittant exactement de leurs devoirs, il ferait
« bien revenir les huguenots à l'union de l'Eglise[2]. »
C'est toujours la politique de la lettre à d'Epernon : maintenir l'Eglise dans sa sphère, mais la lui laisser tout entière, et favoriser son triomphe, sans qu'aucune autre force y paraisse que la vérité.

Il priait le pape, qui, du reste, l'avait devancé[3], d'unir sa voix à la sienne : « Je vous assure, écrit-il au cardinal de Joyeuse, que c'est aujourd'hui toute mon étude (la restauration de l'Eglise) et espere y advancer, et proffiter beaucoup plus par la voye de la paix que par toute aultre, pourveu que les prelats et ecclésiastiques m'y assistent, en s'acquittant de leurs charges, comme ils sont tenus de faire : dont il sera tres à propos qu'ils soyent quelquefois excitez et admonestez par leurs su-

1. *Id.*, t. I, p. 577.
2. *Id.*, t. I, p. 584.
3. Bref de Clément VIII aux évêques de France, 17 août 1598.

perieurs et mesmes par Sa Saincteté, comme je vous prie luy dire de ma part [1]. » Il renouvelait, dans le même sens, et avec un zèle qui aurait eu plus d'autorité s'il y avait joint l'exemple de sa propre vie, ses exhortations au clergé. Il écrivait de Villers-Cotterets à l'assemblée de 1606 :

« Nos amés et feaux... nous avons bien voulu, mus du zèle de la gloire de Dieu et de la prospérité de son Eglise très saincte, vous exhorter et prier, ainsi que nous faisons par la presente, de toute notre affection, de redoubler votre soin, vigilance et devoir en vos charges et fonctions, afin que les loups n'entrent dans vos bergeries, et ne surprennent et ravissent les ouailles que Dieu vous a baillées en garde et par compte, pour en répondre à la Majesté divine. Et, comme l'œil ordinaire du pasteur peut plus servir que toute aultre chose à soutenir et faire prosperer son troupeau, nous vous recommandons aussi la résidence de vos diocèses, à laquelle vous estes étroictement obligés.

« Davantage, nous vous admonêtons, et prions très instamment de faire les visites de vos dits diocèses en personne, du moins en trois ans une fois ; et par vos vicaires et officiers chacune année, afin de mieux reconnaître et sçavoir au vrai ce qui se passe, pour pourvoir, comme il convient, aux défauts et nécessités que

1. *Lettres missives*, t. V, p. 150.

vous y rencontrerez; à ce que mon peuple et sujets en reçoivent édification et assistance, pour leur entière consolation, que nous leur souhaitons et que vous leur devez.

« Et afin que nous sachions et reconnoissions aussi ceux qui s'acquitteront de ce devoir exactement et fidelement, nous desirons que vous nous envoyiez un double ou un extrait bien particulier des procès-verbaux que vous dresserez desdites visites, tant de celles que vous ferez en personne, que des autres que vous commettrez à vos dits vicaires et officiers, lesquels partout vous adresserez à nous-mêmes, où nous serons pour seconder et fortifier vos diligences de notre autorité, selon notre désir et le besoin que nous apprendrons par iceux que vous en aurez.

« Et d'autant qu'il est necessaire, pour mieux faire fructifier la semence de vos bonnes œuvres, que le champ public de notre royaume soit arrosé des bénédictions qui naissent de la paix, union et concorde générale de nos sujets, nous vous commandons l'observation de nos édits, en ce qui vous concerne, comme nous recommandons à vos bonnes prières notre personne, celle de la reine, notre très chère compagne, et de notre très cher fils le Dauphin, vous promettant toute protection et faveur, avec une entière gratitude et reconnaissance du susdit bon devoir que vous ferez de servir Dieu et son Église, nous com-

plaire et vous montrer par vos actions vraiment dignes des charges que nous vous avons conférées [1]. »

On aura peut-être remarqué dans cette lettre quelques expressions qui semblent léser les droits et la liberté de l'Église [2]. Elles s'expliquent sans peine. C'était la suite, ou, si l'on veut, le péril de ces maximes

1. *Procès-verbaux du clergé*, t. I, p. 185, aux pièces justificatives.

2. Citons, pour le même motif, ce fragment de la réponse à l'Assemblée de 1606 :

« ... L'Église est affligée, je le sçay bien; je désire apporter tout ce qui dépendra de moy pour la restaurer.

« ... Je vous veux maintenant dire un mot en père. Je suis offensé de la longueur de votre Assemblée et du grand nombre de vos députés.

« L'on assemble ainsy un grand nombre de personnes quand on a envie de ne rien faire qui vaille; je m'en suis autrefois aidé. Je me suis étonné des brigues qui se font parmy vous autres; vous resjouissés par vos divisions ceux qui ne vous aiment point. Je veux à l'advenir que l'on ne face point un si grand nombre de députez; et, pour le présent, regardés d'abréger, ou autrement je vous retrancheray. Il y en a qui sont à faire bonne chère en ceste ville aux dépens des pauvres curez et qui font mesnage pour trouver plus grande espargne à leur retour. Souvenés-vous que nous allons entrer en caresme, quelles sont vos charges et que vos présences sont nécessaires en vos églises. Vous mettez par vos longueurs les pauvres curez à la faim et au désespoir. Je me veux joindre avec eux et avec les plus gens de bien de vostre compagnie (il en est bon nombre et tous en voudront estre, puisqu'il est question de gens de bien) pour faire donner ordre à la longueur du temps qu'il y a que vous estes ici; je seray le chassavant. Du reste, assurés-vous de mon affection au service de Dieu et à vostre *protection*. » (*Lettres missives*, t. VI, p. 565.)

qui faisaient du prince l'évêque extérieur, et l'exposaient à la tentation de porter la main à l'autel, sous prétexte de le soutenir. Tentation que les malheurs récents, que le seizième siècle, avec son double ébranlement de la monarchie et de l'Église, rendaient plus forte encore! Henri IV estimait haut sa couronne, il voulait la défendre à jamais des affronts que les passions religieuses et les ambitions politiques s'étaient unies pour lui faire. A cette résolution fermement gardée s'ajoutaient ses vivacités de langage, sa verve familière et cette humeur pleine d'abandon qui, jusque dans les matières les plus graves, ne le quittait pas. « Nous sommes mutins, ma sœur et moi, disait-il avec son aimable franchise, mais nous revenons vite. »

Il revenait vite en effet; chez lui le premier mouvement était impatient, impétueux, plein de feu; puis, la réflexion avait son tour; la contradiction, qu'il supportait à merveille, se présentait, et, dès que le vrai lui était montré, il n'hésitait pas à le suivre. Le clergé le savait; il n'oubliait point les promesses du roi : « Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat; et moy avec jaquette grise, je vous donneray les effects. Je n'ay qu'une jaquette grise; je suis gris par le dehors, mais tout doré au dedans [1]. » Aussi voyez comment les choses se

1. *Lettres missives*, t. V, p. 33.

passent : Henry IV n'aime pas les lenteurs; il voudrait tenir l'assemblée du clergé près de lui, à Compiègne. L'assemblée résiste : Henri écrit pour lui donner raison. Mais le clergé se souviendra que les longueurs déplaisent au roi. Il le lui rappellera finement lorsque celui-ci lui enverra demander des fonds; il s'excusera sur « l'intention de Sa Majesté qui leur avoit tant recommandé d'abréger cette assemblée, » et le priera de trouver « bon qu'ils achevassent l'ouvrage pour lequel ils étoient venus, l'assurant que la première chose qui seroit délibérée, après cela, seroit d'aviser aux moyens de lui donner tous les témoignages qu'ils pourroient de leur service et obéissance [1]. » Il en est de même avec le cardinal de Sourdis. Henri IV lui en veut de n'avoir point suivi ses instructions au conclave. Il le voit, et une conversation suffit pour rendre au prélat les bonnes grâces du prince [2].

1. *Procès-verbaux du clergé*, t. I, p. 793, année 1605.

2. « Je tiens de la bouche propre de M. le cardinal, dit son secrétaire, que ce même jour (le jour de la mort de ce grand prince), sur les trois heures, il était au cabinet du roi, auquel il présenta sa collation, que jamais Sa Majesté n'avait parlé à lui avec plus d'affabilité et de témoignage d'affection de sa munificence, en lui remettant sur l'heure toutes les pensions qu'il lui avait ôtées et retranchées dès l'an 1605, pour n'avoir suivi la volonté obligée des cardinaux français en la création du pape. » Fragment d'un manuscrit déposé aux archives de l'archevêché de Bordeaux, et dont nous devons la communication à la bienveillance de S. Em. Mgr le cardinal Donnet.

Ce qui, d'ailleurs, assignait son véritable caractère à la conduite de Henri IV, c'était son inviolable dévouement pour le Saint-Siége. Nous aurons, en étudiant la politique extérieure de ce prince, bien des preuves à en donner. Il s'était empressé, en 1595, d'accorder à la demande du clergé le rétablissement des correspondances avec Rome, estimant « être chose non-seulement *raisonnable, mais aussi nécessaire pour conserver cette hiérarchie ecclésiastique, protectrice de notre sainte religion* [1]. » Nul prince, on peut le dire, n'appliqua mieux ces paroles. C'était toujours l'autorité du Souverain Pontife qu'il invoquait dans ses rapports avec le clergé ; et le pape, à son tour, exhortant les évêques de France à consulter dans leurs difficultés le Saint-Siége, s'appuyait sur le vœu de Henri IV et rappelait « la piété, l'ardeur, ou pour mieux dire le zèle de la maison de Dieu, » dont le roi lui semblait animé [2].

L'Église de France offrait alors, dans ses assemblées, un spectacle digne d'être proposé dans tous les

1. *Procès-verbaux du clergé*, t. I, p. 593. Assemblée de 1595.

2. « ... Quod eo diligentius facere debebitis, cum in charissimo filio nostro in Christo rege vere christianissimo, *tantam pietatem, studium, vel ut melius dicam, zelum domus Dei* videatis, qui vos tantis honoribus hac de causa benigne prosequitur ut omni dubitatione remota, plane existimare debeatis veterem omnem dignitatem in amplissimo regno suo vos esse consecuturos, ubi primum sanctorum Patrum antiquam disciplinam integram resumpseritis. » (*Procès-verbaux du clergé*, t. I. Assemblée de 1605.)

temps, et surtout à ces époques d'abattement et d'erreur où les hommes ont plus que jamais besoin de recevoir des hauteurs la lumière qui les ranime et les éclaire.

Malgré quelques malentendus trop explicables après de si longs déchirements, malgré des lenteurs mieux comprises de la postérité qu'elles ne l'étaient d'un prince tout pressé d'arriver au but, les assemblées du clergé, successivement réunies en 1595, en 1598, en 1600, en 1602, en 1605, en 1608, présentaient cet attachement pour l'Église et ce ferme patriotisme, ce mélange d'indépendance respectueuse et de soumission libre, si convenables en un si grand corps. On avait vu, au temps de la Ligue, la majorité des évêques rappeler à Grégoire XIV, surpris par les Espagnols, le droit public de France, et tout ensemble représenter à Henri IV sa promesse de se faire instruire dans la foi catholique [1]. On vit les mêmes prélats, une fois le roi converti, s'empresser de resserrer les relations avec le

1. Assemblée de 1591. « L'Assemblée, disait au roi la députation du clergé, vous supplie très-humblement de vouloir recevoir l'instruction à laquelle de si longtemps s'est Votre Majesté disposée, pour vous faire jouir et vos subjects du tant désiré fruict de vos déclarations, et de ne permettre que par un retardement vostre peuple en perde l'espérance, ou que, par sa simplicité, il ne pense autrement qu'il doit de vos promesses et déclarations. » (*Procès-verbaux du clergé*, t. I. Pièces justicatives, p. 142.)

Saint-Siége, et maintenir contre les empiétements du pouvoir civil les droits ecclésiastiques [1]. Tandis que les protestants transforment leurs réunions en assemblées politiques, les évêques posent comme règle de « s'occuper du spirituel avant de songer au temporel [2]. » Tandis que le synode de Gap proclame Antechrist le plus doux des papes, les évêques travaillent à détruire les simonies, à garantir le choix des pasteurs, et, de concert avec le pape et le roi, ils votent sur les biens de l'Église, sur ces biens tout entamés par les guerres religieuses, un fonds annuel pour les ministres convertis. « Nous avons appris avec une grande joie, écrit à ce sujet le pape Paul V, que notre très-cher fils en Jésus-Christ, Henri, votre roi vraiment très-chrétien, animé du désir de propager la foi catholique, donne tous ses soins et emploie tous les moyens pour ramener chaque jour le plus grand nombre possible d'hérétiques dans le sein de la sainte Église, et que cette fin à laquelle il a toujours donné tant de zèle et d'activité, il la poursuit encore avec une nouvelle ardeur. Que le Seigneur lui rende selon ses œuvres [3]. » Ce qui domine, ce qui établit entre le pape, le roi et le clergé une harmonie géné-

1. *Procès-verbaux du clergé*, passim
2. *Id.*, t. I, p. 577, etc.
3. *Id.*, 1608. — Bref du pape pour engager le clergé à secourir les ministres convertis.

reuse, une entente parfaite, c'est ce dévouement, c'est cette sollicitude, c'est ce travail unanime et empressé pour la conversion des dissidents et pour la réforme de l'Église. Admirable exemple! Éternelle consolation à des épreuves inévitables! C'était l'influence du concile de Trente se développant en France comme elle avait fait en Italie et en Espagne. A la révolte l'Église opposait la réparation : elle détruisait les abus en maintenant les dogmes.

Les demandes du clergé sont consignées dans les cahiers qu'au terme de ses différentes assemblées il présentait au roi. Le roi examinait ces demandes dans le cours de l'année suivante, et on trouve, après chacune d'elles, sa décision qui accorde, refuse ou ajourne.

De tous les vœux qui touchent à la réforme et à la dignité de l'Église, il en est peu qui ne soient favorablement accueillis. C'est ainsi qu'en 1602 Henri remet en vigueur, pour le choix des archevèques et des évêques, pour la nomination aux abbayes et autres bénéfices, les règles de l'ordonnance de Blois. C'est ainsi qu'il promet de réprimer les usurpations des gentilshommes sur les biens ecclésiastiques. C'est ainsi qu'il facilite les moyens de donner aux cures « des personnes de capacité requise pour les bien desservir. » C'est ainsi que, relevant avec l'autorité des évêques la majesté de la chaire, il défend aux

prédicateurs de prêcher sans la permission expresse de l'ordinaire. Ces diverses satisfactions aux vœux du clergé, dispersées dans ses cahiers, furent réunies dans l'ordonnance de 1606.

Henri IV ne put toujours, il est vrai, montrer cet empressement. Un des vœux les plus ardents du clergé était d'obtenir la publication en France des actes du concile de Trente. Tout prouve que le dessein du roi était de souscrire à cette demande. Un édit avait été préparé à ce sujet, dès 1595, par le président Jeannin. Quelques années plus tard, Henri IV annonçait aux membres de son conseil « qu'il était résolu de satisfaire le pape au sujet de la publication du concile de Trente [1], » et ce ne fut que sur leur violente oppo-

1. *Mémoires* de de Thou. — Éd. Buchon. — *Choix de Chroniques et Mémoires au seizième siècle*, p. 673. — Voyez aussi Instruction à M. de Béthune, allant à Rome pour servir à Sa Majesté d'ambassadeur ordinaire auprès du pape et du Saint-Siége. — Aoust 1601. Bibl. imp. Mss. anc. fonds, 8964. « ... Sa Majesté n'a perdu aucune occasion de favoriser l'exécution de la volonté de Sa Saincteté; car elle en a souvent parlé aux principaux officiers des dicts parlemens en particulier et en compagnie qu'elle a assemblé expres pour ce faire, pour les disposer, jusques à avoir faict dresser les lettres d'attache et de commandement qu'il convient d'adresser au dict Parlement pour cet effet, dont la coppie fut dès lors envoyée au cardinal d'Ossat et au sieur de Sillery pour donner advis à Sa Majesté sur icelle, et néansmoins il est certain, encore que Sa Majesté l'eust par icelle modifié, estimant les dicts commandemens oster toute jalousie et scrupulle que ses dicts subjects et officiers ont de la reception du dict concile, et qu'elle ayt mis

sition qu'il se décida, non pas à refuser, mais à différer cette mesure. Il faisait allusion à ce souvenir lorsqu'il disait aux députés du clergé : « Vous m'avez parlé du concile, *j'en ay désiré et désire la publication;* mais, comme nous avons dict, les considérations du monde combattent souvent celles du ciel. Néanmoins je porteray toujours mon sang et ma vie pour ce qui sera du bien de l'Église et du service de Dieu[1]. »

Pour d'autres motifs, le rétablissement des élections que sollicitait l'Eglise n'eut pas lieu. Le droit de nomination sous la réserve de l'institution canonique, que les rois, au dire du cardinal d'Ossat[2], n'avaient

peine de les en rendre capables, toutes fois elle n'a peu encore tirer d'eux aucun signe qu'ils soyent disposés d'obéir aux commandements qu'elle en fera... »

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 565. En même temps il exhortait le clergé à mettre en pratique, pour la réformation des mœurs et de la discipline ecclésiastique, « les saints décrets et constitutions canoniques contenus auxdits conciles. » (*Procès-verbaux du clergé*, t. I, p. 163. Pièces justificatives.)

2. « Je lui répliquai (au pape) que... s'il plaisoit à Sa Sainteté de remémorer en soi-même comme les nominations avoient été introduites en France, il trouveroit que *ce n'étoit point les rois de France qui les avoient demandées, ains qu'elles leur avoient été offertes*, afin qu'ils se départissent de la protection de la pragmatique sanction, et des élections desquelles les chapitres et couvents de France estoient en possession suivant le droit canon... Qu'au reste Sa Sainteté se pouvoit souvenir que, depuis cinq ou six ans que *vos nominations ont été receues à Rome, Votre Majesté n'avoit nommé aux évêchez que personnes dignes et de grand mérite, comme elle vouloit continuer toujours ci-après de*

point demandé et qui avait été, depuis François Ier, étendu à d'autres princes de la chrétienté, Henri IV ne crut pas convenable de s'en dessaisir. Les graves considérations qui avaient décidé Léon X étaient-elles, en effet, devenues sans vigueur? Et les périls de simonie et de corruption que les élections avaient fait courir à l'Eglise ne s'étaient-ils pas plutôt accrus que diminués durant les confusions de la Ligue?

Henri IV, du moins, tout en gardant le privilége qu'il tenait des concordats, s'attache à le justifier par la manière dont il en use. En cela, il avait à réparer les fautes des premiers temps de son règne, et les choix déplorables qu'il avait faits dans l'entraînement des luttes[1]. Nous l'avons entendu promettre de ne pas les reproduire. Il demeura fidèle à cet engagement, et, en 1606, il pouvait dire au clergé : « Quant aux eslections, vous voyez comme j'y procède. Je suis glorieux de voir ceux que j'ay establis *bien différents de ceux du passé;* le récit que vous en avez fait me double encore le courage de mieux faire à l'avenir[2]. » Saint François de Sales, qui, en apprenant l'élévation de Fenoillet à l'évêché de Montpellier, écrivait au pape :

bien en mieux, de sorte que Sa Sainteté en auroit tout contentement, et n'auroit jamais aucun regret de vous avoir accordé cette requête. » (*Lettres* du cardinal d'Ossat, t. II, p. 361.)

1. Péréfixe, troisième partie.

2. *Lettres missives*, t. VI, p. 565.

« Je ne puis m'empêcher de vous dire toute ma joie... L'Eglise de Montpellier, depuis si longtemps affligée par les hérétiques, avait besoin d'un époux comme celui-ci [1]; » saint François de Sales ajoutait son témoignage à celui de Henri IV lorsque, pour rassurer Pierre Camus, nouvellement créé évêque de Belley, contre ses propres défiances, il lui rappelait, avec « l'ordre de Sa Sainteté, le *jugement du grand Henry* [2]. »

Un vénérable et savant écrivain a retracé [3] les rapports de Henri IV et de saint François de Sales : rien ne peint mieux l'habileté de ce prince à juger les hommes, et ses intentions pour la gloire de l'Église. A peine le saint et le monarque se sont-ils entrevus, qu'une amitié mutuelle les unit. Henri IV veut retenir en France saint François de Sales, comme « l'homme le mieux fait (ce sont ces paroles) pour extirper l'hérésie et établir solidement la religion catholique. » Il renouvelle à cinq reprises ses instances, et, plein d'admiration pour l'humble résistance du saint, il s'efforce de mettre à profit sa présence et ses prières. Avec lui, il concerte à Paris l'établissement des Carmélites de

1. *Vie de saint François de Sales,* par M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice, t. I, p. 577.

2. Note sur J. P. Camus, en tête de l'*Esprit de saint François de Sales.*

3. *Vie de saint François de Sales,* par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, t. I, p. 399 et suivantes.

Sainte-Thérèse; il parle de l'envoyer en Angleterre pour convertir Jacques Ier, et il le prie de faire quelque ouvrage dont il lui trace le plan, « où la religion serait présentée dans toute sa beauté native, dégagée de toute superstition et de tout scrupule, praticable à toutes les classes de la société, à la cour et dans les armées... » Si bien que saint François se met à l'œuvre et écrit l'*Introduction à la vie dévote*. Le séjour que fit à Paris l'évêque de Genève lui montra et servit les progrès de la religion. Il vit ces grandes âmes, Bérulle, Gallemant, Marillac, Duval, madame Acarie; il entendit leurs projets, leur donna ses conseils, et laissa quelque chose de sa sainteté dans les œuvres que la liberté religieuse préparait à la France.

IV

LES ORDRES RELIGIEUX

Le renouvellement des ordres religieux remplace pour l'Église les appuis temporels que lui a enlevés l'édit de Nantes. — Rappel des jésuites. — Ce qu'il en faut penser. — Quelle avait été la conduite des jésuites durant la Ligue. — En les rappelant, Henri IV ne fait qu'appliquer ses principes de liberté religieuse. — Comment il expose lui-même ces principes au parlement. — Ses exhortations aux jésuites. — Faveurs qu'il leur accorde. — Son zèle envers les autres congrégations religieuses. — Lettre de ce prince au pape sur les progrès de la religion dans son royaume. — Résultats généraux de la politique religieuse de Henri IV. — Bienfaits que les catholiques eux-mêmes retirèrent de l'édit de Nantes. — Plaintes injustes de Cheverny sur ce point. — Opinion contraire de saint François de Sales.

La mesure qui fait comme le contre-poids de l'édit de Nantes, c'est le rappel des jésuites. Elle remplaçait les appuis temporels de l'Église par l'arme bien autrement puissante des ordres religieux. Or le plus attaqué d'entre eux, c'étaient les jésuites.

On a prêté de singuliers motifs à l'édit de 1603. Les uns n'ont voulu y voir qu'une satisfaction donnée à la fraction ardente des catholiques; les autres, s'inspirant

de Sully, trop souvent égaré par ses préventions, et qu'un écrivain protestant [1] déclarait lui-même animé d'une « haine aveugle contre les jésuites, » les autres ont prétendu que Henri IV, en rappelant ces religieux, n'avait songé qu'à conjurer les ressentiments et les vengeances de leur société. Sans parler de tant de raisons qui démentent de pareilles assertions, et que Henri IV développera lui-même en répondant au parlement, on a peine à reconnaître dans le Béarnais cette crainte pusillanime si peu en harmonie avec sa nature intrépide, et, en l'admettant, il resterait encore à l'expliquer. La belle manière pour ce prince, qui voulait échapper à l'inimitié des jésuites, que de se livrer à eux! Introduire l'ennemi dans la place pour éviter ses coups, c'est là une façon d'agir si extraordinaire, qu'il semble difficile de la faire entrer dans l'histoire. Peut-être le simple exposé des événements est-il plus conforme à la vérité comme à l'équité.

Une chose est certaine, et Henri IV l'atteste en maintes circonstances, c'est que la plupart des catholiques réclamaient les jésuites. Cela avait suffi pour que ce prince, si attentif aux vœux du pays, si ouvert à toutes les grandes réparations, eût cherché à examiner leur cause. Il l'avait considérée avec son esprit net et dégagé : qu'avait-il trouvé? Que les jésuites avaient été

1. Schœll, *Cours d'histoire des États européens*, t. XVII, p. 272.

les hommes de leur temps ; qu'à l'image de la société du seizième siècle ils avaient été divisés, en proie aux mêmes incertitudes politiques, exposés aux mêmes tentations et aux mêmes erreurs; que, si quelques-uns avaient, comme la Sorbonne, soutenu des propositions violentes, d'autres étaient demeurés royalistes fidèles. Auger, le plus éloquent des enfants de saint Ignace[1], avait condamné les ligueurs, et, lorsqu'un membre isolé de la Compagnie était allé porter au Saint-Siége les espérances des révoltés, le général des jésuites, Aquaviva, ennemi, par sa naissance comme par son caractère, des brigues espagnoles, l'avait relégué dans la retraite. C'était grâce à un jésuite, le P. Possevin, que le duc de Nevers avait été admis auprès de Clément VIII, et après l'abjuration de Henri IV, au moment où Mayenne et les Espagnols reprenaient les armes, un autre jésuite, Commolet, jusque-là ardent ligueur, se rendait à Rome pour obtenir l'absolution du prince converti. Il y était devancé lui-même par un des plus illustres membres de son ordre, le cardinal Toleto, pour les efforts de qui Henri IV garda toujours la plus vive reconnaissance. Nul doute que ce souvenir n'ait eu sa part dans l'accueil que Henri IV fit aux jésuites.

Les résistances ne manquèrent pas à leur rentrée

1. « Le plus docte et le plus éloquent prédicateur de son siècle, » dit Mathieu, *Histoire de Henri IV*.

en France; elles ne réussirent point à l'empêcher. Une des choses qui avaient le plus frappé Clément VIII lors de la promulgation de l'édit de Nantes, c'était la vivacité avec laquelle Henri IV avait repoussé les réclamations des premiers corps du royaume et imposé à tous l'enregistrement de cette mesure. Le Souverain Pontife put voir en 1603 les mêmes hommes former contre le rappel des jésuites les mêmes oppositions, et Henri IV leur répondre avec la même autorité. C'est qu'au fond la cause n'avait pas changé : c'était encore la liberté religieuse qui était en question; en la respectant, Henri IV demeurait fidèle à sa politique. Laissons-le développer cette politique devant le parlement.

« Je vous sçay bon gré du soing que vous avés de ma personne et de mon Estat. J'ay toutes vos conceptions en la mienne, mais vous n'avés pas la mienne aux vostres. Vous m'avés proposé des difficultez qui vous semblent grandes et considerables, et n'avés sceu que tout ce que vous avés dit a esté pensé et consideré par moy il y a huit ou neuf ans, et que les meilleures résolutions pour l'advenir se tirent de la consideration des choses passées, desquelles j'ay plus de cognoissance qu'autre qui soit. On recognut à Poissy, non l'ambition des jésuites, mais leur suffisance, et je ne sçay comme vous trouvés ambitieux ceux là qui refusent les dignitez et prelatures, et qui font vœu de n'y

point aspirer. Pour les ecclesiastiques qui se formalisent d'eulx, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, et j'ay remarqué que, quand j'ay commencé à parler de les établir, deux sortes de personnes s'y opposerent particulierement : ceulx de la religion et les ecclesiastiques mal vivants; et c'est ce qui les a faict estimer davantage. Si la Sorbonne les a condamnez, ça esté sans les cognoistre. L'Université a occasion de les regretter, puisque, par leur absence, elle a esté comme deserte, et les escholiers, nonobstant tous vos arrests, les ont esté chercher dedans et dehors mon royaume. Ils attirent à eux les beaux esprits et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime. Je désirerois que l'on choisît les meilleurs soldats, et que nul n'entrast en vos compagnies qui n'en fût bien digne; que partout la vertu fust la marque et fist la distinction des hommes. Ils entrent comme ils peuvent : aussy font bien les autres; et je suis moy-même entré comme j'ai peu. Il faut advouer qu avec leur patience et leur bonne vie ils viennent à bout de tout, et que le grand soing qu'ils ont de ne rien changer es y alterer de leur premiere institution les fera durer longtemps.

« Quand à ce qu'on reprend à leur doctrine, je ne l'ay peu croire parce que je n'ai trouvé un seul d'un si grand nombre de ceulx qui ont changé leur religion qui ayt soustenu leur avoir ouy dire ou enseigner

qu'il estoit permis de tuer les tyrans ny d'attenter sur les roys. Barrière ne fut pas confessé par un jesuite en son entreprise, et un jesuite lui dit qu'il seroit damné s'il osoit l'entreprendre. Quand Chastel les auroit accusez, comme il n'a faict, et qu'un jesuite mesmes eut faict ce coup duquel je ne me veux plus souvenir, et confesse que Dieu voulut alors m'humilier et sauver (dont je luy en rend graces), faudroit-il que tous les jesuistes en patissent, et que tous les apostres fussent chassez pour un Judas? S'ils sont obligez plus estroictement que les autres au commandement du pape, c'est pour ce qui regarde la conversion des infidelles, et je n'estime pas que les vœux d'obéissance qu'ils font les obligent plus que le serment de fidélité qu'ils me feront. Mais vous ne dictes pas que l'on a trouvé mauvais à Rome que le cardinal Bellarmin n'a donné en ses escripts autant de juridiction et d'autorité au pape sur les choses temporelles que les autres luy en donnent ordinairement.

« Il ne leur faut plus reprocher la Ligue; c'estoit l'injure du temps; ils croyoient de bien faire, et ont esté trompez comme plusieurs autres : je veux croire que ça esté avec moins de malice que les autres, et m'asseurer que la mesme conscience, jointe à la grâce que je leur fais, les rendra autant, voire plus affectionnez à mon service qu'à la Ligue. L'on dit que le roy d'Espagne s'en sert; je dis aussy que je veux m'en

servir, et que la France ne doibt estre de pire condition que l'Espagne, puisque tout le monde les juge utiles. Je les tiens necessaires à mon Estat, et s'ils y ont esté par tolerance, je veux qu'ils y soient par arrest. — Dieu m'a reservé la gloire de les y restablir par edict. — Ils sont nez en mon royaume et sous mon obeissance; je ne veux entrer en ombrage de mes naturels subjects, et si l'on craint qu'ils communiquent mes secrets à mes ennemys, je ne leur communiqueray que ce que je voudray. — Laissez-moy conduire ceste affaire. J'en ai mainé d'autres bien plus difficiles, et ne pensés plus qu'à faire ce que je vous dis [1]. »

Les jésuites rentrèrent donc en France. Henri IV mit à leur retour certaines conditions, qui, sans enchaîner la féconde activité de leurs œuvres, la maintenait dans le respect des lois de l'État. Les estimant, comme il l'écrivait au cardinal d'Ossat, « plus propres et capables que les autres pour instruire la jeunesse [2], » il favorisa le développement de leurs maisons dans le royaume, et les établit à la Flèche « en la propre maison de ses pères, pour donner ainsi exemple à ses sujets d'en faire de même. » Nous ne saurions dire qui des deux, du peuple ou du roi, donnait ici l'exemple à l'autre. Dans une lettre adressée

1. 24 décembre 1603. *Lettres missives*, t. VI, p. 182.

2. *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. II, p. 12 des documents ajoutés aux lettres. 1601.

au cardinal de Givry, Henri IV le prie de rappeler au pape « le dévouement du roi au Saint-Siége, ses efforts pour ramener les hérétiques, pour remplir les évêchés de sujets pieux et capables, et rendre tous les bénéfices aux catholiques; le rétablissement des jésuites, dont les villes demandent à l'*envi d'avoir des colléges*, le chagrin que ce retour cause aux ennemis de la religion[1]. » Cette affection pour les jésuites, dont Henri IV voulut perpétuer le souvenir après sa mort en ordonnant que son cœur fût déposé dans leur chapelle de la Flèche, il en multiplia les témoignages. En 1606, les jésuites, réunis en congrégation provinciale à Paris, où il avait fini par les rétablir, vinrent lui adresser leurs remercîments : il faut citer la réponse du roi, réponse dans laquelle il mêlait, en sa vive et charmante éloquence, les sages avis et la plus tendre bienveillance.

« Je vous ay aymé et chery depuis que je vous ay cogneu, sçachant bien que ceux qui vont à vous, soit pour leur instruction, soit pour leur conscience, en reçoyvent de grands profits. Aussi ay-je toujours dict que ceux qui ayment et craignent bien Dieu ne peuvent faire que bien, et sont toujours les plus fidelles à leur prince. Gardés seulement bien vos regles, elles sont bonnes. Je vous ay protegés, je le feray encore.

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 683.

Je trouve merveilleusement bon que le pape ne façe ny évesque ny cardinal d'entre vous, et le devés procurer. Car, si l'ambition y entroit, vous seriés incontinent perdus. Nous sommes tous hommes, et avons besoin de résister à nos tentations. Vous le pouvés experimenter chasqu'un en vostre particulier; mais vous y savés resister. J'ay un grand royaulme; et, comme les grands peuvent faire de grands maulx ou de grands biens, pource qu'ils sont grands et puissants, aussy vous aultres vous estes grands en doctrine et piété entre les serviteurs de Dieu. Vous pouvés faire de grands biens par vos predications, confessions, escrits, leçons, disputes, bons advis et instructions. Que si vous veniés à manquer et vous detraquer de vostre devoir, vous pourriés faire beaucoup de mal pour la creance qu'on a en vous.

« J'ay esté bien aise d'entendre que vous advisiés à donner ordre qu'aucun livre ne s'imprime par personne de vous autres qui puisse offencer. Vous faictes bien. Ce qui seroit bon en Italie n'est pas bon ailleurs, et ce qui seroit bon en France seroit trouvé mauvais en Italie. Il faut vivre avec les vivans, et vous devés plus fuir toutes occasions, et les plus petites, pour ce qu'on veille plus sur vous et sur vos actions. Mais il vault mieulx qu'on vous porte envie que pitié; et si pour les calomnies on couppoit toutes les langues mesdisantes, il y auroit bien des muets, et on seroit

en peine de se faire servir. J'ay esté de deux religions, et tout ce que je faisois estant huguenot, on disoit que c'estoit pour eux ; et maintenant que je suis catholique, ce que je faict pour la religion, on dit que c'est que je suis jesuite. Je passe pardessus tout cela et m'arreste au bien pour ce qu'il est bien. Faictes ainsi, vous aultres. Ceux qui disent que vous laissés, par esprit de vengeance, de remettre vostre college de Paris, ils ne lairoient pas d'ailleurs de parler mal de vous sur autre subject qu'ils prendroient. Ne vous souciés de ce que l'on peut dire. Au demeurant, si quelque particulier fault, je seray celuy qui luy courray le premier dessus, et ne m'en prendray pas au corps. — Voilà celuy que vous aviés choisi qui dira et tesmoignera, à Rome, à vostre Pere général mon affection. Si de trente mille, quelques uns venoient à faillir, ce ne seroit pas merveille. C'est un miracle qu'il ne s'en trouve davantage, veu qu'il s'est trouvé un Judas parmy les douze apostres. Pour moy, je vous cheriray toujours comme la prunelle de mes yeux. Priez pour moy[1] ! »

C'est ainsi qu'il relevait sa protection par ses conseils, exerçant sur cette compagnie une influence dont l'effet dépassa les frontières et s'étendit, nous le verrons, sur l'ordre tout entier. Nous n'avons pas à

1. Archives du *Gesù*, à Rome. Cité par M. Crétineau-Joly. — *Histoire de la compagnie de Jésus*, t. III, p. 59.

raconter les services que les jésuites rendirent en France à la discipline ecclésiastique comme à l'éducation. Ces services, Henri IV les proclamait lorsque, sollicitant du Souverain Pontife la canonisation d'Ignace de Loyola et de François Xavier, il alléguait « l'utilité qu'ont apportée et apportent journellement à la chrétienté ceux qui font profession de l'ordre dont ils ont esté les fondateurs[1]. » Sachant que l'Espagne agissait à Rome contre ces religieux, il recommandait au cardinal de Givry de les protéger auprès du Saint-Siége[2]. Il obtenait du Grand Seigneur qu'il leur permît de fonder une maison à Constantinople. Enfin, une nouvelle mesure dictée par la politique autant que par la bienveillance porta le comble à ces faveurs. L'édit de 1603 n'avait admis dans le royaume que des jésuites français : en 1608, Henri IV accorda les mêmes droits aux jésuites étrangers, persuadé sans doute que le meilleur moyen de les attacher tous à son gouvernement était de leur donner à tous une part dans ses bienfaits; il autorisa en outre la compagnie à rétablir à Paris le collége qu'elle y possédait autrefois. « Il ne s'offrira cy après occasion pour laquelle je puisse tesmoigner à vous et à vostre religieuse compagnie ma satisfaction, écrivait-il à ce

1. Crétineau-Joly, t. III, p. 116.
2. 28 novembre 1607. *Lettres missives*, t. VII, p. 392.

sujet au général de l'ordre, que je ne l'embrasse et mette en action, de pareille affection que celle que peut avoir un prince tres chrestien à la prorogation de la gloire de Dieu et de son Église tres saincte, et un bon roy a premouvoir le bien pour la consolation de ses subjects, à l'advancement desquels deux je recognois que votre compagnie est tres utile [1]. »

Cette protection, plus marquée pour les jésuites, Henri IV l'étendait à toutes les congrégations religieuses. Il ne lui suffisait pas de les laisser se répandre en paix : il les encourageait, il entrait dans leurs affaires pour les concilier, il était à la fois leur appui et leur arbitre [2]. A sa voix ou sous ses auspices, des réformes s'opèrent, des ordres nouveaux s'élèvent : les Feuillants, les Capucins, les Récollets, les frères de Saint-Jean de Dieu, les Carmélites, s'établissent en France; l'abbé de Bérulle se prépare à fonder l'Oratoire, et saint Vincent de Paul, déjà distingué par le roi, va paraître.

C'est dans ces circonstances, c'est en présence de cette œuvre de restauration encore à son début et pourtant si grande, que Henri IV, fixant par un acte solennel la gloire de son royaume et de sa maison dans la foi catholique, écrivait au Souverain Pontife :

1. Au général des jésuites, 10 avril 1608. *Lettres missives*, t. VII, p. 14.
2. *Id.*, *passim*.

« Tres sainct Pere, comme nous nous remettons en memoire les graces et benedictions singulieres qu'il a pleu à Dieu nous despartir et lesquelles sa divine bonté estend encore journellement sur nous pour le bien de nostre royaulme, nous ne pouvons que nous n'en attribuions les effects aux merites et intercession des saincts, mais encore pareillement à celle du bienheureux sainct Louis, de la race duquel nous avons pris nostre royale extraction, ce qui nous avait meu à désirer que nostre tres cher fils le Daulphin fust heritier de son nom, avec espérance qu'il le pourra aussy estre quelque jour de ses vertus et de son sceptre. Et comme nous recognoissons la devotion de nostre peuple estre merveilleusement grande envers le dict sainct Louis, pour luy conforter dorenavant davantage, nous avons estimé faire chose agréable à Dieu et à Vostre Saincteté de la prier et requerir, comme nous faisons tres affectueusement, d'ordonner par bulle expresse que la feste du dict sainct Louis soit à l'advenir de commandement en nostre royaulme et aultres seigneuries de notre obeissance, et que pour toute la chrétienté l'office dudit jour soit double; asseurant à Vostre Sainctelé que nos sujets, portez d'une singuliere dévotion envers le Sainct Siege et tres affectionnez à Votre Sainctelé, lui en rendront toute recognoissance par les prières qu'ils espandront pour la conservation d'icelle; oultre le ressentiment que nous aurons de ce bon

œuvre, ainsi que vous le dira plus amplement le sr d'Allincourt, notre ambassadeur, sur lequel nous remettans, nous prions Dieu, très sainct Père, qu'icelle Vostre dicte Sainteté, il veuille maintenir et préserver longuement et heureusement au bon régime et gouvernement de nostre mere saincte Église. — Vostre devot fils : HENRY[1]. »

Lorsqu'on se reporte à quelques années en arrière, lorsqu'on se rappelle tant de déchirements, tant de guerres, tant de désordres, et que l'on envisage cette paix rétablie, cette ardeur de réformes, tout ce travail d'une terre qui prépare un grand siècle, on est saisi d'une vive admiration. En quel pays les haines religieuses s'étaient-elles montrées plus terribles ? En quel pays la tolérance était-elle mieux respectée, l'Eglise plus florissante ? Quel prince avait rencontré plus de difficultés? Quel prince eut sur ses sujets plus d'empire ? Contre lui s'étaient levées les préventions des catholiques et des huguenots. Il avait vu, parmi les puissances étrangères, les unes se défier de son abjuration, les autres la lui reprocher ; il voyait les États protestants compromettre de leurs rigueurs ses efforts pour la tolérance, les exagérations de l'Espagne compromettre son zèle pour la religion catholique. Cepen-

1. *Lettres missives*, t. VII, p. 393.

dant, ferme au sein de ces contradictions, gardant cette intrépidité calme qui avait paru à Ivry et devant Amiens, il ne se décourageait pas, et trouvait son triomphe dans son œuvre même.

Heureux furent les catholiques qui, dans les pays où ils étaient en minorité, purent invoquer l'édit de Nantes! Un de ceux qui, parmi les contemporains, condamnèrent le plus vivement cette mesure en écri ces mots : « Peu à peu l'authorité dù roy l'a (l'édit d Nantes) fait recevoir partout, à la honte et confusion d cet Estat; et tout ce qui en est provenu de bon fut qu par ce même edict la liberté fut rendue à une infinit de catholiques, qui estoient opprimez par la violenc de ceulx de la religion aux lieux où ils estoient demeu rés les maistres, comme en Béarn, Guienne, Dauphiné Languedoc et autres lieux [1]. » En vérité, serions-nou tenté de dire au candide narrateur, vous reconnaisse de tels résultats, et vous vous élevez contre la loi qu les a produits! Voilà un édit qui rend à des catholique leur liberté, qui fait rouvrir plus de trois cents églises qui permet d'envoyer en Béarn des missionnaires e d'y établir un collége de jésuites, et vous le déplorez Mais regardez donc autour de vous : voyez les catho liques persécutés comme des rebelles dans les pay qu'ont formés leurs croyances, et demandez-leur c

1. Mémoires de Cheverny, p. 521.

qu'ils penseraient d'un édit qui seraient pour eux de cette conséquence ! Lorsque Henri IV intercédera pour les catholiques d'Angleterre, lorsqu'il enverra Jeannin rappeler les Provinces-Unies à la modération envers ces catholiques qui les ont aidées à conquérir leur indépendance, n'est-ce pas l'édit de Nantes qu'il invoquera ? N'est-ce pas au nom de son propre exemple qu'il leur demandera la tolérance ? Et, à l'autre extrémité de la France, près de ces autres Provinces-Unies qui ont eu aussi, à la lumière de la foi catholique, leur jour d'affranchissement, près de ces cantons de l'Helvétie qui oppriment la religion de Guillaume Tell, entendez saint François de Sales s'écrier : « Plût à Dieu que nous pussions obtenir que la religion fût aussi libre dans Genève qu'elle l'est à la Rochelle [1] ! »

Quand les traités passés avec la Savoie eurent soumis à Henri IV le pays de Gex, l'évêque de Genève s'efforça d'appeler l'attention du roi sur les catholiques de ces contrées, et il lui demanda pour eux les bienfaits de l'édit de Nantes. Ayant obtenu tout ce que les difficultés des temps permettaient d'accorder, et mêlant aux accents de sa reconnaissance personnelle le souvenir de ce qu'il avait vu lors de son séjour en France, il écrivait à Henri IV : « Je remercie la providence royale de Votre Majesté, de la piété de laquelle ces pauvres

1. *Vie de saint François de Sales*, t. I, p. 435.

peuples ont reçu ce bien infini... Quant à moi, sire, je contemple en ces réparations de la sainte Eglise les rares qualités qui font reconnaître en vous le sang et le cœur de saint Louis et de Charlemagne, l'un et l'autre les plus grands restaurateurs du service de Dieu qu'on ait jamais vus [1]. »

1. *Vie de saint François de Sales*, t. I, p. 419.

LIVRE II

—

POLITIQUE INTÉRIEURE

LE GOUVERNEMENT

I

LA MONARCHIE APRÈS LA LIGUE

Tableau que présente Paris le jour de la rentrée de Henri IV. — C'est l'image du règne. — État de la France. — Double tâche qu'avait, a ce moment, la royauté : reconquérir son rang au-dessus des diverses classes du pays et rétablir l'union entre elles. — Idée que Henri IV se faisait de son droit. — Son premier soin est d'intéresser à ce droit tous les droits et tous les vœux de ses sujets. — Paroles de ce prince sur sa mission. — Caractère de son gouvernement. — Il prend les institutions telles qu'il les trouve établies, et y met l'ordre. — Sa vigueur contre les abus et son respect pour les droits. — Progrès constant du règne. — Les réformes mêmes qu'il ne pouvait donner, Henri IV les a préparées.

La rentrée de Henri IV dans Paris, après les sanglantes agitations de la Ligue, présenta un mémorable spectacle. La veille, tout flottait en suspens. Les partis,

d'autant plus excités que s'approchait le dénoûment, semblaient, dans leurs contradictions mutuelles, s'unir pour le retarder. Partout le besoin de la paix, et partout la guerre : les corps politiques impuissants devant les fureurs des exaltés ou les rivalités des chefs, et l'étranger, que tous subissaient avec impatience, dominant encore parmi les troubles.

Tout à coup, le 22 mars 1594, aux premières lueurs du jour, à quelques pas des Tuileries, une porte de la ville s'ouvre, celle-là même par où Henri III, effrayé des triomphes du duc de Guise, s'était enfui. Les troupes royales s'avancent, reçues par le comte de Brissac, gouverneur de Paris, par le prévôt des marchands, par les échevins et le capitaine des gardes bourgeoises : elles s'avancent, quoique peu nombreuses, mais se recrutant, sur leur passage, des milices de la cité, et, les choses ainsi préparées, l'armée et la ville marchant ainsi de concert, derrière quatre divisions successivement introduites, au milieu d'une foule surprise et dans l'attente, commandant lui-même une division nouvelle, paraît enfin celui qui « n'avait qu'à se montrer pour être reconnu roi [1]. »

A cette vue on s'étonne, on s'émeut, on s'enthousiasme. Ce prince, avec sa bonne mine, son air noble et ouvert, sa grâce martiale, portant la clémence dans

1. D'Aubigné.

son regard intrépide, gagne à lui tous les cœurs, et, de toutes parts, le cri s'échappe : « Vive le roi! » Et comme pour donner son vrai sens à cette exclamation, comme pour résumer dans une parole tout ce que ce peuple attendait de lui et tout ce qu'il avait souffert en son absence : « Je vois bien, dit Henri IV, à ces témoignages d'allégresse que ce pauvre peuple a été tyrannisé [1]. »

Désormais il n'est plus de lutte dans Paris : le sort de tous est fixé. Henri va rendre grâces à Dieu dans Notre-Dame, et de là il rentre au Louvre, comme s'il ne l'avait jamais quitté. Le jour même, les Espagnols sortent de la ville. Les boutiques se rouvrent, les travaux recommencent, hommes d'armes et artisans se mêlent familièrement les uns avec les autres. Henri dîne chez sa mortelle ennemie, la duchesse de Montpensier. L'ordre semble partout revenu. C'est l'image de ce règne : la nation rendue à son indépendance, les étrangers débarrassant Paris au moment où y reparaît la royauté, les haines calmées, les droits particuliers se relevant avec le droit monarchique, et le royaume de France reprenant son cours.

Mais cette œuvre ne fut pas d'un jour : ces grandes émotions ne suffisaient point à réaliser les promesses dont elles étaient le gage, et cet ordre, soudaine-

1. Poirson, t. I, p. 250.

ment rétabli, ne faisait que témoigner la confiance du peuple dans la royauté qui devait le lui rendre.

Comment la royauté sut-elle répondre à cette confiance? Par quelles voies, sur quels appuis, dans quelle pensée Henri IV essaya-t-il cette restauration de son pouvoir et de son royaume? Les difficultés étaient grandes, l'entreprise immense et redoutable. Quand un peuple a été bouleversé par de longues dissensions, quand, devenu tout à coup l'arbitre de sa fortune, il s'est perdu quelque temps dans les égarements de sa propre indépendance, quand, au milieu de ses institutions renversées ou chancelantes, de ses ressources anéanties, de ses droits confondus, il demeure avec ses ambitions errantes et sombres, son ardeur désespérée et sa misère, il faut, pour le régler sans le contraindre et le relever sans l'exalter, un généreux et clairvoyant effort. Henri IV, par un équitable mélange de tolérance pour les dissidents et de protection pour la foi nationale, avait porté un premier remède au malheur des haines religieuses. Mais que de calamités ne restaient pas encore à effacer! Que de périls à conjurer en lui-même comme dans ses ennemis! Quelle tâche à accomplir!

Les dissensions religieuses avaient laissé des traces profondes dans le bouleversement de la France. Au dehors comme au dedans, au sein des villes comme au fond des consciences, l'état de guerre régnait. Les ré-

formes de la royauté, ses tentatives pour réunir sous les mêmes lois des provinces diverses, tant et de si laborieux efforts pour créer parmi les oppositions intérieures le sentiment national, semblaient disparaître dans la confusion universelle, et les prétentions qu'avaient mises en mouvement les partis grondaient encore après l'orage. Devant l'unité politique menacée comme l'unité religieuse, devant un trône livré au hasard des luttes civiles, la noblesse avait pensé revenir aux habitudes guerroyantes et à l'indépendance armée de la vie féodale. Répandus dans les provinces, tenant des exigences de la guerre des forteresses ou des cités, levant des impôts, traitant avec le roi de France ou avec les souverains étrangers, ses plus illustres membres aspiraient à tourner un pouvoir, passagèrement exercé au nom d'un parti, en une domination personnelle et durable. De là tant de résistances opiniâtres et des soumissions si chèrement achetées : le duc de Mayenne en Bourgogne, le duc de Nemours dans le Lyonnais; en Provence, le duc d'Épernon, de moindre race et d'une pire arrogance, et ce vaillant duc de Mercœur, s'attribuant en espérance la souveraineté de Bretagne dont il disait : « Je ne sais si c'est un songe; mais il y a dix ans qu'il dure. » De là ces conspirations, toujours renaissantes, des grands seigneurs catholiques et protestants, s'appuyant les uns sur l'Espagne, les autres sur l'Angleterre ou sur l'Allemagne.

De là enfin cette proposition, naïvement factieuse, que quelques-uns d'entre eux faisaient au roi dès 1596 : « Comme moyen d'avoir toujours sur pied une grande armée bien soudoyée, qui ne se desbanderoit jamais... de trouver bon que ceux qui avoient des gouvernemens par commissions les peussent posseder en propriété en les recognoissant de la couronne par un simple hommage lige[1]. »

Avec une plus sage entente des conditions d'un gouvernement, la bourgeoisie nourrissait une ambition égale. D'autant plus royaliste qu'elle redoutait davantage les empiétements de la noblesse, et cependant poussée par les nécessités de la lutte, et de quelque côté qu'elle portât ses armes, à se protéger et à se conduire elle-même, elle retrouvait, avec la paix, l'infériorité de son rang, mais n'abdiquait point ses espérances. Elle avait mesuré sa force, elle avait compris ce que valait son appui, ce que pouvaient ses résistances, et, faisant de son savoir ou de ses richesses le degré de son élévation, gardant des priviléges raffermis ou usurpés pendant le combat, voyant dans l'ascendant toujours croissant des Parlements se refléter sa propre influence, elle marchait insensiblement à cette prépondérance que les événements et les hommes travaillaient à lui conquérir.

1. *Œc. royales*, t. II, p. 395.

Au-dessous de ces mouvements contraires languissait le peuple. La concession de certains droits politiques avait relevé sa condition sans diminuer sa misère, et les troubles dans lesquels il s'était jeté, comme il fait toujours, avec un si prodigieux mélange d'emportement et d'héroïsme, le laissaient réduit à une lamentable détresse. Il sentait l'absence de la royauté aux exactions dont il était victime; ne trouvant de ressources ni dans le commerce ruiné ni dans les campagnes livrées aux gens de guerre, il tournait ses regards vers l'étranger[1], comme s'il n'y avait plus pour lui d'espoir au sein d'une patrie épuisée et sous un prince à peine établi. Ainsi se montraient isolées les unes des autres les diverses classes du royaume, conspirant chacune pour des fins opposées, séparant de plus en plus leurs intérêts particuliers de l'intérêt national, et, quoique attachées de cœur à la royauté, s'apprenant à former des desseins où la royauté n'avait pas de place.

Une double mission s'offrait dès lors à Henri IV : rendre à la royauté cette place qu'elle avait perdue, et ramener l'union au sein des classes.

La royauté appelait ses premiers efforts. Elle avait, par sa faiblesse, laissé éclater les divisions. Elle ne

1. Châteaubriand. — *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.* Extraits des écrits du temps.

pouvait les éteindre qu'une fois remontée assez haut pour les dominer. Elle ne pouvait rassembler les sujets autour du trône qu'en les intéressant à sa grandeur, qu'en associant leurs droits à son droit.

Ce droit de la monarchie que Henri IV portait en lui-même, ce n'était pas sans raison qu'il prenait soin de l'invoquer; ce n'était pas sans raison qu'il le comptait pour une de ses forces : « Mes alliés, mon Dieu et mon bon droit! »

Que l'on suppose en effet, à la place de ce prince, quelques-uns de ses rivaux, même des plus grands, quelques-uns de ceux que l'on voyait en 1593 solliciter des États Généraux la couronne de France : qu'eussent-ils fait? Devant tant d'ambitions contraires, devant tant de divisions à effacer, tant de désordres à réparer, et sous le coup de l'ennemi qui menaçait, qu'eût fait un pouvoir mal assuré dans sa victoire, incapable d'inspirer aux peuples une sécurité qu'il n'eût pas ressentie pour lui-même, effrayé de tous les droits comme d'autant de démentis à ses prétentions, partagé entre les exigences de l'étranger et la crainte de l'esprit national, n'ayant, pour toute vue générale, que le souci de sa propre durée, pour toute prévision de l'avenir que l'inquiétude de voir le présent manquer sous ses pas?

Bien différente était la condition de Henri IV. Il trouvait dans sa naissance le soutien du trône qu'a-

aient conquis ses armes. La victoire lui donnait des droits que la tradition n'eût pas reconnus, et sa vaste initiative, libre dans son essor, était tout ensemble contenue par la loi monarchique. Souverain héréditaire, il avait à relever le prestige, mais non à rendre raison de son autorité, et ce principe traditionnel qui confond les destinées des peuples et des rois, qui, écartant les ambitions égoïstes ou hâtives, corrige, par sa vertu propre, les défauts des individus, qui, ne laissant aux souverains d'autre avenir que l'avenir de leurs sujets, fait du patriotisme l'inspiration naturelle de leur règne, ce principe dirigeait et modérait ses actes.

Comme nulle préoccupation personnelle n'obscurcissait son regard, Henri IV mesurait les difficultés de sa tâche, et ne tentait point de les déguiser. Loin de s'attribuer d'avance l'honneur de ces réparations instantanées, dont les revers ne manquent jamais de démêler l'imposture, il annonce que le mal sera lent à détruire. Au clergé il avait dit : « Tout se fera petit à petit. Paris ne s'est pas fait en un jour[1]. » Il dit de même : « Comme les maux qui ont desreglé et affoibli mon royaume se sont engendrez avec le temps, ils ne peuvent estre guerys aussi en un jour[2]. » Et on

1. *Lettres missives*, t. V, p. 33.
2. *Id.*, p. 39.

 intimes qui lais-

pouvait les éteindre qu' [illegible] roi, s'effrayer à la
pour les dominer. Elle [illegible] d'un coup le ravir
autour du trône qu'en [illegible]
qu'en associant leurs [illegible] dit-il à quelques-uns

Ce droit de la [illegible] rant l'estat présent de
lui-même, ce n' [illegible] du passé, discourant
de l'invoquer [illegible] ressens des mouvemens
comptait pour [illegible] goût du repos et me re-
Dieu et [illegible] hensions. Je crains d'estre

Que l'on [illegible] se contentant d'avoir
quelque [illegible] par la vertu de ses re-
quelque [illegible] qui causoient la mala-
ter de [illegible] lade aye repris ses forces,
sent-il [illegible] danger d'une rechute ; car
vant [illegible] meurs qui avoient porté ce
répo [illegible] esté combatues et purgées
qu [illegible] mais il reste encore si es-
co [illegible] ques, si estonné et abatu
pa [illegible] accident du monde seroit
co [illegible] plus mauvais estat qu'il
ta [illegible] que l'entier rétablisse-
l' [illegible] qu'il y faut du temps
q [illegible] la continuation de la
d [illegible] la perfection de cet
q [illegible] mais ce temps qu'il
[illegible] faut avoir, c'est ce

tr [illegible]

m'estonne et afflige, considérant l'instabilité des choses humaines et me représentant combien sont prompts et soudains les accidens auxquels elles sont subjectes, qui à peine se laissent prévoir, tant s'en faut, qu'ils se puissent prévenir : car que seroit-ce si, comme je me reconnois mortel à toute heure, Dieu m'appelloit maintenant à lui ? Le succès de toutes ces attentes ne s'évanouiroit-il pas au même instant, et les désordres qui renaîtroient ne se trouveroient-ils pas plus grands que ceux dont nous venons de sortir ? Je pense avoir donné assés de subjets à tout le monde de croire que je reddoute fort peu la mort, laquelle, au contraire, je pourrois estre blâmé d'avoir hazardeusement recherchée aux occasions de la guerre, et, quand je l'aurois redoutée pour le passé, je ne le devrois plus, ayant désormais assés vescu pour ma gloire et selon le plus ordinaire cours de la nature. Mais sy vous confesserois-je que l'amour que je porte à ce royaume me la fait maintenant appréhender par les raisons que j'ay dit[1]. »

Il parlait ainsi en 1598. Cette patriotique sollicitude, cette anxiété, non sur lui-même, mais sur son royaume, le poussent impétueusement au soin de le relever. Tout tend au bien public : « Je n'y perds une seulle

1. Discours tenu en un conseil particulier, rapporté dans une lettre de Decornac, abbé de Villeloing, au cardinal de Givry, 1598. Mss., collection Fontanieu, portef. 444.

. ...crit-il au duc de Luxembourg [1]. C'est par là ... que la royauté grandisse et se montre. Cette ... au moment effacée, il veut qu'elle soit en vue, ... que, de quelque côté que regardent les peu... la retrouvent toujours, toute en action pour ...staurant les finances, protégeant la religion, ... la tolérance, rendant à l'agriculture, au com... aux lettres, aux arts, leur sécurité et leur élan, ...ssant la justice dans son autorité, les corpora... leur indépendance, sans relâche occupée ... sujets, méditant, travaillant, luttant pour eux, ..., non pour absorber leur activité dans son ...ve, mais pour l'encourager, « pour que son ... leur profite à tous, » pour que tous l'imitent ...ttent à l'œuvre après elle. Il les appelle à son ... veut les guider et non les asservir, les sauver ... non pas seul : mais il faut qu'il soit le pre... quartier, disait-il à ses compagnons d'armes ...tour de lui, à quartier; ne m'offusquez pas, ...aitre. » C'est toujours le vainqueur d'Ivry. ...ait une armée de ces bandes indociles, il ... ces classes dispersées une nation, et, les ... œuvre commune, il arbore devant ... montrer le but et rallier leurs efforts.

[1] ... *...édites de Henri IV*, recueillies par ..., p. 281.

Ainsi se révèle le vrai caractère du gouvernement de Henri IV. On a raison quand on attribue à ce prince le dessein de restituer à la royauté sa puissance; mais cette puissance, il s'agit de voir où il la cherchait. Ce qu'il poursuit au dehors pour la France, il le revendique au dedans pour la royauté. Ni oppression au dedans, ni conquête au dehors [1]; pour la royauté comme pour la France, la domination par l'influence. C'est parce qu'il veut rendre la force à son autorité qu'il lui interdit la violence; c'est parce qu'il la veut respectée qu'il ne la veut pas despotique. Ne se défiant pas des lois, suivant le mot du cardinal de Retz, parce qu'il se fie en lui, estimant, d'une part, comme il le disait lui-même, « que la première loi d'un souverain est de les observer toutes, » et, d'autre part, « que pour bien régner il ne faut point user de tout son pouvoir, » il se tient dans la modération par habileté comme par équité. Il entend mettre fin aux factions particulières qui divisent les villes; il entend « désaccoutumer ses subjects de se faire raison [2] » et les former à chercher cette raison aux pieds du trône, mais c'est pour qu'elle y soit en effet et qu'ils l'y trouvent. Aussi,

1. Non pas qu'il ne voulût ranger sous les lois de la France tout ce que ses limites naturelles lui attribuaient; mais cette prétention légitime n'avait nul rapport avec l'esprit de conquête, tel que l'entendait la maison d'Autriche.

2. *Lettres missives*, t. V, p. 218.

quand ses intentions sont méconnues, quand il voit son autorité compromise par les imprudences de ses officiers, quelles ne sont pas ses inquiétudes! « Je vous avois recommandé, écrit-il au duc d'Épernon, que la passion ne vous fist rien haster. A cette heure, on verra que tout ce que je feray ne sera qu'exécuter vos vengeances, *qui est l'impression du monde que je crains le plus qui entre dans le cœur de mes subjects que je me gouverne par aultre chose que par la raison*[1]. »

Il serait difficile d'ailleurs de définir le règne intérieur de Henri IV. Sa politique religieuse peut se résumer en certains actes : l'édit de Nantes, par exemple, et le rappel des jésuites. Il n'en est point ainsi de sa politique civile. En ce qui touche aux conditions générales du gouvernement, Henri IV n'a rien détruit ni rien fondé. Il prit la nation telle qu'elle s'offrait à lui, avec ses priviléges, ses franchises, ses institutions. Il s'attacha à dégager ces institutions des abus qu'avait amassés la guerre, et à y mettre l'ordre. Il ne tenta point de les renverser. Sa pensée ne fut pas, comme on l'a prétendu, d'élever sur les ruines des pouvoirs municipaux et provinciaux le régime absolu, mais plutôt de tourner ces pouvoirs vers la royauté et de les amener librement à s'inspirer de ses vues. Sou-

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 21. 1603.

vent embarrassé dans des résistances opiniâtres, le regard fixé vers le but qu'elles l'empêchent d'atteindre, il déploie toutes ses ressources ; il menace, il caresse, il temporise. En lutte contre les empiétements, il ne méconnaît pas les droits.

Sans doute il s'irrita plus d'une fois des obstacles qui entravaient sa marche, et, lorsqu'on l'entend dire à Sully : « J'aymerois mieux combattre le roy d'Espagne en trois batailles rangées que tous ces gens de justice, de finance, d'escritoire et de villes [1], » on peut penser qu'il se fût accommodé volontiers, en des circonstances extrêmes, d'une dictature momentanée. Il eut ce mérite de n'y point prétendre. « Henri IV, dit un historien, avait promis en montant sur le trône de protéger les libertés municipales, et le Béarnais fut toujours fidèle à ses promesses [2]. » A part quelques tentatives passagères, et qui ne touchaient pas au fond des choses, sa conduite à l'égard des institutions mérita le même hommage.

Ce qui s'ajoute à la modération de ce règne comme un des traits qui le signalent, c'est son progrès constant. A ces heures de tristesse qui lui étaient plus familières qu'on ne se le représente, considérant la peine qu'il se donnait pour son royaume et l'ingrati-

1. *Œc. royales*, t. V, p. 68.
2. Raynouard, *Histoire du droit municipal en France*, t. II, p. 364.

tude qui peut-être en serait le prix, Henri se prenait à « perdre courage, » selon ses expressions, et il parlait de « n'avoir plus autre dessein que de vivre au jour la journée et pousser le temps à l'espaule, ainsy que les fainéans[1]. » C'était au contraire le caractère de ce prince de ne point aller au jour le jour. Sa politique n'abandonnait rien au hasard, et, tout en réparant le présent, elle tenait en vue l'avenir. En face d'abus immenses, Henri IV agissait par degrés : il se servait des uns pour corriger les autres, mais de manière à n'en conserver aucun, à revenir vers les premiers pour les effacer à leur tour. On a vu, au sujet des nominations ecclésiastiques, quelles différences s'étaient manifestées entre les premiers temps et les dernières années de son règne. Il en fut ainsi des finances, où les levées arbitraires, passées en lois durant les luttes, disparaissaient à mesure que se fortifiait sa puissance. Il en fut ainsi de la justice : « Les guerres, disait-il, résumant sur ce point les diverses phases de sa conduite, les guerres m'ont contrainct de faire expédier tant d'abolitions. Maintenant que mon royaulme est pacifié, je suis résolu de faire garder les ordonnances et empescher qu'il ne soyt expédié ny grace ny abolition contre la justice [2]. »

1. *Œc. royales*, t. III, p. 169.
2. Pasquier, *Lettres*, t. II. — *Œc. royales*, t. V, p. 298.

Comme il entreprenait successivement la ruine des abus qu'il n'aurait pu renverser d'un seul coup, Henri IV traçait la voie aux réformes mêmes qu'il ne pouvait donner.

Le devoir des souverains n'est pas de devancer prématurément les besoins de leurs peuples, mais de n'en point contrarier le cours; il n'est pas de jeter une nation dans des expériences qu'elle serait incapable de soutenir, mais de favoriser son élan, d'ouvrir devant elle les grands espaces, et de développer de concert ses forces et ses institutions. Telle fut la conduite de Henri IV. Sa pensée, tout occupée du bien de ses sujets, s'élançait au delà de ses actes, et son règne n'est pas moins grand par les œuvres qu'il a préparées que par celles qu'il a accomplies. Il ne se contentait pas de pacifier la France. Comme il voulait pour elle tous les progrès, il la mit en état de les désirer et de les porter tous.

C'est la réflexion qui se présente au sujet des États généraux.

II

LES ÉTATS GÉNÉRAUX

Les États généraux. — Tristes conséquences que leur interruption entraîna pour la monarchie. — Le règne de Henri IV n'en est pas responsable. — Henri IV avait avant tout à rétablir l'administration et l'exercice des libertés locales. — Assemblée des notables. — L'impôt ne dépasse pas le chiffre qu'elle avait fixé. — Toute la politique de Henri IV préparait le retour des États. — Instructions de ce prince pour faire recueillir les vœux des provinces, villes et communautés. — Députations envoyées annuellement au roi par les assemblées du clergé, les synodes protestants, les provinces et les villes. — Nature de l'ancien régime, particulièrement sous Henri IV. — A côté d'abus immenses, les priviléges les plus divers s'y soutenant les uns les autres, y entretenaient un esprit public.

Les États généraux manquent au règne de Henri IV. Réunis quelques années avant son avénement, convoqués de nouveau, mais illégalement, par la Ligue, ils ne reparaissent que quatre années après ce prince, en 1614, et, depuis ce jour, hormis quelques réclamations isolées ou factieuses, il ne se parle plus d'eux jusqu'en 1789. Qui pourrait nier le malheur d'une si longue interruption? Les États généraux

achevaient la constitution de la France; également utiles à la royauté et à la nation, dont ils représentaient et dont ils eussent perpétué l'alliance. Si l'hérédité de la couronne, fixant dans l'immutabilité du pouvoir les destinées des peuples, les préservait des bouleversements, les États devaient à leur tour protéger la royauté contre l'incertitude des successions et maintenir, à travers les hésitations d'un règne nouveau, la politique nationale. Ainsi ils offraient à la royauté un soutien qu'il lui fallut, même contre son gré, accepter de ses ministres. Richelieu et Mazarin parurent quand les États furent tombés. Grands ministres assurément, de qui les services justifièrent avec éclat l'influence. Et pourtant la souveraineté souffrit de cette influence. L'autorité, dont ils exerçaient les attributs sans en revêtir le principe, s'altérait entre leurs mains, et, dans ces extrémités auxquelles les réduisait une puissance précaire quoique immense, dans ces efforts précipités pour conjurer une disgrâce en même temps que pour briser une faction, dans ce déploiement de violences ou de ruses mêlant ensemble le bien du pays et la défense d'une fortune sans cesse menacée, l'esprit de la monarchie ne se reconnaissait pas.

A la vérité, il sortit bientôt de son ombre et se dévoila dans les splendeurs du dix-septième siècle. Mais, lorsqu'eut pâli ce grand épanouissement, lorsque

se furent approchées les tristes et dernières années d'un glorieux règne, le pouvoir des ministres signala son retour par des fautes malheureuses. Ce que ce pouvoir devint dans la suite, ce qui se traîna derrière lui d'abus et de hontes, et tout ce que mirent entre le trône et les sujets ces lamentables triomphes de la corruption ou de l'incapacité, on le sait. Les peuples, écartés de l'œuvre nationale et ne sentant plus la royauté, s'isolaient en eux-mêmes. Ils demandaient aux chimères ce que la pratique des affaires n'était plus là pour leur apprendre, et on devait voir, au moment où se levaient de plus favorables présages, au moment où le meilleur des rois tentait de renouer l'antique union, cette inexpérience étonnée et hardie d'une nation qui, se retrouvant après de longues années appelée à délibérer sur son sort, veut refaire en un jour le travail d'un siècle, et croit venger l'oubli de ses institutions en consommant leur ruine.

Le règne de Henri IV demeure innocent de ces calamités. Que ce prince n'ait pas convoqué les États, qu'il n'ait point donné à ses peuples, comme l'aurait voulu Burke, une constitution régulière, c'est là un sujet de regret plus que de blâme. Ce fut moins la faute du roi que le malheur du temps. « Les faits historiques, ajoute, par un équitable retour, le grand orateur que nous venons de citer, ne m'ont pas fourni les moyens

de décider d'une manière suffisante pour moi s'il s'est jamais trouvé en position de pouvoir mériter cette gloire [1]. » C'était, à bien dire, toute la question. Deux choses justifient Henri IV : la brièveté de son règne et l'étendue de sa tâche. Tout ce que supposaient les États généraux, tout ce qu'une constitution, à l'entendre dans son vrai sens, comme le fruit d'une longue histoire et non comme une théorie vainement aventurée dans le cours des événements, tout ce qu'une constitution eût été destinée à consacrer et à couronner, tout cela était bouleversé ou renversé. En présence d'une administration tout entière à créer, devant les menaces d'une féodalité renaissante, au milieu des difficultés soulevées de toutes parts par des esprits plus accoutumés au feu des combats qu'à l'ordre des délibérations, la ligne de Henri IV était tracée. Les réformes administratives devaient précéder les réformes politiques. L'exercice libre et réglé des franchises et des institutions locales devait préparer les peuples aux institutions générales et aux grandes assemblées. A ce titre, ce qu'il faut considérer dans le gouvernement de Henri IV, c'est moins ce qu'il a fait que l'esprit dans lequel il a agi ; ce sont moins ses réformes que ses tendances.

Henri IV tenta à diverses reprises de convoquer les

1. *Réflexions sur la révolution de France. Lettre au traducteur.*

États. C'est de son camp qu'était parti, après la mort de Henri III, le premier appel aux États, et, dans ces conjonctures voisines du désespoir où il se retrouva après la réduction de Paris, il proposait à Sully, non pas dans une proclamation publique, mais dans la lettre fameuse où il lui racontait sa détresse, de consulter la nation [1]. Quelques mois plus tard, les notables étaient réunis. Ce que le roi leur demandait, « nous l'eussions volontiers, disait-il, faict représenter en une pleine assemblée d'Estats généraux de ce royaume, si ces armées et efforts de nos ennemys permettoient que l'on peust différer plus longuement de pourveoir et remédier au mal qui nous presse si violemment [2]. »

Les trois ordres se trouvaient représentés dans cette réunion. La célèbre harangue que leur adressa Henri IV fit bien voir qu'il ne se croyait pas maître de leurs décisions. Il en avait lui-même écrit le texte, il en avait calculé toutes les expressions, et, lorsqu'on retrouve ce discours corrigé et raturé de sa propre main [3], on se figure, non sans étonnement, ce grand capitaine laissant là le glaive pour la plume, et méditant, entre deux campagnes, sur la façon dont il

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 566.
2. *Id.*, p. 622.
3. Voyez le *fac-simile* de ce manuscrit dans les *Lettres missives*, t. IV, p. 657.

pourra gagner à lui une assemblée et obtenir d'elle des conseils qui ne soient pas des entraves.

« Si je voulois acquérir le tiltre d'orateur [1], leur disait-il, j'aurois appris quelque belle et bonne harangue, et la vous prononcerois avec assés de gravité; mais, messieurs, mon désir me poulse a deux plus glorieux tiltres qui sont [2] de m'appeller liberateur et restaurateur de cest Estat. Pour a quoy parvenir, je vous ay assemblez. Vous sçavés a vos despens, comme moy aux miens, que lorsque Dieu m'a appellé a ceste couronne, j'ay trouvé la France non-seulement quasy ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par la grace divine, par les prières et bons conseils de mes serviteurs [3] qui ne font profession des armes, par l'espée de ma brave et genereuse noblesse (de laquelle je ne distingue point les princes, pour estre nostre plus beau tiltre, foy de gentilhomme [4]), par mes peines et labeurs, je l'ay sauvée de la perte : sauvons la astheure de la ruine. Participés, mes chers subjects [5], a cette seconde gloire avecque moy, comme vous avés faict à la première. Je ne vous ay point appellez, comme faisoient mes predecesseurs, pour

1. Au lieu de *reputation*, écrit d'abord.

2. Il y avait d'abord : *me poulsant a un plus digne tiltre qui est.*

3. Il y avait d'abord simplement : *de ceux.*

4. Toute cette parenthèse a été ajoutée par correction.

5. Il en est de même de ces mots : *mes chers subjects.*

vous faire approuver leurs volontez[1]; je vous ay assemblez pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre[2], bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains : envie qui ne prend gueres aux roys, aux barbes grises et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte à mes subjects, l'extresme envie que j'ay d'adjouster ces deux beaux tiltres a celuy de roy, me font trouver tout aysé et honorable. »

A cette tutelle, qu'il acceptait de si bonne grâce, Henri IV, il est vrai, mettait une limite. « Je l'entends, disait-il à Gabrielle, avec mon espée au costé. » Pour être expressif, le commentaire ne détruisait pas la promesse. Il signifiait seulement que si le roi n'entendait pas gouverner sans contrôle, il voulait pourtant maintenir le dernier mot à l'autorité.

Les délibérations des notables montrèrent combien les esprits étaient mal disposés à la mission qui leur était offerte. Ils passèrent tour à tour d'un excès de présomption à un excès de découragement, et, après avoir prétendu s'arroger à eux-mêmes l'administration des finances, on les vit, au bout de trois mois, venir, effrayés de leur tâche, remettre au souverain le soin de la remplir.

Cependant leur réunion ne fut pas inutile. Di-

1. Ici sont effacés ces mots : *fussent elles justes ou non.*

2. Il y avait seulement d'abord : *pour croire vos conseils, pour les suivre.*

verses ordonnances s'inspirèrent expressément de leurs vœux, et, chose remarquable, ce qui est le premier objet de l'intervention du pays dans ses affaires, l'impôt, sous ce règne, se régla d'après la décision de l'assemblée de 1596 [1]. Ce fut d'après cette décision que s'appliquèrent les charges anciennes et que fut établie la *Pancarte;* « cette imposition, dit le préambule de l'édit de 1602 qui la retirait, nous avait été accordée par l'assemblée des trois ordres de notre royaulme, tenue à Rouen, pour y subvenir aux grandes dépenses. » Les notables avaient arrêté à trente millions le chiffre de l'impôt. Non-seulement Henri IV ne dépassa point cette limite; mais, dans les dernières années, il l'avait réduite à vingt-six millions.

Ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, qu'il faille chercher dans la politique de ce prince quelque penchant à partager son pouvoir, quelque application réfléchie de ces principes que les temps modernes, pour les combattre, les exagérer ou les défendre, ont mis en lumière. De telles idées n'étaient pas de son époque. Si la conduite de Henri IV parut, sur quelques points, les devancer, cela tint uniquement à sa modération naturelle et à ce tact singulier avec lequel il savait interroger les vœux et entretenir la confiance de ses peuples.

1. Poirson, *Histoire de Henri IV.*

Les États généraux n'étaient point réclamés. Ils avaient si rarement paru, et en des jours si contraires au bien qu'ils eussent pu faire, que leur absence devenait moins sensible. Les Parlements semblaient suffire à les remplacer. Lisez les jugements toujours indépendants des contemporains sur Henri IV. De tous les reproches qu'ils adressent à ce prince, aucun ne touche l'absence des États. Cependant le souvenir de ces grandes assemblées n'était pas éteint dans les conseils du roi. Sully le rappelait à Henri IV dans ses rapports sur la situation de la France; il représentait au roi l'interruption des États non comme une loi, mais comme une faute et un malheur [1]. Une fois le royaume en paix, tel qu'il se montrait en 1610, il n'eût manqué aux États que d'être désirés. Quand on s'est pénétré de l'esprit de ce règne, quand on a vu Henri IV, si ouvert à toutes les réformes, si attentif aux demandes de ses sujets, incapable de se résigner à l'isolement, même dans la toute-puissance, retirant ses édits devant les remontrances ou la froideur de ses peuples, et se trouvant mal à l'aise s'il ne sent leur âme d'accord avec la sienne, on ne saurait douter qu'au jour où la convocation des États fût entrée dans les vœux du pays, dans ces vœux dont sa vigilance ne cessa de provoquer l'expres-

1. *Œc. royales*, t. VI, p. 372, 379.

sion, dans ces vœux qu'il ordonnait à Sully de résumer en un rapport afin de les satisfaire [1], on ne saurait douter qu'à ce jour les États généraux n'eussent été réunis.

Si la nation ne députait pas dans une assemblée solennelle ses représentants, elle les envoyait successivement auprès du roi. A part les assemblées du clergé, dont nous avons suivi les travaux et entendu les doléances, à part les synodes des réformés, mêlant les intérêts politiques avec la religion, et de qui Henri IV écrivait à Sully (15 mai 1607) : « Ils ne cherchent qu'à gaigner tousjours pied et au préjudice de mon authorité; si cela continuoit, il vaudroit mieux qu'ils fussent les roys et nous les assemblés [2]; » à part ces réunions, à peu près périodiques, les provinces, les parlements, les villes, faisaient parvenir aux pieds du trône leurs demandes ou leurs griefs. Il ne se passe presque point d'année sans qu'on voie à la suite du roi quelques-uns de leurs envoyés

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 84. « Sa Majesté veut... un estat de toutes les demandes et réquisitions des provinces, seigneuries, corps, villes et communautés, tant d'une que d'autre religion du royaulme, afin de les examiner et regarder à donner prompte expédition sur chacune d'icelles avec contentement raisonnable; eu esgard aux loix et constitutions du royaulme, honneur et dignité du roy, seureté de sa personne et de son estat, conservation de l'authorité royale, soulagement du peuple et possibilité des finances. ».

2. *Œc. royales*, t. VII, p. 173.

lui exposant leurs plaintes, ne se lassant point d'une longue attente, et ne le quittant le plus souvent qu'exaucés.

Les *Lettres missives* témoignent de cette représentation constante de la nation auprès du roi. Le 29 décembre 1595, Henri écrit aux habitants d'Arles qu'il entendra leurs députés, « que nous attendons de vostre part et lesquels vous pouvés estre asseurés qu'ils y seront très-bien receus [1]. » Aux habitants de Toul, il annonce qu'il a accédé à toutes les demandes de leurs envoyés [2]. Il écrit au maréchal de Matignon [3] : « J'ay satisfaict le plus favorablement qu'il m'a esté possible au desir des jurats et habitans de ma ville de Bourdeaux, lesquels vous m'avés recommandés par vostre lettre particulière, apportée par l'un d'iceulx. »

Et deux années plus tard, tout en proie aux inquiétudes que lui cause la prise d'Amiens, il écrit au connétable de Montmorency [4] : « Faictes ouyr les depputés du hault pays d'Auvergne qui sont à la suite de mon conseil, il y a longtems, et tenés la main que leurs cahiers soyent respondus le plus favorablement que vous le pourrés. »

1. *Lettre missives*, t. IV, p. 484.
2. *Id.*, t. IV, p. 518. 7 mars 1596.
3. *Id.*, t. IV, p. 343. 18 avril 1595.
4. *Id.*, t. IV, p. 713. 9 mars 1597.

En 1600, il écrit à M. de Bellièvre [1] : « J'escris au sieur de Fresnes de faire voir en mon conseil les priviléges de ceux de ma ville de Bergerac pour l'exemption des tailles qu'ils demandent, vous en ayans bien voulu aussi faire ce mot pour vous dire que m'ayant servy, non-seulement devant mon advénement à la couronne, mais depuis, désire les gratiffier en tout ce que je pourrés, et que vous et ceulx de mon conseil le jugerés juste. Tenés-y donc la main et y apportés tout ce qui despendra de vous, à ce qu'ils cognoissent que je n'ay perdu la mémoire de leurs services. »

Quelque tempérament que des vœux ainsi manifestés pussent introduire dans le gouvernement, quelque faveur qui les pût accueillir, ce n'étaient là, il faut le dire, que de faibles garanties, n'ayant après tout, pour se soutenir, que la volonté mobile et absolue du souverain.

Ce qui faisait leur importance, ce qui prêtait à ces représentations une sorte d'autorité légale, c'était l'ensemble d'institutions, de franchises et de coutumes dont elles émanaient. Telles sont à la fois la grandeur et la misère de l'ancien régime : il offre, dans sa confusion prodigieuse, les éléments les plus divers, des abus immenses et des priviléges singuliers : ici des

1. *Lettres missives*, t. V, p. 316. 3 octobre 1600.

droits en souffrance et qui languissent oubliés comme des terres sans culture; là des intérêts fortement protégés et qui semblent, suivant le mot d'un profond philosophe, tout *hérissés de libertés* [1]. L'arbitraire se confondait avec l'indépendance; mais, sans parler des progrès que devait amener l'établissement d'une administration régulière, l'indépendance, par les mille voies qui s'ouvraient devant elle, inquiétait et dominait l'arbitraire. Tout n'était pas concentré sur un point. Les États généraux étaient suspendus; mais les provinces demeuraient dans leur intégrité. Ces provinces à leur tour, elles avaient chacune leurs lois et leurs usages : « Nous sommes vos subjects, pouvaient-elles dire au roi comme les États de Languedoc, *mais avec nos privileges* [2]. » Des institutions étaient atteintes; mais elles n'entraînaient pas dans leur ruine le reste de l'édifice; si une voix était réduite au silence, d'autres s'élevaient encore, et, pour être bannie d'une province, la liberté n'était point exilée de la France entière. Ce n'est pas tout : les individus n'étaient point captifs dans leur isolement. Le coup qui frappait l'un d'eux retentissait dans les corporations dont il faisait partie, et, à supposer que ces corporations fussent elles-mêmes resserrées dans leur égoïsme, à supposer que ces Parlements, ces États provinciaux, ces Assem-

1. M. Royer-Collard.
2. Mathieu, *Histoire de Henri IV*, liv. II, p. 303.

blées des villes, ces associations multipliées sous tant de formes, se laissassent absorber par leur propre intérêt, cet intérêt, du moins, embrassait une masse d'hommes. Il rapprochait les unes des autres des existences nombreuses, et de là une certaine solidarité conservatrice des résistances généreuses, et pour tout dire, de l'esprit public.

III

LES PROVINCES ET LES VILLES

Les provinces. — Assemblées provinciales tenues sous ce règne. — Liberté que leur laisse Henri IV. — Écrits publiés au moment des élections. — Les franchises municipales. — Droits et priviléges des villes. — Comment Henri IV répond à leurs résistances. — L'élection d'un maire à Poitiers. — Répugnance de Henri IV pour les mesures de rigueur. — Il ne veut pas confier la justice à des commissions. — Il la maintient aux mains des Parlements. — Ce qu'on pensait à l'étranger de ces scrupules. — Le duc de Biron.

Nous avons nommé les provinces. On voit leurs assemblées se réunir sous le gouvernement de Henri IV et témoigner par les difficultés qu'elles lui opposent de l'indépendance de leurs délibérations.

Henri IV éprouvait, dans les commencements de son règne, quelque hésitation à les convoquer. Mais il faut voir dans quels termes il exprimait ses incertitudes :

« Il m'a semblé à propos, écrit-il au maréchal de Matignon, de ne leur (aux députés de Bordeaux) re-

fuser ny accorder la tenue des Estats de mon pays de Guyenne, dont ils m'ont faict instances, *jusques à ce que j'en eusse vostre advis ; car j'ay reconnu qu'ils l'affectionnent grandement*, et toutesfois il me semble que le temps n'est pas propre pour faire telles assemblées, lesquelles ordinairement tendent plus à descharger mes subjects de despenses qu'à me fortifier et assister en mes affaires ; car chacun ne regarde plus loin maintenant que à sa commodité particuliere, de sorte que je veulx que vous vous passiés de la dicte assemblée, *s'il est possible*, et qu'*elle soit remise en temps plus opportun, si vous ne me mandés d'aultres raisons que celles que j'ay colligées de l'instance* que les dicts jurats m'en ont faicte, desquelles, en tout cas, *je desire estre esclaircy devant que vous passerés outre*[1]. »

Au moment où il écrivait cette lettre, Henri n'avait pas encore reçu l'absolution du pape : il trouvait réunis contre lui l'Espagne, les huguenots et les derniers ligueurs. Cependant il ne lui venait pas à l'esprit de supprimer les États des provinces; il se demandait seulement s'il ne vaudrait pas mieux les différer, et attestait par la crainte qu'il exprimait de ces assemblées la liberté qu'il leur laissait. Ces incertitudes d'ailleurs ne durèrent pas. L'avis de convocation des États de Guyenne parut dans l'année même qui sui-

1. 18 avril 1595. *Lettres missives*, t. IV, p. 343.

vit la lettre de Henri IV au maréchal de Matignon [1].

Il serait trop long d'énumérer les lettres de convocation adressées aux assemblées des pays d'États. En 1593, les États de Provence sont réunis et refusent au roi des subsides [2]. En 1598, Henri convoque les États de Bretagne, estimant, dit-il, « la tenue des dicts Estats nécessaire pour establir l'ordre qui est requis pour le bien de mon service et le repos de mes subjects du dict pays [3]. » Ainsi se réunissent les États de Normandie, de Bourgogne, d'Auvergne, du Rouergue, du Périgord, du Quercy, du Languedoc [4]. Et ces assemblées n'étaient point de vaines formes couvrant les entreprises d'une autorité toute-puissante et laissant les peuples indifférents ou dupes. Elles préoccupaient les esprits; les écrits se multipliaient pour diriger le choix des électeurs et les délibérations des

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 1054. 30 octobre 1596.
2. *Id.*, p. 65.
3. *Id.*, p. 977.
4. Archives de l'État. *Recueil d'actes originaux relatifs aux provinces de France*, réunis par A. Monteil. K. K. 648. — Il résulte de ces curieuses pièces que la cessation successive des assemblées, que nous énumérons plus haut, est postérieure au règne de Henri IV. Au sujet des États de Bretagne, M. Monteil fait remarquer qu'avant 1582 on lisait, dans la lettre d'envoi des commissaires royaux, ces mots : « Nous vous prions et *néanmoins mandons* les ouyr. » Deux mots furent supprimés de 1582 à 1640, et la lettre dit seulement : « Nous vous *prions* les ouyr. » Voyez aussi *Lettres missives*, t. VI et VII.

élus. Il avait été publié par exemple un avis « pour MM. les gens des trois Estats du pays et duché de Bourgogne sur le sujet de leur assemblée du mois de mai 1605 [1]. » L'auteur de cet écrit invitait toutes les classes à se réunir pour exprimer leurs vœux. « Il sera besoin, dit-il, d'aviser quelles supplications vous ferez tous ensemblement : le moyen de s'en résoudre est d'examiner quel est le devoir du prince envers ses subjects, afin de ne luy rien demander *dont il ne soyt débiteur*. Les mieux advisez l'ont réduit à trois chefs, disans que le prince doit à son peuple la seureté, la justice et la monnoye. » (P. 37.) Après avoir indiqué les demandes à former, il expose les divers projets que le pouvoir est soupçonné de méditer : « *De toutes ces charges vous devez vous deffendre*, voire de tant plus courageusement que la nécessité vous y invite... Nous n'avons à combattre, ajoute-t-il (Dieu grâces), *ny la force ny la puissance absolue*, ains quelques petits artifices de gens mal affectionnez ou plutôt les effects de nostre lascheté. »

C'était là, c'était dans ces assemblées provinciales que les peuples pouvaient se préparer à la pratique des affaires publiques. Contraste plein d'enseignements ! Dans les pays d'élection, où la royauté semblait plus puissante, elle était moins respectée.

1. Par Me Jean de Souvert, pièce 4261. Bibl. nat.

Représentée par une administration irrégulière ou oppressive, moins connue de ces pays et les connaissant moins, compromise par les exactions des commissaires qu'elle ne suffisait point à réprimer, elle se trouvait trop souvent enveloppée dans les malédictions qui s'élevaient contre ses agents. Il en était tout autrement dans les pays d'États. Là les assemblées discutaient leurs intérêts, votaient l'impôt, dirigeaient l'administration, et les habitants aimaient la royauté dans les institutions qu'elle leur assurait. La liberté tournait au profit du pouvoir, et la foi monarchique se maintenait avec l'indépendance. Supposez donc ces institutions conservées, fortifiées, étendues; supposez-les devenues la loi commune du pays tout entier. Supposez, en 1789, les députés de la nation, au lieu de se trouver jetés tout à coup dans une carrière d'autant plus périlleuse que ses limites étaient moins définies, formés dans l'exercice de ces institutions, ayant reçu l'expérience salutaire de ces délibérations locales, avec leurs traditions particulières, leurs influences rapprochées, leur mission restreinte et nettement tracée, quels malheurs n'eût-on pas évités, et de combien de passions contraires eussent été dégagées les grandes inspirations de cette mémorable époque[1]!

1. « Il est certain, dit encore l'auteur de l'*Avis aux États de Bourgogne*, que les eslections coutent deux fois autant aux rois et aux subjects que les Estats; en matière d'imposts, plus il

Les franchises municipales, du moins, se trouvaient également répandues dans les pays d'élection et dans les pays d'États. Les villes avaient, comme nous l'avons vu, leurs députés, qu'elles envoyaient auprès du roi. Elles nommaient leurs magistrats, elles jouissaient et disposaient de leurs revenus; elles se gardaient elles-mêmes.

Elles tenaient singulièrement à ces priviléges, et quelquefois en étaient victimes. En 1597, Amiens refuse une garnison dans ses murs, au nom du droit qu'elle possède de se confier à ses propres forces, et elle se fait prendre par les Espagnols. « Ces pauvres gens, disait Henri, pour avoir refusé une petite garnison que je leur ay voulu bailler, se sont perdus[1]. » Ici encore que de lettres n'aurions-nous pas à citer, dans lesquelles le roi garantissait aux villes le maintien de leurs libertés! « Notre intention, écrit-il aux habitants de Toul, a toujours esté et sera perpétuelle autant que vous nous en donnerez occasion, d'avoir soing de vous maintenir et confirmer soubs nostre obéissance en la libre et paisible jouissance de toutes

y a d'officiers, plus sont à craindre les pilleries; et (ce qu'est trop plus à considérer) jamais les plainctes des païs gouvernés par eslection ne sont suffisamment ouyz et representez. » Voyez aussi le Mémoire sur les États provinciaux, publié en 1758, dans l'*Ami des hommes*, t. IV. — « Le roi est bien mieux obéi, craint et servi dans les pays d'Estats que dans les pays d'élection... »

1. *Journal* de l'Estoile. — *Lettres missives*, t. IV, p. 696.

vos immunitez, franchises, priviléges et exemptions, desquelles tant s'en fault que nous veuillons aulcune chose retrancher ou diminuer, qu'au contraire nous tascherons d'accroistre les grâces et bienfaits de nos prédécesseurs de tout ce qui despendra de nostre puissance et authorité [1]. »

Des différends s'étaient élevés entre le lieutenant au gouvernement de Nantes et les habitants de cette ville. Henri IV charge un des membres de son conseil d'aller entendre les deux parties, et rappelle son devoir à l'officier qui a soulevé ces mécontentements. « Tout ainsy qu'ils doibvent obéir promptement à tels commandements quand ils proceddent de ceulx qui ont l'authorité pour mon service, aussi ne devés-vous les faire que quand il est nécessaire, » et il veut que les habitants « *soyent maintenus en repos et en la jouissance* » de leurs « *priviléges et exemptions* [2]. »

Cependant, quelques tentatives d'empiétement signalent les rapports de Henri IV avec les villes. Tantôt c'est une lettre qui réduit, comme à Abbeville, le nombre des échevins; tantôt ce sont des candidats désignés, soit par de simples recommandations, soit par des ordres, au choix des villes; tantôt ce sont des mesures prises pour ajourner une élection ou, s'il se peut, pour la supprimer. Heureusement, cela ne se

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 518.
2. *Id.*, t. V, p. 72.

pouvait guère. Ces mesures, sans doute explicables après de si grands désordres, et qui n'en offrent pas moins un fâcheux contraste avec la politique modérée du règne, ces mesures n'étaient point acceptées, et Henri IV était trop habile pour s'obstiner à les maintenir.

Un exemple fait bien voir comment les choses se passaient.

En 1609, Henri IV, fatigué de l'indocilité des habitants de Poitiers et redoutant l'issue des élections qu'ils préparent, veut écarter ces élections. On est tenté de sourire à la lecture de la lettre dans laquelle il s'efforce de donner couleur à ses prétentions :

« Très-chers et bien amez, écrit-il, ayant esté advertis qu'il se faict en nostre ville de Poitiers de grandes brigues et monopoles pour l'élection du maire qui se doibt faire en ceste année, et *que cela pourroit altérer le repos de la dicte ville, ce qu'il faut soigneusement éviter et y conserver, au contraire, toute bonne union et concorde entre les habitants d'icelle*, nous avons, à ceste occasion, *résolu de prendre nous-mesmes le soin de ceste affaire* ; et, pour ce, nous voulons et vous mandons que vous ayés promptement à dépescher envers nous deux des eschevins de la dicte ville qui soient capables et intelligens de l'estat d'icelle, pour nous en pouvoir résouldre, et, les ayant sur ce oys, nous leur ferons entendre nostre *volonté* et intention, que nous

rendrons tousjours conforme au bien et advantage de la dicte ville, et leur ordonnerons de la vous rapporter promptement [1]. »

La ville de Poitiers ne se prête pas à cet excès de sollicitude. Les troubles s'accroissent, des députés sont envoyés au roi, et la mesure est retirée :

« Chers et bien amez, ayans nous-mesmes entendu vos depputés, nous avons faict donner en nostre conseil l'arrest portant règlement qu'ils vous feront voir, sur l'élection de vostre maire ; et encores que le désordre qui s'y est faict jusques icy et la conséquence de ceste affaire nous donnast beaucoup de subject d'y apporter davantage de changement, néantmoins, postposant l'observation plus étroicte de vostre debvoir à la considération de vos prières, nous avons voulu simplement remédier à la confusion de vos procédures, et non déroger à vos coustumes, bien qu'il y en ayt qui soyent aucunement extraordinaires [2]... »

Il n'entrait point en effet dans les vues de Henri IV de forcer les volontés de ses peuples. On a dit de lui : « Avant de songer à se faire aimer, il savait se mettre en position d'être craint [3]. » C'est le contraire qui est vrai. Il cherchait à gagner la confiance de ses sujets bien plus qu'à exciter leur crainte, et la rigueur n'était

1. 13 janvier 1609. *Lettres missives,* t. VII, p. 671.
2. *Id.,* p. 694.
3. Burke, *Réflexions sur la révolution de France,* p. 285.

entre ses mains qu'une extrémité rare et pénible. « J'ai toute ma vie haï le sang[1], » disait-il. Loin de chercher dans l'excès du mal une arme à sa puissance, il s'efforçait de prévenir les révoltes par d'utiles concessions. A la nouvelle d'une sédition qui fermente à Marseille, il enjoint au duc de Sully d'examiner s'il n'y a pas lieu de faire droit aux plaintes des habitants, « car *il vaudroit mieux* — c'est lui qui parle — *éviter l'occasion de les faire précipiter à quelques fautes que de se mettre en peine de les en chastier,* comme par les raisons et la dignité, il faudroit faire[2]. »

L'exécution du duc de Biron ne fut pas elle-même une contradiction à ces maximes. On ne se persuade pas qu'on puisse admettre sous un tel règne et contre un tel capitaine une pareille mesure : il le faut pourtant; il faut en reconnaître l'irréprochable justice, et elle ne laisserait place à aucun blâme, si on ne voyait la grâce, que n'obtint pas Biron, accordée à son complice, le frère de la marquise de Verneuil, le comte d'Auvergne. Rigueur ou clémence, une semblable décision devait leur être, à l'un et à l'autre, appliquée.

Mais la condamnation de Biron, que n'avait pas fait Henri IV pour la prévenir? Il avait reçu l'aveu de ses premières trahisons et les lui avait pardonnées. Depuis, sachant qu'il était retombé dans ses conspira-

1. *Lettres missives*, t. V, p. 723.
2. *Id.*, t. VI, p. 279. 1604.

tions, il l'avait envoyé, pour l'en distraire, auprès de la reine Élisabeth; il l'avait nommé ambassadeur extraordinaire en Suisse; il lui avait accordé une pension de trente mille francs, et ses faveurs s'étaient portées si loin que ses fidèles serviteurs en avaient murmuré. Il l'excusait lui-même auprès de Sully, disant « qu'il ne falloit pas toujours prendre au pied de la lettre toutes ses rodomontades, menaces, jactances et vanitez, mais en supporter comme d'un homme qui ne sçavoit non plus s'empescher de mal dire d'aultruy et de se vanter excessivement lui-mesme que de bien faire, lorsqu'il se trouvoit aux occasions[1]. »

Enfin, il le fait venir près de lui; il le prend à part, il l'interroge, il le supplie de lui parler à cœur ouvert. Ses instances demeurent vaines : il prie Dieu, comme il faisait en toutes les grandes circonstances, de l'éclairer[2]; il tente un dernier effort, et, ne pouvant rien obtenir, devant cette résistance inflexible d'un homme dont il connaît la trahison, d'un homme qui nie ce que prouveront ses propres écrits, qui invoque en sa faveur le témoignage de ses complices et qui va être confondu par eux, il se décide à livrer ce grand et infortuné coupable à la justice du Parlement.

1. *Œc. royales*, t. IV, p. 51.

2. Péréfixe, troisième partie. — Daniel, *Histoire de France*, t. XII, p. 402.

À la justice du Parlement! Henri IV ne voulut, en effet, recourir qu'à la juridiction régulière : jamais il ne fit usage des commissions ; jamais ces sombres tribunaux, dont le souvenir pèse sur la gloire du cardinal de Richelieu, ne parurent sous ce règne. On avait moins de scrupules en d'autres pays, et la modération du roi était pour les peuples étrangers un sujet d'étonnement. « Ces seigneurs, écrivait l'ambassadeur de France près de la république de Venise, ne peuvent assés admirer la bonté de Sa Majesté de laisser la connaissance de cas si extraordinaires à la justice ordinaire, et y faire observer toutes les ceremonies du stile du Parlement. Car en Italie et en Espagne, et en un mot par tout le monde on en use autrement [1]. »

1. Ambassades de Fresnes-Canaye, t. II, p. 447. — 2 décembre 1604. — L'année suivante (13 juin 1605), Henri IV écrivant lui-même à M. de la Force au sujet d'un homme qui avait soustrait une de ses dépêches, excluait formellement l'emploi d'une commission, et disait : « Faites-le châtier par la voie de la *justice ordinaire, qui est celle de laquelle vous devez vous servir pour me faire respecter, afin qu'en ce fait on ne vous accuse de passion et moi d'injustice...* » — *Mémoires* du duc de la Force, publiés par le marquis de la Grange, t. I, p. 398.

IV

LES PARLEMENTS

Les Parlements. — Leur rôle dans l'ancienne monarchie. — Avantages et inconvénients de leur action politique. — Henri IV respecte leur intervention dans les affaires de l'État. — Il ne la récuse qu'en un seul point. — Ses lettres et ses discours au Parlement de Paris. — Édit de Nantes et édit de rappel des jésuites rendus malgré les remontrances des Parlements. — Le gouvernement de Henri IV comparé avec les autres gouvernements de son temps.

Les Parlements ne possédaient pas seulement l'autorité judiciaire ; ils comptaient encore, parmi les institutions politiques, comme la plus puissante de toutes et la plus respectée.

Lorsque le duc de Savoie vint à Paris pour négocier la paix, Henri IV tint à lui faire voir le Parlement. C'était la coutume des rois de France de montrer aux princes étrangers cette assemblée « comme un abrégé de leur grandeur et le lieu où leur majesté résidait avec le plus d'éclat [1]. »

1. Péréfixe, troisième partie.

Cette institution des Parlements, l'ancienne monarchie peut s'en glorifier tout entière, et, comme faisaient les rois aux souverains des autres nations, elle peut la montrer, pour son honneur, aux regards de l'histoire.

C'est aux Parlements qu'elle doit une grande part de sa modération; c'est à eux surtout, c'est à leur résistance qu'elle doit de n'avoir point connu, dans l'ordre politique, les procédés déréglés et prompts des gouvernements despotiques. Quelque origine que les Parlements aient assignée à leurs droits, qu'ils les aient reçus de la libéralité des rois ou usurpés dans les troubles, les rois les reconnurent. Les rois les avaient invoqués pour défendre leur autorité; les Parlements les maintinrent pour la contenir. Soumettant à leur vérification les édits, les écartant de leurs refus ou les tenant en suspens, se relevant après toutes les chutes, triomphant de toutes les disgrâces, se retranchant contre la volonté royale dans des remontrances hardies ou dans une abstention plus redoutable encore, ils offrirent l'exemple d'une institution se soutenant elle-même par l'effort constant de son indépendance. Les guerres de religion, comme les luttes de la Fronde, grandirent leur influence. Médiateurs entre les juridictions diverses, recevant les plaintes de toutes les classes, environnés du respect que commandaient en eux d'austères et fortes traditions, ils apparaissaient

comme les défenseurs suprêmes des droits menacés. Le peuple n'accordait de valeur aux lois qu'autant qu'elles avaient reçu leur enregistrement ; n'ayant plus les États généraux, il s'accoutumait à voir dans les Parlements ses représentants.

Ce n'est pas qu'ils soient parvenus à remplacer avantageusement les États. Aucune institution ne pouvait combler le vide laissé par ces grandes assemblées : aucune assemblée ne pouvait parler au nom de la nation qu'élue par la nation elle-même. Ce qu'il eut fallu constituer en face de la royauté, c'était un pouvoir mobile se renouvelant avec les besoins du pays et s'inspirant de ses vœux : les Parlements étaient héréditaires, et cette hérédité, en assurant la liberté de leurs délibérations, risquait de l'égarer. Ils savaient déployer contre le trône une résistance courageuse, mais ils la portaient trop souvent sur des mesures qui ne la réclamaient pas, et souvent aussi ne l'opposaient point là où elle eût été le plus nécessaire. Par là même qu'ils avaient hérité de quelques-unes des attributions des États généraux, ils leur étaient hostiles. Par là même qu'ils demeuraient immuables dans leurs charges, ils repoussaient les innovations ; ainsi on les vit lutter, sous Henri IV, contre le rappel des jésuites et l'édit de Nantes, et, tout aux approches de la Révolution, refuser l'état civil aux protestants.

Assurément, ce furent là de graves et funestes er-

reurs, et l'on peut avec raison les reprocher aux Parlements; mais il n'en est pas moins vrai de dire qu'en l'absence des États généraux leur intervention fut, après tout, un bienfait pour la royauté comme pour la France.

La politique de Henri IV à l'égard des institutions établies semble se résumer dans ses rapports avec les Parlements. A ce titre, il importe de suivre ces grands corps dans les diverses phases du règne. C'est une occasion de faire connaître, avec les efforts du roi pour triompher des résistances, les accents de son éloquence.

Dès 1594, Henri IV avait admis la prérogative des Parlements : « Il faut, écrivait-il, que les taxes soyent approuvées et autorizées par mes courts du parlement pour, suivant les formes du royaume, les mieux faire recepvoir et valoir[1]. » Dix ans plus tard, rencontrant l'opposition du Parlement de Paris à une de ces mesures qui se ressentaient des anciens abus : « Vous dirés à ma court, répondait-il au président Forget, que j'ay trouvé fort bon qu'elle se soyt monstrée roide lors de la présentation des lettres d'abolition (accordées au sieur de Saint-Géran) et que je *trouve fort bon qu'elle ayt pris la voie des remontrances*[2]. »

Ces remontrances, lors même qu'il cherchait à les

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 223.
2. *Id.*, t. VI, p. 27. 1603. — *Œc. royales*, t. VII, p. 233.

écarter, il n'en méconnaissait pas l'utilité. Il écrit de la Flèche au Parlement de Paris : « Pendant que vous vous arrestés à des formalités *qui peut-estre seroient bonnes et considérables en toute aultre saison*, nostre nécessité devient d'heure en heure plus grande et les occasions d'y remédier perdent [1]. »

C'était en 1595, à l'une des époques les plus périlleuses de son règne. Qu'on se représente ce prince au camp de la Fère ou de Cambrai, commandant à des troupes que le manque d'argent débande, ayant en face de lui un ennemi considérable, s'adressant aux villes, aux cours pour obtenir des ressources, et ne rencontrant que des refus. Au moment de quitter Paris, il avait dit au Parlement :

« Je m'en vais dans mon armée le plus mal accommodé que peut estre prince. Vous m'avés, par vos longueurs, tenu icy trois mois : vous verrés le tort qui a esté fait à mes affaires, quatre mois vous le feront voir. J'ay trois armées dans le royaulme, je les iray trouver : j'espère en avoir la raison ; j'y porteray ma vie et l'exposeray librement. Dieu ne me délaissera point. Il m'a miraculeusement appellé à la couronne et m'a assisté jusques icy ; il m'assistera toujours : ses œuvres ne seront point imparfaites. Je vous ai remis en vos maisons ; vous n'estiés que dans des sales et

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 577.

petites chambres; je vous ai remis dans mon palais. Je vous recommande le debvoir de vos charges : soyés aussi soigneux de ce qui est du public que de tout ce qui vous touche en particulier. Gardés que le venin de la passion n'entre dans le cœur. Je vous aime autant que roy peut aimer; mes paroles ne sont point de deux couleurs : ce que j'ay à la bouche, je l'ay au cœur. Le naturel des François est de n'aimer point ce qu'ils voyent : ne me voyant plus, vous m'aimerés, et, quand vous m'aurés perdu, vous me regretterés. Je vous recommande encore le debvoir de vos charges, et empeschés que le poison n'arrive jusques au cœur. La France est l'homme, Paris est le cœur. J'ay trois armées estrangères dans mon royaume; Dieu me fera la grâce de les chasser, et lors j'iray tenir mon lit de justice[1]. »

En vain il adresse et réitère, de son camp, ses demandes au Parlement; en vain il lui ordonne de vérifier ses édits « sans attendre, écrit-il, aucune lettre de « jussion *que les soixante-dix canons qui battent Cam-* « *brai et vous appellent à son secours*[2]. »

Il lui faut venir en personne, et le 1er octobre, il adresse au Parlement ces belles paroles :

« J'ai faict un long voyage, mais non pas si long que j'eusse désiré; car, si j'eusse peu estre encores six

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 414, en note. 1595.
2. *Id.*, p. 412.

sepmaines par delà, j'eusse nettoyé toutes mes affaires qui sont grandes, mais Dieu m'aidera comme il a tousjours faict. Je suis venu en poste sur l'advis de mes meilleurs serviteurs que ma présence estoit nécessaire. J'ay eu de l'advantage sur mes ennemys, mais la force ne vient poinct de moy, mais de Dieu seul. Vous dictes que là où je suis, tout se porte bien. Il est vray, j'en loue Dieu, le connestable de Castille n'a rien emporté sur moy. Je ne puis pas estre partout, vous sçavés ce qui s'est passé en Picardie; je vouldrois ne poinct m'en souvenir. Je ne veulx accuser personne de faulte de courage; au contraire, il y en a eu qui n'en avoient que trop. Si j'y eusse esté, cela ne fust pas advenu, ny si l'on eust gardé l'ordre que j'y avois donné. Vous m'avés dict que je me hazarde trop; je ne le fais volontiers, mais j'y suis contrainct, parce que, si je n'y vais, les aultres n'y iront poinct. Ce sont tous volontaires que je ne puis pas forcer. Si j'avois de quoy payer les gens de guerre, j'aurois des personnes asseurées que j'enverrois aux hazards, et je n'irois poinct; mais je n'ay personne. Force troupes me viennent trouver, mais quand je les ay tenues quinze jours, je ne sçais qu'elles deviennent. J'espère, dans ce temps-là, veoir les ennemys, et ne laisser poinct deux mil chevaulx, qui y sont, sans rien faire. Si je fais mal, je ne vous en apporteray poinct de nouvelles, car j'y demeureray; si je fais bien, vous m'en aimerés da-

vantage. Mais il me fault de l'argent, et n'en peux avoir de plus clair que les édicts que vous avés à passer dès demain; et dictes à ceulx qui y apportent des difficultés qu'ils sont cause de faire hazarder ma personne. Si vous les passés, je vous en auray double obligation : l'une que vous aurés faict quelque chose pour mes prières, l'aultre que je n'iray pas tant aux hazards; car quand j'auray de quoy donner à mes gens de guerre, ils iront, et je les laisseray faire. Mes Suisses m'ont promis de venir jusques à la rivière de Marne, mais ils ne passeront poinct sans argent. Faictes donc cela pour moy; faisans pour moy, vous faictes pour vous aultres. Je m'en vais mercredy. Je me porte bien, je suis venu au pas et retourne au galop. Il ne me fault rien que de l'argent. J'ay perdu mes meilleurs chevaulx; il fault que j'en achepte d'aultres icy pour mon voyage. Ce n'est poinct pour faire des masques et des ballets, c'est pour chasser les ennemys en leur pays; j'espère les y mener battants ayant mes forces. J'ay six mil François; Sancy m'amène trois mil lansquenets; les Estats m'envoyent des gens de guerre, et j'auray quelques secours d'Angleterre. Tout ira bien si j'ay de l'argent. Aidés-moi, et vous cognoistrés que vous ne pouvés avoir un meilleur roy, qui vous aime plus et qui doubte moins hazarder sa vie [1]. »

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 414.

La même indépendance se manifeste, du côté des Parlements, dans toute la suite de ce règne, avec cette différence que, paraissant en pleine paix et devant un prince raffermi dans son pouvoir, elle était plus courageuse. Que d'ordonnances ainsi arrêtées ! Que d'édits fiscaux ainsi rapportés ! Il est certaines lettres de Henri IV dont le ton impérieux semble devoir tout terminer, et on s'étonne de retrouver, plusieurs années après, la même résistance continuant sur le même objet, et le roi finissant par lui donner raison [1]. Henri IV s'émeut parfois de ces luttes : il s'attriste de « voir, comme dit un vieil historien, qu'on le traite en jeune homme [2]. » Avec la confiance, assez justifiée, qu'il désire et qu'il entend le bien de ses sujets mieux qu'aucun d'eux, il veut « estre creu absolument, suivant le mot de Pasquier, et un peu plus que ne l'a-

1. Par exemple, au sujet des lettres patentes du 13 avril 1591, qui séparaient du domaine de la couronne les biens de Henri IV, le Parlement de Paris résista jusqu'en juillet 1607, époque à laquelle le roi révoqua ses lettres patentes et confirma l'arrêt du 29 juillet 1591, qui avait refusé l'enregistrement. — Il en est de même de plusieurs édits sur l'aliénation du domaine, aliénation à laquelle les dettes contractées pendant la guerre civile réduisaient Henri IV, et dont l'heureuse résistance des Parlements sut empêcher l'effet. — Citons aussi, uniquement au point de vue de l'indépendance des Parlements, l'édit de Nantes, qui, promulgué en 1599, n'avait pas encore été admis, à la mort du roi, par toutes les cours souveraines. — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. IV.

2. Mathieu, *Histoire de Henri IV*, liv. IV, p. 838.

voient fait ses prédécesseurs[1]. » Il est « marry, écrira-t-il lui-même, que ces messieurs de la court du parlement ayent encore faict les fols[2]. » Et pourtant, à ne prendre que les paroles prononcées de sang-froid et suivies d'exécution, il ne conteste pas le droit des Parlements. Qu'importe qu'il ait dit : « Estant ce que je suis, je veux estre obey ; lorsque mon Parlement trouvera quelque difficulté dans ce que je proposeray, qu'il aye incontinent à en faire remontrance, mais sans tirer à longueur[3]. » Qu'importe qu'il ait dit ces choses si, sur le même édit qui les lui inspire, il cède aux remontrances du Parlement ? Qu'importe qu'entraîné par cette vivacité qui se prenait facilement à un mot, il ait répondu au Parlement qui se disait *son bras dextre* : « S'il est ainsi, vous me recognoissez donc pour vostre chef auquel il faut que la main dextre obeysse[4] ? » Qu'importe si, dans la pratique, il se conduit par d'autres maximes? Faut-il juger de ses sentiments pour Sully par les paroles amères qu'il lui arrive de lui adresser, et qu'il sait si promptement et si noblement réparer? Henri IV traitait les Parlements comme d'anciens et fidèles amis de la couronne. Il les savait aussi fermement attachés à l'honneur de son trône qu'à l'ob-

1. Pasquier, t. II, lettre XX.
2. *Lettres missives*, t. IV, p. 764.
3. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. IV, p. 17
4. Pasquier, t. II, lettre XX.

servation des lois. « Je sçay bien, disait son chance-
« lier aux députés du Parlement de Normandie, qu'il
« s'est passé beaucoup de choses au préjudice de vostre
« auctorité ; il les faut attribuer à la licence des guerres ;
« quant à moy, je essayray à ramener toutes choses à
« l'ancienne discipline de France : *j'en ay eu comman-*
« *dement du roy*[1]. » Et, dans une instruction curieuse,
Henri IV disait à un de ses lieutenants : « Qu'il devoit
« honorer ceulx du Parlement, et bien vivre avec eux ;
« *que, quand il exécuteroit les commandements du roy et*
« *qu'il seroit pour le roy, ils n'oseraient l'attaquer ; que,*
« *quand il seroit contre le roy, incontinent ils l'atta-*
« *queroient*[2]. »

Une seule fois, Henri IV nia formellement le droit des cours souveraines, et cela en toute justice. Ce fut quand la cour des comptes de Nantes prétendit repousser le traité qu'il avait passé avec le duc de Mercœur :

« Elle s'est tant oubliée, écrivait-il, pour penser que je les envoyais (les articles secrets) pour en avoir advis et les mettre en délibération. En telles affaires, je ne communique mon pouvoir à personne, et à moy seul appartient en mon royaulme d'accorder traité, faire guerre ou paix, ainsi qu'il me plaira[3]. »

1. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. IV.
2. Instruction à M. de Créqui, lieutenant général du roi en *Dauphiné*. — Voyez plus loin, p. 129.
3. *Lettres missives*, t. IV, p. 970. — A M. de Rosny.

Deux édits d'une solennelle importance furent maintenus malgré les remontrances des Parlements, l'édit de Nantes et l'édit qui rappelait les jésuites. Qui pourrait dire qu'en ces deux circonstances l'habileté et le droit ne furent pas du côté du roi? Qui ne lui donnerait raison lorsque, pour faire reconnaître le libre exercice du culte protestant, il dit au Parlement de Paris : « Ce que j'en ay faict est pour le bien de la paix; je l'ay faicte au dehors; je la veux faire au dedans de mon royaume, vous me devés obéir [1]. »

Tel est l'ensemble des institutions sous le règne de Henri IV, et des rapports du roi avec elles. Si l'on veut assigner son juste prix à ce gouvernement, qu'on interroge les pays voisins ! Que l'on compare la France de Henri IV avec l'Espagne de Philippe II ou l'Angleterre d'Élisabeth ; l'Angleterre, où il était érigé en doctrine que la reine était au-dessus des lois ; l'Espagne, où la ruine de toutes les libertés poussait à la décadence le peuple de Ferdinand le Catholique, d'Isabelle et de Ximenès. Que l'on mette en présence les trois nations, les trois souverains, et que l'on juge ! Et, pour remonter plus loin encore, pour répondre à ces assimilations qu'on a quelquefois tentées entre les légistes du Bas-Empire et les Parlements, que l'on rapproche en effet les institutions ! Qu'on se rappelle ces

1. *Lettres missives*, t. V, p. 90.

résistances tant de fois renouvelées, ces édits tant de fois repoussés, et qu'on se demande si c'est d'eux que se peut répéter ce qui se disait des lois présentées au sénat de Rome : qu'on les appelait indifféremment « Sénatus-consultes et propositions du prince[1]. » Tant elles étaient d'avance acceptées! tant étaient prompts ces vils esclaves à jeter sous les caprices du maître leur inépuisable bassesse!

1. *Senatus-consultus et oratio principis*

V

LE ROI ET LES SUJETS

Caractère de l'époque de Henri IV. — Nul n'était mieux fait que Henri IV pour lui commander. — Portrait de ce prince. — Ses conseils à M. de Créqui sur la manière de gouverner les hommes. — Comment il en fait l'application. — Attention de Henri IV à s'éclairer de tous les avis. — Henri IV et Bassompierre. — La liberté des écrits. — Les fautes de Henri IV. — Que penser de son ingratitude. — Il réunissait autour de lui les principaux membres des partis opposés. — Hommes d'État de ce règne. — Henri IV et son conseil. — Sully. — Principales réformes opérées par Henri IV et son ministre.

Les gouvernements tempérés n'honorent pas moins les peuples que les souverains : car les peuples, autant que les souverains, ont concouru à les faire tels. On a pu déjà le reconnaître : la modération de Henri IV n'était point seulement l'effet des qualités du prince, elle tenait encore au caractère de ses sujets. Les âmes étaient dignes des institutions. Epoque véritablement singulière, où les excès mêmes se revêtent d'une sorte de grandeur, où les fermes croyances enfantent

les mâles courages, où respire à tous les degrés, pour dominer tous les égarements, le sentiment de l'honneur, où l'homme, formé dans les camps, aguerri à toutes les fortunes, habitué à rencontrer les difficultés et à les vaincre, à ne prendre conseil que de sa propre résolution et à se sauver du péril par ses propres ressources, libre enfin « d'avoir le cœur haut et de le sentir[1], » sait demeurer debout dans la disgrâce comme auprès du trône!

Les entraînements de la lutte et la hardiesse des esprits, animant tous les sujets, s'étaient répandus à la fois dans les lettres, la science, la politique. On avait vu les plus modérés comme Jeannin, les plus indifférents comme Montaigne, poussés au combat. On vit de même l'humeur indisciplinée des hommes de guerre entretenir dans le calme de la paix le bruit des armes, et les vieux compagnons du roi de Navarre garder contre le roi de France leurs traditions de liberté et de résistance.

Quel souverain pouvait mieux que Henri IV commander à de tels hommes? Il avait associé leur destinée à sa fortune; il avait partagé leurs maux, subi leurs privations, dirigé leurs triomphes; le premier d'entre eux partout et toujours, dans le malheur comme dans la gloire. Son génie flattait leur orgueil; sa main,

1. La Fare.

ferme et souple, les contenait sans les blesser ; il savait à la fois les séduire et les dominer.

L'extérieur de ce prince répondait aux qualités si variées de son caractère. Plein de force et d'agilité, propre à tous les exercices du corps dans lesquels les montagnes du Béarn avaient vu s'élever son enfance, chasseur infatigable autant qu'intrépide guerrier, il savait en même temps, sur le trône ou dans son conseil, se montrer roi. Son front vaste et comme inspiré, son regard vif et grave qu'ombrageaient d'épais sourcils, son profil « royal [1], » son visage rayonnant, dont l'éclat plein de jeunesse ressortait sur sa barbe grise « blanchie au vent des adversités, » tout ce mélange de douceur et d'énergie, de simplicité et de grandeur, qui paraissaient dans son air, c'était lui-même, c'était l'homme tout entier. Nul ne possédait mieux l'art d'inspirer tout ensemble la confiance et le respect. On aime à le voir jouer et « faire le fol » avec ses enfants ; on aime à l'entendre convenir de ses torts avec Sully et lui dire en lui touchant la joue [2] : « O ! ho ! vous faites le discret, et estes encore en colère d'hier ; or je n'y suis plus moy. Là, là, embrassez-moy et vivez avec la mesme liberté que vous aviez accoustumé. Si vous faisiez autrement, ce seroit

1. Legrain. Décade, t. I, p. 42.
2. *Œc. royales*, t. VII, p. 241.

signe que vous ne vous soucieriez plus de mes affaires, et encore que je me fasche quelques fois, je veux que vous l'enduriez, car je ne vous en aime pas moins. » Mais s'il s'agit de soutenir l'honneur de la couronne, la dignité souveraine a tout à coup reparu sur ses traits. Biron l'a reconnue, lorsque Henri IV, las d'épuiser inutilement les plus tendres accents de l'amitié, l'a quitté en lui disant : « Adieu, baron de Biron ! » L'ambassadeur d'Espagne, don Pedro, en sentira, lui aussi, la puissante impression ; on le verra entrer d'abord dans la galerie de Fontainebleau avec sa mine altière et comme un homme qui veut faire connaître à tous de quelle redoutable monarchie il est l'envoyé ; puis, à l'aspect du roi, qui l'attend entouré de toute sa cour, changer de façon et soudain tomber à genoux devant cette grande majesté [1].

Il existe une conversation de Henri IV, restée, croyons-nous, jusqu'ici inédite, qui représente à mer-

1. *Archives curieuses de l'histoire de France,* première série, t. XIV, histoire des années 1605, 1606, 1607, 1608, p. 395. — Un contemporain a parfaitement rendu cette attitude à la fois familière et royale de Henri IV : « Traictant, au reste, tous ceux qui l'approchoient, dit Fontenay-Mareuil, avec tant de bonté et de douceur, qu'il ne paroissoit le maître qu'en ce qu'on ne perdoit jamais le respect avec luy, quelque bonne mine et faveur qu'il peust faire ; sa seule vue, en tenant tout le monde dans le devoir, estant seulement, comme font tous les sages princes, *qu'on receust la familiarité, mais non pas qu'on la prist.* »

veille la manière dont ce prince s'entendait à gouverner ses peuples. C'est une instruction donnée de vive voix à « M. de Créqui, gendre de M. de Lesdiguières, » qu'il envoyait, avec la charge de lieutenant général, en Dauphiné [1].

« Je vous veux un peu tanser, lui dit Henri IV, et vous dire que vous estes prompt, colère, hault à la main ; vous vous en chastiez un peu, mais il faut perdre cela tout à fait. Je vous recommande donc l'humilité sur toutes choses, de caresser, d'embrasser tout le monde et leur faire cognoistre que, comme particulier, j'entends de la noblesse, vous n'estes pas plus qu'eux, et que ma seule authorité qu'avez entre les mains vous distingue d'avec eux. Quand vous verrez Gouverner et aultres vieux cavaliers comme cela, il leur faut dire : « Mon père, c'est vous en effet qui commanderez, nonobstant l'authorité que le roy m'a mise entre les mains ; je déféreray tousjours à vostre aage. » Que cela oblige tellement ces gens, qu'ils font tout ce qu'on veut et sont les plus prompts à obéir... Que M. de Crequy doit user de prières lorsqu'il commandera, et que sa façon de gouverner doibt estre différente de celle de M. Lesdiguières, lequel a comme conquis la

1. Extrait des registres de M. Forget de Fresnes, secrétaire d'État, concernant la charge de lieutenant général du Dauphiné, donnée par le roy à M. de Créqui, gendre de M. de Lesdiguières. — Mss. Fontanieu, portef. 452. 1606. Bibl. nat.

province par armes et par son aage, mesme pour user d'authorité absolue, et que les vieillards parlent tousjours en grondant... qu'il devoit se rendre neutre et mesme à l'endroit de ses parents; qu'il devoit prendre peine d'accorder la noblesse; qu'estant roy de Navarre il prenoit la peine de faire dix lieues et vingt pour mettre ordre aux querelles, que cela luy attiroit le cœur de sa noblesse. Que mesme, aux procès, il devoit tascher de les appointer par voyes amiables, et ne solliciter le parlement ny pour les uns ny pour les aultres..... qu'il devoit honorer ceux du parlement et bien vivre avec eux; que Sa Majesté faisoit plus avec sa douceur que les aultres princes et que le roy d'Espagne et l'empereur, lesquels, faisant les dieux, ne se monstroient à leur peuple qu'une fois l'année. » — Dict à M. le comte de Soissons, à M. le garde des sceaux et à M. de Fresnes : « Je viens de parler à Crequy, qui est ma créature et que j'ay nourry. J'ay parlé à luy comme un père à son enfant. Crequy, quand je me mettray en colère, souvenez-vous que c'est un père qui se met en colère contre son enfant. »

Voilà qui peint, comme eût dit Saint-Simon. Le Béarnais respire et dans les conseils qu'il donne et dans la façon même dont il les donne. C'est toute sa politique et tout son caractère. Sans illusion comme sans vains ombrages, n'ayant des hommes ni une trop haute ni une trop basse idée, il n'est extrême

ni dans ses défiances ni dans son abandon. Il aimait Sully, il lui témoignait une affection que nulle résistance ne put vaincre. Mais il tenait sa fidélité à l'abri de toute tentation : il lui promettait « le premier lieu de faveur et de crédit au maniement des affaires ; » mais il ajoutait : « Ne vous attendez point que je vous baille de grandes villes et de fortes places, par le moyen desquelles, vous joignant ou aux huguenots ou à d'autres factions, vous puissiez vous passer de moi, voire troubler le repos de mon esprit et la paix de mon royaulme quand bon vous sembleroit [1]. » Il caressait le duc d'Épernon, dont il redoutait les violences ; il ménageait ses susceptibilités, tout en sachant les arrêter à temps, comme en ce jour où il lui écrivait : « Vostre lettre est d'homme en colère ; ne m'y mettés pas [2]. » Mais il cachait ses précautions sous ses prévenances, et il avait soin d'opposer à cet orgueilleux personnage, soit le duc de Guise, son rival, en Provence, soit le sieur de Montigny, à Metz, où d'Épernon avait les grands honneurs, et où Montigny, dévoué au roi, tenait la puissance [3].

Son attention s'étendait sur toutes choses. Il n'était pas de sujet qui le trouvât indifférent, pas d'opinion,

1. *Œc. royales*, t. IV, p. 160 ; voyez aussi Péréfixe, *Histoire de Henri le Grand*, troisième partie.
2. *Lettres missives*, t. VI, p. 432.
3. *Id.*, p. 57.

si opposée qu'elle fût à la sienne, dont il ne se plût, quand elle était bien déduite, à écouter les raisons. Il allait lui-même rendre visite, non-seulement aux grands de sa cour, mais encore aux personnes considérables de toute profession : c'était là une prévenance à laquelle nul ne résistait; c'était aussi pour le roi un moyen de s'éclairer. Il les entretenait de la partie qui leur était à chacun familière, « s'estant estudié, dès sa jeunesse, a sçavoir un peu de tout pour s'empescher d'estre trompé [1], » et il sortait de ces conversations mieux instruit et plus aimé.

Cette curiosité sérieuse était tellement éveillée en lui que même à travers les divertissements de la cour on la voyait paraître. Bassompierre en donne une preuve remarquable.

Le roi se promenait un jour avec quelques seigneurs dans sa galerie de Fontainebleau, lorsqu'on vint à parler de la guerre de Hollande. Le duc de Bouillon, qui était présent, prit feu à ce sujet, et développa avec une grande vigueur les motifs qui devaient déterminer la France à seconder la cause des Provinces-Unies. Henri IV goûta fort ses arguments : ils avaient été exposés en un si beau langage que chacun en était charmé. Bassompierre s'avise alors de pretendre que, si l'on voulait s'en donner la peine, on

1. Fontenay-Mareuil, p. 17.

ne manquerait pas de raisons pour réfuter M. de Bouillon. Le propos est rapporté au roi : « Ayons-en le plaisir, » dit-il aussitôt, et il invite Bassompierre à justifier son assurance ; vainement celui-ci s'excuse ; il faut qu'il parle, et voilà cet adversaire improvisé des Hollandais qui prend parti pour l'Espagne et qui combat les Provinces-Unies. Si l'on en croit l'orateur, qui n'a pas coutume, il est vrai, de médire de sa personne, il réussit au delà de toute espérance. « Il faut avouer, s'écria Henri IV, que M. de Bouillon a raison, mais que Bassompierre n'a pas tort. » Il semblait que tout fût terminé, et qu'il n'y eût là qu'un simple passe-temps. Mais le roi ne l'entendait pas de la sorte. Il avait remarqué dans ce qu'il venait d'entendre des vues utiles pour sa politique, il voulut qu'il en restât quelque chose ; il ordonna à Bassompierre de mettre sa réponse sur le papier ; il ne lui laissa pas de repos qu'il ne l'eût fait ; et, le discours écrit, il le donna au ministre qui dirigeait sous ses ordres les affaires étrangères, à M. de Villeroy [1].

Autour de lui la plus grande liberté régnait. Des pamphlets se publiaient où tous les détails du gouvernement étaient passés en revue et dans lesquels la critique ne s'arrêtait même pas aux pieds du trône.

1. *Mémoires* de Bassompierre. — Collection Michaud et Poujoulat, t. XX.

Henri IV n'y prenait pas garde, il savait que l'attachement ne se mesure point à la docilité; il tirait profit des plaintes, et les traits qui y étaient mêlés excitaient sa gaieté plus que son courroux. Cette patience ne convenait pas autant à l'humeur de ses conseillers. « La licence d'imprimer est trop grande en ce royaume, mandait l'un d'eux à Beaumont; car chascun escrit et publie ce qui luy plaist quasi impunement, en quoy l'on espargne souvent le nom du roy aussy peu que celuy des aultres. Mais nostre maistre ne s'en soucie et ne donne pas tant de peine qu'il devroit : car naturellemeut il mesprise telles vanitez et s'attache aux choses essentielles. Toutes fois, je dis que l'on peut faire les deux ensemble commodement[1]. »

Il n'aurait rien manqué à ce prince, et, comme parle Bossuet, sa gloire eût été accomplie, si l'on pouvait oublier ses mœurs. Une critique facile trouverait sans doute à les lui pardonner. Elle ne résisterait pas au charme de ces lettres dont elle voudrait seulement changer l'adresse, et, derrière tant de déréglements elle ferait ressortir, pour les atténuer peut-être, cette vivacité de sentiment qui ne se conserve guère dans l'abus des passions, et qui tombe d'ordinaire avec les jeunes

1. Lettre de M. de Villeroy à M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre, 6 août 1605. — Mss. suppl. franç. $\frac{295}{36}$, t. IV, part. II. — Bibl. nat.

et pures années. L'histoire n'a pas de ces complaisances. Elle peut d'autant moins s'y prêter que les désordres de cette vie d'ailleurs si grande gardèrent moins de mesure.

Ce qui convient mieux à sa dignité et à sa justice, c'est d'écouter Henri IV lui-même, c'est de l'entendre condamner ses faiblesses, c'est de chercher avec lui, dans son éducation, dans les exemples au milieu desquels il s'était formé, dans les séductions qu'une politique immorale avait, pour le gagner, multipliées sous ses pas, dans cette licence des armes commune aux deux camps ennemis, la seule excuse qui pût leur être donnée ; c'est de le voir enfin demander à la grâce divine la force de se vaincre [1], et, malgré les excitations contraires, approuver les véhémentes réprobations que la chaire chrétienne, avec une liberté dont la reine Élisabeth ne laissait pas l'usage à ses prédicateurs, prononçait en sa présence contre ses fautes [2].

Si déplorables qu'elles fussent, ces fautes n'exercèrent pas du moins leur influence sur la politique de Henri IV. Il mêlait à bien d'autres soins le soin des affaires publiques ; mais, qu'elles le suivissent dans la vie intime ou que la vie intime les envahît elles-mêmes, les affaires publiques dominaient tout. Au milieu des

1. Mathieu, *Histoire de Henri IV*, p. 837.
2. *Mémoires* et *Journal* de Lestoile. — Collection Michaud et Poujoulat, t. XV, p. 365, note.

angoisses de la guerre, il écrivait au connétable de Montmorency : « Je me plains de vous, mon compere, de ce qu'ayant veu mes bastimens et jardins de Paris et de Sainct-Germain, vous ne m'en avés rien mandés, non plus en quel estat vous avés trouvés vostre maison de Chantilly, vos promenoirs, vos jardins, vostre forest et vos cerfs. Je n'ay pas faict comme vous; car je m'en suis enquis fort particulièrement à M. le Grand (M. de Bellegarde, grand écuyer de France) et à quoy vous passés le temps tout le long du jour. Encore que nous soyons accablés d'affaires, sy ne faut il s'y laisser succomber et quelques fois recréer nostre esprit à nous enquérir du menage[1]. » A la marquise de Verneuil, au contraire, il racontait ses efforts pour restaurer le royaume : « La France m'est bien obligée; car je travaille bien pour elle[2]. » Il pouvait tenir ce langage devant la marquise de Verneuil elle-même; car elle avait éprouvé que, dans les choses du gouvernement, ses caprices avaient moins d'empire que les avis de Sully, et que la première affection de Henri IV, c'était le bien de l'État.

On a parlé de son ingratitude. Ce serait une triste pensée que d'ériger l'ingratitude en système politique : système misérablement intéressé et presque toujours

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 471.
2. *Id.*, t. V, p. 321.

funeste, qui consterne les fidèles, sans rendre l'honneur aux parjures, qui n'est pas habile et qui est inique! Cependant, à supposer que Henri IV ait mal reconnu les services de ses anciens amis et trop donné à ses adversaires, sa situation suffirait à expliquer sa conduite. La révolution dont il venait de triompher n'avait pas eu cet effet de mettre d'un côté tous les droits, de l'autre côté toutes les fautes; d'un côté les innocents, de l'autre côté les coupables. La loi politique était derrière Henri IV; mais la vérité religieuse, alors intimement unie à la loi politique, n'était-elle point avec la Ligue, et ne fallut-il pas que Henri IV, faisant la première avance, se proclamât roi très-chrétien pour être reconnu roi de France? Comment donc aurait-il pu repousser les ligueurs au moment où il embrassait leurs croyances? Comment réserver le pouvoir à ceux dont il répudiait les doctrines?

Et maintenant, si l'on examine les faits, qu'on est loin de cette ingratitude! Le prince qui a promulgué l'édit de Nantes, qui choisit et garde pour son premier ministre un huguenot, qui, malgré les protestations, élève aux plus grandes dignités Lesdiguières, la Force, Bongars, qui sert en cachette et sur ses propres deniers des pensions aux protestants [1], qui

1. *Œc. royales*, t. III, p. 32. Sully raconte qu'en 1595 « il avoit mis cinquante mil escus à part pour les menus plaisirs du roy (sur les fonds obtenus par suite de son examen des gé-

enfin, comme il l'écrit lui-même, peuple sa maison d'officiers de la religion réformée [1], ce prince peut-il être accusé d'avoir oublié les protestants? D'Aubigné, l'éternel boudeur, d'Aubigné, nommé maréchal de camp, gouverneur d'Oléron et de Maillezais, vice-amiral de Guyenne et Bretagne, d'Aubigné l'a prétendu : déjà, pendant les guerres civiles, lorsque Henri de Navarre se trouvait dans le dernier dénûment, avec son pourpoint déchiré et ses troupes à solder, ne se plaignait-il pas de l'avarice du roi? Cependant il a fini, même dans ses Mémoires, par lui rendre justice; ses entretiens avec son prince, cette pâleur émue de Henri toutes les fois qu'on lui parle d'amitié, cette patience à entendre les gronderies de son vieux serviteur, ces scènes d'affection si touchantes et si vraies, voilà autant de témoignages irrécusables. Qu'on ajoute à ces témoignages les lettres de Henri IV : celles-ci où respire sa fidélité à tenir ses promesses de récompense et d'avancement, celles-là où il se rappelle au souvenir de Crillon qu'il ne voit plus, où il remercie de leur dévouement ceux qui l'ont bien servi, où il console ses amis, du Plessis-Mornay, Montmo-

néralités), *qui ne s'estendoient guères lors qu'en gratifications particulières à de vieux capitaines, soldats et serviteurs siens, dont il ne voulut que l'on sceust rien, à cause que la plus grande partie estoient de la religion.* »

1. *Lettres missives,* t. VI, p. 680.

rency, dans leurs afflictions, où il va jusqu'à s'occuper des moyens de les distraire et à recommander à d'autres de les entourer; que l'on rassemble tous ces traits, et, à moins de désespérer de la nature humaine, il faudra voir dans ces épanchements intimes le cœur même de ce grand prince.

Loin d'exclure des affaires aucun des partis qui divisaient la France, la politique de Henri IV lui commandait de les employer tous. La nation devait se trouver en quelque sorte représentée, avec ses contrariétés de croyances, d'origines et de vues, dans le gouvernement du roi. Il en était ainsi. On voyait réalisée autour de Henri IV une des maximes qu'il se faisait rappeler par Sully : « Que les souverains se gardent surtout que leurs ministres soient fort mal voulus ou bien peu estimés[1] ! » Ses ministres ou ses agents tenaient aux différents partis, et chacun dans son parti, ils étaient les plus capables et les plus honorés. C'étaient, dans le conseil du roi, et après Sully qui a sa place à part, c'étaient Bellièvre, Sillery, Sancy, Jeannin et Villeroy : Villeroy, politique clairvoyant et fin, flexible sans bassesse, servant les vues d'un prince qu'il admire, mais sachant, s'il les croit funestes, en tempérer l'effet, et, sans les heurter de front, prépa-

1. Œc. *royales*, t. VIII, p. 90. *Maximes générales sur lesquelles tous princes souverains doivent faire considération.*

rant les voies dans ses instructions particulières à des retours qu'il pressent ou qu'il désire; Jeannin, ligueur comme Villeroy et d'une tout autre nature, Jeannin, le bon sens en personne, incapable de se prêter ou de se laisser prendre à aucun déguisement, saisissant le nœud d'une difficulté, et, sans illusion comme sans empressement, avec une habileté qui semblait naître de sa loyauté même, arrivant à briser peu à peu tous les obstacles, comme on le vit lors de la Ligue et dans le traité des Provinces-Unies.

En dehors du conseil et y apparaissant quelquefois, quels hommes pour servir et conseiller le roi! Au dedans, Laffemas, Olivier de Serres; celui-ci qui restaure l'agriculture, celui-là qui dévoile à un prince fait pour tout comprendre les ressources de l'industrie; Groulard, du Vair, Harlay, de Thou, dans la magistrature; et, parmi les représentants des villes, Myron, le prévôt des marchands, Myron, cette image si vive de la bourgeoisie du temps, avec sa libre franchise et son amour exalté du roi, méritant la confiance de Henri IV par la hardiesse, royalement supportée, de ses remontrances. Au dehors, le cardinal de Joyeuse, esprit vaste et ouvert, s'occupant à la fois de pacifier le démêlé de Venise et du pape, et de préparer la construction des grands canaux de France; le cardinal du Perron et le cardinal d'Ossat, conduisant avec tant d'adresse ou de prudence

les négociations du roi auprès du Saint-Siége; Bongars, la Boderie, Beaumont, Fresnes-Canaye, et ce Savary de Brèves, trop peu connu, tour à tour ambassadeur auprès du sultan et auprès du pape, et portant partout, près des Saints-Lieux comme aux pieds de la chaire de saint Pierre, avec la foi d'un chrétien, l'art consommé d'un des plus grands négociateurs qui aient jamais paru.

Henri IV excellait à employer utilement et à unir des esprits si divers. Il confiait à Sully le soin de remettre les protestants dans l'ordre et de recommander au roi d'Angleterre les catholiques; il chargeait l'ancien ligueur Jeannin de faire aux Provinces-Unies l'apologie de l'édit de Nantes. Au pape il envoyait, pour le fléchir en faveur des Vénitiens, le cardinal de Joyeuse et le cardinal du Perron, et c'était par la bouche d'un protestant converti, Fresnes-Canaye, qu'il faisait représenter aux Vénitiens leurs torts envers le Saint-Siége.

Rassemblés autour de lui ou dispersés au loin dans leurs missions, Henri IV consultait sur les affaires de l'État ses ministres ou ses agents. « Gardés-vous de me repaistre d'espérances vaines [1], » écrivait-il à Brèves.

1. *Lettres missives*, t. IV. p. 601. — « Il vouloit, disent les *Œconomies royales*, estre informé de tout au vray, en sorte que nul mauvais office, par haine ou par malice, ne pouvoit nuire à aucun. » T. III, p. 169. — Les dépêches des ambassa-

Il agissait de même avec les membres de son conseil. Soit qu'il siégeât au milieu d'eux, ou que, selon sa coutume, il les menât dans ses jardins, tantôt les faisant discuter devant lui, tantôt les interrogeant séparément, il prenait leurs avis sans donner le sien; il comparait entre elles les diverses opinions, il les corrigeait l'une par l'autre; il les rapprochait de ses propres vues, et, modifiant celles-ci lorsqu'elles lui semblaient mal fondées, il se décidait [1]. Une fois sa résolution arrêtée, il s'y tenait; mais tout tombait devant une bonne raison [2].

deurs de Henri IV témoignent de leur indépendance. Voyez les lettres de Beaumont, ambassadeur en Angleterre; les lettres du cardinal d'Ossat, etc. — En 1602, au sujet de la conspiration du duc de Biron, Beaumont recommande au roi de « remédier aux causes secrettes des mescontentements; » de « se conserver en bonne intelligence avec les Parlements, qui est, dit-il, le seul secret de son estat pour se maintenir l'amour de son peuple. » Mss., suppl. franç., $\frac{295}{20}$, t. I, p. 787. Bibl. nat.

1. « Je connois tellement leurs fantaisies, disait Henri IV de ses principaux conseillers (Sillery, Villeroy, Sully), que je tire mesme profit de leurs contestations et contrarietez; car par les moyens d'icelles toutes les affaires sont si bien espluchées et approfondies, qu'il m'est facile de choisir la meilleure résolution. » *Œc. royales*, t. VIII, p. 69. — Voyez aussi Péréfixe, troisième partie. — *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, p. 18.

2. Il ne vouloit rien faire sans conseil, et ne s'opiniastroit jamais en ses propositions combien qu'elles fussent si bien digérées qu'il s'y trouvast ordinairement fort peu de contradictions... Il n'estoit pas rude à rejetter les opinions qu'il n'approuvoit pas; car il avoit une façon douce et gratieuse en les ostant, et en faisant comme on faict des fruicts qui ne sont pas

Des grands hommes que nous avons nommés, le premier, par les services comme par l'influence, était, on le sait, le duc de Sully. Caractères bien différents, et cependant toujours unis, que Sully et Henri IV. « Je suys plus fort en mon conseil, écrivait Henri à son ami, quand je sçays que vous y estes! » C'est une chose remarquable de voir comme le prince sait apprécier les avis du ministre, suivre, sans jamais s'y asservir, ses inspirations, et distinguer en elles le point juste et l'erreur. Qu'il s'agisse de matières religieuses, soit que Sully propose un formulaire commun à la religion catholique et aux sectes chrétiennes, soit qu'il s'oppose au rappel des jésuites, il n'est point écouté. Henri IV agit seul. Est-il question des intérêts de l'industrie et du commerce, c'est Henri qui propose ses plans; c'est Sully qui veut les écarter. « Ne craignés que je vous gaste rien [1], » lui écrit le roi, et, malgré les représentations du surintendant, il introduit ces manufactures qui vont accroître les richesses de la France et l'affranchir des secours de l'étranger. Plein de fermeté contre les fautes de Henri IV, sachant ar-

mûrs, lesquels on loue sans en user. Mais, quant aux siennes, sitôt qu'il entendoit quelque raison apparente au contraire, il s'en séquestroit incontinent et ne se faschoit d'entendre de meilleures delibérations que les siennes; ce qui n'entre guerres dans l'âme, je ne diray pas des roys, mais de plusieurs simples gentilshommes. » Le Grain, *Decade*, t. VIII, p. 442.

1. *Lettres missives*, t. V, p. 21.

rêter ou réparer ses faiblesses sans crainte de son courroux, Sully secondait avec une sorte de fidélité confiante les desseins du roi, et, lors même qu'il en avait contesté l'avantage, il se dévouait au soin d'en assurer le succès. Grand seigneur, il travaille à réprimer les envahissements de la noblesse et à soulager les misères du peuple. Avare et intéressé, il remet l'ordre dans les finances et traite les biens de l'État comme les siens propres, pour les ménager, non pour s'en enrichir. Protestant, il s'oppose aux conspirations de ses coreligionnaires et inspire les meilleurs choix que Henri IV ait faits dans l'épiscopat. Ennemi des nouveautés, il met tout en œuvre pour servir des tentatives auxquelles il est contraire, et son nom demeure mêlé à toutes les réformes de Henri IV.

Ces réformes, nous n'avons point à les exposer ici : qu'il nous suffise de leur emprunter quelques traits pour faire sentir quels progrès s'accomplirent sous ce règne si court. Considérez, par exemple, l'état des finances.

En 1597, l'assemblée des notables avait fixé à 30 millions le chiffre des dépenses publiques; les revenus ne donnaient que 23 millions; des impôts nouveaux devaient lever le surplus sur un peuple ruiné. En 1609, les dépenses publiques sont descendues à 26 millions, et, loin que de nouveaux impôts soient nécessaires pour les acquitter, la *Pancarte* a été

abolie; plus de 4 millions dérivent de sources autres que l'impôt; les revenus offrent une augmentation annuelle de plus de 8 millions.

En 1597, la taille monte à 20 millions; 4 millions sont détournés par les exactions, et les charges dévorent les 16 millions que perçoit le gouvernement.

En 1609, la taille est réduite à 14 millions, les charges à 6 millions, et les travaux qui réparent ou embellissent le royaume ont remplacé les exactions.

Enfin, en 1609, 100 millions de la dette exigible sont acquittés; 5 millions de rentes et 80 millions de domaines sont rachetés. La dette totale de l'État ainsi diminuée de 278 millions, Sully tient encore en réserve 43 millions d'argent comptant, et il annonce au roi qu'il pourra, « sans oppression pour ses sujets, » lui procurer, pour les nécessités de la guerre, 112 millions [1].

Si l'on considère les autres sphères de l'administration, de semblables résultats se découvrent. En 1595 les campagnes sont ruinées, « quasi tous les villages inhabités et déserts [2]; » des lois protectrices leur rendent la sécurité. Les écrits d'Olivier de Serres, propagés par les soins du roi, développent l'agricul-

1. Poirson, t. I, p. 445-514. — Nous empruntons ces chiffres à l'ouvrage de M. Poirson.

2. *Id.*, t. II, p. 1. Préamb. de la déclaration du 16 mars 1595.

ture. En 1601, l'abondance est telle, que la France ne suffit pas à consommer ses produits, et la liberté du commerce des grains est proclamée [1]. L'industrie est florissante. Les manufactures se multiplient; les ouvriers de Flandre et d'Italie, appelés par Henri IV, révèlent à la France leurs secrets, et ce royaume, qui en était venu à dépendre des autres pays pour les objets de première nécessité comme pour les produits de luxe, approvisionne maintenant de ses ressources l'Allemagne, la Flandre, la Hollande, l'Angleterre, le Portugal. Partout même progrès : la justice réformée, l'armée disciplinée et rendue nationale, les armements de la marine commencés, les fortifications d'Errard précédant les ouvrages de Vauban, les villes embellies, les routes réparées, l'hôpital militaire et de nombreux établissements de charité institués ou améliorés, le canal de Briare construit et les lignes de grande navigation, qu'ouvriront les règnes suivants, projetées par Henri IV!

En même temps l'enseignement se relève : Henri IV seconde les écoles des jésuites, et réorganise l'université de Paris. Il fonde le Collége royal et la Bibliothèque. Il veut acquérir, dit-il, « le nom de père des lettres et de restaurateur d'icelles en son royaulme ; »

1. Poirson, t. II, p. 13, et *passim*, pour tout ce qui concerne l'administration.

espérant, « avec l'aide de Dieu, faire recueillir la moisson de cette bonne semence à ses subjects [1]. » La moisson devait être grande en effet, et l'espérance du roi glorieusement remplie. Dispersée et confuse à l'image du royaume, la littérature, à son image aussi, semblait se recueillir : originalité gauloise, éloquence impétueuse et guerrière, inspiration élevée et contenue, la langue de Montaigne, de d'Aubigné et de Malherbe rassemblait toutes ses forces et mêlait tous ses contrastes pour devenir la langue de Pascal, de Corneille et de Bossuet.

1. Extrait d'un journal manuscrit, cité par M. Poirson, t. II, p. 138.

VI

LES CLASSES DU ROYAUME.

Les trois ordres en France — Leurs rivalités mutuelles. — Tentatives de Henri IV pour les concilier. — Il s'applique à satisfaire toutes les classes en les maintenant chacune dans sa sphère naturelle. — Rôle militaire et mission sociale de la noblesse. — Les affaires d'État plus spécialement réservées à la bourgeoisie. — Sollicitude de Henri IV pour le peuple. — Comment il veut en faire un des appuis de la royauté. — Son zèle pour la réduction des impôts. — Influence tutélaire de la royauté sur les classes, qu'elle intéresse toutes également à son affermissement. — État de la France à la fin du règne de Henri IV. — Vues de ce prince pour de nouvelles améliorations.

A part ce mouvement des esprits et plus avant que ces merveilles de l'administration, un autre travail s'accomplissait. Après avoir relevé la royauté, Henri IV voulait réunir autour d'elle tous ses sujets : il entreprenait, comme parle Sully, de « réconcilier tous les esprits des peuples à luy et entre eux-mesmes [1]. »

1. *Œc. royales*, t. VII, p. 6.

Les divisions intérieures furent toujours un des malheurs de la France. La séparation des ordres, sauvegarde au moins apparente de la liberté en certains pays, n'a jamais été chez elle ni bien appliquée ni bien comprise. De distinctes qu'elles devaient être entre elles, les classes sont devenues mutuellement ennemies. Elles représentaient chacune des intérêts considérables; elles avaient chacune leur part indiquée et leurs vues utiles dans le service de l'État : sitôt qu'elles se sont trouvées en face les unes des autres, elles se sont perdues dans leurs rivalités. C'est le spectacle qu'offre trop souvent l'histoire des États généraux. Le clergé est à part : formé des divers rangs de la société et s'inspirant de sa vocation sainte, il apparaît d'ordinaire comme un médiateur, sans aigreur contre la noblesse, sans arrogance envers le tiers. Mais entre le tiers et la noblesse, que de préventions! que de conflits! Celle-ci, par ses propositions hardies sur la souveraineté, par ses réclamations fréquentes en faveur des États, par ses luttes et par ses maximes, entretient l'esprit d'indépendance; indépendance factieuse, personnelle, dénuée de toute vue pratique, mais qui du moins tient le pouvoir en crainte. Le tiers, longtemps indifférent à la liberté, s'occupe de l'administration; il veut l'ordre dans les finances, l'abolition des privilèges, les réformes applicables. Ainsi chacune des deux classes semble posséder en elle ce qui manque à l'autre.

Réunies, elles se complètent et leur commun effort est invincible. Mais non : elles s'arment l'une contre l'autre de leurs préjugés; la noblesse repousse les propositions du tiers, le tiers les propositions de la noblesse, et voilà ces deux ordres qui, loin de s'entendre, se divisent, s'isolent, s'érigent chacun en caste!

La royauté eut le mérite de se prévaloir rarement de ces rivalités, et d'associer dans une égale satisfaction des vœux qui se combattaient. On en vit un grand exemple après les États de 1614. La noblesse avait réclamé pour elle le droit de faire le commerce : réclamation légitime, et qui sans doute était née des conseils de Henri IV. Le tiers s'y opposa. Le tiers, de son côté, avait revendiqué le droit de s'élever aux grades de l'armée. Rien n'était plus équitable. La noblesse s'y refusa. Que fit la royauté? Elle réunit les deux demandes; elle accorda à la noblesse le droit de faire le commerce, au tiers le droit de parvenir aux grades de l'armée, à ces grades que Fabert, Catinat, Vauban devaient illustrer de leur gloire.

Cette tendance inspira tout le règne de Henri IV. Au milieu des contrariétés d'intérêts et des rivalités de classes, il voulut être le roi de tout le monde. Il en exprimait la pensée dans sa réponse aux représentations que le prévôt des marchands lui avait faites sur l'édit des rentes : « Leur intérêt (celui de la maison *de ville et* des bourgeois), lui disait-il, était bien dif-

férent du sien. Car le leur estoit particulier pour eux-mesmes, leurs parens ou leurs amis, et le sien estoit général pour le clergé, la noblesse, pour tout son peuple, comme père commun de tous [1]. »

Il n'avait point d'exclusion systématique. Étudiant avec soin le cours naturel des choses et s'appliquant à le suivre, il savait, tout en faisant droit aux vœux des diverses classes, les maintenir chacune dans la sphère qu'elles semblaient s'être faite. Il mesurait leur rôle à leur tendance.

La noblesse répugnait aux affaires ; retirée des Parlements, où elle avait laissé dominer les légistes, elle ne portait dans l'administration qu'une lointaine influence, et ses grandes et fortes qualités, consacrées au service du roi ou égarées dans les factions, ne se déployaient que sur les champs de bataille. Henri IV ménagea ces dispositions et se régla sur elles. Il ne tenta pas d'exclure les grands seigneurs de son conseil. On voit dans toutes les séances les premiers d'entre eux paraître et délibérer. Mais il ne chercha point à les y attirer. Les prétentions qu'ils avaient affichées jusque sur la couronne étaient demeurées dans sa mémoire ; il se rappelait tant de droits usurpés, l'impôt arbitrairement levé, les forteresses en armes, et cette ambition avouée de former des souverainetés

1. Matthieu, liv. III, p. 706.

indépendantes; il voyait les grands de sa cour s'efforcer de détourner pour des usages particuliers les contributions publiques, et quelques-uns d'entre eux révéler aux souverains étrangers ses secrets d'État; c'en était assez pour qu'il ne voulût point pousser la noblesse dans le gouvernement. A ce sujet, il avait écrit à Sully : « J'ay sceu que plusieurs personnes entrent tous les jours en mon conseil des finances, qui n'y devoient estre receues ny souffertes pour la dignité et réputation d'iceluy, ny pour le bien de mon service. Je sçay mauvais gré à ceux qui sont cause ou permettent ce désordre; car je n'ay point d'affaires qui méritent d'être traitées plus secretement et serieusement que celles-là, lesquelles doivent donner la loy aux autres, comme vous sçavés très-bien [1]. »

1. *Lettres missives*, t. VII, p. 204. — 28 avril 1607. — Sully avait de meilleures espérances. Il répondait à Henri IV : « Je ne nieray point que je n'aye souvent exorté les princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et autres seigneurs d'illustre extraction et que j'aye reconnus avoir bon esprit, de quitter les cajoleries, fainéantises et baguenauderies de court, de s'appliquer aux choses vertueuses, et, par des occupations sérieuses et intelligence des affaires, se rendre dignes de leur naissance et capables d'estre par vous honorablement employés; et que, pour faciliter ce dessein, je n'aye convié ceux de ces qualités qui ont des brevets de se rendre plus assidus aux conseils que nous tenons pour l'Estat et les finances, les asseurant qu'ils y seroient le mieux venus, moyennant qu'ils en usassent avec discrétion et ne s'y trouvassent plus de quatre ou cinq à la fois... chose qui m'a semblé bien plus selon la dignité de Vostre

Cependant sa noblesse lui était chère. Aimant à se proclamer le premier gentilhomme de son royaume, il ne cédait à aucun autre, pas même aux princes, le droit de la « gourmander[1]; » il se rappelait avec orgueil ses traditions fières : « Ce royaulme est composé de noblesse qui faict profession d'honneur et de mespriser son sang pour en acquérir[2]. » Que voulait-il donc pour elle? Non pas une puissance politique contre laquelle ses propres souvenirs le mettaient en garde, mais la gloire militaire et l'influence sociale. Premier ordre de l'État en dehors du clergé, la noblesse représentait le premier attribut de la royauté,

Majesté et de son Estat, que de voir en ce lieu-là un tas d maistres de requestes et autres bonnets cornus, qui *font un cohue de vostre Conseil et voudroient volontiers réduire toutes l affaires d'Estat et de finances en chiquanerie.* » Notons ce dernier trait, qui attestait du moins l'indépendance du Conseil. Henri IV ne se rendit pas tout de suite à ces représentations : « J'ay receu vostre lettre, écrit-il à Sully, faisant responce à celle que je vous avois escrite touchant mon Conseil, laquelle j'ay leue par deux fois, et trouve que vous aviez pris une opinion que vous ne deviez pas : néantmoins, y ayant des choses en icelle qui méritent d'y penser, je le feray et vous en diray mon advis quand je vous verray... » *Œc. royales*, t. VII. — Quel fut cet avis? C'est ce que n'indiquent pas les *Œconomies*. En tous cas, les grands seigneurs continuaient de paraître au Conseil. (Voyez *Œc. royales*, t. VII, p. 249, et t. VIII, p. 1, etc.) Il est probable que Henri IV, fidèle à sa coutume de ne rien précipiter, les laissa venir, sans les appeler de lui-même.

1. *Lettres missives*, t. V, p. 95.

2. *Id.*, t. IV, p. 921.

qui était de défendre le pays et de le conduire. D'une part, Henri IV lui donne les grandes charges, les gouvernements militaires, toutes les dignités qui semblent le reflet de la splendeur du trône. Il veut instituer pour elle « un ordre de chevalerie d'honneur, » et établir un collége et une académie, où elle formera comme « une pépinière de vrais gens de guerre [1]. » D'autre part, loin d'entretenir les gentilshommes dans ces « baguenauderies de cour » que redoutait avec raison Sully, il les convie à se retirer dans leurs terres. Vêtu avec une simplicité qui parlait d'elle-même, il se riait du luxe de ceux « qui portoient leurs moulins et leurs bois de haute futaie sur leur dos [2], » et, par ses efforts pour éveiller en eux l'esprit des entreprises et le goût de l'agriculture, il leur ouvrait les grandes sources d'influence.

Quelle influence en effet la noblesse ne pouvait-elle pas conquérir ! Renoncer aux factions ; travailler à rétablir dans l'abondance les campagnes ruinées ; prendre l'initiative des réformes utiles, et, si elle gardait ses priviléges, intéresser du moins à leur conservation les populations appauvries ; s'attacher, comme le lui demandait un contemporain [3] « à la deffence de

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 84.
2. Péréfixe, troisième partie.
3. *Advis pour MM. des Estats du païs de Bourgogne*, p. 23. 1606.

ceux qui, par profession ou par foiblesse, ne se peuvent deffendre eux-mêmes; » employer enfin au service du bien public ces dons admirables qu'elle sut si généreusement prodiguer, dans les jours de péril, autour du trône, telle était la mission proposée à ses efforts. Si l'idée de ces devoirs était entrée dans l'esprit d'un duc de la Tremoille, d'un comte de Soissons ou d'un duc de Rohan, si elle avait paru dans les inspirations de cette Fronde à la fois brillante et stérile, si on en avait retrouvé le moindre vestige dans les Mémoires du duc de Saint-Simon, les rigueurs de Richelieu fussent devenues sans excuse, et sans prétexte les défiances de la royauté.

La bourgeoisie avait la grande part dans les affaires de l'État. En l'associant aux charges de l'administration comme il associait la noblesse aux prérogatives de la couronne, Henri IV mettait souvent les deux ordres en présence, aussi soigneux de les modérer l'un par l'autre que de les unir. Le fils d'un tanneur, Jeannin, siégeait dans son conseil avec le comte de Soissons; le duc de Sully avec le sieur de Villeroy. Dans les provinces, les Parlements balançaient l'autorité des gouverneurs; aux gouverneurs Henri IV recommandait le respect envers les cours souveraines; aux Parlements la bonne entente avec les grands seigneurs [1]. Comme il n'épargnait aucun soin pour

1. Groulard, *Voyages en cour.*

pacifier les querelles entre gentilshommes[1], il ne voulait pas, d'un autre côté, que la noblesse de cour pût s'autoriser des divisions des Parlements pour les décrier, et il invitait ceux-ci à la concorde. Un jour, il rencontra au jardin des Tuileries les députés du Parlement de Normandie; il s'approcha d'eux et leur dit tout bas : « Vivés fraternellement, et en correspondance les uns avec les autres. » Les députés furent touchés de ces paroles et surtout de la manière dont elles leur avaient été adressées. Henri, pour venir à eux, avait percé la foule de sa noblesse, et ils avaient compris « que le bon roy avoit eu peur de les scandaliser (humilier) en présence de tant de seigneurs [2]. »

En même temps Henri IV se tournait vers le peuple. Qui ne le sait? Qui n'a entendu vanter cette portion de son règne? Qui ne connaît le mot célèbre dans lequel la postérité semble avoir résumé la sollicitude de ce prince pour les plus pauvres de ses sujets? Henri IV avait vu de près la détresse du peuple. Le souvenir des exactions qu'avait entraînées la guerre pesait à son âme. Il avait tout fait pendant la lutte pour les réprimer. Une fois en possession du trône, il fit tout

1. « Il n'y a rien que je désire plus que de veoir tous les princes et grands de mon royaulme bien ensemble. » *Lettres missives*, t. VII, p. 246.

2. Registres secrets du Parlement de Normandie, 3 août 1609. Cité par M. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. IV, p. 238.

pour les éteindre et les réparer. « Regardons, disait-il à Sully, au soulagement du peuple le plus qu'il se pourra [1]. »

Peut-être y eut-il, sur ce point, quelque différence entre les idées de Henri IV et celles de Sully. Sully servait avec ardeur les efforts du roi ; mais ce qui le préoccupait, c'était, avant tout, le développement de l'agriculture ; c'était la nécessité de rendre la richesse au sol, aux hommes la force et les bonnes mœurs. Le roi, en partageant ces pensées, mêlait avec elles ses prévisions politiques. Ce que Henri IV envisage dans le peuple, ce ne sont pas seulement des misères à effacer : ce sont des services à reconnaître ; ce ne sont pas seulement des soldats à former : c'est le paysan, c'est l'artisan, c'est la classe la plus délaissée et la plus utile du royaume à constituer. Ce peuple opprimé, ruiné, abattu, victime de tous les partis, des vainqueurs comme des vaincus, Henri l'a vu à l'œuvre. Il a connu au siége de Paris sa foi héroïque et terrible. Il a été tenu en échec ou appuyé par son courage ; la paix rétablie, c'est ce peuple qui laboure les terres dévastées ; c'est lui qui fait renaître ces ressources dont il est lui-même privé ; c'est lui qui soutient tout, lui « qui nous faict tous vivre [2]. » Aussi comme Henri IV est

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 320.
2. *Lettres missives*, t. VI, p. 205. Harangue du roy prononcée à Paris. 1604.

pénétré des maux qu'il lui voit souffrir! « Enfin, si nous n'avons aulcune compassion du peuple, il faudra qu'il succombe, et que nous périssions tous avec luy [1]. » Comme il s'indigne contre ceux qui « se sont tant oubliés que de s'être voulu enrichir de la substance de son peuple [2] ! » La veille de sa mort, apprenant que les gens de guerre ont pillé quelques maisons de paysans, il est tout hors de lui : « Partez en diligence, dit-il aux capitaines restés à Paris; donnez-y ordre; vous m'en répondrez. Quoi! si on ruine mon peuple, qui me nourrira? qui soutiendra les charges de l'Etat? qui payera vos pensions [3]? » Voilà pour ce fonds d'équité blessée qui respire derrière sa compassion.

D'un autre côté, ce peuple, si redoutable dans ses révoltes, si ferme dans ses croyances, Henri IV veut l'attacher à la royauté, et, par là même, à la société qu'elle dirige. De là ces mots énergiques : « S'en prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi [4]. » De là tant de mesures qui les justifient : la déclaration du 16 mars 1595, qui soustrait à l'atteinte des créanciers les instruments de travail du laboureur; la déclaration du 24 février 1597, qui met un terme au pillage des gens de guerre; l'ordonnance

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 946. Au connétable de Montmorency.
2. *Id.*, t. V, p. 26.
3. Péréfixe, *Paroles mémorables de Henri le Grand*.
4. *Id.*

du 4 août 1598, rendue dans le même but, qui défend à toutes personnes, de quelque qualité que ce soit, de porter des armes à feu sur les grands chemins; la remise faite au peuple de 20 millions de tailles arriérées, et la diminution de ses charges par l'édit de 1600, ramenant sous la loi de l'impôt les bourgeois qui en étaient frauduleusement sortis[1]. De là tant de travaux entrepris : le desséchement des marais, l'exploitation des mines, les manufactures permettant à « infinis pauvres gens, détruits par le malheur des guerres, dont la plupart sont contraints de mendier, de travailler et gagner leur vie[2]. » De là ces lettres aux échevins de Paris pour secourir les pauvres affluant dans cette ville, « par tous les moyens possibles, soit cotisations, questes ou autrement, et dresser des ateliers pour faire travailler les valides[3]. » De là enfin cette généreuse prévoyance, ordonnant pour les grandes exploitations qu'avait provoquées Henri IV, que les ouvriers seront payés de préférence aux autres créanciers, et qu'un trentième du produit sera réservé pour les ouvriers blessés ou malades[4].

Ce qui ajoutait à l'effet de ces mesures, c'était le dé-

1. Poirson, t. I et II, *passim*.
2. Préambule de l'édit de 1599 sur le desséchement des marais.
3. *Lettres missives*, t. IV, p. 355.
4. *Anciennes lois françaises*, t. XV. — *Histoire de France* de M. Henri Martin, t. X, p. 457.

sir constamment exprimé par le roi de les développer. Lorsqu'il allait dans les campagnes, il interrogeait les paysans; il s'enquérait de leurs besoins, il écoutait leurs plaintes[1]; et cette préoccupation affectueuse lui gagnait les cœurs autant que le faisaient ses réformes. De grandes souffrances restaient à adoucir, de grands abus à détruire. On savait que le roi y portait toutes ses pensées. En 1602, il avait révoqué l'édit de la *Pancarte;* il préparait de même le moment où il lui serait possible d'abolir la taille; il combinait à l'avance les moyens de substituer à l'odieuse *gabelle* la vente équitable et libre du sel[2]. Il veillait, en attendant qu'il les pût retirer, à ce que les impôts fussent mieux distribués. Il avait établi qu'il ne serait rien exigé du peuple sans une ordonnance en forme, et il invitait ses trésoriers à « répartir les tailles avec équité, balançant la pauvreté des uns avec la commodité des autres[3]. » Sully renouvelait ces instructions : il réprimandait, au nom de Henri IV, les commissaires, ces « larroneaux, ces voleurs, » si fortement dénoncés par le président Groulard, et leur enjoignait « de regarder à soulager les sujets du roy autant que possible[4]. »

1. Péréfixe, *Paroles mémorables de Henri le Grand.* — Mathieu, *Histoire de Henri IV,* p. 832.
2. Péréfixe, troisième partie.
3. *Lettres missives,* t. VI, p. 704; t. VIII, p. 899 et 911.
4. *Œc. royales,* t. VII, p. 183.

Les grandes entreprises auxquelles Henri IV conviait ses peuples présentaient l'avantage non-seulement de les soulager, mais encore de les réunir. Elles rapprochaient les diverses classes par l'échange mutuel des services; elles les accoutumaient à s'appuyer les unes sur les autres, et les hautes influences, exercées pour des fins utiles, reprenaient leur place dans la conduite de la nation. La royauté marchait la première. En établissant à la Flèche, « en la propre maison de ses pères, » un collége de jésuites, Henri IV avait voulu, suivant sa déclaration, « donner exemple à ses sujets. » Ce n'était là qu'une application particulière de sa politique. Dans toutes ses réformes, il commençait par donner l'exemple, et cet exemple, il invitait les trois ordres, suivant leur rang, à le suivre et à le proposer eux-mêmes. Le desséchement des marais, la culture des soies, tous ces travaux qui devaient assainir le sol ou lui rendre la fertilité, le roi les avait d'abord tentés sur ses propres domaines. « L'exemple de Sa Majesté, écrivait Olivier de Serres, a été joinct à ses commandemens avec grande efficace pour le bien de ses peuples [1]. » Le clergé, comme le « premier ordre » du royaume, et « pour attirer les autres à son exemple [2], »

1. Poirson, t. II, p. 681-76. Laffemas écrivait de même à Henri IV : « Vous avez commencé le premier d'embrasser les manufactures pour y porter les François à *votre exemple*... »
2. *Id.*, p. 90.

la noblesse, le tiers Etat, avaient été successivement exhortés à imiter le roi. La même pensée inspirait Henri IV lorsque, repoussant toute violence, il recommandait au clergé de convertir les protestants par le libre ascendant des doctrines et des vertus; lorsqu'il exhortait la noblesse à vivre simplement et à se retirer dans ses terres; lorsqu'il ramenait la liberté parmi les corporations et protégeait les artisans contre la tyrannie des maîtres-jurés; lorsque intéressant aux progrès de l'industrie le bonheur de tous ses sujets il destinait ses manufactures, les unes aux gentilshommes tombés dans la misère et à qui leur rang ne permettait pas toute espèce de travail, les autres aux ouvriers sans ressources et de moindre condition [1]; lorsque enfin, et comme pour rendre visible cette universelle conciliation, il méditait de réunir au Louvre les grands maîtres en tous genres et les grands seigneurs, et de former ainsi « une alliance de l'esprit et des beaux-arts avec la noblesse et l'épée [2]. »

Jamais n'avait mieux paru la mission du pouvoir. La royauté semblait ne dominer les peuples que pour les pacifier, pour les unir, pour les élever. Nul droit et nulle misère ne demeuraient à l'écart de sa vigi-

1. Poirson, t. II, p. 86.
2. *Id.*, p. 87. Extrait de Sauval, *Histoire des recherches et antiquités de Paris*, t. II, p. 507 et 40.

lance[1]. Honorant les grands et prenant en main la défense des faibles, elle se mêlait avec tous et les faisait tous concourir à ses desseins : poussées par son influence, les forces vives de la nation se rassemblaient pour le bien public, et au-dessus des rivalités montait, de concert avec l'amour du souverain, le sentiment de la patrie.

Péréfixe, racontant les bienfaits de cette politique, trace un merveilleux tableau de l'état de la France. Les classes sont en paix : elles réparent, chacune dans sa sphère, les calamités des guerres : tout marche à l'image du roi.

Ce n'est pas que tous les maux fussent détruits, ni toutes les haines éteintes. De telles transformations ne se rencontrent guère dans les affaires humaines. Mais deux choses existaient : la confiance dans le pouvoir, et l'activité librement suscitée des peuples. Ces institutions qui se soutiennent, ces assemblées qui délibèrent, ces travaux immenses qui remuent toute une nation, cette administration régulière et protectrice, ces impôts diminués, chaque année signalée par un progrès nouveau, et cette r yauté revivant au fond

1. Lors du procès du maréchal de Biron, Henri IV disait à Casaubon : « Vous voyez combien j'ai de peine, moi, afin que vous puissiez étudier en paix. » Il montrait ainsi combien il sentait la mission tutélaire de la royauté. — Extrait du *Journal de Casaubon*, par M. Sainte-Beuve. *Moniteur* du 30 juillet 1860.

des cœurs comme une arrière-pensée d'espérance qu'un crime va fondre en une douleur sans nom, voilà les traits, voilà l'honneur de ce règne de douze ans[1]. Devant ces résultats, Henri IV pouvait dire : « J'auray remis ce royaulme en son entier; à quoy ont tendu tous mes travaux et desseings depuis que Dieu m'a appelé à ceste couronne[2]. »

Cependant il n'était pas satisfait. Le jour de sa mort, à la veille de partir pour sa dernière expédition, il disait « qu'il estoit résolu de travailler à bon escient à la réformation de son Estat, » et il conjurait « tous ses bons serviteurs de seconder courageusement et vertueusement ses bonnes intentions[3]. » Signe assuré de la vraie grandeur de ne pas se reposer en son œuvre et de vouloir toujours la mener plus loin! Cette résolution, Henri IV l'avait dès longtemps formée; dès longtemps il méditait sur les moyens de l'accomplir. C'était l'objet des mémoires qu'il se faisait adresser de tous les points du royaume; c'était l'objet des rapports qu'il demandait à Sully sur les besoins de ses peuples; c'était l'objet de ses entretiens avec son ministre, alors que, le prenant à part, les doigts familièrement passés dans ses doigts[4], il le con-

1. Ce n'est en effet qu'en 1598 que commença vraiment le règne de Henri IV.

2. *Lettres missives*, t. IV, p. 980.

3. Mathieu, *Histoire de Henri IV*, p. 819.

4. *Œc. royales*, t. III, p. 158; t. VIII, p. 121.

duisait dans ses jardins ou sur cette terrasse de l'Arsenal, d'où Paris, tout embelli par ses soins, se découvrait à ses regards. Il voulait avoir des états de toutes les parties de l'administration; il traçait lui-même les plans sur lesquels Sully devait travailler, et ces plans embrassaient tout[1]. L'esprit sans cesse en avant, plus occupé des maux qui survivaient que de ceux qu'il avait détruits, rappelant dans de nobles maximes[2] les devoirs des rois, évoquant l'histoire des grands souverains et se portant l'émule de leur gloire, il préparait les matériaux à un meilleur avenir, et cet avenir, il devait au retour de ses victoires le fonder dans la paix. Tout s'enchaînait dans sa politique : une fois son royaume remis dans l'ordre, il allait prendre les armes pour l'indépendance de l'Europe. Une fois l'Europe en repos, il revenait à son royaume, et dans son royaume comme en Europe, ses grands desseins se dévoilaient.

1. Œc. *royales*, t. VIII, p. 84.
2. *Id.*, p. 90.

LIVRE III

POLITIQUE EXTÉRIEURE

LA PACIFICATION RELIGIEUSE

I

LA FRANCE, L'ÉGLISE ET LES ÉTATS PROTESTANTS

Situation extérieure de la France au sortir de la Ligue. — L'Europe partagée en deux camps extrêmes, la Réforme et la maison d'Autriche. — Entre ces deux camps la France, à la fois catholique et ennemie de la maison d'Autriche. — Henri IV s'allie aux protestants, mais dirige contre l'Espagne seule la lutte qu'ils eussent détournée contre la Papauté. — Au dehors comme au dedans, il substitue les guerres d'État aux guerres religieuses. — Henri IV et la Papauté. — Nécessité où se trouvèrent les Papes, pendant l'effacement momentané de la France, de s'unir avec l'Espagne contre la Réforme.— Une fois catholique, Henri IV rattache le Saint-Siége à la France. —Influence mutuelle que le Saint-Siége et ce prince exercent l'un sur l'autre, celui-ci pour faire prévaloir les conseils de modération, celui-là pour rappeler à Henri IV l'union des nations chrétiennes et les grandes fins de son règne. — Efforts des Papes pour ménager une entente entre la France et l'Espagne.

La France, dans ses luttes comme dans ses triomphes, dans ses bouleversements comme dans son repos, dans ses défaillances comme dans ses élans, dans

le cours entier de son histoire, a toujours représenté l'histoire même de l'Europe. Tantôt elle a senti se former au dedans d'elle les orages qui devaient ébranler les nations, tantôt elle les a vus, après de longues et lointaines menaces, éclater et se perdre dans ses propres troubles; toujours elle en a résumé les phases et déterminé l'issue. Nées de son sol ou portées sur ses bords par d'autres influences, c'est toujours elle, c'est toujours la France qui a décidé les questions d'où dépendait le sort du monde.

Il n'en fut pas autrement au temps de Henri IV. Tout ce que nous avons reconnu en France de divisions, de calamités, d'inquiétudes, ne faisait que reproduire les inquiétudes, les calamités, les divisions de l'Europe. En Europe comme en France, la vérité religieuse en lutte avec le droit politique. En France, un parti s'armant des croyances nationales pour changer l'ordre légitime de la succession royale; en Europe, une puissance conspirant, au nom de l'unité de foi, pour la monarchie universelle. En France, les protestants tout à la fois rebelles à la loi religieuse et accidentellement défenseurs du droit politique; en Europe, les peuples, qui s'étaient séparés de Rome, tout à la fois persécuteurs des antiques croyances, et, de quelque ambition qu'ils fussent d'ailleurs inspirés, soutiens obligés de l'indépendance mutuelle des États. Et de même qu'au dedans la royauté s'était effacée

derrière les luttes de ces factions où brillaient des héros, de même, au dehors, la France, épuisée de discordes, ne tenait plus son rang dans ce conflit des nations.

Cependant, cette nation déchirée, cette royauté affaiblie ou disputée semblaient seules capables de rendre la paix au monde. Les partis s'étaient retournés vers le prince dont ils avaient méconnu le droit, pour chercher auprès de lui le terme de leurs épreuves, et c'était sur ce royaume dévasté que se réunissaient les peuples pour y tenter leur dernier combat; c'était son sort qu'ils s'efforçaient de fixer, chacun dans le sens de ses entreprises, comme si aux destinées de la France ils avaient cru en effet attachées les destinées de l'Europe.

La chrétienté se trouvait, depuis un siècle, divisée en deux grands partis. La Réforme dominait parmi les États du Nord, en Angleterre, en Suède, en Danemark, dans la plus grande partie de la haute Allemagne, à Genève et dans quelques cantons de la Suisse; elle ralliait les Provinces-Unies révoltées; elle travaillait à s'établir en France, et, par la France, dans le reste de l'Europe. L'Europe méridionale, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la basse Allemagne, gardaient l'unité de foi; les Pays-Bas espagnols et la plupart des cantons germaniques de la Suisse étaient restés également fidèles au catholicisme.

Mais, entre ces deux grands partis ainsi déterminés, quelle différence de situation! Alliés sans être confondus, les États protestants formaient chacun une nation distincte : les États catholiques, au contraire, semblaient tous dépendre d'une seule puissance. Unis par leur opposition à l'Église romaine, les États protestants avaient d'ailleurs trop d'intérêts divers pour inquiéter l'Europe ; la rivalité des uns eût suffi à combattre l'ambition des autres. Mais les États catholiques n'obéissaient qu'à la maison d'Autriche. C'était l'intérêt de cette maison qu'on voyait partout confondu avec l'intérêt de la foi catholique. Sous prétexte de les soumettre au Saint-Siége, elle menaçait tous les trônes; pour demeurer sous les lois de l'Église il avait semblé que le monde devait subir les lois de l'Espagne.

Tel était le double péril qui, à l'avénement de Henri IV, pesait sur l'Europe : ou protestante ou espagnole! Supposez, en effet, que l'une ou l'autre des deux politiques que la Ligue avait vues aux prises eût absolument prévalu en France; supposez le trône livré ou à un prince espagnol ou à un prince calviniste : la lutte, et une lutte suprême, s'engageait désormais entre le catholicisme ainsi associé à l esprit de conquête, et le protestantisme. Et de deux choses l'une, ou le protestantisme était vainqueur, et c'en était fait en Europe du principe de l'unité chrétienne,

ou la monarchie universelle triomphait, et l'indépendance du monde n'existait plus.

Henri IV, par son abjuration et sa politique, bouleversa tout le plan de la lutte. De religieuse qu'elle était, il la rendit nationale. Il ne reconnaissait plus au dedans de son royaume que des guerres civiles; il réduisit les guerres du dehors à n'être plus que des guerres d'État. Comme il avait relevé sur le respect des droits de ses sujets le pouvoir de la royauté, il chercha dans l'affranchissement des nations européennes la grandeur de la France. Comme il avait ruiné les prétentions de la Ligue tout en reconnaissant le droit au nom duquel elle s'était formée, il combattit l'ambition dévorante de la maison d'Autriche tout en soutenant les croyances qu'elle prétendait couvrir. Allié des protestants et roi catholique, il dirigea contre cette puissance toute seule des armes que la Réforme eût détournées contre la Papauté, et, mêlant dans un commun effort la liberté de l'Europe et l'apaisement des divisions religieuses, il ouvrit aux libres conquêtes de la foi catholique des portes qui se fussent fermées devant les exigences de l'Espagne. Véritable politique, bien digne d'assurer l'ascendant du prince qui la poursuivait! politique laïque, comme on l'a dit, mais qui ne cessait pas pour cela d'être religieuse! politique française, mais qui par là même demeurait catholique!

Nous observerons, dans l'exposé de l'œuvre extérieure de Henri IV, l'ordre que nous nous sommes fixé dans l'étude de son gouvernement intérieur. Avant de montrer ce qu'il fit pour restituer à la France son influence, nous essayerons de faire voir quelle mission il lui assigna au milieu des divisions religieuses de l'Europe.

C'est dans ses négociations avec le Saint-Siége qu'il faut chercher d'abord sur ce point la pensée de Henri IV.

Le Saint-Siége n'avait pas attendu, pour se fatiguer de la prépondérance de la maison d'Autriche, que Henri IV fût devenu roi. Dès longtemps il avait vu avec inquiétude les Espagnols envahir successivement les positions importantes de la Péninsule, et il n'avait point manqué au devoir de défendre contre eux l'indépendance de l'Italie et les libertés de l'Église. Qui ne connaît les épreuves de Clément VII, assiégé jusque dans Rome par les soldats de Charles-Quint; les tentatives de Paul III se prêtant à des négociations avec le Grand Seigneur et secondant entre la France et l'Angleterre un rapprochement qui pût arrêter l'Empereur? Qui ne se rappelle Paul IV développant ces premiers essais dans une coalition ouverte, et, quoique déchu de ses espérances, quoique réduit à signer la paix avec l'Espagne, témoignant, en présence même du duc d'Albe son vainqueur, de ses magnanimes

ressentiments contre les oppresseurs de sa patrie [1]?

Mais ces résistances avaient fléchi à mesure que s'était amoncelés les orages de la Ligue. La Papauté ne pouvait lutter contre la maison d'Autriche qu'en s'appuyant sur la France. Du jour où la France, incertaine de sa foi comme de son roi, vint à défaillir, il ne se rencontra plus pour le Saint-Siége isolé, en face des ennemis communs du catholicisme et de l'Espagne, d'autre soutien que l'Espagne elle-même. Il n'en garda pas moins, dans cette extrémité, ses traditions et ses défiances. Dès 1589, Villeroy montrait la cour de Rome effrayée de « la grandeur et puissance espagnolle [2], » et c'était au nom du Pape qu'il pressait le duc de Mayenne de repousser les propositions de Philippe II. Six ans plus tard, du Perron se trouvant à Rome pour négocier l'absolution du roi, démêlait sous l'attitude encore réservée du Souverain Pontife les mêmes dispositions. « Il faut, Sire, écrivait-il à Henri IV, que Votre Majesté s'acquitte des obligations spirituelles qu'elle luy a (au Pape), et entretienne l'affection et la bienveillance paternelle que Sa Sainteté porte à vostre estat et à vostre personne, vous suppliant très-humblement de croire, au point où sont les affaires, que s'il vous plaist de cultiver le crédit

1. Ranke, *Histoire de la Papauté, passim.*

2. *Mémoires* de Villeroy, édit. Michaud et Poujoulat, t. XI, p. 230.

que Vostre dite Majesté a acquis ici,..... elle prendra une pleine et entière possession de cette court, laquelle ayant déjà, en ce qui s'est passé, à bon escient offensé l'esprit des Espagnols, semble être portée par le cours des affaires, si on lui ouvre tant soit peu les bras, à se jeter en la protection de Votre Majesté[1]...

Henri IV s'empressa de répondre à cet appel. L'intérêt de sa politique autant que son inclination personnelle devaient le rapprocher du Saint-Siége. Chaque progrès de son influence auprès du Pape marquait un échec à l'ascendant de l'Espagne. Sans doute cette influence, que chargeaient d'avance tant d'accusations, cette influence, qui entraînait après elle des mesures si différentes de celles que d'autres conseils avaient fait prévaloir, put rencontrer des hésitations : on ne la vit pas moins demeurer et grandir. Il n'y a point à le méconnaître, et c'est là, selon nous, le trait principal de cette époque : comme la Papauté n'eut pas d'allié plus sincère que Henri IV, Henri IV, à son tour, n'eut pas d'allié plus constant que le Saint-Siége. Ce prince, contre qui avaient été soulevées tant de défiances, ce prince, le nouveau converti, l'auteur de l'édit de Nantes, le promoteur zélé de la tolérance en même temps

1. *Ambass.* et *Négot.* du cardinal du Perron, édit. 1623, p. 15. 6 novembre 1595.

que le fils dévoué de l'Église, c'est lui qui en définitive inspire et seconde les démarches de la Papauté; c'est entre ses mains qu'elle remet, aux grandes conjonctures, sa cause menacée; c'est à lui qu'elle confie le soin des catholiques étrangers; c'est son appui, c'est sa bienfaisante sollicitude que ces mêmes catholiques, désabusés de leurs longues préventions, invoquent et proclament.

Cette alliance du pape et du roi, dont les phases diverses se reflètent si vivement dans la correspondance de Henri IV, est également utile aux deux souverains. Ils ont, chacun dans sa sphère, des intérêts particuliers à ménager. Séparés, ils pourraient se laisser entraîner, par des considérations exclusives, à de regrettables extrémités. Unis, ils se balancent et se tempèrent par une loyale et mutuelle influence. C'est bien là, si l'on peut dire, l'accord du Sacerdoce et de l'Empire, de la puissance ecclésiastique et de la puissance laïque, travaillant, au nom de principes distincts, mais avec une égale ardeur, à l'union de la chrétienté et à la paix du monde.

Le Pape (que ce soit Clément VIII ou Paul V), tout entier au désir de défendre l'Église, s'efforce de conjurer le péril dont la menacent à la fois, de deux points opposés, la Réforme et le Croissant. Il veut ramener à une même croyance toutes les nations de l'Europe, et les pousser en armes contre les Turcs.

Dans cet espoir, il tente de détourner Henri IV des alliances protestantes et de le réconcilier avec l'Espagne. De semblables desseins préoccupent Henri IV : l'unité religieuse et l'expulsion des Turcs apparaissent comme les perspectives dernières de sa politique. Mais le roi Très-Chrétien est aussi le roi de France. Ces grandes œuvres ne sauraient s'accomplir que dirigées par la France, et la France ne peut les entreprendre qu'après avoir réparé ses maux au dedans, reconquis au dehors son influence et assuré par la ruine des projets de conquête le repos de l'Europe. « Tant que la chrestienté sera troublée en soy, difficilement pourra-t-elle porter ses armes contre l'ennemy commun d'icelle pour abattre son orgueil ; partant c'est le poinct auquel il nous semble qu'il faut principalement travailler pour parvenir au but auquel Vostre Sainctеté aspire [1]. » Apaiser les différends des États européens, c'est là le soin, dit-il encore, auquel « il faut pourveoir par préférence à tout aultre pour bien entreprendre la dicte guerre contre les Turcs. » Et, laissant entrevoir les avantages que peut offrir à l'Église elle-même l'alliance de la France catholique avec les pays protestants, il ajoute : « Si l'on estime que l'entremise de Sa Majesté y puisse servir, elle s'offre d'y employer toute la créance qui luy reste,

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 1014. 27 juin 1599.

tant envers la royne d'Angleterre et les Estats des provinces unies des Pays-Bas que aultres [1]..... »
Qu'on ne voie pas dans ces propositions une façon habile de gagner, en flattant ses vues, la confiance du Saint-Siége. Vers la même époque, Henri IV annonçait, par la bouche de son ambassadeur, le protestant Bongars, de pareilles intentions aux princes d'Allemagne [2].

Les représentations du Saint-Siége n'en exerçaient pas moins leur empire sur la conduite du roi. Si le pape ne se rend pas toujours assez compte des exigences de la politique, Henri IV, de son côté, sans jamais abandonner les grandes fins de son règne, semble parfois les contrarier dans l'ardeur de sa lutte contre la maison d'Autriche. Un moment il caresse le projet d'une descente des Turcs en Sicile. Il voit les Maures tout frémissants sous les rigueurs aggravées de l'Espagne, et porte faveur à leurs premières tentatives de soulèvement. Effrayé des progrès de l'empereur contre les armées du sultan, il essaye d'entraver une paix qui laisserait en repos ses ennemis. Ces déviations incertaines, et dont la politique espagnole, ur des raisons moins légitimes, avait donné l'exem-

1. Instruction baillée à M. de Sillery, allant à Rome au mois de janvier 1599 Mss., anc. fonds. 8937, f° 9. Bibl. nat.
2. Instruction baillée à M. de Bongars, s'en allant en Allemagne en février 1599. Mss., anc. fonds. 8937, f° 39.

ple, ces déviations ne durent pas. Elles se dissipent peu à peu, souvent aux instances du Saint-Siége, et les grands desseins se retrouvent. En 1609, les Maures sont bannis par Philippe III : le pape et le roi de France s'accordent dans le jugement qu'ils portent sur cette violente mesure. Paul V se refuse, malgré les sollicitations pressantes de l'Escurial, à la consacrer de son approbation. Henri IV, alliant à son tour l'humanité et la religion, reçoit en France ceux d'entre les proscrits qui embrassent la foi chrétienne, et assure le passage des autres en Afrique. Il combine à l'avance les conditions d'une ligue contre les Turcs. Vainement le sultan, inquiet de rencontrer parmi les troupes impériales des sujets français, prie le roi de les rappeler; Henri IV élude ses demandes réitérées; mais il enjoint, au contraire, à son ambassadeur de retirer du service du sultan les Français qui ont pu s'y engager. « Il n'est pas convenable, lui écrit-il, qu'ils continuent à servir les Turcs contre les princes chrétiens ; la nécessité seule a pu les rendre excusables jusqu'à ce moment [1]. »

Ce fut principalement sur les relations de l'Espagne et de la France que Clément VIII et Paul V portèrent leur attention. Au sein des déchirements de la chrétienté, le Saint-Siége prenait soin de réunir les nations

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 669.

catholiques. D'un côté, il représentait à l'Espagne les inquiétudes que, par ses envahissements sans mesure, elle faisait peser sur l'Europe, et il la rendait elle-même responsable de cette alliance avec les protestants et les Turcs, qu'elle reprochait bruyamment à Henri IV[1]. D'un autre côté, il s'appliquait à calmer les appréhensions du roi de France, et lui inspirait, au nom de l'Église, des pensées d'accommodement. De cette sollicitude était née la paix de Vervins. Henri IV ne s'y était pas prêté sans hésitation[2]; mais les prières du pape jetant comme une nouvelle lumière sur les malheurs de son propre royaume, avaient triomphé de ses résistances. « Les armes luy estoient tombées des mains, disait-il au président Richardot, quand on lui avoit représenté les larmes qui couloient des yeux du pape pour la réconciliation de ceux dont la concorde servoit grandement au repos de l'Église de Dieu[3]. »

Cette concorde, la paix n'avait point suffi à la rétablir. Les deux puissances se retrouvaient sans relâche en présence pour des intérêts contraires: derrière les obstacles mutuels qu'elles ne cessaient de s'opposer, la guerre menaçait à tout instant d'éclater. Henri IV

1. Voyez une lettre du cardinal du Perron au roi. 17 janvier 1596. *Amb. et nég.*, p. 26.

2. *Lettres missives*, t. V, *passim*.

3. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, L. II, p. 261.

ne dissimulait pas ce péril au Saint-Siége; en lui témoignant par des preuves mémorables son désir d'assurer la paix de la chrétienté, il lui montrait dans l'avenir les causes qui la pourraient troubler. Écoutons le langage qu'il tenait au pape Clément VIII :

« Tres-Saint-Pere, bien que j'aye vescu toute ma vie dans les armes et que je porte impatiemment les ressentiments des offenses qui me sont faictes, d'un cœur de prince tel que Dieu m'a faict naistre; toutes fois, il m'a doué d'un esprit de paix et de justice accompagné de quelque jugement et prudence, pour en desernant l'ombre d'avec le corps, la verité du mensonge et les choses bonnes des mauvaises, eslire les plus justes, utiles et honestes pour regir et gouverner les peuples qu'il a soubmis à ma puissance. Je revere aussi grandement la personne de Vostre Saincteté, et ay bien esprouvé son amour paternel, sa bonté, son equanimité, dont je ne serai jamais mecognoissant. Elle seule nous a aussi procuré et apres Dieu donné la paix de laquelle nous jouissons; mais, Tres-Sainct-Pere, si nous voulons qu'elle dure, il faut que chacun se contienne dans ses limites sans empieter sur l'autruy, rechercher par moyens illicites de s'accroistre et advantager au dommage de ses voisins, ni favoriser l'incontinence et inquietude de ceux qui ne peuvent vivre en repos. Si cela se fait, par qui et comment il se faict, Vostre Saincteté le sçait; toute la Chres-

tienté le cognoist et plusieurs le sentent; Vostre Beatitude en est tres-marrie, et faict ce qu'elle peut pour y remedier; mais ses peines, ses prieres, ni ses vœux ne produisent en tous lieux mesmes fruicts ni mesmes effects. C'est a telle playe qu'il faut porter les mains et pourvoir, si l'on veut que la paix dure; car à la longue la patience des plus modérés tourneroit en impatience et fureur. Tres-Sainct-Pere, je l'eviteray tant que je pourray, comme j'ay faict jusques a present, non pour la crainte du peril que ma personne peut courre, j'y suis trop accoustumé, et chacun en aura sa part, mais pour vivre en Roy Tres-Chrestien, bien faire au public, contenter Vostre Sainctété et me satisfaire a moy-mesme [1]. »

En réponse à ces représentations, le Saint-Siége ne se lassait point d'intervenir. « Le pape est l'ennemy des divisions chrestiennes, » écrit souvent Henri IV, et, tout exaspérée des manœuvres de l'Espagne, son âme guerrière se laisse conduire par le Souverain Pontife à des rapprochements. Bien des différends furent ainsi apaisés, qui semblaient ne devoir finir que par une lutte ouverte! En plus d'une occasion le pape aurait pu répéter les paroles qu'il prononçait, le 7 mai 1608, en plein consistoire : « Félicitons-nous,

1. Août 1602. — *Lettres inédites de Henri IV*, recueillies par le prince Augustin Galitzin, p. 407.

très-chers frères!..... Je vous annonce la paix..... Le roi Très-Chrétien, sans autre motif que la pieuse demande du Siége apostolique, déclare avoir renoncé à l'appareil menaçant de la guerre! Ce que nous proclamons comme l'action glorieuse d'un fils très-dévoué [1]. »

Sans doute, la lutte était inévitable. La même nécessité, les mêmes circonstances qui obligeaient Henri IV, comme le reconnaissait Clément VIII, à entretenir l'amitié des protestants et des Turcs, devaient amener tôt ou tard une rupture entre ce prince et la maison d'Autriche. Mais cette rupture, le Saint-Siége contribua pour une grande part à l'éloigner, comme il aurait contribué, une fois les hostilités engagées, à en abréger le cours et à en déterminer les conséquences.

1. Mss. Fontanieu, portef. 452. Bibl. nat.

II

HENRI IV ET LES CATHOLIQUES D'ANGLETERRE

Efforts de Henri IV pour adoucir le sort des catholiques dans les pays protestants. — L'Angleterre. — Comment Élisabeth fut amenée à rompre avec Rome. — Les menaces de Philippe II servirent le but de cette princesse en intéressant à son triomphe l'indépendance de l'Angleterre. — Divisions des catholiques. — Leurs défiances à l'égard de Henri IV. — Protection que Henri IV accorde aux plus modérés. — Il les recommande au Saint-Siége en même temps qu'à Élisabeth. — Il fait valoir auprès de cette princesse leurs sentiments de fidélité envers elle. — Satisfaction que la reine ressent de ces dispositions. — Adoucissements apportés au sort de cette fraction des catholiques. — Confiance que ces résultats inspirent aux catholiques envers Henri IV. — Il continue la même politique après l'avénement de Jacques Ier. — Au Pape il recommande la modération, aux catholiques la patience et à Jacques Ier la douceur. — Progrès des catholiques en Angleterre. — Efforts de Henri IV pour les unir. — La conspiration des poudres. — La persécution. — Henri IV écrit à Jacques Ier pour qu'il ne frappe que les coupables. — Ses exhortations à ce prince. — Son attention à lui faire connaître les sentiments conciliants du Pape. — Il l'engage à ne pas écrire contre la suprématie du Saint-Siége et se refuse à réprimer les réponses faites au livre publié par ce prince. — Il veut lui envoyer le cardinal du Perron. — Effets de sa politique religieuse en Angleterre.

En même temps que la Papauté s'efforçait de maintenir en bon accord les nations qui lui étaient restées fidèles, Henri IV travaillait à protéger les catholiques

et à relever l'autorité du Saint-Siége dans les pays protestants. Deux politiques se rencontraient dès lors à la cour de Rome : l'une, qui donnait tout à la force, qui fondait sur la conquête la conversion des États séparés, et qui, allumant la guerre au cœur de tous les partis, n'arrivait en dernier résultat qu'à redoubler contre le Saint-Siége les animosités, contre les catholiques les persécutions ; l'autre, qui s'appliquait à éteindre les préjugés mutuels, qui engageait le Souverain Pontife à la modération et les gouvernements protestants à la douceur, et qui, loin de précipiter les catholiques dans des révoltes malheureuses, les conviait, pendant qu'elle-même agissait pour eux, à déconcerter leurs oppresseurs par leur patience. Cette dernière politique, on l'a reconnu, fut celle de Henri IV. Elle se manifesta surtout en Angleterre.

Après avoir offert l'exemple des plus étranges changements, après avoir docilement revêtu les religions successives de ses divers souverains, l'Angleterre avait enfin consommé sa rupture avec Rome. L'entreprise de Henri VIII, passagèrement ensevelie sous les rigueurs funestes de Marie Tudor, se relevait pour durer, et ce qui n'avait paru chez l'ancien Défenseur de la Foi que la révolte grossière de passions contrariées, empruntait au caractère d'une femme vindicative et supérieure le trait d'un plan politique. Élisabeth régnait.

Issue d'une union qu'avait condamnée l'Église, tenue en défiance par sa sœur, la reine Marie, et soupçonnée d'hostilité à une croyance qu'elle protestait en vain de garder pieusement, déclarée illégitime par le pape à qui elle avait notifié son avénement, et voyant surgir des rangs des catholiques une rivale, Élisabeth, du berceau jusqu'au trône, s'était trouvée en lutte avec le Saint-Siége. Tout semblait l'armer contre lui, l'honneur de sa naissance, les humiliations de sa jeunesse, l'intérêt de sa couronne. De ce tourment de sa vie elle fit l'âme de son règne. Elle brisa avec l'autorité par qui elle était exclue, et cette suprématie religieuse, au nom de laquelle son pouvoir était contesté, elle l'arrogea à ce pouvoir lui-même. Retranchée dans l'organisation anglicane comme dans une forteresse, elle mit tout en œuvre pour imprimer sa vengeance au cœur de ses sujets, et pour associer leur cause à son propre triomphe. C'était le moment où commençait à paraître après un long silence l'ambition de Philippe II.

Combattant, aussi bien que lui, pour un prétexte religieux; déployant, pour détruire la foi catholique, les mêmes violences que le roi d'Espagne pour la maintenir, Élisabeth ne différait de Philippe II ni dans les maximes, ni dans les procédés de sa politique. Mais plus habile que le fils de Charles-Quint, entendue aux affaires, avisée et fourbe, capable de clairvoyance

jusque dans ses passions et de ménagements jusque dans ses fureurs, elle ralliait en sa faveur autant d'intérêts que Philippe II en soulevait contre lui. Tandis que celui-ci, dans la diversité lointaine de ses immenses possessions, ne trouvait, pour ses propres desseins, qu'indifférence ou hostilité, Élisabeth, resserrée sur un étroit espace, voyait le courage de son peuple éveillé au moindre péril. Elle avait provoqué par de sourdes machinations les armements de Philippe II; mais ces imprudences apparentes secondaient sa fortune; c'était autour de son trône que ses sujets allaient se grouper pour conjurer les dangers qu'elle avait elle-même attirés sur eux.

Du jour où elle put montrer à l'Angleterre, derrière la suprématie de la Papauté, le joug espagnol; du jour où l'Armada catholique s'ébranlant enfin dans son formidable appareil menaça tout ensemble l'indépendance nationale et l'Église établie, de ce jour Élisabeth avait triomphé! De ce jour, elle pouvait tout oser, violer tous les droits, usurper tous les pouvoirs, et, les mains déjà souillées du sang de Marie Stuart, pousser son œuvre à travers les spoliations, les mensonges, la corruption et la mort. Bien que les catholiques se fussent levés contre l'Espagne, l'Espagne semblait atteinte de tous les coups qui leur étaient portés, et pour le génie britannique moins soucieux des lois de la conscience que de l'intérêt national, tant

d'excès qui crieront jusqu'au dernier jour contre la grandeur de ce règne, semblent encore, à trois siècles de distance, une victoire du patriotisme.

Un autre malheur, plus grave peut-être, pesait sur les catholiques. Ils étaient divisés. La révolution accomplie en Angleterre les avait mis à la fois en dehors de la loi monarchique et de la religion constituée : subissant leurs souffrances avec d'autant plus d'impatience qu'ils se sentaient fidèles aux vieilles croyances de leur pays, ils tournaient leurs regards vers leurs coreligionnaires étrangers, vers le Saint-Siége, et le Saint-Siége leur apparaissant, dans les troubles de la France, derrière l'épée de l'Espagne, c'était l'Espagne qu'un grand nombre invoquait. Influence déplorable qui, mêlant leur intérêt avec le succès d'une puissance ennemie, les posait malgré eux en adversaires de l'indépendance nationale, et les rendait trop souvent victimes d'entreprises dont ils n'avaient pas été les complices!

Une partie des catholiques répudiait cette influence. Résolus, comme les autres, à ne prêter aucun serment contraire à leurs croyances, ils cherchaient quelque formule qui, sans blesser la foi, pût satisfaire la reine. De ces dissidences étaient nées des luttes entre frères également persécutés, des accusations mutuelles, sans doute exagérées des deux parts, et dans ces divisions les souffrances communes avaient grandi.

Quelles difficultés ces conjonctures n'opposaient-elles pas à la politique française! Henri IV voulait protéger les catholiques, et beaucoup d'entre eux se défiaient de ses intentions. Il avait besoin de chercher en Angleterre un appui contre l'Espagne, et il lui fal lait, en dénonçant les intrigues de la cour de Madrid, mettre à l'abri ceux dont elle prétendait venger la cause. Il tentait de se mêler des affaires intérieures d'Élisabeth, et il était tenu envers cette princesse toujours soupçonneuse à d'autant plus de ménagements qu'il ne la laissait pas intervenir dans les embarras de son propre royaume. Ainsi s'expliquent dans sa conduite des précautions, des incertitudes, des détours, sous l'apparente variation desquels une même pensée s'avance et fait son chemin.

Ses premières démarches sont pour les catholiques contraires à l'Espagne. Ceux-ci venaient d'envoyer à Rome quelques prêtres chargés d'exposer au Souverain Pontife leurs plaintes et leurs vœux : Henri IV recommande ces députés à son propre ambassadeur. Il fait valoir auprès du Saint-Père la nécessité de donner quelque satisfaction à ces catholiques, qui s'efforçaient de concilier avec leurs croyances la soumission aux lois de leur pays [1]. Clément VIII ayant déféré à ses

1. Lettre du roi à Harlay de Beaumont, son ambassadeur en Angleterre. 23 mars 1602. Mss. suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I, f° 271.

avis, Henri IV invoque aussitôt ces premiers résultats : il signale à Élisabeth l'accueil fait par le pape aux députés, le blâme jeté par lui sur les imprudences du parti contraire; il montre à la reine son pouvoir affermi par ces témoignages, et il l'exhorte à en seconder l'effet par sa douceur [1].

Il ne se pouvait point qu'Élisabeth se rendît ouvertement à de tels conseils. Eût-elle été convaincue de leur justesse, elle se fût gardée de le laisser voir, éga-

1. Mss. suppl. franç., t. I, part. II, f° 391. Le roi à Beaumont. 18 septembre 1602. Il raconte à son ambassadeur le succès des envoyés auprès du pape, et ajoute : « Ce qui ne pourra qu'estre utile a ladicte Dame et a son Estat; car on ne peut plus se servir du pretexte et zele de la religion pour machiner et attenter contre l'une et l'autre, ces bons prestres estant resolus avec tous ceux qui sont joints a eux en mesme religion, d'honorer, servir et aimer la dicte Dame et ceux de son conseil, en quelque lieu qu'ils soyent, et s'opposer cy apres fidellement a tous les aultres qui feront le contraire, jusques a y exposer leurs vies comme bons et loyaux subjects et compatriotes sont obligez de faire pour la conservation et deffence de leur Prince naturel et de leur patrie, qui est le fruict que je m'estois promis tirer de la faveur que je leur ay departie envers le pape et le college des cardinaux; que j'estimeroys davantage si la dicte royne le reçoit et gouste, comme en vérité il le mérite, de quoy vous me donnerés advis. Vous en parlerez aussy au dict Cecyl et sonderés s'il y auroit moien d'obtenir quelque faveur de la royne pour les dicts bons catholiques, affin de les fortiffier en la résolution susdicte, et par cet exemple retirer les aultres du parti espagnol, asseurant la dicte Dame et le dict Cecyl que je n'ay autre veue en ce faict que de leur bien faire et apporter quelque consolation a ces pauvres gens qui endurent pour la religion... »

lement soigneuse de ne pas inspirer trop de confiance aux catholiques dans leur sécurité, à Henri IV dans son influence. Elle s'était à peine relâchée de ses rigueurs dans l'application des lois religieuses, et déjà le nombre des catholiques croissait : il croissait, à travers les périls et les disgrâces, jusqu'à inquiéter cette Église établie, si forte pourtant de toutes les tentations qu'elle offrait à l'ambition ou à la peur, et les dénonciations, au milieu desquelles on regrette de retrouver la voix persévérante des protestants de France [1], signalaient, en les exagérant, leurs progrès à la reine : « Jamais, mandait M. de Beaumont à Villeroy, l'Angleterre ne fust si disposée depuis trente ans à recevoir leur (des prestres anglois) doctrine qu'elle est aujourd'huy. » (13 janvier 1603) [2]. Il ne doutait point, cet état de choses durant, « que la plus grande partie de ces peuples eussent été regaignez [3]. »

D'un autre côté, le bruit des bons offices de Henri IV s'était répandu parmi les catholiques. « Peut estre,

1. Lettre de Beaumont à Villeroy. 3 novembre 1602. « Je me doubte que les huguenots de France y auront fort aidé (à une proclamation contre les catholiques). Car le sieur de la Fontaine, auquel ils ont toute leur confiance, s'est plainct souvent devant moy du trop de liberté que les catholiques y avoient par la permission des ministres de la royne... » Suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I, part. II, f° 559.

2. *Id.*, t. I, part. II.

3. *Id.* 3 novembre 1602.

écrivait Beaumont sur une de ces hésitations passagères qui de la part de Henri IV n'étaient qu'une tactique, peut estre, si Sa Majesté sçavoit le credit que le soin quelle a eu des prestres anglois luy a faict dejà acquerir parmi les catholiques d'Angleterre, elle ne mespriseroit pas de continuer [1]. » Henri IV le savait; mais il prévoyait aussi tout ce que ce crédit naissant donnerait d'ombrage à Élisabeth. La reine, renonçant tout à coup au système qu'elle avait suivi depuis un an, fit publier une proclamation qui semblait ramener les catholiques aux plus tristes jours de son règne : « Sans doubte, s'écriait Beaumont, dans le douloureux étonnement où le plongeait cette nouvelle, la reyne a eu jalousie de la protection que Sa Majesté a prise des dicts prestres; » et se reportant aux mensonges qu'Espagnols et huguenots s'entendaient à propager : « Sans doubte quelques meschants esprits ont voulu faire croire que Sa Majesté avait dessein de se former une faction entre les catholiques par leurs moiens [2]. »

Élisabeth était moins irritée qu'elle ne le voulait paraître. Elle n'avait point été insensible à la démarche des prêtres et à l'accueil que leur avait fait le Saint-Siége. Elle sentait de quel avantage pourraient lui

1. 26 mars 1603. Mss. suppl. franc., $\frac{295}{29}$, t. II, part. I, f° 80. Beaumont à Villeroy.

2. *Id.*, t. I, part. II, 7 janvier 1603.

être, en certaines circonstances, ces dispositions; elle voulait les entretenir, mais sans prendre elle-même aucun engagement. On remarqua, en effet, dans les proclamations terribles qui furent publiées alors aussi bien que dans leur application, des distinctions favorables à ceux d'entre les catholiques que représentaient les prêtres. « Je ne trouve point grand inconvénient, écrivait l'ambassadeur de France, que les prestres retournés de Rome viennent en ce royaulme; car, Dieu mercy, l'édict qui a été faict contre tous ne s'exécute point avec rigueur, et je sçay que la reyne est fort contente de leur procédure en la négociation qu'ils ont faicte à Rome [1]. »

La part de Henri IV se démêlait, malgré tout, dans ces adoucissements : les catholiques considéraient avec étonnement ces premiers effets de son intervention. Ceux d'entre eux qu'on avait vus les plus dévoués à l'Espagne commençaient à se tourner vers lui : « Personius, qui est la partie adverse, écrivait Villeroy à Beaumont, m'a faict assurer ces jours passez qu'il désire se justiffier envers le roy, qu'il veut estre son serviteur et reconnoistre Sa Majesté pour principal protecteur des catholiques en Angleterre [2]. » L'ambassadeur de France annonçait à son tour de

1. Mss. suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I, part. II. 7 janvier 1603.
2. *Id.*, t. II, part. I, f° 49. 2 févrer 1603.

semblables changements : « Le parti opposé diminue de jour en jour : si la reyne les (prestres anglois) endure, sans doubte ils tireront tous les catholiques [1]. »

Telle était la situation des esprits, lorsque la mort d'Élisabeth menaça de remettre tout en question. Jalouse jusqu'au bout de son autorité, Élisabeth s'était refusée à se désigner un successeur, comme pour ne pas devancer elle-même l'inévitable déchéance que lui préparait le tombeau. Dans cette incertitude, les ambitions les plus contraires s'agitaient autour de sa triste et amère vieillesse. C'était comme un renouvellement des prétentions que la Ligue avait suscitées en France. Campée en Irlande, où ses armes entretenaient la guerre, l'Espagne convoitait pour une infante le trône d'Angleterre. Le Saint-Siége, s'efforçant de concilier avec l'intérêt de l'Église le sentiment national, proposait lady Arabella Stuart, nièce de l'infortunée victime d'Élisabeth. Henri IV, avec plus d'ardeur contre l'Espagne que de préférence personnelle, secondait l'avénement de Jacques, roi d'Écosse. Jacques était protestant; mais sa naissance, comme le vœu de l'Angleterre, l'appelait à la couronne, et, n'eût-il pas confirmé lui-même les espérances par les promesses les plus formelles, on aurait encore pu pen-

1. Mss. suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. II, part. I. 23 février 1603. Beaumont à Villeroy.

ser que le fils de Marie Stuart regarderait avec complaisance les catholiques [1].

C'était l'attente de Henri IV. Il n'allait pas cependant jusqu'à se flatter de voir le rétablissement de la vieille foi suivre la mort d'Élisabeth. Il appréhendait même qu'une opposition précipitée de la part des catholiques ne prévînt contre eux le nouveau roi d'Angleterre, et, comme il jugeait impraticable la combinaison qu'avait appuyée la cour de Rome, il les invitait à se ménager par une prudente réserve la bienveillance du prince qui allait régner sur eux [2].

Ces conseils furent écoutés. Jacques Ier, dont le nom était enfin tombé des lèvres mourantes d'Élisabeth, monta sur le trône, et les catholiques se tinrent en paix, les uns favorables, les autres résignés à son avénement [3]. Les premières instructions de Henri IV à son ambassadeur portèrent sur deux points : l'indépendance des Provinces-Unies et la tolérance envers les catholiques. Comme il avait fait pour la reine, il

1. « Beaucoup de personnes ont opinion qu'a son advenement, il voudra recueillir et obliger un chacun et qu'il permettra la liberté ou la tolerance de la religion catholique; au moins puis-je assurer Vostre Majesté qu'il l'a ainsy promis et signé de sa main a un grand de ce royaulme. » 28 mars 1603. Beaumont au roi. Suppl. franc., $\frac{295}{29}$, t. II, part. I, f° 122.

2. *Lettres missives*, t. VI, p. 61.

3. Beaumont à Henri IV. 8 avril 1603. Suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. II, part. I, f° 140.

s'efforçait d'intéresser à la protection des catholiques l'autorité de Jacques Ier. Il invoquait, auprès de lui, son propre exemple; il lui montrait la merveilleuse influence que, dans un royaume si longtemps déchiré par les haines religieuses, sa douceur lui avait conquise sur les esprits les plus hostiles [1]. En même temps, il méditait d'opérer un rapprochement entre ce prince et le Souverain Pontife.

Revenu des dernières illusions qu'une politique aveugle avait entretenues autour de lui, Clément VIII était de plus en plus entré dans les vues de Henri IV. Il espérait obtenir la conversion du roi d'Angleterre : il comptait au moins l'amener à des mesures favorables envers les catholiques, et ne négligeait, pour sa part, aucune occasion de se concilier sa confiance. Henri IV informait Jacques Ier de ces bonnes dispositions : il lui faisait lire les lettres qu'il avait reçues de son ambassadeur près la cour de Rome, lettres dans lesquelles était vantée la modération du Souverain Pontife, et il engageait le roi à entretenir ce « bon mesnage [2]. »

1. 15 août 1603. Mss. suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. II, part. II.

2. *L ttres missives*, t. VI, p. 484. — Voyez aussi, p. 169. A M. de Beaumont. « J'ay commandé vous estre envoyé un extrait de la dernière lettre que m'a escripte mon ambassadeur à Rome, faisant mention des propos qu'il avoit eus avec le Pape concernant le dict roy d'Angleterre, afin que vous sçachiés les *bons offices que je continue* a faire au dict roy envers luy, et

Jacques, il faut le dire, répondait mal à ces représentations. D'une mobilité tour à tour puérile et violente, alliant dans son engouement théologique des prétentions contradictoires, très-jaloux de ses prérogatives religieuses, et, en même temps qu'il méconnaissait la suprématie du pape, témoignant une crainte extrême de son excommunication, désirant, comme la garantie nécessaire de la paix européenne, la fin des luttes de croyances, et s'emportant au seul mot de liberté de conscience [1], il eût voulu conserver à la fois la primauté de l'Église anglicane, l'amitié du Souverain Pontife et le droit d'opprimer les catholiques. De là, dans les dispositions de ce prince, des revirements continuels, renversant les espérances à peine formées.

Cependant Henri IV ne se décourageait pas. S'il ne pouvait obtenir une loi positive qui établît la tolérance, il s'attachait du moins à entretenir l'assoupissement des rigueurs, comptant les éteindre par la désuétude. Il profitait des frayeurs que l'excommunication inspirait à Jacques pour l'engager, s'il tenait à être respecté à Rome, à laisser en paix les catholiques. Un moment,

la moderation et droicte intention qu'y apporte Sa Saincteté, pour luy representer l'un et l'autre, ainsy que vous jugerés a propos pour valoir et servir a ce que vous sçaurés estre de mes intentions. »

1. Suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. II, part. II. Lettres de Beaumont du *23 juillet et 20* août 1603.

Jacques I[er] exprima le vœu de correspondre directement avec le pape. L'ambassadeur de France s'en inquiéta comme d'une preuve de défiance envers son maître ; mais Henri IV, loin de se prêter à ces alarmes, encouragea la pensée du roi d'Angleterre [1].

C'était du côté des catholiques que Henri IV trouvait le plus de correspondance à ses avis. Son intervention active et patiente lui gagnait les esprits. Le pape Paul V se rangeait, comme Clément VIII, à ses conseils, qu'il jugeait « sains et prudents [2], » et un catholique anglais, racontant à Personius une entrevue qu'il avait eue avec le roi de France, lui disait qu'il avait été « tellement content et satisfait du zèle et des bonnes intentions de Sa Majesté pour l'avancement de la religion catholique en Angleterre, qu'il croyoit qu'elle seule procédoit avec syncérité au faict de l'honneur de Dieu, et tous les aultres par interest [3]. »

Une circonstance servit puissamment ce retour. L'Espagne, désireuse de détacher Jacques I[er] de l'alliance française, et voyant sa propre influence décroître

1. 3 janvier 1604. Le roi à Beaumont : « Je ne suis pas d'avis que nous divertissions le dict roy et ses conseillers de s'adresser directement au pape pour traicter des affaires des catholiques ; car ceste voye seroit plus seure et honorable au dict roy que toute aultre. » Mss. Suppl. franç., $\frac{295}{29}$ t. III, part. I.

2. Lettre du cardinal du Perron au roi. 28 juin 1605. *Ambass. et Négot.*, p. 372.

3. *Id.*, *ibid.*

parmi les catholiques, délaissait leur cause. Par un mauvais office que se rendaient avec une regrettable émulation les deux antagonistes, elle prévenait le monarque anglais contre Henri IV; elle lui montrait dans les efforts de ce prince pour ses coreligionnaires l'ambition de se créer un parti en Angleterre [1]; et il arriva soudain qu'on apprit tout à la fois la conclusion d'un traité de commerce entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, et le renouvellement des édits contre les catholiques (1604). Ceux-ci furent révoltés de cette coïncidence. « Ils blasphement contre les Espagnols, mandait Beaumont, de ce qu'au lieu de leur avoir procuré quelque soulagement par cette paix, leur condition en est empirée [2]. » C'était pour eux une nouvelle raison de se rapprocher du roi de France. Ainsi pensait le Souverain Pontife. « La tiédeur et négligence des Espagnols, écrivait de Rome le cardinal du Perron, lesquels on luy a représenté n'avoir eu en leur paix aucun souci des catholiques, luy a fait davantage estimer l'intervention de Vostre Majesté [3]. »

Vers la même époque, un envoyé des jésuites anglais, qui s'étaient jusque-là montrés peu confiants dans la politique française, se présentait à Henri IV. Il

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 484.
2. Beaumont à Villeroy. 17 septembre 1604. Mss. suppl. *franç.* $\frac{295}{36}$, t. IV, part. I.
3. *Lettre* du cardinal du Perron déjà citée.

le remerciait de son zèle pour les catholiques, et le priait de prendre sous sa protection ceux de son ordre, « déclarant, raconte Henri IV à son ambassadeur, vouloir doresnavant despendre entierement de moy, se gouverner en toutes choses par mes conseils et volontez, tant en Angleterre qu'à Rome, où ils ne vouloient, à l'advenir, escrire ny entreprendre aucune chose sans me le faire sçavoir par vostre moyen, pour apres en user comme je jugerois estre pour le mieux et leur manderois [1]. » Henri IV répondait à ces ouvertures par ses conseils. Tandis qu'il exhortait Jacques à la justice, il faisait entendre aux catholiques « qu'ils se gouvernassent avec tant de patience et d'obéissance aux loys du royaulme que le roy et ses conseillers n'y eussent occasion quelconque de prendre ombrage et deffiance. » Il leur rappelait qu'ils s'étaient « mal trouvez » des avis contraires que leur avaient

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 481. Il faut noter ici entre Henri IV et Villeroy, qui écrivait après lui à l'ambassadeur, une nuance importante. Quoique sincèrement catholique, l'ancien ligueur est plus réservé que le roi. Il déclare à Beaumont que s'il eût été présent au moment de la visite de l'envoyé des jésuites, il eût probablement prié Henri IV de ne pas le recevoir. Il appréhende de voir Jacques Ier se convertir, de peur qu'une fois catholique, il ne s'allie plus étroitement avec l'Espagne. Il envoie à l'ambassadeur des pouvoirs que le roi a obtenus du pape pour que l'aumônier de l'ambassade puisse étendre son ministère aux catholiques anglais; mais il lui recommande de n'en permettre l'usage qu'à la dernière extrémité.

donnés les Espagnols. Il leur montrait, dans leurs propres divisions, la principale source de leurs maux, et les conviait à « une réunion generale, laquelle, disait-il, j'estimois utile et necessaire [1]. »

Ces heureux présages durèrent peu. La conspiration des poudres, crime isolé de quelques fanatiques, allait provoquer contre des milliers d'innocents les mesures les plus cruelles. Devant cette nouvelle épreuve, les catholiques demeurèrent patients et héroïques. On en vit plusieurs, qui s'étaient tenus cachés durant les jours tranquilles, surgir tout à coup, et confesser leurs croyances aux lueurs sinistres de la persécution. Sous l'épouvante de lois *plus barbares que chrétiennes* [2], comme parlait Villeroy, la foi des martyrs reparaissait. Des scènes étranges se produisaient parmi ces violences ! Défense avait été faite de garder en aucune maison des serviteurs catholiques, et il se trouvait que la prohibition atteignait ceux-là même en faveur de qui elle semblait établie. « Il y en a une infinité (de ces serviteurs) chez les protestants, écrivait l'ambassadeur de France, desquels il leur fâche extrêmement de se défaire, pour reconnaître plus de fidélité en eux qu'en ceux de leur religion même [3]. »

Ces terribles surprises n'arrêtèrent pas les efforts de

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 483.
2. *Ambass.* de M. de la Boderie, t. I, p. 172.
3. *Id.*, *p. 230.*

Henri IV. Il venait d'adresser à son nouvel ambassadeur, M. de la Boderie, les plus pressantes instructions. En félicitant le roi d'avoir échappé au complot qui menaçait ses jours, l'ambassadeur devait lui représenter, par l'exemple même de ce crime, à quelles extrémités les persécutions pouvaient porter les âmes désespérées ; il devait l'exhorter à punir sévèrement les vrais coupables, mais lui recommander de ne pas envelopper dans ses vengeances tant d'innocents qui ne les méritaient pas, et qui, comme le Souverain Pontife calomnieusement accusé par la haine, abhorraient plus que personne de tels forfaits. Toujours soigneux d'écarter les défiances, c'était dans l'intérêt même du roi, c'était « comme chose conjoincte au bien de ses serviteurs et de ses royaulmes, » que Henri IV lui adressait ces conseils[1].

Tels furent les premiers avis que la Boderie, dans le silence coupable de l'Espagne, fit entendre en faveur des catholiques. Ils n'avaient pas réussi à empêcher la publication des édits, et l'on peut se former une idée des dispositions du gouvernement britannique, lorsqu'on voit l'ambassadeur considérer comme une sorte de victoire le simple bannissement des ecclésiastiques[2]. On reconnut bientôt à d'autres

1. Instruction *à M. de la Boderie.* — *Ambass.*, t. I, p. 22.
2. *Id., t. I, p. 120.* « En quoy, dit à ce sujet l'ambassadeur,

signes que, pour être au-dessous de sa sollicitude, l'influence de Henri IV n'avait pas disparu. Pendant que des remontrances étaient adressées à l'ambassadeur d'Espagne, parce qu'il recevait des catholiques dans sa chapelle, l'ambassadeur de France remplissait librement le même devoir : « On ne voit moins courre les pauvres catholiques qui viennent ceans, écrivait-il. Vrai est que j'y apporte le plus de discrétion, et y fuis autant l'ostentation, comme les autres la recherchent[1]. » En l'absence des prêtres anglais, bannis ou cachés, Rome avait, sur la demande de Henri IV, envoyé des pouvoirs plus étendus à l'aumônier de l'ambassade française.

Le Saint-Siége s'était ému à la nouvelle des rigueurs déployées contre les catholiques. On ne pouvait s'en étonner. Henri IV n'avait cessé de faire entrevoir à Jacques Ier les orages que ses procédés amasseraient contre sa couronne. Il s'agissait pourtant de les conjurer et d'empêcher entre le Souverain Pontife et le roi d'Angleterre un éclat dont les catholiques eussent seuls porté la peine. Deux brefs avaient été lancés par le pape pour interdire à ceux-ci le serment que Jacques exigeait d'eux, et que plusieurs avaient cru

comme en ce qu'ils font encore pour adoucir les dits reglements, je vois certes que l'office que j'ai fait de la part du roi n'a pas été inutile. »

1. *Ambass.*, t. I, p. 320.

pouvoir prêter. Henri IV obtint de Paul V qu'il n'irait pas au delà de ces démonstrations, et qu'avant de recourir à d'autres mesures, il le consulterait. Tout empressé de faire connaître à Jacques ces concessions du Saint-Siége, il le priait d'y répondre par une plus grande tolérance, et comme il le savait occupé à composer un traité contre l'autorité de la Chaire apostolique, il l'invitait à s'abstenir de ces discussions, aussi contraires à sa dignité qu'à la paix commune.

Mais Jacques avait trop laborieusement préparé son livre pour y renoncer de la sorte. Il n'eut de repos qu'il ne l'eût achevé et publié. Les théologiens catholiques ne manquèrent pas de relever la royale agression. Leurs réponses causèrent à ce singulier controversiste un vif déplaisir. Il eût voulu les voir interdites dans le royaume de France, et il se plaignit à l'ambassadeur de la liberté que leur laissait Henri IV. Loin de les prohiber, Henri IV avait, en effet, couvert de sa protection quelques-uns de ces écrits. C'est ce qui résulte de la lettre suivante, où il refuse spirituellement de faire droit à la demande du roi d'Angleterre: « J'ay sceu, écrit-il à M. de la Boderie, la plainte que le comte de Salisbury vous a faicte des livres qui ont esté faicts et publiés icy contre celuy du roy son maistre, et mesme de celuy qui a comparu avec ma permission : vous ayant néantmoins faict paroistre

estre plus mal content de la qualité des auteurs que de la substance d'iceux. Sur quoy vous luy dirés que, comme il y a peu de personnes en la chrestienté, egales en qualité au dict roy, qui soyent versées en telles matières et capables d'en faire des livres comme luy, il a fallu employer des docteurs en théologie pour dignement s'en acquitter : ce que j'ay voulu estre faict avec toute reverence et moderation pour son respect, et qu'ainsy qu'il affectionne la deffence de la religion de laquelle il fait profession, il doist croire aussy que *nos consciences nous obligent de deffendre la foy en la croyance de la nostre, que vous lui ferez recognoistre estre tout autrement fondée et exercée qu'il ne la représente* par son dict livre : a quoy je me suis trouvé plus obligé que les aultres, puisque j'ai reçu son livre ; mais que tant s'en fault que j'aye permis la dicte publication pour faire autre chose qui pust luy estre desagreable, et que j'ay eu tout aultre intention ; que davantage il n'ignore pas que celuy qui entreprend de composer et publier des livres, principalement en matiere de religion, est subject a estre contredict par personnes de toutes qualités, qui ont les lettres et la religion en recommandation. Je m'asseure que vous aurés rendu capable le dict roy de ces raisons, s'il vous a jetté en ces propos[1]. »

1. *Lettres missives*, t. VII, p. 850. 27 février 1610.

ı la sincérité des croyances de Henri IV avait be-
ı d'un nouveau témoignage, on pourrait assuré-
:nt le demander à cette lettre, et non-seulement aux
rmes de cette lettre, mais encore aux circonstances
ans lesquelles elle fut écrite. On était aux premiers
nois de cette fatale année de 1610. Le démêlé de
Clèves avait éclaté; les menaces de guerre grondaient dans toute l'Europe. L'intérêt de Henri IV était de ne donner à Jacques aucun motif de plainte, afin de resserrer avec lui une alliance plus que jamais nécessaire. C'était dans un pareil moment qu'il refusait de satisfaire aux susceptibilités si vives du roi d'Angleterre.

Il avait fait plus. L'esprit toujours frappé des triomphes qu'avait procurés à la foi catholique la célèbre conférence du cardinal du Perron avec du Plessis-Mornay, il eût voulu envoyer près du roi d'Angleterre l'habile et savant théologien. Des négociations furent engagées, par ses ordres, pour obtenir l'introduction du cardinal à la cour de Londres. Il se fût présenté, non comme un membre du sacré collége et un légat du pape, mais comme grand aumônier de Sa Majesté, dépêché par elle seule. Jacques Ier ne se prêta point à ces tentatives. Recevoir, à quelque titre que ce fût, un cardinal, un homme qui « faisoit profession de convertir » un homme qui « avoit été l'instrument de la conversion du roy son frère, »

c'eût été, à ses yeux, trahir la cause protestante [1]. Le projet fut abandonné.

Du moins, le vent des persécutions s'était, pour quelque temps encore, apaisé. L'inquiète surveillance dont les catholiques étaient victimes commençait à se relâcher. « C'est bien la vérité, écrivait la Boderie, que les catholiques sont moins persécutés qu'ils n'ont été depuis que je suis par deçà, et encore m'asseure-t-on qu'il a été faict commandement à tous ceux qu'on envoie tous les ans par les provinces pour les rechercher, de s'y porter plus modérément que jamais. J'en ai parlé maintes fois au roi et au comte de Salisbury, et leur ai dit combien un peu plus de tolérance acquerroit de tranquillité pour le présent et pour l'avenir à leur État. Je ne voudrois pas dire que ce fut cela qui a causé ce changement ; mais aussi ne crois-je pas qu'il y ait nui [2]. »

C'étaient là, assurément, de bien faibles résultats; mais, si faibles qu'ils fussent, la politique espagnole les eût-elle jamais obtenus? Pour les apprécier à leur véritable mesure, il ne faut pas les comparer avec la liberté que par un exemple unique la monarchie française accordait, à l'heure même, aux protestants; il faut envisager les pratiques ordinaires de la Ré-

1. *Ambass.* de la Boderie, t. IV, p. 394.
2. *Id.*, p. 271. 14 mars 1609.

forme, et se rappeler que loin d'ouvrir l'ère de la tolérance, elle avait partout remporté et maintenu ses triomphes par la force.

Nous verrons plus tard Henri IV intervenir auprès des Provinces-Unies en faveur des catholiques, et là comme en Angleterre, nous reconnaîtrons que si quelque interruption est apportée aux rigueurs, c'est à la seule influence du roi qu'elle est due.

Henri IV ne se contentait pas de protéger les catholiques étrangers auprès des États protestants ; il s'appliquait encore à défendre le pouvoir temporel du Saint-Siége et à relever son autorité morale en Europe, devant les réformés comme devant les catholiques.

III

HENRI IV ET LA SOUVERAINETÉ DU SAINT-SIÉGE.

Plans généraux de Henri IV pour faire garantir par toutes les puissances, catholiques et protestantes, les possessions du Saint-Siége. — Ses témoignages réitérés de déférence envers la Papauté. — Clément VIII. — Léon XI. — Paul V. — Intervention de Henri IV pour faire restituer au Saint-Siége le duché de Ferrare (1597). — Différend du pape Paul V avec la république de Venise (1606). — L'Espagne excite les deux parties : l'Angleterre anime Venise contre le pape. — Henri IV médiateur. — Ses représentations au Sénat de Venise. — Ses prières au pape. — Son énergique réponse à l'ambassadeur vénitien. — Son zèle pour amener une pacification. — Il y réussit. — Sa vigilance pour que les promesses, dont il s'est fait lui-même garant auprès du pape, soient rigoureusement accomplies. — Déplaisir de l'Angleterre et humiliation de l'Espagne. — Reconnaissance que le pape et les Vénitiens manifestent à la fois envers Henri IV. — Conclusion sur les négociations religieuses de Henri IV. — Ce prince a détruit toute confusion entre la cause de la maison d'Autriche et celle de l'Église, entre la liberté de conscience et la Réforme.

C'était un des grands desseins de Henri IV d'asseoir sur des garanties durables les possessions du Saint-Siége, et de lui faire reconnaître par les États protestants eux-mêmes une sorte de primauté d'honneur

qui l'élevât au-dessus des différends de la chrétienté [1]. Il mit tous ses efforts à avancer l'accomplissement de ce projet, et de ses deux mains tendues, l'une au Souverain Pontife, l'autre aux princes protestants, il eut à cœur de ménager entre eux un rapprochement.

Pendant que son influence grandissait à Rome, il ne perdait aucune occasion de manifester devant les autres puissances ses sentiments envers la Papauté. Élisabeth et Jacques Ier, aussi bien que les princes d'Allemagne, en avaient reçu plusieurs fois le témoignage; et le landgrave de Hesse, dans la visite qu'il lui fit à Fontainebleau, s'étonna d'entendre le roi lui « vanter sa propre confiance dans le pape [2]. » Par là Henri IV accoutumait les esprits les plus prévenus à l'idée d'une entente avec le Saint-Siége, et ce monarque, le plus patriote et le plus indépendant des souverains, démentait par son vivant exemple les appréhensions qu'excitait contre le droit des couronnes la suprématie pontificale.

C'était sans doute cette politique qu'avait entrevue Sixte-Quint, lorsqu'il appelait de ses vœux prophétiques la conversion de Henri IV. De quelle ardeur ne se fût-il pas associé aux desseins du roi, le grand

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 269.

2. *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant, publiée par M. de Rommel*, p. 74.

pontife dont les derniers jours se passèrent à mettre en dehors des prétentions de la conquête ou des entraînements de la révolte la cause de l'Église ! Lorsqu'il repoussait les conseils violents de l'Espagne, lorsque éclairé sur les entreprises de la Ligue, il lui refusait son appui comme à « une ambition fondée sur un faux prétexte de religion, » lorsqu'il accueillait l'ambassadeur de Henri IV encore protestant, et admettait dans Rome les envoyés de plusieurs princes de l'Allemagne, lorsque enfin, portant ses regards sur l'Angleterre, il faisait entendre, au sujet de la reine Élisabeth, des paroles de douceur, n'était-ce pas le même accord qu'il voulait par les mêmes moyens préparer [1] ? N'eût-il point reconnu sa pensée dans la pensée de Henri IV ?

Depuis la conversion de Henri IV jusqu'à sa mort, trois papes se succédèrent sur le trône de saint Pierre.

Le sage et pieux Clément VIII avait donné libre carrière, après l'abjuration du roi, au mouvement qui déjà le portait vers lui. Il l'avait soutenu contre les accusations de l'Espagne, il lui avait ménagé à lui-même des alliances en Italie, et, s'inspirant à son tour de ses conseils, il avait montré tant de modération que Jacques I[er] et les protestants français avaient

1. Ranke, *Histoire de la Papauté*, t. III, p. 322, etc.

artagé, en apprenant sa mort, les regrets des catho-
iques[1].

Le cardinal de Médicis, archevêque de Florence, lui succéda sous le nom de Léon XI. Très-aimé de Clément VIII, lié de parenté avec le grand-duc de Toscane, Alexandre de Médicis était au nombre des cardinaux qui avaient le plus vivement encouragé le pape à prononcer l'absolution de Henri IV. A la suite de ce grand événement, il s'était rendu en France comme légat du Saint-Siége. Il avait charmé Henri IV. Le roi ne parlait que du bon et vertueux cardinal: « Il lui sembloit, disait-il, que c'estoit un ange et non un homme qui luy eust été envoyé[2]. »

La nouvelle de son exaltation fut un triomphe pour la France. Henri IV en ressentit une telle satisfaction qu'il voulut la faire connaître par des fètes inaccoutumées. « Je vous confesse, écrivait-il au cardinal de Joyeuse, que j'ay esté si surpris et ravy de joye de

1. Voyez plus haut, p. 23, et les Lettres de Beaumont à Henri IV : « Il (Jacques) me parla avec beaucoup de desplaisir de la mort du pape, louant sa modération et son inclination à conserver la paix avec la chrestienté... » 4 avril 1605. Quant aux sentiments de Clément VIII envers Henri IV, voici ce qu'en escrivait Villeroy : « Nostre maistre a perdu en luy un tres bon pere, lequel estoit si bien informé des droictes intentions de Sa Majesté, qu'il n'estoit plus au pouvoir de personne de luy en donner mauvaise impression. » A M. de Beaumont, 26 mars 1605. Mss. suppl. franç., $\frac{295}{30}$, t. IV, part. II.

2. *Amb. et Négot.* du cardinal du Perron, p. 51.

l'advis du bon Pape que Dieu nous a donné, que je me suis laissé emporter à des démonstrations et signes d'allegresse et actions de grâces à Dieu, non telles que je devois, mais toutes aultres qu'ont esté celles qui ont esté pratiquées en cas semblables par les roys mes predecesseurs, non seulement à Fontainebleau, où j'estois, mais aussy en toutes les provinces et villes de mon royaulme, et specialement en celle de Paris, où la ressouvenance de la bonté et des vertus de nostre bon Pere s'est trouvée encore si fresche et si entiere aux cœurs de tous les citoyens de toutes qualités, que chascun s'est acquitté de ce devoir à l'envy l'un de l'autre[1]. »

Le pontificat de Léon XI fut malheureusement de courte durée. Quelques mois s'étaient à peine écoulés, qu'un nouveau Pape, Paul V, de la famille des Borghèse, l'avait remplacé. Sans être attaché par des liens aussi intimes à l'influence française, Paul V s'y montra généralement favorable. Son cœur d'apôtre souffrait sous les calculs du politique. Parfois il sembla se rapprocher des combinaisons de l'Espagne, qui, s'annonçant à grand bruit, promettaient d'emporter de plus rapides triomphes. Mais il éprouva que ces entreprises n'arrivaient qu'à multiplier les périls, et on le vit, dans toutes les conjonctures importantes, dans

1. 16 avril 1605. *Lettres missives*, t. VI, p. 401.

les affaires d'Angleterre comme dans son différend avec la république de Venise, s'en remettre finalement aux avis de Henri IV. Ce qu'il souhaitait avec ardeur, ce qu'il s'efforçait d'obtenir, à l'exemple de ses prédécesseurs, c'était la réconciliation des deux grandes puissances catholiques; il s'appliqua, dans ce but, à conserver entre elles la balance égale, soigneux de ne pas offenser l'Espagne, même quand il se rangeait aux conseils de la France.

Deux occasions furent données à Henri IV de faire paraître le caractère de sa politique envers le Saint-Siége.

Ce fut d'abord, sous Clément VIII, l'occupation du duché de Ferrare (1597).

Don César d'Este s'était porté souverain de ce duché au mépris des droits du Saint-Siége, et il l'avait envahi par la force. L'usurpation était flagrante. Le duché de Ferrare faisait partie de l'exarchat de Ravenne, que Pepin avait donné, pour le bien de la chrétienté, à la chaire de saint Pierre[1]. Les Papes en avaient in-

1. *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. I, p. 490. « Cette donation, disait d'Ossat, est le premier titre et droit que le Saint-Siége eut jamais en Ferrare et en toute la Romagne. Laquelle donation, faite par Pepin, fut depuis confirmée par Charlemagne, son fils, étant à Rome en l'an 773, et depuis par le roi Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, en l'an 817. De façon qu'en prêtant secours au pape pour Ferrare, Votre Majesté aura conservé et recouvré au Saint-Siége le bien que vos prédécesseurs lui ont fait autrefois. »

vesti, de leur pleine autorité, les princes de la maison d'Este, sous condition de retour, à défaut d'héritiers mâles légitimes. La condition venait de s'accomplir par le décès du dernier duc, Alphonse II, mort sans enfants. C'était donc à Clément VIII que le duché devait être rendu : aussi, après avoir inutilement averti don César, le Saint-Père n'avait-il point hésité à l'excommunier et à ordonner contre lui une levée de seize mille hommes.

Mais, en présence de l'inaction ou de la complicité sourde des autres puissances, le triomphe du Pape demeurait incertain. Ce triomphe, chose remarquable ! les petits États, accablés sous le joug espagnol, se montraient les plus ardents à le désirer, dans l'espoir que la prépondérance du Saint-Siége préparerait leur affranchissement. L'Espagne, au contraire, appuyait secrètement les efforts du prétendant : « Le roi d'Espagne, écrivait le cardinal d'Ossat, craint particulièrement la grandeur temporelle du Pape, qui, sur tous autres, peut moyenner son abaissement et la liberté de l'Italie, que les Espagnols oppriment[1]. »

Les mêmes motifs dictaient à Henri IV une attitude tout opposée. Il embrassa résolûment la cause du Saint-Siége, et l'on apprit soudain que le duc de Luxembourg s'était rendu auprès du Pape et avait

1. *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. I, p. 484.

mis à son service l'épée du roi de France. A cette nouvelle, l'émotion fut extraordinaire. C'était, de la part des Italiens, un concert de louanges envers Henri IV. « Il ne se parle d'autre chose à Rome, disait encore d'Ossat, et il semble que les forces du Saint-Siége en soient multipliées et celles de don César ravalées[1]. »

Un mois après, les armes étaient tombées des mains de don César, et le Pape reprenait sans coup férir possession du duché de Ferrare. Personne ne douta de la part qu'avait eue l'intervention de Henri IV dans la paisible fin d'une lutte dont on n'avait osé jusque-là prévoir la durée[2]. Clément VIII, dans l'élan de sa gratitude, s'écriait : « Nous rendons grâces à Dieu de ce qu'en un temps si difficile, et auquel la république chrétienne est troublée, il a voulu nous donner un tel fils et défenseur[3]. »

1. *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. I, p. 490.

2. « Notre roi, écrivait à Villeroy le cardinal d'Ossat, est béni par toute cette cour et par tout le peuple, qui lui attribue une grande partie du recouvrement que le Saint-Siége a fait d'un si grand et principal membre. » *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. I, p. 497. — Et il disait des Espagnols : « Ils demeurent fort confus de son accord, tant pour voir agrandir le Saint-Siége auquel ils se sont montrés contraires que pour ce que leur roi, qui se tient pour arbitre et modérateur des choses d'Italie, ni aucun de ses ministres, n'a eu aucune part ni sentiment de cet accommodement. » On va voir que neuf ans plus tard, Fresnes-Canaye peignait dans les mêmes termes l'attitude de l'Espagne après la pacification de Venise et du Saint-Siége.

3. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, liv. II, p. 274.

C'est encore par les efforts de Henri IV que devait être pacifié, neuf ans plus tard, le différend du Saint-Siége avec la République de Venise.

La République avait rendu plusieurs décrets, dont les principales conséquences étaient de soustraire des prêtres accusés de crimes à la juridiction ecclésiastique jusque-là admise, d'empêcher l'établissement de congrégations nouvelles et de défendre aux laïques toute donation de biens au clergé. Le pape Paul V s'offensa de ce renversement arbitraire des lois sous lesquelles avait toujours vécu l'Église. Il demanda la révocation de ces mesures : sur le refus de la République, il prononça contre elle l'excommunication et frappa d'interdit tout son territoire. La lutte était engagée : les passions suscitées par la Réforme se ranimaient; un nouveau schisme menaçait la chrétienté.

Les trois politiques qui divisaient l'Europe parurent dans ce démêlé. L'Espagne craint de voir tomber son influence; elle propose son concours aux deux parties; elle les condamne et les excite à la fois l'une l'autre pour les mettre aux prises, et se faire de leur affaiblissement mutuel une force dans la Péninsule [1]. L'Angle-

1. Péréfixe, *Histoire de Henri IV*, p. 351. « Les Espagnols avoient l'œil au guet pour faire leur profit de ces divisions, et sous main jetoient de l'huile sur le feu, quoique ouvertement ils fissent semblant de l'éteindre. Car d'un côté ils échauffoient *les Vénitiens* et leur mettoient le cœur au ventre pour soute-

terre applaudit à une querelle qui lui présage l'abaissement de la Papauté; elle félicite la République d'avoir secoué « la tyrannie du Pape[1]; » elle s'offre à la soutenir de ses vaisseaux et de ses armes, et le nombre des Anglais qui demandent à combattre pour la Seigneurie est si grand que, « si elle les vouloit accepter, dit notre ambassadeur à Londres, elle tireroit a moitié d'Angleterre[2]. »

Au premier bruit de la rupture, Henri IV avait vu le péril. Une nouvelle guerre de religion se préparait. La Réforme et l'Espagne allaient se disputer l'Italie, comme elles s'étaient disputé la France, et la confusion allait renaître entre le Saint-Siége et la maison d'Autriche. C'était la ruine de sa politique : il en fit sortir son triomphe. A la fois ferme et conciliant, refusant de se prononcer, pour être écouté des deux parties, il leur présente sa médiation, et avec des accents

nir leurs droits, et de l'autre, ils ordonnoient à leurs gouvernemens de Naples et de Milan de servir le Saint-Siége avec toutes leurs forces. » Voyez aussi les lettres de l'ambassadeur de France à Venise, Fresnes-Canaye, *Ambass.*, t. III, p. 79. 16 juin 1606. A M. de Commartin. « Je m'esbahis de voir que les Espagnols fassent semblant en vos quartiers d'estre partisans de Sa Saincteté, et icy au contraire, non-seulement ils sont neutres, mais mesme leurs interests les font parler à l'advantage de ce Senat. » *Id. Lettre* au roi, p. 30. 28 juin 1606.

1. *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. III, p. 27. 3 mai 1606.

2. *Ambass.* de M. de la Boderie, t. I, p. 138. A Villeroy. 21 juin 1606.

divers, selon qu'il s'adresse au Saint-Siége ou à la République, il les exhorte à un commun accord.

A l'envoyé de Venise, qui sollicitait son appui, il fait entendre cette réponse : « L'alliance de l'Église, dont je suis le fils aisné, m'est plus précieuse et plus estroicte que toutes les aultres. Personne ne voudra quitter Rome pour Venise, ny sainct Pierre pour sainct Marc, et moy moins que tous, de qui les prédécesseurs ont passé les Alpes tant de fois pour secourir les Papes. Ne doubtez point qu'en vous roidissant contre les censures, vous ne perdiez parties de vos peuples... Les princes voisins, et surtout le roy d'Espagne, profiteront volontiers de vostre débris; car, en moindre occasion, Florence, Sienne et Pise ont perdu leur première liberté. C'est une invention de Satan qui tasche d'affoiblir les chrestiens par leur division, lorsque leur commun ennemy tend aux abois. Tousjours faudra-t-il venir à quelque composition, ou demeurer à jamais schismatique. Enfin, je ne trouve point dans la révocation de vos décrets tant d'inconvénients que dans le divorce d'avec la chaire apostolique[1]. »

Ses dépêches confirmaient ses paroles. Il pressait son ambassadeur, Fresnes-Canaye, d'exposer au Sénat les raisons qui lui commandaient la modération. Ayant appris que la République avait chassé les jésuites et

1. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, liv. III, p. 766.

publié un manifeste contre l'autorité du Saint-Siége, il consignait ses remontrances dans cette lettre admirable[1] : « ..... Je suis tres marry d'entendre que les choses entre Sa Sainctеté et ce Senat prennent le chemin de desespoir et d'irreconciliation auquel il me semble que les parties s'enfournent de gaieté de cœur et de propos déliberé. Car quelle haste avoient ces Seigneurs d'ajouster le susdict decret aux autres escripts et actes par lesquels ils avoient jà offensé et irrité Sa Sainctеté?..... Comme s'ils esperoient gagner beaucoup en forçant ainsi la patience de Sa Sainctеté, soubs pretexte d'abreger ce schisme! Mais je prevois qu'il en arrivera tout le contraire; car plus les offenses sont grandes, plus elles seront difficiles à reparer et terminer; et ne faut pas que ces Seigneurs croient que les autres princes espousent leur querelle si librement et volontiers qu'ils feroient, si, au lieu d'embrasser les expediens qui leur seront proposez pour l'apoincter, ils recherchent et practiquent ceux qui y sont contraires, en foulant aux pieds ou mesprisant tout à faict la dignité et auctorité ponctificale par toutes sortes d'actions, cependant qu'ils protestent l'honorer et se conserver en l'obeissance du Sainct-Siége.

« ..... Vous dictes que la suspension des dictes cen-

1. A M. de Fresnes-Canaye. 11 juillet 1606. — *Lettres missives*, t. VI, p. 636-642.

sures a esté souvent offerte par le cardinal Vicence et par autres, s'ils eussent voulu la demander, mais qu'ils l'ont toujours rejettée, jugeans ne le pouvoir faire sans s'obliger, au bout du terme qui seroit prefigé par icelle, à donner quelque contentement à Sa Saincteté sur quelques-uns des poincts portez par l'excommunication : chose qu'ils ne veulent faire en aucune sorte, et par tant qu'ils ne consentiront jamais que leur nom y soit employé, mesme avec le mien et en ma compagnie, quand mesme je leur donnerois parolle qu'ils n'en seroient esconduits.

« Je ne puis aucunement approuver ny louer un tel conseil, car c'est proprement couper la broche à tout accommodement que de commencer par une dureté fondée sur une considération dont la conséquence est tres-légère et n'est pas necessaire. Enfin, c'est plustost poinctiller que se mettre à raison ny au debvoir de parvenir au bien d'un accord digne de la prudence de ce Senat et du prince qui le regist, lequel a, par la response qu'il vous a faicte, montré plus d'animosité contre la personne du Pape qu'il n'a eu d'esgard à la tranquillité de sa patrie, ny estimé la sage remonstrance et amiable priere que vous luy avés faicte en mon nom. Car tout ce qu'il vous a dict des intentions du Pape, de son ambition insupportable, des belles parolles avec lesquelles il entend tromper un Senat qui est bien aussy fin à l'entendre et descou-

vrir comme luy à se feindre et dissimuler, avec les reproches de sa conduicte en leur endroict par l'exemple de ses predecesseurs, et les autres propos qu'il vous a tenus à la suite de cela, a esté par luy allegué et representé hors de temps et avec plus de passion que de discretion et utilité. Car, quand tout ce qu'il a voulu vous dire du Pape seroit véritable, estoit-il besoin de le recapituler sur la proposition que vous luy avés faicte de ma part, par laquelle vous luy avés seulement demandé, au cas que je puisse obtenir du Pape la suspension de ces censures, ce que la Republique voudroit faire de son costé pour le contentement de Sa Saincteté, et pour me tesmoigner et à tous les princes chrestiens, qu'il ne tiendra jamais à la dicte République que ceste affaire ne soit traictée avec toute doulceur et respect convenable entre le pere et les enfans? Pourriés-vous leur parler plus respectueusement et équanimeni, pour les acheminer à se mettre en quelque debvoir de correspondre par leur prudence à l'affection et sincere intention de laquelle je suis conduict?

« Quelle raison a ce prince d'attribuer à ambition la déclaration que vous lui avés faicte de la volonté que le Pape protestoit n'avoir jamais eue de blesser l'auctorité de la République, et qu'au contraire Sa Saincteté seroit preste plustost à l'accroistre et augmenter de tout ce qui depend d'elle? Véritablement, il

me semble qu'il eust peu respondre avec plus de moderation et retenue, tant pour le respect qu'il convient et declare vouloir porter à la dignité pontificale que pour ma consideration et pour l'interest que la Republique a de sortir de l'embarrassement où elle se trouve, et, en tous cas, justifier devant Dieu et les hommes son proceder en ceste occasion. Car il faut qu'elle croie que leur cause ne sera favorisée des autres princes et potentats chrestiens, sinon autant qu'elle sera estimée juste, non-seulement au fonds, mais aussy au progrès et en la conduicte d'icelle, et d'autant plus que chacun estime avoir interest pour le bien de son Estat que ce differend soit bientost assoupy et composé pour les divers inconveniens et accidens qui en peuvent naistre : tellement que celle des parties qui sera recognue empescher le dict accord attirera sur elle l'ire de Dieu, le blasme et le reproche des siens, avec la haine et la malveillance de tous les autres ausquels toutes sortes de considerations et raisons m'obligeront de me joindre, voire de servir d'exemple; car, comme Roy Tres-Chretien et premier fils de l'Eglise, je doibs espouser le bien general d'icelle par preference..... »

Au Souverain Pontife, Henri IV tenait un autre langage. Il le suppliait de se prêter à quelque accommodement. « Le Pape, disait-il au cardinal Barberini, ne doit pas se rendre implacable. Le père ne doit déshé-

riter ses enfants que la larme à l'œil[1]. » Il écrivait à Paul V lui-même : « Nous prions Votre Sainctelé..... en contemplation de la tres-affectionnée et singuliere supplication que nous luy en faisons, vouloir escuser, remettre et oublier les faultes que les dicts duc et République de Venise peuvent avoir commises envers Votre Sainctelé et le Saint-Siege, affin qu'ils le puissent amender comme il convient, de quoy ils seront par nous admonestez de se mettre en tout debvoir; estant certain, Tres-Sainct Pere, que plus Votre Saincteté exercera et estendra sa bonté et sa misericorde en ceste action, plus elle obligera toute la Chrestienté à hault louer et benir son saint nom et sa prudence, au grand contentement de ses vrais et affectionnés enfans, et à la confusion des ennemys de l'Église de Dieu, lesquels s'attendent déjà de proffiter extraordinairement de la discorde presente[2]. »

Cependant les Vénitiens ne pouvaient se persuader que Henri IV se tournât jamais contre eux. Leur ambassadeur tenta un dernier effort et vint lui demander quel appui, en cas de guerre, la République aurait à attendre de ses armes. Henri IV ne lui laissa aucun espoir : il lui déclara nettement, raconte un vieil historien, « en la grande galerie du Louvre, le 25 jan-

1. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, liv. III, p. 744.
2. 20 juin 1606. *Lettres missives*, t. VI, p. 625.

vier 1607, qu'il seroit tousjours pour le Pape, mais qu'il feroit tout ce qu'il pourroit pour ne reduire les affaires en ces extremitez; que si les Vénitiens refusoient les conditions que l'on jugeoit raisonnables, on les verroit dans peu de temps la proye de leurs voisins[1]. »

Cette politique, patiemment suivie, devait porter ses fruits. Les dispositions de Henri IV avaient d'abord, à Rome comme à Venise, paru trop réservées. On eût voulu qu'il prît ouvertement parti, et Fresnes-Canaye, fatigué des sollicitations contraires qui lui étaient adressées, invitait le roi à leur imposer silence en se décidant[2]. Henri IV s'y était fermement refusé. Il prévoyait que la première ardeur une fois tombée, une nécessité mutuelle provoquerait des deux côtés un retour vers la paix. Les autres puissances, par leurs conseils violents, avaient rendu d'avance, pour le jour où il serait question d'un accord, leur médiation impossible. Henri IV préparait la sienne par sa modération.

Lorsqu'on vit son ascendant grandir et ses efforts près de triompher, les pacificateurs se présentèrent en foule. L'Espagne, l'empereur, le duc de Savoie vinrent successivement s'offrir au Saint-Siége, s'engageant à lui obtenir des conditions bien plus favorables

1. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, liv. III, p. 744.
2. *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. III, p. 27.

que celles dans lesquelles Henri IV l'exhortait à se renfermer[1]. Ces tentatives retardèrent le dénoûment sans l'empêcher. Le Pape se tourna un moment vers la cour de Madrid; il parut écouter ses propositions. Henri respecta ces incertitudes; il savait que les promesses de l'Espagne n'étaient qu'un leurre, et il comptait que les hésitations du Souverain Pontife seraient courtes. Paul V, éclairé bientôt sur des espérances dont on ne l'avait bercé que pour écarter le roi, revint à lui et le pria de ne point cesser son entremise.

Henri IV reprit l'œuvre. Secondé par ses habiles ambassadeurs, le cardinal du Perron et le cardinal de Joyeuse, qui, tantôt à Rome, tantôt à Venise, portaient, rehaussée par l'autorité de leur rang et par l'éclat de leur renommée, la sagesse de leurs conseils, il pousse activement la négociation. Plus elle approchait du terme, plus il semblait préoccupé. Jamais sa gloire ne s'était mieux confondue avec l'intérêt de la chrétienté. Il insista longtemps dans ses instructions pour qu'une dernière clause, le rappel des jésuites, fût ajoutée à l'accommodement. Il accusait « l'opiniastreté » des Vénitiens, qui se refusaient à « cette juste demande. » Ne pouvant les convaincre, il engagea le

1. *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. III, p. 473, au cardinal de Joyeuse, mars 1607.

Pape à se relâcher de cette exigence, lui représentant, par la voix du cardinal du Perron, que, prolongée sur ce seul point, la résistance de l'Eglise perdrait son grand caractère. Le prince qui avait établi les jésuites à Constantinople, ajoutait le cardinal, saurait bien d'ailleurs les ramener tôt ou tard à Venise. La mesure, en effet, ne fut qu'ajournée, mais ajournée bien au delà du règne de Henri IV. Les jésuites rentrèrent à Venise sous le pontificat d'Alexandre VIII.

Quant aux autres conditions, Henri IV en surveilla avec soin le rigoureux accomplissement. Les ecclésiastiques prisonniers furent remis, comme il avait été convenu, aux commissaires du Pape; le cardinal de Joyeuse donna, au nom du Saint-Siége, l'absolution à la République. Cependant quelques formalités n'avaient pas été observées. La cour de Rome se plaignait que le Sénat de Venise n'eût pas révoqué dans les termes prescrits son manifeste contre l'autorité pontificale; elle lui reprochait en outre d'avoir excepté quelques religieux de la mesure qui devait, sauf les jésuites, les autoriser tous à rentrer. Aussitôt Henri IV, avant même d'avoir vérifié l'exactitude de ces accusations, écrit au cardinal de Joyeuse pour qu'il soit fait droit aux réclamations du Saint-Siége : « Je souhaite d'en-

1. Lettre du cardinal du Perron au roi, 5 avril 1607. — Mss. Fontanieu, portef. 452. — Bibl. nat.

tiere affection, lui dit-il, que Sa Sainctcté soit satisfaicte de l'acte autentique que luy avés envoyé pour confirmer et fortifier le premier, et qu'Elle reçoive bien la revocation sincere que ces Seigneurs annoncent avoir faicte par iceluy; mais en cas qu'il en arrive aultrement et qu'Elle continue et insiste que sur cest article il luy soit donné par la Republique le contentement que je me suis engagé de parole a luy procurer, je veux et entends que vous faciés office envers ce Senat tel que jugerés convenable, à ce qu'il satisface à quoy il m'est obligé, et moy à Sa Saintcté pour ce regard; car je ne puis ny doibs souffrir que ma dicte parole, que je tiens si chere, y demeure embarquée [1]. »

Ainsi se termina, au grand déplaisir de l'Angleterre et à la confusion de l'Espagne [2], une lutte qui avait failli embraser l'Europe.

Cette négociation mit en leur vrai jour les intentions de Henri IV; elle montra quelles diffé-

1. 19 juin 1607. *Lettres missives*, t. VII, p. 279.

2. *Ambass.* de M. de la Boderie, t. II, p. 185. 20 avril 1607. « Vrai est, m'ajouta-t-il (Jacques Ier), qu'il y avoit trois ou quatre choses qui lui donnoient de l'ombrage : la *première, cette grande ardeur avec laquelle Votre Majesté avoit entrepris l'accord d'entre le Pape et la Seigneurie de Venise.* » De son côté, Fresnes Canaye écrivait : « Nos Espagnols en (de la paix) sont *si confus, qu'il y a plaisir à observer leur contenance.* » *Ambass.*, III, p. 518. 7 avril 1607, à M. d'Alincourt.

rences séparaient la cause de la maison d'Autriche de la cause de l'Église, les desseins des protestants des vues du roi de France. Elle rapprocha à la fois de Henri IV la Chaire apostolique et la République de Venise, et, par elles, l'Italie tout entière. La Seigneurie voyait en lui, disait le doge en plein sénat, « le vrai appui du repos et du bonheur de la chrétienté [1], » et, sous le portique de Saint-Jean de Latran, une statue s'élevait à Rome en l'honneur du roi, du défenseur de l'Église, *Propugnatori Ecclesiæ* [2].

Telle fut au dehors la politique religieuse de Henri IV. C'est pour l'avoir laissée dans l'ombre qu'on est arrivé à se former sur les desseins de ce prince une opinion si contraire à l'idée que son siècle en avait conçue. Ne tenant compte ni de son zèle pour les catholiques persécutés, ni de son dévouement envers le Saint-Siége, on n'a reconnu en lui que l'allié des puissances protestantes et l'adversaire de la maison d'Autriche; et, par une autre errreur, on a personnifié dans les puissances protestantes la liberté de conscience, dans la maison d'Autriche l'Église catholique. On peut voir maintenant ce qu'il faut penser de ces confusions; on peut voir si ce grand ennemi de la politique espagnole fut en même temps l'ennemi de

1. Péréfixe, *Histoire de Henri IV*.
2. *Lettres missives*, t. VII, p. 770. Mss. Fontanieu, portef. 458.

la Papauté. On peut juger de la façon dont il comprit la liberté de conscience, et s'il l'associa jamais avec le triomphe de la Réforme. Et cette liberté même, on peut, à la lumière de ce règne, lui assigner sa véritable origine.

Quel démenti la seule histoire que nous racontons n'oppose-t-elle pas en effet aux systèmes qui représentent les protestants comme les fondateurs ou les soutiens de la liberté de conscience! En quel pays, au temps de Henri IV, l'avaient-ils donc établie? En quel pays avaient-ils, peuples ou princes, fondé leur domination par d'autres voies que par la violence? Est-ce en Angleterre, où nous avons montré à quels résultats avaient abouti les pénibles et constants efforts de Henri IV, où un gouvernement, tout nouvellement armé de ses prérogatives ecclésiastiques, déclarait, comme eût fait Philippe II, qu'un État ne saurait souffrir dans son sein la présence de deux religions [1]? Est-ce en Allemagne, où les princes protestants violent sans cesse les stipulations de la paix d'Augsbourg, où calvinistes et luthériens, unis pour dépouiller les catholiques, se déchirent entre eux; où l'un des es-

1. « Elle (Elisabeth) me dit que son peuple n'estoit pas capable de souffrir l'exercice de deux religions et qu'elle se garderoit bien d'alterer la paix de son royaume par ceste confusion. » Beaumont au roi. Septembre 1602. Mss. suppl. franç., $\frac{345}{24}$, t. I, part. II, f° 383.

prits les plus modérés, le landgrave de Hesse, tout empressé à réclamer la liberté en faveur des protestants de Hongrie, exprime la crainte que les tentatives de Henri IV pour adoucir le sort des catholiques de Hollande ne lui aliène la confiance des Provinces-Unies [1]? Est-ce en Hollande, où les États généraux, reproduisant pour leur compte les raisonnements de l'Angleterre, n'accordent qu'à grand peine, et à la seule considération de Henri IV, une misérable et partielle sécurité aux catholiques! Est-ce à Genève, où Calvin avait passé? Est-ce en France, dans cette France elle-même où les protestants du Béarn et de Nîmes refusaient aux catholiques la liberté que l'édit de Nantes accordait à leurs frères?

Non, il n'est pas un pays où le protestantisme ait donné l'exemple de la liberté, pas un coin de terre où il ne se soit présenté en conquérant qui n'accorde rien et qui prétend à tout, où il n'ait flétri l'intolérance que pour la pratiquer à son tour, comme un oppresseur qui ne veut pas être opprimé. Nous ne nous sentons nul goût pour les excès de la politique espagnole; mais, qu'on veuille bien y réfléchir : qui mérite la plus sévère justice, de celui qui défend par

1. *Correspondance inédite de Henri IV et de Maurice le Savant*, édit. Rommel, p. 450. 19 avril 1607.

les armes un ordre de choses anciennement établi, ou de ceux qui, après avoir reproché la violence à leurs adversaires, ne savent, une fois triomphants, que l'employer elle-même pour un culte né d'hier?

Encore serait-il facile de montrer, à côté des souverains protestants trop souvent encouragés dans les mesures rigoureuses par leurs théologiens, la voix du Saint-Siége se faisant entendre aux princes catholiques pour leur recommander la modération : Paul III, par exemple, demandant à François Ier *grâce et pardon* en faveur des dissidents [1]; Clément VIII, toujours opposé, comme l'a reconnu Sully, aux persécutions [2]; Paul V se refusant à consacrer de sa signature la sentence d'expulsion prononcée par Philippe III contre les Maures; Innocent XI apprenant avec déplaisir la révocation de l'édit de Nantes, et disant « qu'il ne pouvoit approuver ni le motif, ni le moyen de ces conversions à milliers, dont aucune n'étoit volontaire [3]; » les plus grands papes enfin, désavouant les horreurs de l'Inquisition espagnole, de cette Inquisition qui portait atteinte, ainsi que l'écrivait un nonce [4], à

1. Cheruel, *Administration de la France*, t. I, p. 171.
2. Voyez plus haut, p. 23.
3. *Mémoires* de Louis Legendre. *Magasin de librairie*, t. V.
4. *Lettre* du nonce Visconti. — Ap. Ranke. *L'Espagne sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III*, p. 256.

l'autorité du Saint-Siége, et contre laquelle ses victimes allaient chercher à Rome un refuge et une protection.

Contentons-nous du moins de l'énoncer ici : la liberté de conscience a été occasionnée, mais non produite, par la Réforme. Elle n'est l'œuvre ni du protestantisme, ni de l'Église. Elle est sortie d'une conception politique accommodée elle-même aux droits et aux besoins nouveaux, et conforme à cet esprit chrétien qui, sous toutes les révolutions, suit son cours et triomphe. Et cette conception, c'est un roi catholique, c'est Henri IV qui, le premier, l'a introduite dans les lois. Henri IV a fondé la liberté de conscience, non pas seulement, ainsi qu'on l'enseigne d'ordinaire, par les garanties qu'il accorda aux calvinistes et par sa lutte contre la maison d'Autriche, mais encore par les efforts qu'il ne cessa d'opposer, partout où dominaient les réformés, dans le Béarn et à Nîmes comme en Angleterre ou en Hollande, à leur intolérance. Allié des protestants et fils dévoué du Saint-Siége, ménageant, en dépit de tentatives contraires, la réconciliation du Pape et de Venise et affranchissant du joug espagnol les Provinces-Unies, recommandant aux catholiques persécutés la patience et à leurs maîtres la douceur, il séparait contre l'Espagne les projets de conquête et l'intérêt de la foi, contre les protestants l'indépendance des peuples et la ruine de la Papauté.

L'Église et la liberté de conscience ainsi sauvegardées, qu'a fait Henri IV pour abaisser la puissance espagnole et pour assurer avec l'indépendance de l'Europe l'influence française? C'est la seconde phase de sa politique extérieure.

LIVRE IV

POLITIQUE EXTÉRIEURE

L'INFLUENCE FRANÇAISE

I

LA LUTTE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE

Philippe II. — Son caractère et sa politique. — Envahissements continuels de la maison d'Autriche en Italie et en Allemagne. — Nécessité pour Henri IV d'entreprendre l'abaissement de cette puissance. — Les deux grands souhaits de ce prince : détruire la prépondérance espagnole et expulser les Turcs. — Que ces deux souhaits résumaient les deux conditions du but que se proposait Henri IV : rendre à la France son influence, et par elle ramener la paix en Europe. — Tendance conciliatrice de la politique de Henri IV. — Ses raisons pour éviter la guerre. — C'est surtout par les négociations qu'il veut relever l'ascendant de la France. — Il commence par s'appuyer sur les petits États. — Sa fidélité à ses engagements. — Son instruction à ses agents pour qu'ils n'aient recours qu'à des moyens licites. — Ses ménagements et sa fermeté à l'égard de ses alliés. — Quelles conquêtes il projetait pour la France. — Il ne veut que le sien; mais il le veut tout entier, et entend reprendre les territoires qui lui ont été ravis. — C'est au nom du bien public qu'il rallie ses alliés, et c'est de la prospérité de tous qu'il fait sortir la grandeur française.

Philippe II était mort en 1598, peu de temps après la ratification du traité de Vervins. Il était mort plein

de tristesse à la vue de ses immenses entreprises échouées. Son empressement à faire la paix avec Henri IV avait déjà marqué sa lassitude; il en consigna lui-même le suprême témoignage dans ses recommandations à son fils.

Sa politique n'en devait pas moins lui survivre. Les intérêts que les envahissements de ce prince et de Charles-Quint, son père, avaient créés à la couronne espagnole, entraînaient leurs successeurs, malgré la diversité des hommes et des conseils, dans les voies qu'ils avaient ouvertes. Pour affermir ces possessions partout répandues, ils étaient conduits à les accroître sans relâche. C'était donc Philippe II, c'était son esprit que Henri IV au bout de tous ses projets trouvait encore à combattre.

A comparer les deux adversaires, on n'eût remarqué entre eux que des contrastes.

Les qualités des grands rois ne manquaient pas à Philippe II; mais elles s'unissaient en lui à des défauts opposés qui devaient les arrêter ou les ternir. Peu de princes mirent au gouvernement de leur empire une plus laborieuse constance. Toujours invisible, il faisait sentir aux plus reculés de ses vastes États la présence de sa volonté. Ses émissaires, dispersés par toute l'Europe, lui dévoilaient les secrets mouvements des puissances étrangères. Il tenait du fond de l'Escurial le monde entier sous sa surveillance, et ses com-

binaisons, lentement amassées, ne se trahissaient pas plus derrière les murs du sombre palais que ne se montraient, sur son pâle et morne visage, ses passions violentes et ses lointaines vengeances.

Cependant cette connaissance minutieuse des choses se perdait dans l'inaction : elle n'enseignait ni l'art de tourner les obstacles, ni celui de se concilier les hommes. Informé de tout, Philippe II restait sans expérience. Il tardait à se décider; mais, sa résolution prise, il en précipitait l'effet à l'aveugle, et la plus ordinaire prévoyance était bannie de ses conseils. Lorsque l'équipement de l'Armada fut terminé, les amiraux représentèrent au roi que la mer était menaçante, et ils le supplièrent de différer l'ordre du départ. Toutes les instances furent inutiles, et la tempête commença le désastre que devait achever la marine anglaise. Ce fut l'histoire de la politique de Philippe II.

L'étendue prodigieuse de ses États, les dispositions de l'Espagne, les déchirements de l'Europe semblaient présager d'avance la grandeur de son règne. Sa haine des protestants et l'arrogance de son ambition répondaient aux sentiments de cette nation espagnole qui, dans sa lutte contre les Maures, avait appris à défendre ensemble sa religion et son indépendance, et qui ne jugeait aucune puissance égale à la puissance de ses rois[1]. Il était pieux; apprenant du même air la victoire

1. D'Ossat, *Lettres*, t. II, p. 600.

de Lépante et la ruine de l'Armada, il rapportait à Dieu ses joies comme ses douleurs, et on l'avait vu, en ses derniers jours, déployer parmi des souffrances atroces une résignation dont les plus implacables d'entre ses ennemis n'avaient pu s'empêcher de se montrer émus[1]. Tels étaient les dons, telles étaient les ressources que ce prince avait reçus en partage. Il n'aboutit qu'à les rendre stériles ou funestes pour sa cause.

Mêlant dans son esprit opiniâtre et court ses rêves de monarchie universelle et sa ferveur religieuse, se faisant de son orthodoxie un droit à la conquête et une sorte d'absolution pour tous les attentats, déclarant hérétique quiconque n'embrassait pas ses vues[2], aspirant à dicter ses résolutions au Saint-Siége comme à l'Inquisition ses arrêts, il pesait à la fois sur tous les partis et sur toutes les nations. Alliés et ennemis, sujets et étrangers souffraient de ses violences. Les libertés de l'Aragon tombaient en même temps qu'était atta-

1. Voyez le récit qu'en fait d'Aubigné dans son *Histoire universelle*.

2. C'était du reste la formule en usage parmi les agents de cette politique. Aussi notre ambassadeur à Rome, distinguant sagement entre l'Église et l'Espagne, disait-il : « Quand ils me devroient tenir pour excommunié et hérétique, *comme ils ont accoutumé de faire tous ceux qui ne croient point en leurs piperies*, je suis en lieu pour m'en faire absoudre. » 29 septem*bre 1603*, à M. de Villeroy. Mss. Fontanieu, portef. 449.

quée l'indépendance de l'Angleterre. Un archevêque de Tolède, Carranza, était traîné avec les dissidents devant le Saint-Office. Philippe II avait soulevé contre lui jusqu'aux ligueurs de France, et sa domination s'avançait, également réprouvée de ceux qu'il voulait détruire et de ceux qu'il prétendait défendre.

De là, pour cette domination, ce double caractère qu'elle était tout ensemble écrasante et fragile. Elle couvrait le monde, et dans le monde entier elle rencontrait des adversaires. De là ces vicissitudes particulières à la maison d'Autriche, et qui la font voir tour à tour et à des intervalles rapprochés réduite aux abois et inébranlable. Mais, tant que ses États demeuraient en leur entier, le déclin de cette maison n'était qu'apparent. Obligée de demander à de nouvelles usurpations la sûreté de ses premières conquêtes, elle n'avait pas cessé de mettre en péril l'indépendance de l'Europe.

Vainement le traité de Vervins avait été signé; vainement Philippe III, d'accord avec le duc de Lerme, avait semblé renoncer aux entreprises de son père. Quelles garanties offrait sa politique? Pour réprimer l'insurrection des Provinces-Unies, l'Espagne avait envoyé des troupes en Westphalie; pour sauvegarder ses possessions d'Italie, elle avait occupé le duché de Savoie et elle bâtissait des forts aux confins de la Suisse; ses soldats se répandaient jusqu'aux appro-

ches de Grenoble[1]. Par ses alliances étroitement renouées avec la branche allemande, elle conservait son ascendant sur l'Empire; ses empiétements, dégénérant bientôt en droits acquis, n'étaient eux-mêmes qu'un moyen de poursuivre ses conquêtes[2], et, pressant de tous côtés la France, elle la tenait captive sans l'attaquer.

Dans les premières années de la régence, Marie de Médicis essaya de reprendre l'alliance de l'Espagne et elle ouvrit à cette puissance la carrière que Henri IV lui avait fermée. Que se passa-t-il alors? Dix ans après la mort de Henri IV, les Espagnols dominaient sur les deux rives du Rhin; ils campaient dans la Valteline et dans le pays des Grisons; ils se faisaient accorder le passage d'Allemagne en Italie et d'Italie en Allemagne. La Hollande était à la veille de succomber; la ligne de nos frontières envahie. L'Italie s'inquiétait, le duc de Savoie réclamait l'intervention de la France, et il fallait que l'évêque de Luçon, entrant dans le conseil,

1. *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. II, p. 3, au roi. « On ne se contente pas d'avoir reculé vos enseignes, qu'on souloit (avait coutume) voir des portes de Milan, on vous approche les Espagnols jusques sur les portes de Grenoble. » 22 octobre 1603.

2. *Id.*, p. 121. 11 février 1604, au roi. « Qui regardera le passé trouvera que les Espagnols sont toujours venus à bout des plus grandes entreprises, en se saisissant de petits advantages presque invisibles; ils sont bons joueurs d'eschecs; ils sçavent planter une pedive si à propos, que après cela l'eschec et mat est inévitable. »

préludât par une ferme initiative à la politique du cardinal de Richelieu.

La prévision de ces évenements s'offrait sans cesse à la pensée de Henri IV. Il se révoltait au seul souvenir des projets que Philippe II, durant les troubles de la Ligue, avait formés contre la France. Lorsqu'il apprenait que l'Espagne s'était engagée dans de nouveaux envahissements, lorsqu'il voyait les violences du comte de Fuentès en Italie, les désastres des Provinces-Unies, l'entente de la cour de Madrid avec les archiducs d'Autriche, ses appréhensions redoublaient; il lui semblait déjà que son propre royaume était atteint.

Son premier effort est donc pour le préserver; son premier but, l'abaissement de la maison d'Autriche.

Ce n'est pas qu'il ait voulu provoquer une rupture avec l'Espagne. Il avait au contraire donné à cette puissance tous les témoignages de modération. Avec le duc de Savoie, contre qui il aurait pu pousser plus loin ses victoires, il avait rapidement conclu la paix. Irrité d'un outrage que son ambassadeur avait reçu à Madrid, il s'était prêté, sur les instances du Pape, à un accommodement. Il paraît même que ces ménagements n'étaient pas goûtés de ses plus intimes conseillers. « Comme vous le dictes tres-sagement, mon cousin, écrivait-il au connétable de Montmorency, c'est imprudence de demeurer sans force quand nos voisins

arment, mesmement si puissamment que font les dicts Espagnols; de quoy j'avoue que vous m'avés souvent admonesté. Mais j'ay voulu fuir la despense et me suis beaucoup confié et asseuré sur le besoin que j'ay creu que les dicts Espagnols avoient de conserver mon amitié, ayant sur les bras les ennemys et affaires qu'ils ont[1]. » Bientôt les deux parties purent se renvoyer mutuellement les reproches. Si la politique espagnole mit tout en œuvre contre Henri IV, si elle fomenta les intrigues du duc de Savoie, entra dans les conspirations, s'efforça de retirer à la France l'alliance du Saint-Siége ou de l'Angleterre, Henri IV ne négligea pas, de son côté, les occasions de lui nuire, et les secours qu'il donna aux Provinces-Unies, ses essais de liaison avec les Maures, ses exhortations aux souverains contre la maison d'Autriche, représailles ou non, ne lui permettaient guère de s'offenser des procédés de l'Espagne. Le traité de Vervins n'avait fait, en réalité, que déplacer les hostilités; du champ de bataille, il les avait transportées dans les négociations. Henri IV prit soin de les retenir dans cette sphère nouvelle.

La guerre n'était, en effet, pour ce grand capitaine, que la dernière des extrémités[2]. A ceux qui lui par-

1. *Lettres missives*, t. V, p. 581.

2. Il dit de la guerre avec le duc de Savoie : « Loin de l'avoir commencée de gayeté de cœur, chascun sçait que j'y ay

hient de la recommencer, il répondait joyeusement qu'il n'était point fatigué de danser, mais qu'il ne voulait plus prêter la salle de bal[1]. Il aimait les combats; il n'en eût rouvert l'arène que pour y paraître le premier; il eût cent fois préféré, comme il le disait, la vie active d'un chef d'armée au repos laborieux d'un roi, et il ne cachait pas son dédain pour ces princes autrichiens qui pensaient vaincre les Turcs « en vivant à l'espagnole, sans se montrer ni mettre eux-mesmes la main à la besogne[2]. » Mais le bien de son peuple lui commandait la paix. « Je suis né et élevé dedans les travaux et perils de la guerre, écrivait-il à la reine Élisabeth. Là aussy se cueille la gloire, vraie pasture de toute ame vraiment royale, comme la rose dedans les espines; mais je me puis bien lasser des calamités et misères que mon peuple endure par icelle[3]. » L'intérêt de son peuple, c'est là, ne l'oublions pas, la grande règle de sa politique. Ces misères, qu'il ne peut contempler qu'avec « un sanglant et invincible regret, » il ne se pardonnerait pas de les aggraver. Il a horreur, c'est encore lui qui

esté par les cheveux. Qui le sçait mieux que le pape? » *Lettres inédites de Henri IV*, recueillies par le prince Augustin Galitzin, p. 330.

1. Ranke, *Histoire de la France pendant le dix-septième siècle*, t. II, p. 244.

2. *Lettres missives*, t. IV, p. 884.

3. *Id.*, p. 877.

parle, *d'employer le sang de ses sujets inutilement*[1].

Une autre raison arrête son bras : c'est le respect de ses engagements. Il tient à singulier honneur de ne point donner l'exemple de la violation des traités : « Je ne doibs rompre ma foy legerement et sans bon fondement. J'ay esprouvé trop heureusement combien il importe de justiffier ses armes, pour mespriser à présent un tel advantage[2]. » Cette justification est-elle entre ses mains, il ne veut encore en profiter qu'après avoir épuisé les négociations, et lorsque s'ouvrira cette succession de Clèves qui doit enflammer l'Europe, il montrera à la fois son ferme désir de ne pas en venir à une lutte et sa résolution de l'engager si on ne lui donne satisfaction.

Cependant cette lutte, qu'il avait à cœur d'éviter, il s'y préparait : il en reconnaissait partout la menace, et il jugeait que la meilleure voie pour la conjurer, c'était de se tenir prêt à la soutenir. Ennemi des aventures, ne comprenant la guerre que comme un moyen de rendre la paix plus durable, et décidé, une fois qu'il aurait rempli ses fins, à ne la point poursuivre, il voulait réunir à l'avance les conditions d'un plein et rapide succès. L'ambassadeur de France

1. *Lettres inédites de Henri IV*, recueillies par le prince Augustin Galitzin, p. 333.

2. A M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre. 11 avril 1602.

à Venise, Fresnes-Canaye, exprimait l'opinion que le roi mît *le feu en Italie* : « chose, a mon advis, si facile, ajoutait-il, qu'il ne faut point doubter que *si libet, licet*[1]. » Henri IV se fût bien gardé d'une entreprise si précipitée. Hormis les circonstances où l'honneur l'eût exigé, il n'entendait pas, suivant son mot familier, « entrer seul dans la danse. » Il ne voulait prendre les armes qu'après s'être assuré et de ses alliés et de son but. C'était l'objet de ses combinaisons et de ses négociations ; il ne se disposait pas seulement pour le jour de la victoire, mais encore pour son lendemain. Le lendemain comme le jour, il voulait tout diriger.

Deux victoires avaient de tout temps, ainsi qu'il le racontait à Sully, fixé l'ambition de Henri IV : l'une contre l'Espagne, l'autre qu'il eût remportée, à la tête des armées chrétiennes, contre les Turcs, ayant toujours envié à don Juan d'Autriche la gloire de Lépante[2]. Dans ces deux souhaits se trouvaient résumées les conditions préliminaires du but que poursuivait le roi. Ce but, c'était de rendre à la France son influence, et, par l'influence de la France, la paix à l'Europe. Cette influence, il la reconquérait par l'abaissement de l'Espagne ; cette paix, il lui assu-

1. *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. II, p. 513, à M. de Beaumont. 25 février 1605.

2. *Œc. royales*, t. III, p. 63.

rait sa première garantie par l'expulsion des Turcs.

Personne ne se montra plus hostile que Henri IV à la prépondérance de l'Espagne, et pourtant on le vit entrer en négociations avec cette puissance; on le vit conférer avec elle d'un projet de mariage entre une fille de France et un infant, suivre ce projet, le favoriser, se déclarer prêt à le ratifier, si l'indépendance des Provinces-Unies était préalablement reconnue[1], et, lorsque Louis XIII épousa plus tard Anne d'Autriche, le cardinal de Richelieu, cet autre ennemi de la cour de Madrid, put invoquer, à l'appui de la royale union, les vues de Henri IV[2]. C'est qu'en effet l'animosité contre l'Espagne, si aigrie qu'elle fût par les rancunes de l'homme, ne s'adressait, de la part du souverain, qu'aux proportions démesurées de cette monarchie. Une fois l'Espagne réduite, Henri IV lui tendait la main; il l'amenait à ses vues; il l'enveloppait, avec ses alliés et peut-être

1. Mss., anc. fonds, 8965. Septembre 1608. — A ce moment même, il était aussi question d'un projet de mariage entre le prince de Galles et une fille de France, et les conseillers du roi, la Boderie, Villeroy, Jeannin, voyaient déjà poindre la *paix universelle*. Voyez *Ambass.* de M. de la Boderie, t. III, p. 403.

2. Instruction à M. de Schomberg. « Il suffit pour fermer la bouche à tous ceux qui condamneroient ces mariages, de faire connoître qu'ils avoient été projetés et désirés par le feu roy. » *Mémoires du cardinal de Richelieu.* Collection Michaud et Poujoulat, t. XXI, p. 140.

malgré eux, dans les bienfaits de sa politique. Par là, il se distinguait de ses amis comme de ses adversaires : il marquait son influence d'un caractère à part. Tandis que leurs tendances contraires n'allaient qu'à les diviser les uns les autres, il aspirait à les concilier tous.

C'est le grand dessein à côté des œuvres courantes. Il demeure immuable et fixe derrière les projets de chaque jour, comme ces phares qu'on voit de temps en temps reparaître derrière les agitations des flots, et qui, un instant voilés, ne laissent pas de briller toujours. Si le roi semble parfois l'oublier, ce n'est chez lui que défaillance passagère ou tactique habile. Les confidents de sa politique le savent bien ; dans une lettre que son souverain ne doit point lire, la Boderie, ambassadeur à Londres, écrit à son collègue de Rome, Savary de Brèves : « Je me confie en la bonne fortune de Sa Majesté, qui n'a jamais laissé rien imparfait dans ce qu'elle a entrepris qu'à la fin elle n'en vienne à bout[1]. »

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est la façon dont Henri IV s'y prend pour assurer le triomphe de ses desseins. A lui on peut reconnaître cette qualité que le cardinal de Retz refusait à Richelieu, d'exceller « dans les petites choses qui sont le préalable des grandes. »

1. 24 octobre 1608. *Ambass.* de M. de la Boderie, t. IV, p. 50.

Rien de plus grand que son but, rien de plus simple que ses moyens. Quelle opposition, sur ce seul point, avec la politique espagnole! Ce prince, qui s'aperçoit qu'un de ses canons est « gasté[1], » qui entre en conversations familières avec les paysans, ce prince sait, au dehors, voir tout et tout utiliser. Il tire parti des moindres événements, et contre l'immense établissement de l'Espagne il cherche sa principale force dans l'amitié des petits États. Asservis ou menacés par la maison d'Autriche, les petits États représentent ce droit que Henri IV veut partout restaurer : pour le relever, il commence par rallier leur confiance et leurs forces. Là où Philippe II bâtissait des forteresses, Henri IV se crée des alliés : le duc de Savoie, les Provinces-Unies, Genève, la Lorraine. Il les attache à sa cause par les avantages qu'il leur fait, par le soin qu'il prend de leurs intérêts ; leur sécurité se lie à tous ses projets, et c'est appuyé sur eux qu'il fait appel au concours des autres puissances. Au milieu d'elles il paraît tel qu'il s'est montré à ses sujets, portant dans l'habileté du négociateur toutes les qualités de l'homme : sa bonne grâce, sa franchise, sa dextérité, sa générosité, sa prudence, sa pénétration, sa patience, sa résolution, toutes les ressources de l'esprit le plus fertile et de la plus séduisante nature mises au service

1. A M. de Rosny. *Lettres missives*, t. IV, p. 802.

d'une politique fermement suivie et d'un but qui ne varie pas.

Obligé, dès sa jeunesse, de se tenir en garde contre les embûches de Catherine de Médicis et d'emprunter à l'astuce italienne ses propres armes, il s'était formé à n'être ni trop crédule ni trop ouvert. Il ne dévoilait ses projets que peu à peu et suivant les circonstances : on le voyait, pour un même dessein, trouver des explications différentes qui, gardant chacune une part d'exactitude, répondaient dans leur diversité à des dispositions contraires. Mais il s'arrêtait là où l'artifice eût compromis sa parole, et sa finesse ne faisait pas tort à sa loyauté. « Je ne trouve pas bien, disait-il, d'avoir une chose dans l'intention et d'écrire l'autre, et, si quelques-uns l'ont fait, je ne veux faire de même. La tromperie est partout odieuse; mais elle l'est davantage aux princes, dont la parole doit être immuable [1]. »

Ce respect de sa parole, cette fidélité à la foi jurée, dont les Espagnols, aux jours de la Ligue, avaient eu tant de preuves qu'une simple assurance du roi leur valait mieux que tous les otages [2], on les reconnaît dans le soin de Henri IV à ne point prendre d'engagements qu'il ne puisse tenir. Il veut bien que ses am-

1. Anquez, *Histoire des assemblées politiques des Réformés de France*, p. 196.
2. Péréfixe.

bassadeurs soient insinuants auprès des souverains et qu'ils entretiennent leur confiance par des propos flatteurs; mais dès qu'il voit l'un de ces princes tendre à un but où il ne compte pas le suivre, « ne m'engagés pas[1], » se hâte-t-il d'écrire. Il ne supporte point que ses promesses soient données en vain. Jamais on n'obtiendra de lui qu'il abandonne les Provinces-Unies, auxquelles il a garanti sa protection; mais il n'entend pas, d'un autre côté, se lier prématurément avec Élisabeth contre l'Espagne, et de crainte que son envoyé n'ait donné là-dessus de fausses espérances, il lui mande en toute hâte de les dissiper : « La parole donnée, écrit à ce sujet Villeroy, ne peust estre révoquée facilement. Le roy est tres-jaloux de l'observation de la sienne comme de la conservation de son honneur[2]. »

Il n'aura donc jamais recours, dans l'intérêt de sa politique, à des moyens que réprouveraient le droit et la conscience. « C'est chose, dit-il en réponse à une ouverture de ce genre, c'est chose que j'abhore naturellement et chrestiennement[3]. » Il semble que sous son influence un souffle plus généreux et plus pur ait circulé dans cette diplomatie qu'avaient tant de fois

1. Surtout dans ses lettres à ses ambassadeurs en Angleterre. Voyez Mss. suppl. franç., $\frac{295}{29}$, et les *Ambass.* de la Boderie (imprimé).

2. 9 août 1602. Villeroy à Beaumont. Mss. suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I, part. I, f° 193. Bibl. nat.

3. *Lettres missives*, t. V, p. 756.

viciée entre les mains d'Élisabeth, de Philippe II et du duc de Savoie, le mensonge et la trahison. Ce duc de Savoie, qui, sous prétexte de négocier avec le roi, était venue à Paris ourdir contre lui des conspirations, Henri IV s'était refusé, malgré de vives instances, à l'y retenir prisonnier : « l'observation de la foi — ce sont encore ses paroles — est plus utile que tout ce que la perfidie promêt[1]. » Et pour écarter à jamais ces propositions odieuses, voici les instructions dont il veut que ses agents fassent à son exemple leur règle de conduite : « J'aime mieux le repos de ma conscience que je ne fais ma couronne qui m'est tres-chere; et n'y a point de raisons ny d'utilitez qui soyent assez fortes ny considerables pour me persuader d'en user autrement. Dieu, qui cognoît nos cœurs et superabonde en justice, renversera, s'il luy plaist, sur les aucteurs mesmes de telles intentions, l'effect de leurs meschantes volontez : et sy je n'abuseray pour cela de la confiance de sa providence divine en quittant l'usage du discours et de la prudence. Car je prendray garde a moy si diligemment et soigneusement, que je ne tomberay en leurs embusches, desquelles vous sçavés que Dieu m'a tres bien preservé et vengé jusques a present, sans que j'aye souillé ma conscience de pensées et cogitations si

1. Péréfixe.

sales que sont celles-cy. Au moyen de quoy, je desire que mes serviteurs se departent entierement de moyens semblables et qu'ils ayent recours a ceux qui sont licites : en quoy ils ne manqueront d'assistance de mon costé, telle qu'elle sera necessaire [1]. » Ainsi pensait Henri IV en ce temps où dominaient les maximes de Machiavel.

Avec cela, il met à gouverner les tendances contraires de ses alliés une singulière adresse : il les voit divisés et défiants, redoutant en lui-même ceux-ci l'ancien protestant, ceux-là le nouveau catholique. Il les caresse ; il les interroge ; il les consulte ; il les amène à ses desseins, en faisant mine d'épouser leurs vues. Persuadé que pour un grand but il faut négliger les difficultés secondaires, il ne s'offense pas trop vite de leurs incertitudes ou de leurs défaillances. « L'expérience des choses du monde, dit-il, m'a appris d'estre plus prudent que vindicatif dans la direction des affaires publiques [2]. » Mais il n'oublie rien, et, sans manquer au soin de ménager des retours favorables, il prévoit les oppositions et s'occupe à l'avance d'y résister. Contre l'Angleterre, dont il désire le concours et dont il appréhende l'infidélité, il prépare sa marine. At-

1. 30 septembre 1602. A M. de Fresnes-Canaye. *Lettres missives*, t. V, p. 679.

2. *Correspondance inédite avec le landgrave de Hesse*. Edit. Rommel, p. 251.

tentif à ne point rompre l'alliance des Turcs tant qu'il ne se trouve pas en mesure de les chasser de l'Europe, il développe, pour le jour de leur expulsion, son influence sur les chrétiens d'Orient. Il apprend qu'on pousse les princes protestants d'Allemagne à former avec le roi d'Angleterre et le roi de Danemark une ligue dont le caractère serait religieux autant que polique. Il signale aussitôt la tentative à ses ambassadeurs, mais en leur recommandant de n'en point paraître alarmés. Loin de témoigner contre elle une inquiétude qui en déciderait le succès, il prétend lui-même entrer dans la ligue et par là en changer l'esprit [1].

Les droits de sa couronne se trouvaient-ils engagés,

1. Mss. suppl. franç., $\frac{295}{36}$, t. IV, part. II. A M. de Beaumont, ambassadeur en Angleterre. — Le roi signale du Plessis-Mornay et le duc de Bouillon comme les instigateurs de ces projets, et il ajoute : « Je reconnois qu'ils ont engagé fort avant le landgrave de Hessen, lequel, par ce moyen, s'est bien remis avec l'électeur palatin et ceulx de la secte, et combien que l'esprit du roy d'Angleterre soit dès à present alienė de toutes menées et conceptions factieuses et seditieuses, toutes fois, s'il entre en la dicte union comme chef d'icelle, il faut craindre qu'il se laisse persuader et porter avec le temps a favoriser les malicieux desseings des aultres. Neantmoins, comme nous ne pouvons ny mesmes devons entreprendre d'empescher l'effect de ceste conjonction, il faut *se contenter d'observer ce qui s'y advancera, et plus tost nous mesmes y prendre place, afin d'avoir avec le temps plus de credit et de pouvoir de rompre les desseings des dicts factieux.* » 13 juillet 1605.

c'était alors une autre conduite. Son humeur, jusque-là si accommodante, devenait inflexible. « Je couperay ma teste, s'écrie-t-il, plutôt que de céder à l'injustice[1]. »

Il autorise son ambassadeur à donner à la reine Elisabeth des explications sur le rappel projeté des jésuites; mais il lui enjoint de ne le faire qu'avec une grande réserve : « Car, comme je ne me formalise ny enquiers de ce qu'elle faict et ordonne en son royaulme, et que je ne recherche d'en estre informé, je ne desire aussy m'assubjectir à lui justiffier et rendre compte de ce que je fais au mien[2]. »

Les princes d'Allemagne avaient essayé de détourner la vengeance qu'il entendait tirer du duc de Bouillon. Tant qu'ils s'en tiennent aux prières et aux conseils, le roi les écoute volontiers : il se prête à leurs ouvertures; il ne dédaigne pas de leur exposer les raisons de sa conduite. A-t-il cru sentir une menace sous leurs remontrances; les voit-il se prévaloir de cette affaire pour réclamer de lui le payement des dettes contractées pendant la Ligue, il les arrête d'un mot : « Quiconque entreprendra de me demander ce que je lui doibs par la voye des armes me trouvera plus prest de le combattre que de le payer, et de l'aller

1. *Lettres inédites de Henri IV*, recueillies par le prince Augustin Galitzin, p. 313.

2. *1602*. Mss. suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I, part. I, p. 32.

chercher en sa maison que l'attendre en la mienne[1]. » Et encore : « Je n'entends entrer en justification et vérification de mes actions et intentions avec personne; car je ne doibs ny ne veux en compter qu'avec Dieu et mon épée[2]. »

Tel nous le retrouvons lorsqu'il s'agit de protéger l'intégrité de son royaume.

S'il avait répudié pour lui-même cet esprit de conquête qu'il combattait dans la maison d'Autriche, il n'avait pas renoncé pourtant aux agrandissements légitimes que la France, continuant l'œuvre séculaire de sa constitution territoriale, pouvait encore réclamer. Rentré par le traité de Vervins en possession de places importantes[3], il tendait à adjoindre à ses États tout ce que les dispositions du sol ou la communauté de langage semblaient leur destiner : « Il étoit raisonnable, disait-il aux habitants de la Bresse, que, puisque vous parlez naturellement le françois, vous fussiez subjects au roy de France. Je veux bien que la langue espagnole demeure à l'Espagne, l'allemande à l'Allemagne; mais la françoise doit estre à moy[4]. » Mais ces

1. *Correspondance de Henri IV et du landgrave de Hesse*. Édit. Rommel, p. 145.

2. *Id.*, p. 231. — Voyez aussi *Mémoires* de Bongars. Mss. suppl. franç., 1238⁴, t. VIII.

3. Ardres, la Capelle, Calais, le Castelet, Dourlens, Monthulin, et Blavet en Bretagne.

4. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, p. 444.

extensions qu'indiquait la nature, c'était à la paix et au temps qu'il les voulait demander : elles devaient naître d'accommodements réciproques, de mariages habilement noués, ou si quelque conflit était engagé dans lequel la France eût à paraître, elles contribueraient à la dédommager de ses sacrifices[1].

Ce que Henri IV ne tolère pas, ce qui allume son transport, c'est qu'on menace, de quelque façon que ce soit, son territoire. Genève lui sert de sentinelle contre le duc de Savoie : il fera savoir à tous, même au Saint-Siége, qu'à aucun prix il ne souffrira qu'elle soit attaquée. Le duc de Savoie s'obstine, malgré ses promesses, à détenir le marquisat de Saluces; au risque de rouvrir la guerre avec l'Espagne, et bien qu'absorbé par le soin de son royaume, Henri IV marchera contre l'usurpateur. « Je veux que le dit sieur legat et tous aultres sçachent que ceste seulle consideration et menace espagnolle est suffisante pour me faire resoudre de n'accorder jamais le dit article, quoy qu'il en puisse arriver. Quoy? Que par l'oppiniastreté et menace desdicts Espagnols, je consente chose qui soit injuste et préjudiciable à ma reputation et couronne? J'espouserois plustost le corselet toute ma vie[2]! »

1. Voyez notre chapitre sur le *Grand Dessein*.

2. *Lettres inédites de Henri IV*, recueillies par le prince Augustin Galitzin, p. 332.

Dans l'impétuosité même de son légitime courroux, il ne sortait pas de la mesure : « Je ne demande que le mien tout simplement[1], » répétait-il. Là, comme en toutes choses, il respectait d'autant plus le droit qu'il tenait davantage à ce qu'on ne le méconnût pas en lui. Cette ardeur avec laquelle il défendait sa propre cause, il l'avait employée d'abord à protéger ses alliés. Il se sentait blessé de toute agression qui frappait l'un d'eux : attentif à leurs périls, entrant dans leurs querelles pour les pacifier, sachant leur représenter leurs torts avec autant de fermeté qu'il soutenait leurs justes griefs, secourable aux opprimés, impartial envers tous, il élevait sans cesse au-dessus de leurs passions contraires l'idée du « bien public, » comme prince « qui a pour regle et fin de ses actions l'equité[2]. »

Ainsi il en était venu à rassembler autour de lui les adversaires divisés de la maison d'Autriche. Au nom des droits que personnifiait chacun d'eux, il avait gagné l'amitié de tous. Au Saint-Siége et à l'Italie, il montrait, comme le but à atteindre, l'indépendance

1. *Lettres inédites de Henri IV*, recueillies par le prince Augustin Galitzin, p. 313. — Voyez aussi Matthieu, *Histoire de Henri IV*, p. 371. Il disait au légat « qu'il ne vouloit que le sien... ayant tousjours tenu pour principe de se contenter du sien, aussy bien que de n'en souffrir l'usurpation ny le ravissement. »

2. *Lettres missives*, t. V, p. 333.

nationale et la liberté de l'Église; aux princes allemands, la liberté germanique et le sceptre impérial arraché des mains de la maison d'Autriche. Il s'unissait avec les Provinces-Unies pour leur affranchissement; avec l'Angleterre pour mettre à l'abri des menaces étrangères la couronne britannique.

D'un autre côté, il ménageait dans les négociations avec la Hollande l'intérêt des archiducs de Flandre, et la diversité de ses alliances offrait à tous, même à l'Espagne, le moyen d'invoquer un jour son appui ou sa médiation. Chaque peuple trouvait dans son intervention une garantie, et ceux qui, comme les Anglais, s'inquiétaient de sa prépondérance, étaient contraints, pour ne pas demeurer seuls, de s'associer aux ligues formées sous sa conduite. Il ne se passe pas en Europe une affaire importante où il ne domine : c'est lui qui a apaisé le différend de Venise avec le Pape ; c'est lui qui doit assurer la pacification de la Hollande; c'est grâce à lui que l'union des princes allemands sera conclue à Hall, et à Brusol celle des États italiens. En Orient, sa protection s'étend sur les chrétiens, et les navires européens parcourent sous son pavillon les mers du Levant. Exemple qui peint en un dernier trait la politique de Henri IV! Il avait voulu que toutes les nations pussent envoyer leurs vaisseaux dans les ports de la Turquie, mais à la condition qu'elles se couvrissent des couleurs françaises. Il pla-

çait de même dans leur prospérité commune le but de son ambition ; mais cette prospérité, il voulait qu'elle relevât de sa propre influence, et que dans la grandeur de chaque État on vit rayonner les bienfaits et la gloire de la France !

II

L'INDÉPENDANCE DE L'ITALIE

Situation des États italiens sous la domination espagnole. — Ils cherchent dans Henri IV un libérateur et redoutent en lui un conquérant. Attitude que prend Henri IV pour justifier leur attente et dissiper leurs défiances. — Influence que sa conduite envers la Papauté lui donne sur toute l'Italie. — Transports de l'Italie à la nouvelle qu'un Pape favorable à la France, Léon XI, a été élu. — Henri IV fait de l'union des États italiens avec le Saint-Siége la première condition de leur affranchissement. — Recommandations qu'il leur adresse à ce sujet. — La seconde condition qu'il met à cet affranchissement, c'est l'union mutuelle de ces États. — Il veut les intéresser tous à la guerre qui doit les délivrer. — Importance qu'il attache à ce que tous les États entrent dans la ligue, et trouvent tous en elle la garantie de leur intégrité respective. — Il se fait le lien de cette union. — Ses ménagements pour les plus petits États de l'Italie. — Alliance avec les cantons suisses. — Le duc de Savoie. — Comment Henri IV sait à la fois le gagner et le surveiller. — Traité de Brusol, conclu pour la liberté commune de l'Église et de l'Italie (1610).

Dans les instructions qu'il laissait à son successeur, Philippe II lui conseillait d'éviter soigneusement une guerre en Italie[1]. C'était là, en effet, sur cette terre

1. *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. II, note, p. 258.

illustre où les armes de la France et de la maison d'Autriche s'étaient tant de fois rencontrées, que résidait la principale force de la puissance espagnole. Maîtresse de Naples et du Milanais, l'Espagne tenait sous sa dépendance, par la crainte de ses vengeances ou l'attrait de ses faveurs, les familles considérables et les petits États de la Péninsule; elle envoyait ses gentilshommes passer leur jeunesse à Rome, et faisait venir à Madrid ceux de l'Italie. Elle avait profité des troubles de la Ligue pour imposer son ascendant au Saint-Siége. Assise en Lombardie, elle inquiétait de son redoutable voisinage les cantons helvétiques, et elle trouvait au pied des Alpes, pour défendre ses possessions contre l'invasion étrangère, l'alliance intéressée, mais jusque-là active, du duc de Savoie.

Cette domination, déjà si pesante, s'était aggravée des violences du comte de Fuentès, gouverneur du Milanais. Sans cesse en mouvement, l'œil fixé sur toutes les démarches des princes italiens, l'impétueux vieillard ne leur laissait pas plus de repos qu'il ne s'en accordait à lui-même. Qu'on se représente Final et Piombino arbitrairement envahis par ses troupes, les petits Etats subissant, malgré eux, l'écrasante protection de ses garnisons, les Génois menacés, les communications de l'Italie avec l'Allemagne et la Suisse interceptées par des forteresses qui les livraient à la discrétion de l'Espagne, le duc de Savoie obligé

d'ouvrir son territoire aux soldats napolitains qui se rendent dans les Pays-Bas et de les nourrir à ses frais; le duc de Mantoue entravé dans ses projets de mariage par la politique de l'Escurial, et l'on aura, suivant le mot d'un ambassadeur français, « un échantillon de la liberté de l'Italie [1] » au commencement du dix-septième siècle.

Il était naturel que du fond de sa captivité l'Italie se retournât vers Henri IV. Comme la Papauté qui fut si souvent son interprète et son guide, elle avait vu avec faveur l'affermissement de ce prince ; comme elle aussi, elle se tint, pendant les premiers temps, en défiance de ses intentions. Des intelligences se nouaient; des projets de ligue étaient entamés; on songeait à se lier avec Henri IV. Mais l'appréhension de sa mort ou de ses entreprises arrêtait les résolutions. Les violences de Fuentès ne faisaient pas oublier les excès de Lautrec : dans l'adversaire de l'Espagne on redoutait un autre dominateur. A ces terreurs s'ajoutaient les jalousies intestines, le prestige toujours puissant de la nation conquérante, et la crainte de resserrer par un effort inutile cet esclavage qu'il s'agissait de rompre. « Ces pauvres princes sont tellement tyrannisez « de l'Espagnol, écrivait à Henri IV son ambassadeur

1. *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. II, p. 602, au cardinal de Joyeuse.

« près la république de Venise, qu'ils méritent que « Vostre Majesté en ait compassion, voire mesme de« vant qu'ils s'osent plaindre [1]. »

Déjà allié de la Toscane et de Venise, qui lui avaient prêté durant les guerres civiles un fidèle appui, Henri IV avait, en effet, dépêché des envoyés auprès des autres princes de l'Italie, avec mission de les interroger, d'encourager ou de faire naître leurs griefs contre l'Espagne, de les éclairer sur les périls rapprochés ou lointains de sa domination, et d'offrir à tous le secours et les conseils de la France. A ce peuple, qui appelait un libérateur et ne voulait pas de conquérant, il se présentait comme l'adversaire désintéressé de la maison d'Autriche, et ne faisait voir dans son intervention qu'une arme pour la délivrance de l'Italie.

Ce fut à Rome qu'il porta d'abord son influence. Il avait pris parti pour le Saint-Siége dans l'affaire de Ferrare; Clément VIII, à son tour, avait négocié le mariage du roi avec Marie de Médicis, et, en fortifiant ainsi son alliance, un instant ébranlée, avec le grand-duc de Toscane, il lui avait ménagé les dispositions des autres princes. L'élection du pape Léon XI dévoila bientôt ce qu'avait fait de progrès l'ascendant de Henri IV. On se rappelle avec quelle joie Henri IV

1. *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. II, p. 620.

avait appris que le cardinal de Médicis, l'ancien légat du Saint-Siége en France, était monté sur la chaire de saint Pierre. La nouvelle n'avait pas excité de moins vifs transports en Italie. C'était l'échec de la politique de Madrid, c'était le triomphe de la France que l'on saluait en elle. Les Espagnols avaient mis tout en œuvre pour écarter l'archevêque de Florence; le cardinal d'Avila était allé jusqu'à dire en plein conclave : « Trahison! trahison! Je proteste; il est ennemi du roi catholique! » A peine l'élection eut-elle été annoncée, que ce fut dans les rues de Rome une allégresse universelle. On n'entendait partout que ces cris : « France a vaincu! soient bénis les François! vive France et Florence[1]! » Renversée à Rome, l'influence de l'Espagne semblait l'être déjà dans le reste de l'Italie.

Par son union avec le Saint-Siége, Henri IV n'offrait pas seulement aux princes italiens un gage pour leur sécurité, il leur donnait encore un exemple pour leur propre conduite. Il voulait leur affranchissement; mais il ne croyait possible de l'obtenir qu'à certaines conditions : la première, c'était que l'Italie demeurât étroitement liée avec la Papauté.

La pacification du demêlé survenu entre la Républi-

1. *Ambass. et Négot.* du cardinal du Perron, p. 399, au roi. 3 avril 1605.

que de Venise et le Saint-Siége a rendu témoignage de ces sentiments. C'était au nom de la liberté de l'Italie que Henri IV avait adjuré la République de se rapprocher du Souverain Pontife. Il lui avait montré l'Espagne et l'Angleterre également intéressées à fomenter les troubles dans la Péninsule, celle-ci pour y consommer la ruine de la Papauté, celle-là pour y trouver le prétexte de ses envahissements, et, refoulant en arrière les entreprises de ces deux puissances complices bien qu'ennemies, il avait fait prévaloir, avec la politique de la France, l'union de ces deux grandes causes, l'indépendance de l'Italie et la souveraineté du Saint-Siége.

Cette union de l'Italie avec le Saint-Siége semblait à Henri IV d'une telle importance qu'on le vit, lui, le plus tolérant des rois, opposer une résistance singulière à toute introduction du protestantisme dans cette contrée. Une lettre avait été découverte, dans laquelle un ministre de l'Église de Genève racontait à un protestant de Paris les progrès que leurs communes doctrines faisaient à Venise, et manifestait l'espoir de les voir définitivement adoptées par la République, si quelque autre lutte s'élevait entre celle-ci et le Saint-Siége. Aussitôt Henri IV s'émeut; il communique la lettre au nonce; il la fait passer, par l'entremise de M. de Champigny, son nouvel ambassadeur, au sénat de Venise, et en rappelant aux deux parties combien leur

mutuelle entente est nécessaire, il invite la République à prendre des mesures pour protéger sa foi. « Leur union avec le Saint-Siége, disait-il à M. de Champigny, asseure leur liberté et authorité, et garantit leur Estat de tous mauvais accidens, et pareillement tous les autres princes et potentats d'Italie; elle sert de bride à tous ceux qui vouldroient estendre les bornes de leur domination aux dépens de leurs voisins[1]... »

Ainsi les États de l'Italie devaient se grouper autour de la Papauté : ils ne devaient pas moins s'attacher à demeurer unis les uns avec les autres. C'était la seconde condition que Henri IV mettait à leur affranchissement.

Cette condition, ils étaient loin de la remplir. Les rivalités les dévoraient : chacun d'eux n'avait d'autre souci que d'empêcher l'accroissement de son voisin; c'était la perte de l'Italie[2]. Que pouvaient contre le joug étranger des princes qui ne savaient pas concerter entre eux leurs efforts! Qu'attendre d'une lutte qui, loin d'être appuyée par tous, n'eût fait de la liberté des uns qu'une menace pour la sécurité des autres? « Ils ont tous telles craintes des Espagnols et de leur puissance, écrivait Henri IV, et sont si divisez et

1. Instruction à M. de Champigny, allant résider ambassadeur à Venise en aoust 1608. Mss., anc. fonds, 8964, p. 64, Bibl. nat.

2. D'Ossat, *Lettres*, t. I, p. 483. 20 décembre 1597.

irrésolus que chascun d'eux s'accommodant avec eux, advancera sa servitude [1]? » A ses yeux, l'avenir de l'Italie est dans une confédération qui, en assurant à chacun des États son intégrité, les protége les uns par les autres. Il veut en poser les fondements dans une ligue générale, et cette ligue, dont le traité de Brusol énoncera en 1610 le but et les conditions, il la prépare au sein même des divisions qu'il déplore. Il s'applique à ramener vers une seule fin ces principautés éparses, en leur inspirant à toutes une égale confiance dans ses intentions. Attentif aux moindres signes et empressé pour les moindres alliances, il met à conquérir l'amitié des plus petits États autant d'ardeur qu'à conserver celle de Venise ou de Florence. En même temps qu'il presse la République d'arrêter les envahissements du comte de Fuentès dans la Valteline ou qu'il s'éclaire des conseils, justement appréciés, du grand-duc, il observe les ducs de Parme et de Mantoue; il épie leurs ressentiments contre l'Espagne, il attire le duc de Mantoue à sa cour, et ce prince, l'un de ceux qui d'abord lui étaient le plus opposés, le quitte gagné par son accueil [2]; il donne mission au cardinal de la Rochefou-

1. *Lettres missives*, t. V, p. 639, à M. de Fresnes-Canaye.

2. Puysieux à la Boderie. 2 novembre 1608. *Ambass.* de la Boderie, t. IV, p. 61. — Fontenay-Mareuil dit de ce prince qu'il fit achever la citadelle de Casal « aux despens du roy, a ce qu'on a tousjours creu, » pour qu'elle lui servît de place

cault, qu'il envoie à Rome, de voir en passant le comte de la Mirande et de lui offrir les services de la France [1]. Il se fait le lien de cette union, qu'il veut nouer en Italie.

Aussi comme son influence a rapidement grandi! Tout ce qu'ils ont encore de liberté, les États italiens confessent qu'ils le tiennent du roi [2]. Cette ligue, qu'il aspirait tant à former, plusieurs d'entre eux le supplient de la diriger lui-même, et c'est à lui qu'ils s'adressent pour y faire entrer le Pape [3]. Ils célèbrent par leur allégresse la naissance du second fils de Henri IV, le duc d'Orléans, comme s'ils pressentaient dans ce prince, qui ne devait pas justifier de telles espérances, le libérateur de leur patrie [4], et l'ambassadeur de

d'armes en cas d'entreprise contre le Milanais. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, p. 10.

1. Instruction à M. le cardinal de la Rochefoucault, allant à Rome en octobre 1609. Mss. Dupuy, 557. Bibl. nat.

2. *Ambass.* de Fresnes-Canaye. A M. de Villeroy. 11 juillet 1607, t. III, p. 661.

3. *Id.*, p. 610 et 659. « Le dernier article de la reponse du dit Senat a esté un sincère remerciement des propos que Vostre Majesté a tenus au dit Priuly (ambassadeur de la République en France) touchant une ligue, accompagnée des louanges deues au soin et vigilance que Vostre Majesté apporte aux affaires générales... »

4. *Id.*, p. 547. 3 mars 1607, au roi. « Entre tant de congratulations que Vostre Majesté aura receues de toutes parts sur l'heureuse naissance de Mgr le duc d'Orléans, j'espère que la conjecture de plusieurs des principaux de cette République ne vous sera point desagreable, qui augurent que, puisque Dieu

France à Venise, qui naguère se décourageait, qui « voyait la servitude de l'Italie trop invétérée pour penser à sa liberté, » ne peut revenir des changements qui s'opèrent sous ses regards. « Qui eust jamais pensé, s'écrie-t-il, que nous eussions pu avoir part aux affaires d'Italie en concurrence avec l'Espagnol, qui la possède, et non-seulement en concurrence, mais à leur entière exclusion. Il est vrai que nous n'en sommes pas du tout là ; mais nous en sommes si près que nous y touchons du bout du doigt[1]. »

Effrayé de ces progrès, Fuentès redouble ses armements : il fortifie Novare, Crémone, Soncino ; il tente d'imposer au duc de Savoie un renfort de troupes espagnoles : il semble qu'il ait « Annibal aux portes[2]. » C'est qu'en effet Henri IV, avant d'enlever le Milanais

vous l'a donné au mesme instant que Vostre Majesté a donné la paix à l'Italie, c'est un presage qu'il en sera un jour le restaurateur et le liberateur, et que Dieu, reservant Mgr le Dauphin au bonheur de la France, destine son cadet pour les pays estrangers. La verité est, Sire, qu'encore que ceste Republique n'ait point accoutumé de faire aucune demonstration publique d'allegresse en telle occurrence, tout ce Sénat a monstré une extresme joye de cette bonne nouvelle, et en a rendu graces a Dieu, comme s'il avoit planté une fortesse inexpugnable au lieu le plus couvert de cette frontière. »

1. *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. III, p. 377. 12 janvier 1607, à M. de Commartin. — Dans une lettre à M. de Villeroy, il dit encore : « Les yeux et les esperances de l'Italie sont aujourd'hui tournez vers Sa Majesté seule. » *Id.*, p. 212.

2. *Id.*, t. II, p. 432, à M. de Berny.

à l'Espagne, travaillait à l'enfermer dans une ceinture d'ennemis. De cette position l'Espagne menaçait les cantons suisses et dominait la Savoie : il arme les premiers contre elle et lui retire l'alliance de la seconde.

Dès 1602, Henri IV avait solennellement renouvelé ses traités d'amitié avec les cantons protestants, et la fidélité de ceux-ci fut telle qu'on les vit, au jour de la révolte du duc de Bouillon, se préparer tous, et Zurich même, qui n'était pas compris dans l'alliance, pour la défense du roi[1]. De la part des cantons catholiques déjà liés envers l'Espagne, il avait obtenu promesse de neutralité, sans préjudice des capitulations militaires en vertu desquelles il leva parmi eux six mille hommes, lors de sa grande expédition. La Valteline, passage entre l'Italie et l'Allemagne, était le principal objet des envahissements de l'Espagne. On sait ce qui en advint quand parut Richelieu. Fresnes-Canaye écrivait déjà en 1607 : « Il y a longtemps que le tonnerre gronde, et ce sera merveille s'il n'esclate enfin par une rupture manifeste entre les deux couronnes[2]. » Fuentès avait établi, aux abords de ce passage, une forteresse sur laquelle était gravé, avec une inscrip-

1. Mss. suppl. franç., 1238⁴, t. VII. Lettre de M. de Villeroy à M. de Bongars. Mars 1606.

2. *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. III, p. 623. 8 juin 1607, à M. de Salagnac.

tion menaçante, son propre nom. Henri IV, de concert avec la République de Venise, accorda aux Grisons l'entretien d'une garnison qui leur permit de protéger leur sécurité. Fuentès en vient alors aux violences ouvertes : il étend ses troupes le long du lac de Côme, anime les petits cantons, les excite contre les Grisons, retire à ceux-ci les gouverneurs et les magistrats favorables à la France, les remplace par des agents espagnols, et casse leurs traités avec Henri IV. Désireux d'ajourner l'heure de son intervention, Henri IV stimule d'abord les haines provoquées par cet attentat ; il encourage les Grisons, pousse à leur secours les Vénitiens, et, devant leurs incertitudes, se montre enfin prêt à marcher : les Grisons reprennent cœur, se soulèvent contre l'Espagne, chassent les créatures de Fuentès, rétablissent les traités avec la France, et les alliances d'un jour que leur avaient arrachées le gouverneur de Milan sont publiquement déchirées [1].

Que se passait-il, d'un autre côté, avec le duc de Savoie ?

La paix de Lyon (1601), conclue entre Henri IV et ce prince, avait suscité de vives plaintes en Italie. Fatigué des lenteurs et des subterfuges à l'aide desquels le duc de Savoie se refusait à lui restituer le marquisat

1. *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. III., p. 749, au cardinal du Perron. — *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, dit. Rommel, p. 358. — *Lettres missives*, t. VII, p. 336.

de Saluces, Henri IV s'était mis en campagne. Il avait pénétré dans les gorges de la Savoie : en peu de jours, Chambéry, Montmélian, la Charbonnière, Conflans, étaient tombées en son pouvoir : comme il le disait gaiement, le duc de Savoie n'était plus que « le duc sans Savoie [1]. » Une fois vainqueur, le roi avait consenti à renoncer au marquisat de Saluces, en échange de la Bresse, du Bugey, du pays de Gex, du Val Romey et de la citadelle de Bourg. Il rendait ainsi à la France un territoire qui lui appartenait déjà par le langage; au lieu d'une place isolée en Italie, il étendait, sur les deux rives du Rhône, ses frontières jusqu'au pied des Alpes, et tout en gardant sous sa surveillance le duc de Savoie, il s'ouvrait des communications libres avec Genève, la Suisse et l'Allemagne.

Mais tandis que les Espagnols avaient Naples et le Milanais, il ne lui restait plus aucune possession dans la Péninsule. Séparée de Henri IV par les Alpes, l'Italie s'était crue abandonnée. On ne saurait peindre le découragement qu'elle en ressentit. « Elle devenoit visiblement esclave, » disait le grand-duc de Toscane, depuis que « ses portes étoient fermées et les passages du secours bouchés [2]. » Autour de Henri IV, c'étaient les mêmes doléances, et le cardinal d'Ossat, le prési-

1. *Lettres missives*, t. V, p. 307, à Marie de Médicis.

2. *Ambass. et Négot.* du cardinal du Perron, p. 340, au roi. 12 janvier 1605.

dent Jeannin, le cardinal du Perron ne dissimulaient pas leurs regrets. La vigilante sollicitude du roi finit par calmer les appréhensions : cette entrée en Italie, que l'on croyait désormais fermée, il se l'ouvrit par son alliance avec le duc de Savoie.

C'était le pape Clément VIII qui, le premier, avait exhorté Henri IV à se rapprocher du duc de Savoie pour le tourner contre l'Espagne. Ambitieux, remuant, sans scrupules, nouant et dénouant les traités, « brouillon suprême et impatient, » dit le cardinal d'Ossat, « prenant pour galanterie, dit-il encore, de violer la foi [1], » agité par des désirs d'agrandissement à l'ardente mobilité desquels il subordonnait toutes ses démarches, tantôt aspirant à unir son fils avec l'héritière de la couronne d'Espagne, tantôt méditant de remplacer dans le gouvernement des provinces flamandes l'archiduc Albert, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, ne demeurait dans l'amitié de l'Espagne que retenu par les promesses qu'il en avait reçues. A un jour donné, il pouvait, de la même main qui avait dirige la trahison de Biron, entamer des intelligences et ras-

1. *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. II, p. 212. « Monsieur de Savoie est de telle complexion qu'il veût prendre l'autrui et sur plus grands qu'il n'est et ne veut point rendre; veut encore contracter et faire des accords, promettre, signer, confirmer et reconfirmer, et ne point tenir ni rien executer, prenant pour galanterie de violer la foi, laquelle neantmoins est le lien de la société humaine et de toute paix et concorde... »

sembler des obstacles contre la cour de Madrid. Sans se reposer jamais sur sa foi, Henri IV s'attacha à le gagner. Il pensait que les espérances de ce prince seraient trompées par l'Espagne, et il ménageait à l'avance les suites prévues de ses déceptions : « Je sçay, écrivait-il à Fresnes-Canaye, qu'il (le duc de Savoie) n'a du costé d'Hespagne toute satisfaction qu'il estime meriter, et, peut-estre, s'il ouvroit les yeux, qu'il cognoistroit pouvoir mieux faire et remettre ses affaires aux despens du roy d'Hespagne qu'aux miens. S'il estoit maintenant chastouillé sur cela, en verité, je pense qu'il y pourroit prester l'oreille[1]. » Des négociations s'étaient établies entre l'ambassadeur de France à Venise et l'envoyé du duc de Savoie. Le cardinal du Perron, se rendant à Rome, était chargé de voir le prince et de sonder ses intentions. « Il a maintenant perdu son fils aisné, écrit encore le roi, et disoit-on que le second courroit mesme fortune. Si sur cela la royne d'Espagne accouchoit d'un fils, croyez qu'il seroit facile d'esmouvoir l'indignation du duc de Savoye et d'en profiter, principalement si les aultres entroient au jeu. Vous sçaurez ce que son ambassadeur a dict au mien... Je vous prie, ne mesprisons pas ces recherches. Les hommes n'ont pas tousjours une mesme volonté; les desdains excitent

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 6. 3 janvier 1603.

allument facilement les courages ambitieux et inquiets, comme est celuy du duc de Savoye[1]. »

Survinrent les difficultés. Le duc de Savoie entendait vendre à gros prix son alliance ; il réclamait la restitution de la Bresse, et s'offrait en retour à procurer aux armées du roi le passage de l'Italie jusqu'à Milan. Henri IV demeura sourd à ces prétentions. Il n'avait garde de livrer de pareils gages à un prince dont la *perfidie éhontée*[2] était passée en proverbe, et il ne lui accorda pas même, quelque intimes que fussent devenues leurs relations, la liberté d'attaquer Genève, dont l'indépendance protégeait contre lui nos frontières. Mais, tout en se réservant ainsi les moyens de le tenir en respect, il poursuivait les négociations et s'efforçait de diriger cette ambition avide vers un but qui convint à la fois aux destinées du Piémont et à l'intérêt de la France, vers le Milanais.

Une fois rallié à la cause commune, le duc de Savoie devait encore servir les efforts de Henri IV pour y engager les autres États de la Péninsule. Par la Toscane et le Saint-Siége, Henri IV dominait dans l'Italie méridionale : il travaillait à se concilier les dispositions du nouveau grand-duc ; il rappelait à la mère de ce prince qu'elle était issue du sang de France, et il envoyait à

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 365, au cardinal de Joyeuse. 7 mars 1605.

2. *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. II, p. 570.

ses enfants des lettres de *naturalité* française[1]. Par le duc de Savoie, il voulait achever de gagner l'Italie du Nord : il encourageait Charles-Emmanuel à resserrer ses alliances avec les princes qui l'environnaient. Il applaudissait à la résolution par laquelle le duc de Savoie, malgré l'opposition de l'Espagne, avait marié deux de ses filles avec le duc de Mantoue et le duc de Modène. Il avait ainsi, écrivait Henri IV, « jetté les fondemens d'une seureté et liberté publique par toute l'Italie, laquelle regarde aussi celle de la chrestienté; estant certain et notoire, ajoutait-il, que l'Italie avoit besoin que le dict duc prist un tel conseil, par lequel il oblige les autres personnes, princes et potentats du dict pays d'honorer davantage sa bienveillance, rechercher son alliance, et joindre leurs vœux à ses louables et genereuses intentions[2]. »

Ainsi, l'ennemi le plus redoutable en Italie de l'influence française, l'artisan de la plupart des trames ourdies contre le roi, l'auxiliaire intéressé de l'ambition de l'Espagne, était devenu l'intime allié de Henri IV, et le principal instrument de ses desseins sur la Péninsule. Le traité de Brusol allait couronner l'œuvre laborieuse de cette transformation. On y sti-

1. Instruction au cardinal de Vicence. Novembre 1609. Mss., anc. fonds, 8965.

2. Instruction à M. de Vaucelas, s'en allant en Savoie. Avril 1607. Mss., anc. fonds, 8964, p. 60.

pulait, à la veille de la grande expédition, le mariage «du prince de Piedmont et de Madame, fille du roi.» Henri IV, réparant la faute irréfléchie ou calculée de l'abandon de Saluces, se faisait promettre, en échange du Milanais qu'il laisserait au duc de Savoie, la remise de Valence, d'Alexandrie et de Montmélian, présage d'une autre cession plus étendue. En même temps, la Ligue italienne était proclamée; tous les États y étaient appelés, et la double pensée qui n'avait cessé d'inspirer Henri IV en demeurait le mot de ralliement : la liberté de l'Église et de l'Italie [1]!

A la même époque se concluaient les alliances avec l'Angleterre, les Provinces-Unies et l'Allemagne. Comment Henri IV était-il arrivé à les former ou à les maintenir?

C'est tout un autre ordre de négociations qu'il nous faut envisager.

1. «... A la dicte Ligue et Confederation seront invités tous autres princes et Estats auxquels il importe de conserver la liberté de l'Église, du Saint-Siége apostolique et de toute la chrestienté, et particulièrement de l'Italie...» Traité passé à Brusol le 25 avril 1610, au nom du roi et du duc de Savoie. — Du Mont, t. V, part. II, p. 137.

III

L'ALLIANCE ANGLAISE

Puissance de l'Angleterre sous le règne d'Élisabeth. — Rivalité mutuelle de cette nation et de la France. — Henri IV et ses conseillers sont d'avis qu'il faut à la fois se défier de l'alliance de l'Angleterre et s'efforcer de la conserver. — Pirateries anglaises. — Droit de visite que l'Angleterre veut s'arroger sur nos vaisseaux. — Indignation de Henri IV à cette nouvelle. — Il s'applique à associer les intérêts des deux couronnes, tout en se préparant aux éventualités de l'avenir. — Élisabeth jalouse de l'influence que prend Henri IV en Europe. — Tristesse de ses dernières années. — Elle essaye d'engager la France dans une nouvelle guerre avec l'Espagne, afin de s'en retirer elle-même. — Refus que Henri IV oppose à ces tentatives. — Vues d'Élisabeth pour la bonne entente des deux pays. — Jacques Ier. — Ses incertitudes. — Le comte de Salisbury; son ascendant dans les conseils de l'Angleterre. — Ses projets contre la France. — Jacques Ier se rapproche tour à tour de l'Espagne et de la France. — Injure et réparation faites à l'ambassadeur français. — Comment Henri IV sait, par son initiative et sa patience, décider l'Angleterre, qui voulait entraver sa marche, à le suivre dans toutes les affaires importantes : l'élection du roi des Romains, l'affranchissement des Provinces-Unies, la guerre pour la succession de Clèves. — Le jeune prince de Galles et Henri IV.

L'Angleterre avait conquis sous le règne d'Élisabeth une grande et lointaine influence. Tandis que ses vaisseaux exploraient toutes les mers, tandis que ses

hardis navigateurs, Drake, Cavendish, Hawkins, portaient son nom à des rivages où l'Europe n'avait point paru, et combattaient dans des mondes nouveaux cette puissance espagnole dont ils avaient vaincu, aux abords mêmes de leur patrie, le gigantesque effort, elle s'était replacée par une seconde rupture avec Rome à la tête des nations protestantes. Les calvinistes avaient introduit ses armes en France. Les Provinces-Unies et les princes d'Allemagne s'étaient fortifiés de ses secours ou inspirés de ses conseils. Il n'était pas jusqu'à l'empire turc qui n'eût reconnu son ascendant, et on avait vu Élisabeth, pendant les troubles de la Ligue, se faire accorder par le Grand Seigneur les priviléges réservés en Orient aux rois de France. Calme au dedans d'elle-même, entretenant une prospérité que déshonoraient, sans la tarir, les persécutions religieuses, à l'abri de ces tentations d'agrandissement qui mettaient aux prises les royaumes du continent, l'Angleterre trouvait dans les divisions de la chrétienté plus encore que dans les flots de l'Océan sa sécurité et sa force.

Mais voici que ces divisions paraissaient tout à coup suspendues : entre l'Espagne et la France la guerre avait cessé. Rendue au repos, la France, sous la vigilante impulsion de son roi, commençait à se relever de ses longues calamités. Elle reprenait peu à peu son rang, et cette politique nouvelle, qui, voyant l'Europe

partagée en deux camps, cherchait dans les deux camps ses alliés; qui, également éloignée de l'esprit de conquête et de l'esprit de discorde, faisait de l'apaisement des démêlés du monde le terme suprême de son ambition, cette politique signalait son avénement par d'éclatants triomphes.

Élisabeth ne pouvait assister, sans quelque inquiétude, à de tels changements. C'étaient, quoi qu'elle fît, des vues différentes des siennes qui allaient dominer l'Europe. En Italie, en Hollande, en Allemagne, la France poursuivait un autre but que n'avait fait l'Angleterre, et sur les questions mêmes où les deux puissances se trouvaient d'accord, sur la nécessité de concentrer la lutte contre la maison d'Autriche, d'inévitables rivalités devaient s'élever entre elles. Qui tiendrait la première place dans la coalition? La France ne pouvait la prendre sans que l'Angleterre ne la perdît.

Du jour où Henri IV avait songé à déposer les armes, Elisabeth lui avait reproché son ingratitude[1]. Reproche bien peu fondé! Elle n'avait jamais prêté au roi qu'un appui faible et rare, moins pour assurer la victoire de ce prince que pour entretenir les divisions de la France. Surprise et irritée de la conversion de Henri IV, elle en avait profité pour ralentir encore ses secours, ou pour y attacher des conditions telles que la

1. *Lettres missives*, t. IV, p. 1048.

dignité de son allié s'en était offensée[1]. Elle avait ainsi réduit Henri IV à vaincre par ses propres ressources, et, une fois vainqueur, à faire la paix avec l'Espagne. Ce traité de Vervins dont elle se plaignait avec tant d'amertume, c'étaient ses incertitudes et ses exigences qui l'avaient provoqué !

Cependant Henri IV n'avait pas entendu se séparer d'Élisabeth. Sans se reposer sur l'affection dont elle lui renouvelait les témoignages tout en le gourmandant, il tenait à resserrer les liens et à prolonger la durée de son alliance. Ses vues s'accordaient merveilleusement sur ce point avec celles de ses ministres. Ligueurs ou royalistes, protestants ou catholiques, tous les conseillers de Henri IV, Jeannin comme Beaumont, Villeroy comme Sully, n'ont ici qu'une même opinion : c'est que le roi doit tout à la fois se défier de l'amitié de l'Angleterre et s'efforcer de la conserver[2].

1. Elle n'avait voulu aider Henri IV à défendre Calais contre les Espagnols qu'à la condition que cette place lui serait remise à elle-même. *J'aime autant être mordu par un lion que par une lionne,* avait dit Henri IV en tournant le dos à l'ambassadeur Sidney, chargé de lui faire cette proposition. Voyez *Lettres missives,* t. IV, p. 574.

2. « J'estime, écrit Beaumont à Henri IV, qu'il est necessaire que Vostre Majesté s'efforce par tous moyens de conserver son amitié et toutes fois qu'elle ne laisse pas aussy de se deffier et se préparer prudemment contre son inimitié... » 22 septembre 1603. Mss., suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. II, part. II. — On trouvera plus loin l'opinion de Sully.

C'était aussi la disposition de Henri IV.

Il se plaint souvent, dans sa correspondance, des procédés des Anglais : « Ils monstrent craindre autant et plus la prosperité de nos affaires que les armes et la convoitise du roy d'Espagne[1]. » Leurs incertitudes calculées, leurs sourdes manœuvres indignent sa loyauté : « Tout ce qui sort de cette boutique, s'écrie-t-il, est déguisé, corrompu et variable[2]. » Il est peu touché de leurs bonnes paroles; il recommande à son ambassadeur de prendre garde à leurs démarches, et il lui donne de leur duplicité cette preuve inattendue : « Vous sçavés qu'ils sont peints avec une queue par derrière, parce qu'ils ont tousjours une arrière-pensée[3]. »

De plus graves motifs confirmaient ses soupçons. En pleine paix, à l'ombre même des promesses que lui faisait Élisabeth, il voyait le commerce de ses propres sujets odieusement entravé par la marine anglaise. Pendant que les marchands anglais établissaient des comptoirs dans nos villes et y trouvaient une protection assurée, les marchands français étaient exclus des ports de l'Angleterre, ou, s'ils en obtenaient l'entrée, c'était pour y être livrés, sans espoir de réparation, à la fraude et à la violence. Les pirates anglais pillaient

1. Mss. suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I, part. I, f° 271. 23 mars 1602.
2. Au président Jeannin. — *Négoc.* du président Jeannin. Collection Michaud et Poujoulat, p. 150.
3. Mss. suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. II, part. II. 30 octobre 1603.

nos navires, et, comme leur gouvernement s'efforçait de ruiner auprès de la Porte Ottomane le crédit du nom français, ils s'alliaient eux-mêmes avec les Barbaresques pour détruire notre commerce dans le Levant. De vigoureuses représailles, des lettres de marque délivrées contre les navires anglais, et la menace plusieurs fois exprimée par Henri IV de leur fermer désormais les ports de la France, avaient pu seules tirer quelque raison de ces outrages[1]. Mais d'y mettre un terme par un traité formel, c'est ce que la politique anglaise, tout en protestant de son bon vouloir, n'avait pas encore accordé. Le secret de ses longueurs avait échappé un jour au lieutenant de l'amirauté ; il s'était laissé aller à dire à notre ambassadeur que, « s'ils nous accordoient tant de liberté sur mer, nous y mettrions en deux ans plus de vaisseaux qu'ils n'y en ont[2]. » Ils avaient poussé leur arrogance jusqu'à prétendre visiter les navires français, sous le prétexte de voir si ces navires ne transportaient point des armes. A ce coup, la patience de Henri IV s'était révoltée. « Je ne veux recevoir, écrivait-il, la loy de la dicte Dame, ny de ses conseillers. C'est la raison et nos traictés qui nous doibvent servir de regle[3]. »

1. Suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I, part. I, f° 196.
2. Lettre de Beaumont à M. de Villeroy. 25 février 1602. — *Ibid.*, f° 126.
3. *Ibid.*, f° 196. 6 mars 1602.

Si ces difficultés sollicitaient la prévoyance de Henri IV, elles ne changeaient pas ses premiers plans. Il prenait à l'avance ses mesures contre l'hostilité de l'Angleterre; il surveillait ses empiétements, et cette marine, dont elle redoutait l'accroissement, il s'occupait, d'accord avec Sully et le cardinal d'Ossat, de la reconstituer[1]. Mais, tout en se préparant au jour où cette alliance pourrait lui manquer, il ne négligeait rien pour la retenir. Le plus pressant péril, c'était la prépondérance de la maison d'Autriche, et ce péril menaçait à la fois l'Angleterre et la France : les deux nations n'avaient d'autre ressource que leur union mutuelle. En servant l'Espagne contre l'Angleterre, Henri IV aurait cru désarmer son propre royaume; il s'efforçait d'inspirer une conviction semblable à Élisabeth, et invoquait pour la rapprocher de la France l'intérêt même de l'Angleterre.

Élisabeth avait pour Henri IV un fonds d'amitié. Elle était sensible aux louanges immodérées dont le Béarnais amusait sa coquetterie; elle estimait sa constance héroïque, et c'était une de ses prétentions que de s'attribuer quelque part dans la gloire de son allié. Mais cette illusion ne détruisait pas ses défiances. « Elle n'osait, disait-elle avec une exagération

1. *Lettres missives*, t. V, p. 103, au cardinal de Joyeuse; p. 197, à M. de Brèves. 7 janvier 1600. Voyez aussi les *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. I, p. 327, 371

volontaire, espérer en ses affaires, quand elle venait à considérer que le roy d'Espagne, son plus grand ennemy, estoit aujourd'huy un des meilleurs amis qu'eust Sa Majesté [1]. » Elle reprochait à Henri IV sa déférence pour le Saint-Siége, et par une contradiction qui eût réduit le roi à n'avoir plus aucun allié, elle se trouvait offensée de ce qu'un prince protestant, le landgrave de Hesse, fût venu aux Tuileries et n'eût point paru à Londres [2].

L'ambassadeur de France, Harlay de Beaumont, avait peine à suivre la reine dans les variations, réelles ou feintes, de son humeur. Il avait pris le parti, comme il l'écrivait lui-même, de les endurer avec patience [3], et il s'en dédommageait en les rapportant dans de

1. Suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I, part. I, f° 11. 22 janvier 1601.

2. *Id.*, part. II, f° 20. Beaumont au roi. « Elle ne se peut empescher de me faire paroistre qu'elle avoit un peu de jalousie de ce qu'ils (les princes d'Allemagne) recherchoient plustost Vostre Majesté qu'elle, me disant qu'ils avoient accoustumé par le passé de s'adresser a ceulx de leur religion, en l'amitié desquels ils pouvoient trouver plus de seureté; mais que maintenant Vostre Majesté embrassoit tout et s'appuyoit de tous costés, sans craindre le pape. » 1602. — Quelque temps auparavant, c'était le contraire. « La royne me reprocha que Vostre Majesté craignoit trop le pape. » *Id.*, part. I, f° 453. 1er mai 1602.

3. *Id.*, part. I, f° 266, à M. de Villeroy. « Je me promets que vous approuverez la façon dont je traicte avec la royne, qui est d'endurer ses colleres, doucement la flatter selon son humeur, et lui rendre beaucoup de respects. »

curieux récits à Henri IV ou à Villeroy. Élisabeth avait alors soixante-sept ans. La vieillesse n'avait point amorti le feu de ses anciennes passions. On la voyait, au déclin de la vie, s'éprendre d'un nouvel amour et mettre encore au plaisir de la danse une singulière ardeur[1]. Cependant de noirs chagrins avaient aggravé pour elle les amertumes de l'âge. Elle s'était fait violence en livrant au supplice son favori, le comte d'Essex, et elle ne s'en consolait pas. A travers les bizarreries de son caractère et les soucis du gouvernement, elle se retirait dans un silence sombre, d'où elle éclatait tout à coup en plaintes précipitées. Elle mêlait à des entretiens politiques ses confidences intimes; elle donnait à Beaumont le spectacle de ses soupirs et de ses larmes, et l'excès de sa douleur, plus fort que sa dissimulation, découvrait à un ambassadeur étranger l'incurable blessure de son âme[1].

Ce n'est pas que ses défaillances ne s'accordassent parfois avec ses calculs. Elle aspirait au repos. Elle n'avait refusé de signer le traité de Vervins que pour en détourner Henri IV. L'événement avait trompé son

1. Suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I, part. I, fo 394; par. II, fo 407.

2. « Elle me dict, raconte Beaumont, qu'elle estoit lasse de vivre, n'ayant plus rien qui lui contentast l'esprit ny a quoy elle prist plaisir, entrejettant a ce discours des soupirs et des parolles qui témoignoient un grand ressentiment du passé, pour lesquelles elle voulut bien que je recogneusse le regret qu'elle avoit du feu comte d'Essex... » *Id.*, part. I, fo 602. 10 juin 1602.

attente, et ce poids de la guerre, qu'il lui eût convenu de faire porter à « son gendarme, » comme elle appelait le roi de France, elle s'en trouvait chargée seule. Rien n'était plus contraire à sa politique. Ses troupes étaient battues en Irlande; les Provinces-Unies, à peu près privées de ses ressources, faiblissaient. Daus une telle situation, elle avait à recevoir la paix plutôt qu'à la dicter. Aussi voulait-elle, avant de se retirer de la lutte, reprendre quelque avantage et ne négocier avec l'Espagne qu'après lui avoir suscité de nouveaux ennemis. De là ses instances pour rejeter Henri IV dans la guerre, et ses raisons pour s'en dégager elle-même. Elle parlait de la « paix universelle, qui devoit être désirée de tous les princes chrestiens, et particulièrement d'elle qui y estoit vieille. » Elle disait « qu'il estoit temps pour elle à se reposer et non à faire de nouveaux desseings[1]. » Mais, en même temps, elle rappelait à Henri IV la cause des Provinces-Unies et, tandis qu'elle les abandonnait, elle pressait le roi de rompre, pour les soutenir, la paix que, seul, il avait jurée[2]. Saisissant le prétexte de la violation de l'ambassade française à Madrid, elle s'était flattée d'en voir sortir une rupture entre l'Espagne et la France, et à la nouvelle que la médiation du

1. Suppl. franç., $\frac{293}{29}$, t. I, part. II, f° 291. 13 septembre 1602.
2. *Id.*, t. I, part. II, f° 271.

Pape avait tout apaisé, elle n'avait pas dissimulé son mécontentement. « Nous aultres roys, écrivait-elle à Henri IV pour éveiller ses susceptibilités, devons soigneusement nous garder de n'estre mesprisez de nos ennemys et de nos subjects. Car estant la principale colonne qui soustient toute la fabrique de notre règne, peu à peu tout tombera, si cela n'estoit deuement gardé. » Maxime que le roi relevait en ces termes : « Je vous asseure que je perdray plustost la vie que de tomber en mespris à l'endroict de de mes ennemys et de mes subjects; c'est le conseil que vous me donnés, que je sçauray, avec l'aide de Dieu, aussy bien pratiquer en paix qu'il m'a réussy les armes à la main[1]. »

Henri IV était résolu à garder la paix. Il avait toujours pris soin d'agir d'accord avec Élisabeth. Il l'avait avertie de son intention de signer le traité de Vervins, et l'avait vivement engagée à se joindre à lui. Élisabeth s'y étant refusée, il était d'avis qu'elle devait mettre à profit la situation qu'elle s'était volontairement créée, en appuyant vigoureusement les Provinces-Unies, tandis qu'il pourrait, comme un chef d'armée qui refait ses cadres, rétablir les forces de son royaume et se mettre en mesure d'engager, au moment venu, une lutte qu'il jugeait inévitable. Quant à

1. Janvier 1603. *Lettres missives*, t. VI, p. 22.

déchirer lui-même les traités et à replonger de gaieté de cœur son peuple encore tout meurtri dans les hasards d'une guerre où l'Angleterre, après l'avoir poussé, ne l'eût pas suivi, il n'en voulait rien entendre. « Il est certain, écrivait-il, que ce que la dicte Dame et ses conseillers desirent le plus est de me revoir aux prises avec le roy d'Espagne, soit pour faire la paix avec luy, a condition plus advantageuse ou pour avoir moins occasion de craindre sa puissance, et partant achever ses jours aussy heureusement qu'elle les a passez jusques à présent... Mais je doibs avoir un but tout contraire. Car mon royaume est encore si pauvre et remply de si mauvaises humeurs qu'il a besoing de repos pour se remettre[1]. » Et il ajoutait : « Ils me donnent trop de sujet de se deffier de leur foy et volonté pour m'arrester à leurs paroles et promesses, croyant fermement que, s'ils pouvoient faire la paix à leur mot, ils l'auroient jà conclue, et qu'ils ne me rendroient en cela le respect que je leur ay porté quand je traictai[2]. »

Il recommandait en conséquence à son ambassadeur d'écouter la reine, de sonder les dispositions de ses conseillers, de les entretenir par toutes sortes de démonstrations affectueuses, mais de ne prendre au-

1. 13 juin 1602. *Lettres missives*, t. V, p. 609.
2. Suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I, part. I, f° 271.

cun engagement. « Je ne veux, continuait-il, abuser la dicte Dame[1]. »

On s'étonne, en voyant tant de défiances entraver les relations des deux couronnes, de la vivacité des regrets que la mort d'Élisabeth inspira à Henri IV[2]. Il semble que, malgré tout, le roi ait compté qu'au jour d'une lutte décisive contre l'Espagne le concours de cette princesse ne lui aurait pas manqué. Élisabeth, en effet, voulait prévaloir entre l'Espagne et la France. Elle voulait garder au-dessus des deux rivales ce rôle de balancier que Henri VIII avait assigné à son royaume[3]. Mais elle sentait que, devant la prépondérance de la maison d'Autriche, elle ne pouvait séparer ses intérêts de ceux de la France sans s'affaiblir elle-même. A l'extrême surprise de Sully[4], elle avait, elle aussi, son plan de confédération européenne, et bien qu'il parût que son premier objet était d'imposer à la France l'obligation préalable de ne se point agrandir, bien qu'elle s'efforçât en toute occasion, avec une jalousie que ne lui rendait pas Henri IV, d'arrêter l'élan de notre puissance, il était manifeste que sa rare clairvoyance avait démêlé les véritables dispositions à prendre contre le péril de la monarchie universelle.

1. Suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I, part. II, f° 196. 6 mars 1602.
2. Œc. *royales*, t. IV, p. 244.
3. *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. II, p. 616.
4. Œc. *royales*, t. IV, p. 37, etc.

Elle avait dit plus d'une fois que le salut de l'Angleterre dépendait de celui de la France[1]. Cette pensée aurait, dans les grandes conjonctures, inspiré longtemps encore les retours de sa politique.

Il n'en était pas ainsi de Jacques d'Écosse, son successeur. Placé entre l'influence de la reine, sa femme[2], très-favorable à l'Espagne, et les conseils de Cecil, très-hostile à la France, son caractère, mobile et faible, laissait tout à craindre. Robert Cecil, bientôt créé comte de Salisbury, continuait auprès du roi la politique de lord Burghley, son père, avec qui il s'était trouvé, par un exemple qui ne s'est reproduit que de nos jours[3], associé au gouvernement sous le règne d'Elisabeth. Il excellait à flatter l'humeur de Jacques : cachant son ascendant sous une déférence apparente, il savait imposer à ce prince ses propres vues[4], en lui

1. *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. I, p. 51. Lors du traité de Vervins, elle avait écrit à Henri IV : « Jamais une bonne paix ne vous sera asseurée sans vostre sœur d'Angleterre. Quand le fagot bien lié se sépare, il demeure proye au plus fort et debile en soy, n'estant meilleur moyen pour ruyner tous deux que d'en séparer un. » Matthieu, *Histoire de Henri IV*, liv. II, p. 254.

2. Anne de Danemark, fille du roi Frédéric II.

3. En 1858, lorsque lord Stanley entra comme secrétaire d'État des colonies dans le cabinet, dont lord Derby, son père, était le chef. La presse anglaise rappela à cette occasion l'exemple de lord Burghley et de son fils.

4. La Boderie, ambassadeur de France à Londres, écrit sans cesse : « Le comte de Salisbury, l'*oracle* du roy... »

en attribuant avec soin l'initiative, et comme il n'était plus arrêté ni par les tendances opposées du comte d'Essex, ni par la réserve prudente d'Elisabeth, il déployait librement dans la nouvelle cour l'esprit de rivalité contre la grandeur française.

Sully ne s'y était pas trompé, lors de son ambassade auprès de Jacques Ier. Il arrivait à Londres avec la mission de complimenter le roi sur son avénement et de lui renouveler les demandes que l'envoyé ordinaire de Henri IV, Harlay de Beaumont, avait déjà adressées à Jacques en faveur des catholiques et pour la défense des Provinces-Unies. Il obtint en effet des stipulations formelles qui réglaient l'appui commun que l'Angleterre et la France donneraient aux États révoltés, celle-ci devant leur fournir un subside de 140,000 francs, celle-là un secours de 6,000 soldats (30 juillet 1603). Il avait fait plus; il avait entretenu Jacques des grands desseins de son maître, en les lui présentant, suivant les instructions de Henri IV, comme venus de lui-même, afin de ne pas éveiller les craintes du monarque protestant; et il l'avait vu accueillir favorablement l'idée d'une alliance plus étroite avec la France[1].

Cependant il n'était point rassuré; il engageait Henri IV à ne pas s'endormir sur ces témoignages.

1. *Œc. royales*, t. IV, p. 300-431.

Entre les partis qui s'agitaient autour de Jacques Ier, il lui désignait, comme le plus important, celui que dirigeait Cecil, le parti des « gens de plume et de robe, » qui, sous la conduite de ce ministre, nourrissait les vieilles haines contre la France, et contre elle projetait de ressusciter, soit avec la Hollande affranchie, soit avec les archiducs vainqueurs, l'antique alliance de l'Angleterre et de la maison de Bourgogne. « Comme c'est un peuple enclos et posé par la nature au milieu des flots et des ondes variables de ce grand océan, ajoutait-il par une comparaison que Bossuet devait rendre immortelle, aussy est-il merveilleusement inégal et disproportionné en ses délibérations et en luy-mesme ; produisant quasi en mesme temps des actions tant différentes de ses paroles, que si l'on n'estoit persuadé par l'expérience, il seroit impossible de croire qu'elles procédassent toutes d'une mesme personne et d'un mesme esprit... Toutes ces considérations, Sire, font que je ne désespère pas entièrement de pouvoir traicter et conclure choses aucunement conformes à vos désirs, utiles à vostre service, et au salut et repos général de la France ; mais bien me donnent crainte de vous pouvoir conseiller de faire un solide fondement sur telles amitiés et y bastir vostre grandeur et le service de vostre Estat[1]. »

1. *Œc. royales*, t. IV, p. 304.

L'année suivante justifia ces présages. Un traité commerce fut conclu entre l'Angleterre et l'Espagne et, abandonnant les Provinces-Unies dont il venait d'accord avec Henri IV, de prendre en main la protection, Jacques I[er] s'engagea envers la cour de Madrid ne leur fournir ni hommes, ni argent (29 août 1604). Prévenu à l'avance de cette résolution, Henri IV avait inutilement tenté d'en détourner l'accomplissement. Il avait rappelé à Jacques de quel intérêt était pour l'Angleterre et la France le triomphe des Provinces-Unies ; c'était la seule barrière qui protégeât les deux nations contre les intrigues et les prétentions de l'Espagne. Même avec la nécessité de lutter contre l'insurrection, même avec « cette espine au pied, » que de progrès l'Espagne n'avait-elle pas faits ! Que d'empiétements en Italie ! Quelle influence en Allemagne ! Que serait-ce quand elle reprendrait aux archiducs ces Pays-Bas qu'elle leur avait « prestez et non donnez, » et qu'ainsi établie aux frontières de la France et en face de l'Angleterre, libre d'inquiétudes du côté de la Hollande que ses armes auraient reconquise, elle arriverait, par son alliance avec l'Empire, à dominer à la fois les États germaniques et les princes italiens[1] ?

Ces avertissements n'avaient point empêché Jacques

1. Suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. II, part. II. 1603. 31 juillet, 30 octobre, 7 décembre, etc.

de se rapprocher de la cour de Madrid. A la vérité, il promettait à Henri IV que ce rapprochement ne changerait point ses premières intentions, et que les Provinces-Unies n'en souffriraient pas. Henri IV feignit de le croire : il lui continua ses conseils, comme si rien ne s'était passé. C'était surtout dans ses rapports avec l'Angleterre qu'il appliquait son principe de ne rompre qu'à la dernière extrémité. Il dominait en vue de l'avenir les mécontentements passagers, et, quand les relations des deux pays étaient refroidies, il prenait soin de ne pas le découvrir, et se prévalait au dehors de leur intimité.

L'appui de l'Angleterre avait ce résultat de rendre plus assuré pour la France le concours des États protestants. Tant qu'ils savaient Henri IV uni avec l'Angleterre, ceux-ci oubliaient leurs défiances envers lui, et même au-dessus de l'Angleterre, le reconnaissaient pour chef. Mais, s'ils l'avaient vu trop tôt se séparer d'elle, leurs appréhensions, à peine assoupies, se seraient ranimées; l'Espagne aurait repris courage devant le désaccord de ses deux grands ennemis, et les passions qui s'agitaient déjà en Allemagne et en Hollande pour constituer sous la direction du roi de la Grande-Bretagne une ligue des États réformés, auraient pu triompher. Aussi Henri IV ordonnait-il à ses ambassadeurs de dissimuler, sans en perdre mémoire, les dissentiments, et de maintenir

associés en dépit de tous les obstacles les intérêts de l'Angleterre et ceux de son royaume [1].

Il y eut pourtant un jour où, sur des motifs en apparence futiles, la rupture faillit éclater. C'était au commencement de l'année 1608. La reine d'Angleterre avait donné un ballet auquel elle avait fait inviter l'ambassadeur d'Espagne et où n'avait pas été convié l'envoyé de France, la Boderie. Ému de cet affront, Henri IV intima à la Boderie l'ordre de se retirer, si une prompte satisfaction ne lui était accordée. Elle ne se fit pas attendre. La Boderie fut bientôt engagé à une autre fête où ne parut point l'ambassadeur d'Espagne; Henri IV avait recommandé à son représentant de ne s'y rendre que si aucun autre ambassadeur n'y était invité. La Boderie dépassa ses instructions; il assista à la fête, bien que l'ambassadeur des archiducs y fût aussi. Le roi l'en réprimanda, mais sa dignité était sauve; il n'exigea pas plus, et la reine lui ayant fait offrir des explications amicales, il ne s'inspira pour lui répondre que de sa galanterie : « Bien avouai-je au sieur de Guenetrot, racontait-il, n'avoir été sans jalousie quand j'avois vu que ladicte

1. *Négoc.* du président Jeannin. — Collect. Michaud et Poujoulat, t. XVIII, p. 578. « Vous prendrez garde a leur conduite et continuerez a vous mesfier, et toutes fois à vous prévaloir et servir de leur société, comme vous avez sagement fait. » Au président Jeannin. 24 février 1609.

reine en aimoit d'autres et favorisoit plus que moy, ne me pouvant persuader qu'elle crût pouvoir estre mieux servie et honorée d'eux que de moy, ayant jusqu'à présent rendu plus de preuves qu'eux de ma valeur et mérite au service des dames[1]. »

Cependant l'année ne s'était pas écoulée que les mêmes faits se reproduisaient : l'ambassadeur d'Espagne était de nouveau, dans des circonstances analogues, l'objet d'une préférence offensante pour la France. Aussitôt Henri IV rappelle à M. de la Boderie ses instructions précédentes, et lui ordonne d'en avertir les conseillers du roi d'Angleterre. « Si vous recognoissés que, sur cette déclaration, ils ne se mettent en peine de vous donner contentement, ajoute-t-il, vous prendrés congé du roy et de ses principaux ministres, laissant seulement vostre secrétaire[2]. » Cette fois la réparation fut complète. Jacques Ier voulut témoigner ses regrets par les marques les plus inusitées de bienveillance envers l'ambassadeur de France qui, tout rayonnant d'une patriotique fierté, s'empressa de raconter à M. de Puysieux les prévenances dont la famille royale l'avait comblé, et dont n'avait jamais été honoré l'ambassadeur espagnol[3].

1. *Ambass.* de M. de la Boderie, t. III, p. 259. 9 mai 1608.
2. *Id.*, t. IV, p. 123. 23 décembre 1608.
3. *Id.*, t. IV, p. 233. 13 février 1609. Voici quelques-uns des détails que l'ambassadeur se plaisait à énumérer : « ... Hier, la nuit, il fut dansé, et le jour de devant don

Cette oscillation perpétuelle entre la France et l'Espagne faisait, du reste, tout le fond de la politique de Jacques Ier. A peine avait-il signé avec la cour de Madrid le traité de 1604, qu'il proposait à Henri IV de former une ligue contre la maison d'Autriche. Henri IV profitait de ces retours pour se faire accorder des avantages durables; c'est ainsi qu'il obtint en 1606 la convention qui devait mettre fin aux déprédations des pirates anglais et placer sur le même rang les marchands des deux pays. Mais il tenait sa politique

Fernandez de Girone avoit fait voile, après avoir reçu l'arrêt que s'il ne se hastoit de partir, il auroit l'affront que j'y serois appelé à sa barbe. Comme il partoit, on m'y vint convier et ma femme aussi, tant de la part du roi de la Grande-Bretagne que de celle de la reine, sans nous parler de souper, et neanmoins comme nous y fûmes, ledit roi me fit souper avec lui en compagnie des princes ses deux fils, et ma femme soupa avec madame la Princesse. Durant le souper, il me fit une brinde à la santé de Sa Majesté, et voulut que je la portasse à M. le prince de Galles et qu'il y fît raison. Au ballet, il me fit seóir aupres de lui... Durant le dit ballet, il me fit toujours l'honneur de m'entretenir, et dans un des intermèdes, comme il n'y en eut que trop et d'assez tristes, la reine s'approcha aussitôt de ma femme et lui fit la même faveur, s'appuyant sur elle et lui faisant mille démonstrations de privauté. Du ballet nous fûmes a la collation, et en tout cela et au départir fûmes traités avec tant de démonstrations de bonne volonté et avec un applaudissement si general de tous, que Sa Majesté a grande occasion d'en être satisfaite, et moi, si je ne sçavois l'histoire de l'âne qui portoit les reliques, d'en devenir bien glorieux. En la faveur que reçut l'ambassadeur d'Espagne, l'an passé, il n'y eut rien de semblable... »

indépendante des tergiversations du roi d'Angleterre. Il s'efforçait de le rallier à ses avis : le voyait-il incertain, il prenait les devants, en lui laissant la faculté de le rejoindre, bien assuré que le meilleur moyen de forcer son consentement, c'était de se montrer résigné à s'en passer : « Ils ne cèdent jamais qu'à regret, écrivait le président Jeannin, et après avoir reconnu que nous ne laisserons de faire sans eux ce que les prions de faire avec nous[1]. »

Il n'y eut point en effet d'événement de quelque importance où Jacques Ier, justifiant ces paroles, ne finît bon gré mal gré par se ranger aux résolutions de Henri IV.

Telle avait été son attitude sur la question si grave de savoir quel prince on appellerait au trône du roi des Romains. Préoccupé soudain de cette élection dont l'attente agitait toute l'Allemagne, Jacques Ier avait invoqué l'opinion de Henri IV. Il ne voulait se conduire que par les conseils du roi de France. Henri IV aussitôt de répondre à ces ouvertures par les protestations les plus affectueuses. Mais, fidèle à la recommandation qu'il adressait à son ambassadeur d'avoir « les oreilles plus grandes que la bouche, » il se garde de découvrir au roi d'Angleterre toute sa pensée : il veut connaître d'abord les dispositions de ce prince,

1. *Négoc.* du président Jeannin, p. 398. 29 août 1608. A M. de Villeroy.

et, sans manifester de préférence marquée, il désigne à son attention les archiducs Mathias et Maximilien et le duc de Bavière. Tous ces candidats étaient catholiques; c'était au contraire un protestant que Jacques Ier prétendait faire élire. Aux sollicitations de l'archiduc Albert, il avait déclaré qu'il réservait ses bons offices pour « quelqu'un qui fût de sa religion, » et il proposait au choix de Henri IV son beau-frère, le roi de Danemark. Essayer, par une opposition précipitée, de combattre ce projet, c'eût été le fortifier. Décidé à ne soutenir qu'un prince catholique, Henri IV se contenta de représenter à Jacques Ier que la majorité des électeurs n'admettrait jamais un protestant. En même temps il prescrivait à son ambassadeur la plus grande réserve : « Ne l'esconduisez pas de mon assistance; mais aussy ne m'y engaigés davantage [1]. » Cela fait, il reprit en silence ses négociations auprès des États de l'empire : c'était là, c'était en Allemagne qu'il se promettait de convaincre le roi d'Angleterre.

Il s'armait seulement des intentions de Jacques Ier en faveur du roi de Danemark pour lui insinuer que, s'il voulait se concilier les vues de l'Allemagne, son premier soin devait être de secourir les Provinces-Unies.

Auprès de Jacques Ier, comme auprès d'Elisabeth, l'affranchissement des Provinces-Unies avait été le

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 532.

principal objet des instances de Henri IV. Il n'avait cessé d'en entretenir le roi, tout en évitant, de peur d'encourager sa jalouse indolence, d'y témoigner un intérêt trop personnel : « Si vous le trouvés disposé, écrivait-il à la Boderie, vous l'y fortifierés doucement par les meilleurs moyens dont vous pourrés adviser, sans neantmoins lui faire beaucoup paroistre, si vous n'y remarqués une grande disposition, que ce soit chose qui me soit tant à cœur; car vous cognoissés le naturel du pays [1]. » Il fallut, cette fois encore, que Henri IV donnât l'exemple. L'Angleterre n'avait fait jusque-là que lui susciter des entraves ou le laisser seul : quand elle le vit, comme nous le montrerons bientôt, prendre en main la cause des Provinces-Unies, elle vint elle-même réclamer sa place dans les négociations : mais le roi en demeurait le chef et elle ne put que l'y suivre.

Survient enfin l'ouverture de la succession de Clèves et de Juliers (1609). A cette époque, Jacques Ier paraît en plein accord avec Henri IV. Il comble de sa bienveillance l'ambassadeur français : il se plaît à l'assurer de son amitié pour le roi. La persécution des catholiques est moins rigoureuse; des projets de mariage entre une fille de France et le prince de Galles se forment dans les deux cours. Dès qu'il s'agit de déterminer la part

1. *Ambass.* de la Boderie, t. II, p. 149.

de l'Angleterre dans la guerre qui s'annonce, les hésitations recommencent.

Des difficultés s'élèvent d'abord au sujet des dettes que le roi de France a contractées pendant la Ligue envers la couronne d'Angleterre. Ces dettes, qu'on lui oppose à l'improviste, Henri IV en conteste le montant et veut en différer le payement. « A vous dire la verité, écrit-il à la Boderie, je me deffie assez de la constance et fermeté de leur foy, principalement s'il faut que je rompe avec l'Espagne. C'est pourquoy je fais grande difficulté en ce cas de m'obliger de payer leurs dictes dettes, ayant opinion que mon argent me sera plus necessaire ailleurs qu'il ne m'apportera d'utilité et proffict, le donnant aux Anglois. Je craindrois bien plus qu'ils seront pour prendre l'affirmative en faveur de mon ennemy, s'ils voient mes armes prosperer contre eux, quelque traicté qu'ils eussent faict avec moy, ainsy que vous sçavés que ceste nation en a tousjours usé[1]. »

Cependant ses conseillers le supplient de ne point arrêter pour ce motif une négociation si grave : il cède à leurs prières, et ratifie les arrangements qu'ils avaient proposés.

Mais un autre sujet d'hésitation restait à Jacques Ier : c'était la place que Henri IV avait dans cet affaire[2].

1. *Ambass.* de la Boderie, t. V, p. 58. 22 février 1610.

2. « Comme il voit que Votre Majesté tient le haut bout

Henri IV était l'âme de la Ligue : c'était à lui que les princes allemands s'adressaient : ils invoquaient ses conseils; ils faisaient succéder leurs ambassadeurs à sa cour, sans en envoyer aucun en Angleterre. Soupçonnant la jalousie du roi, Henri IV s'empresse d'excuser auprès de lui le prince d'Anhalt, qui n'avait pas été à Windsor [1] : il recommande à ses alliés d'Allemagne de députer quelques agents au monarque anglais. Puis, loin de s'arrêter davantage aux lenteurs de Jacques I[er], il le stimule par sa propre activité [2]; il serre de près les négociations, il signe le traité de Hall, il règle le contingent des Provinces-Unies; il passe ses dernières conventions avec la Savoie, et lorsque la mort vint inopinément le saisir, il pouvait attendre, entouré de ses confédérés, les secours que Jacques I[er] lui faisait espérer et dont la mesure ne fut définitivement réglée que sous la régence.

N'oublions pas de signaler le vaillant allié que Henri IV s'était conquis auprès du roi d'Angleterre. Sur les degrés du trône grandissait un jeune homme généreux, instruit, brave, avide de gloire. C'était le

jusques icy en toute cette affaire, il lui fâche de voir qu'elle soit comme le chef de cette ligue. » Au roi. 14 février 1610, *Ambass.* de la Boderie, t. V, p. 47.

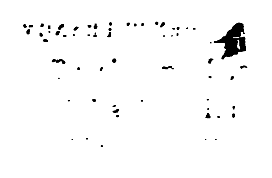
1. Instruction à M. de la Boderie. *Ambass.*, t. V, p. 10.

2. *Id.* « Cette jalousie, est-il dit dans l'Instruction, lui doit être plutôt excitée que retranchée par le sieur de la Boderie. » T. V, p. 16.

prince de Galles, peu aimé de son père à qui ses nobles penchants semblaient autant de reproches, et lui portant, à son tour, un mépris trop peu couvert. Henri IV l'avait distingué : il avait flatté son ardeur; il lui avait envoyé des armes; il aurait voulu, sans la différence des religions [1], lui donner une de ses filles; il espérait en lui, devenu roi, un soutien pour son propre héritier. De son côté, le jeune prince, qui devait lui survivre d'une année à peine, se préparait à aller combattre sous les ordres du roi; il lui avait promis, quelque fût d'ailleurs la résolution de son père, de lui amener ses Écossais : il avait hâte de se faire armer chevalier, sur le champ de bataille, par le grand capitaine [2].

1. *Ambass.* de M. de la Boderie, t. V, p. 24. Instruction du 24 décembre 1609.

2. Henri, prince de Galles, « celui dont les Anglois, dit Fontenay-Mareuil, avoient tant d'espérances, » mourut le 6 novembre 1612. Il avait dix-huit ans. « Je vous asseure, écrivait de lui la Boderie, qu'il ne se passera pas deux ans qu'il ne tienne un grand lieu dans la chrétienté. » Henri IV disait aussi à Sully que ce prince serait « quelque jour un haut et galant roy, lequel, ajoutait-il, m'ayme déjà si cordialement, publie partout mes louanges, et ne parle que de faire sous moy son premier apprentissage aux armes. » *Œc. royales*, t. VIII, p. 55. — On rencontre en Angleterre, dans un grand nombre de galeries, le portrait du jeune prince, revêtu de son armure de guerre.



IV

L'AFFRANCHISSEMENT DES PROVINCES-UNIES

Causes de l'insurrection des Provinces-Unies contre l'Espagne. — Séparation des provinces catholiques et des provinces protestantes. — Celles-ci sont elles-mêmes divisées en deux partis, celui de la paix, que représente Barneveldt, et celui de la guerre, que dirige le prince Maurice. — Sollicitude de Henri IV pour les Provinces-Unies. — Il apprend qu'elles ont conclu avec les Archiducs une suspension d'armes et envoie aussitôt ses ambassadeurs à La Haye pour prendre part aux négociations (1607). — Traité d'alliance conclu avec les Provinces-Unies. — Incertitude de l'Angleterre, qui se décide à suivre la France après avoir essayé d'entraver son action. — Les Archiducs et les Provinces-Unies s'adressent en même temps à Henri IV. — Henri IV médiateur entre leurs prétentions contraires. — Difficultés soulevées par les Provinces-Unies. — Le prince Maurice craignant que Henri IV ne rallie les États généraux à la paix, l'accuse d'ambition. — Remontrances énergiques du président Jeannin et de Henri IV. — Duplicité des Anglais, qui proposent sous main à l'Espagne de lui obtenir de meilleures conditions que celles qu'a fixées Henri IV. — Colère et résolution de Henri IV. — Il pousse les Provinces-Unies à la résistance et se montre prêt à les soutenir. — Trêve de douze années signée à Anvers (1609). — Remontrances du président Jeannin aux États généraux en faveur des catholiques. — Résultats principaux de cette négociation pour l'influence française.

L'insurrection des Provinces-Unies contre l'Espagne fut, avec le démêlé du pape et de la Répu-

blique de Venise, la grande affaire de la politique extérieure de Henri IV. Les événements d'Italie, tout à coup soulevés, s'étaient rapidement apaisés sous la médiation du roi. Engagée depuis quarante années, passagèrement calmée par la douceur de Marguerite de Parme, rallumée et étendue par les fureurs du duc d'Albe, entretenue à travers de cruelles vicissitudes contre les efforts patients, généreux ou habiles de Requesens, de don Juan, d'Alexandre Farnèse et de Spinola, la lutte des Provinces-Unies durait toujours.

On sait quelles en avaient été les premières causes : la création de nouveaux évêchés que devaient occuper, au mépris des plus chères traditions du pays, des prélats espagnols, les priviléges nationaux violés, les garnisons étrangères répandues dans les villes, et, par-dessus tout, l'excès des persécutions religieuses faisant pressentir comme leur dernier terme l'établissement de l'Inquisition. Catholiques et protestants, clergé et noblesse, peuple et bourgeoisie, tous étaient également entrés dans la résistance. Ces provinces, qu'avait gagnées à sa puissance la prévoyante modération de Charles-Quint, Philippe II les avait toutes ralliées contre lui.

Depuis cette époque, il est vrai, les circonstances avaient changé ; l'union ne s'était pas maintenue aussi longtemps que la révolte. Les violences des protestants avaient renversé les adroites combinaisons de Guil-

laume d'Orange et amené la rupture de la pacification de Gand. Désirant protéger contre eux leurs croyances autant que leurs libertés contre l'Espagne, les provinces catholiques avaient deux fois invoqué la domination du duc d'Anjou, et ce prince s'étant deux fois perdu par ses imprudences, elles avaient reconnu l'autorité des Archiducs[1], autorité bienfaisante qui, tout en réparant leurs maux, tenait dans une heureuse incertitude leur dépendance de l'Espagne.

Les sept provinces protestantes (comprenant la Hollande et la Zélande) poursuivaient la guerre, mais divisées elles-mêmes. Pendant qu'elles récompensaient par leur intolérance le dévouement des catholiques qui combattaient encore dans leurs rangs, elles s'étaient partagées en deux factions : l'une qui souhaitait un accommodement avec l'Espagne, l'autre qui entendait prolonger la lutte. A la tête de celle-ci se trouvait le fils de Guillaume, le prince Maurice, redoutant la fin d'une guerre où il voyait croître avec sa gloire militaire son influence politique. Appuyé sur l'intérêt des villes maritimes, il fomentait contre les partisans de la paix et leur chef, Barneveldt, une hostilité qui devait survivre aux événements et chercher à quelques années de là, dans le meurtre juridique de ce grand citoyen, sa triste vengeance.

1. On désignait sous ce nom collectif l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, et son mari l'archiduc Albert.

Henri IV avait suivi avec une extrême sollicitude les efforts des Provinces-Unies. Il avait cherché à faire admettre leur indépendance, d'abord dans le traité de Vervins, puis dans des négociations successivement entamées avec le Saint-Siége, l'Angleterre et l'Allemagne. Ces tentatives avaient échoué. Il était seul, comme l'avenir le prouva, à favoriser sincèrement les Provinces-Unies. Leur cause laissait assez indifférents les princes d'Allemagne : elle attirait et effrayait tour à tour l'Angleterre. L'Angleterre les soutenait vaincues; elle les abandonnait à peine victorieuses, craignant une rivalité dans leur triomphe.

C'était ce triomphe, au contraire, que poursuivait Henri IV. Pour le préparer, il saisit toutes les voies que lui ouvre l'animosité croissante de ses rapports avec la maison d'Autriche. Il seconde le développement commercial des Provinces-Unies; il abaisse pour elles les droits de douane de son royaume; il encourage leurs progrès dans les Indes, où elles retrouvent, pour les combattre, les armes de l'Espagne; il les associe aux bienfaits de son influence en Orient, et, en vertu des capitulations obtenues du sultan, leurs vaisseaux voguent librement dans les mers de la Turquie sous la bannière de France.

Cependant les premières ouvertures de paix avaient été faites : les Archiducs avaient proposé, sous la ratification de l'Espagne, une trêve de huit mois aux

Provinces-Unies, et celles-ci, appréhendant quelque opposition de la part de Henri IV, avaient conclu, sans le prévenir, une suspension d'armes (1607). La suite des événements dissipa leurs craintes. Il importait au roi qu'aucun arrangement ne s'achevât sans son intervention. Aussi, agréant sans peine les explications que les États lui présentèrent pour excuser leur démarche, il se hâta d'envoyer à la Haye le président Jeannin et M. de Russy, chargés de conduire les négociations avec son ambassadeur, M. de Buzanval. Avant d'entamer ces négociations, Henri IV passa avec les Provinces-Unies un traité qui leur promettait l'appui de la France pour assurer le maintien de la paix, dans le cas où elle serait faite, pour les protéger elles-mêmes dans le cas où elles devraient recommencer la guerre. Il avait inutilement essayé d'adjoindre à ce traité le roi de la Grande-Bretagne. En contestation sur des points particuliers avec les Provinces-Unies, tenant dans leurs mains, à titre de gages qu'ils entendaient garder, plusieurs villes de Zélande, inquiets tout à la fois de voir les Provinces-Unies libres et de ne pas coopérer à leur affranchissement si la France l'entreprenait, les Anglais s'efforçaient d'ajourner tout engagement. Henri IV persévérant dans sa résolution, ils prétendirent le suivre, reculèrent de nouveau, et laissèrent la France signer seule. C'était là que devait cesser leur incertitude : « Le moyen de les faire dan-

ser, avait écrit Henri IV, sera peut-être la démonstration que l'on fera par de là de traiter sans eux, s'ils font les rétifs et les longs [1]. » Quelques mois en effet s'étaient à peine écoulés que les Anglais ne résistaient pas au désir de passer avec les États un traité semblable à celui qu'avait conclu la France.

Ses intentions nettement dévoilées, Henri IV pouvait modifier son attitude. Il était sollicité par les deux parties, par les Archiducs comme par les États; il les voyait, les uns et les autres, invoquer en leur faveur la conduite qu'il avait tenue dans le différend du Saint-Siége et de la République de Venise [2]; il allait à son tour leur demander des concessions mutuelles : à la partialité exclusive d'un allié succédait l'équité d'un médiateur.

Trois points formaient l'objet principal du débat : l'indépendance des Provinces-Unies, la liberté du commerce des Indes, la liberté des catholiques hollandais. Contre l'Espagne, Henri IV soutient l'indépendance des Provinces-Unies, et, fortifiant leur propre courage, il les exhorte à ne rien céder tant que cette garantie ne leur sera point assurée [3]. Mais il réprime en même

1. *Négoc.* du président Jeannin. Collection Michaud et Poujoulat, t. XVIII, p. 207. 23 novembre 1607.

2. Daniel, *Histoire de France*, t. XII, p. 509.

3. *Négoc.* du président Jeannin, p. 533. « Il faut que les dicts Estats se montrent fermes et constants, ainsi que je vous *ai commandé* leur dire; car si en général et même en parti-

temps les difficultés que les États opposent sur les termes de cette condition ; il leur représente que l'aveu de leur indépendance suffit à leur sécurité, et que c'est de la part de l'Espagne une satisfaction assez grande pour qu'on n'offense pas l'honneur d'une telle puissance par des exigences iniques et vaines[1]. Contre l'Espagne, il réclame pour les Provinces-Unies la libre navigation dans les mers des Indes ; mais il presse les États de trouver quelque détour, qui, sans porter atteinte à leurs droits, ménage les susceptibilités de leurs adversaires[2]. Contre les Provinces-Unies enfin, il soutient les catholiques : tout en séparant sa demande des arrogantes prétentions de l'Escurial, il poursuit avec une fermeté prudente la défense de cette cause, et si ses vœux sont loin d'être remplis, ce

culier ils donnent lieu d'espérer que l'on peut les ébranler et faire varier, les dits Espagnols s'opiniâtreront et les diviseront, auquel cas je serois contraint de retirer mon épingle du jeu ; car je ne consentirois jamais qu'ils traitent qu'en qualité comme États libres... » Le roi à MM. Jeannin et de Russy. 8 janvier 1609.

1. *Négoc.* du président Jeannin, p. 416. Le roi à MM. Jeannin et de Russy. « Je n'estime pas que les archiducs puissent avec raison faire refus de traiter avec les dits États comme avec gens libres sur les quels eux et le roi d'Espagne ne pretendent rien, mais aussi je suis d'avis que les dits États se contentent de cette déclaration, sans insister que ce mot de *souveraineté* y soit ajouté, ni qu'il y soit exprimé que ce soit pour toujours ou pour le présent et l'avenir. » 18 septembre 1608. — Voyez aussi p. 418 ; et p. 443 le beau discours que Jeannin adresse aux États généraux sur cette question.

2. *Id.*, p. 416 et 585.

n'est qu'à sa considération du moins que l'intolérance protestante se relâche un peu de ses violences.

Tel fut l'esprit qui dirigea dans cette laborieuse et délicate affaire le roi et ses ministres. Quelques traits empruntés à cette histoire le feront encore mieux ressortir.

Les complications étaient grandes. Chacune des questions soulevées entre les États et les archiducs provoquaient les plus vifs dissentiments, et comme à la solution de chacune d'elle était attachée l'issue générale de la trêve, la paix semblait de jour en jour plus incertaine. La nécessité pour les négociateurs de soumettre les propositions, ceux-ci à l'Espagne, ceux-là aux États généraux, et des États à chacune des provinces, ajoutait à ces longueurs. Pendant que le gouvernement espagnol remettait en discussion les points qu'avaient accordés les archiducs, pendant qu'il envoyait à Paris un ambassadeur pour tenter un rapprochement avec le roi de France et conclure entre les deux couronnes un mariage dont la soumission des Provinces-Unies eût été le gage, celles-ci s'égaraient dans leurs discordes. Deux fois les partisans de la guerre avaient paru l'emporter; deux fois les négociations avaient été rompues, et Jeannin avait dû revenir en France pour se concerter avec le roi.

Suivant les instructions de Henri IV, Jeannin proposa à son retour, au lieu d'une paix définitive qu'il

jugeait pour le moment impossible, une trêve à longues années qui, par des accommodements réciproques et temporaires, inclinât les esprits à une entente plus durable. Cette ouverture, favorablement accueillie par les modérés, poussa leurs adversaires aux dernières extrémités. Dénonçant à l'avance l'opposition que les députés des archiducs semblent redouter de la part de l'Espagne, le prince Maurice montre dans la trêve la ruine des États. Des libelles se répandent qui accusent de trahison les négociateurs; contre eux se portent tous les soupçons. Alors éclatent les plus tristes scènes : Barneveldt, obligé de quitter les États devant des rivalités implacables; les envoyés des archiducs contraints de se retirer, et laissant à Jeannin le soin de ménager l'intérêt de leurs princes; le roi de France méconnu, lui aussi, dans ses intentions, et accusé de préparer avec cet ambassadeur espagnol dont il repoussait au même moment les propositions, l'asservissement des Provinces-Unies.

C'était l'heure de frapper un coup décisif. Jeannin se rend à l'assemblée des États, et réfute de sa loyale parole les impostures qui ont jeté le trouble dans les Provinces. Henri IV, de son côté, écrit lui-même au prince Maurice pour se plaindre de l'ingratitude dont il est l'objet :

« ... Rememorés-vous les conseils, offices et devoirs que vous et lesdicts sieurs les Estats avés reçeus de

moy et de mes ambassadeurs, non-seulement pour aplanir les chemins de la dicte paix, mais pour en asseurer la jouissance apres la moisson et maintenir vos affaires en réputation. Ay-je pas au premier chef servi d'exemple aux aultres et au second tiré l'eschelle après moy? Car qui est celuy qui a mis la main à la bourse pour cest effect, que moy? Quelle recompense et récognoissance ay-je pourtant recherchée et tirée de ceste cordiale et mienne beneficence? Ay-je prétendu m'en advantager sur les dicts sieurs les Estats ny leurs aultres alliez? Mes gens ont-ils séparé mes conseils des leurs; ont-ils insisté qu'ils fussent plus tost suivys?. Ils vous ont exposé et remonstré candidement et franchement sur toutes choses ce que je leur ay commandé et ay creu vous estre utile et salutaire. Ils n'ont rien advancé d'eux-mesmes, et si vous avés eu aultre opinion, vous m'avés faict tort et à eux aussy,. voire à vous-mesme. Vous et eux avés les premiers trouvé bon d'entendre à la paix ou à la trefve aux conditions que l'une et l'aultre vous estoient offertes. Je m'y suis embarqué aprés vous pour bien faire au public et favoriser un dessein auquel ils se sont engagez sans mon sceu, vous l'approuvant ou pour le moins ne le contredisant. Les ministres des princes avec lesquels vous avés conféré et traicté ne vous ont pas contenté pour la paix; mes ambassadeurs et ceux des dicts roy et princes (le roi de la Grande-Bretagne et les princes

allemands) ont sur cela mis en avant la trefve à longues années, conformement au premier project faict par les dicts sieurs les Estats et accordé avec les deputez des archiducs. Quel droit avés-vous de vous plaindre de cela ?

« ... Le dict Lambert dit que vous aimés mieux perir les armes en la main que honteusement, en presupposant et estimant pour inévitable la ruine et perte des dicts pays, si les dicts Estats reçoivent la dicte trefve ; je ne vous nieray point que j'ay esté et suis encore d'opinion contraire à la vostre. Toutesfois peut-estre que je m'abuse, pour ce que je ne cognois comme vous la constitution presente des affaires et volonté du pays; mais je puis dire aussy que, comme je suis mieux informé de la generalité de celles de la chrestienté, je puis juger pareillement plus seurement peut-estre qu'un aultre, que les dicts sieurs les Estats et vous pouvés par le moyen de la susdicte trefve estant accordée et bien observée, comme mes ambassadeurs et ceux des dicts roy et princes l'ont proposé, vous conserver et maintenir plus heureusement et seurement que par la guerre ; estans mesme incertains, comme vous estes encore, de l'assistance et faveur de vos voisins. Ce qui est cause que j'ay trouvé tant plus estrange la déclaration que le dict Lambert a adjoustée a cela de vostre part, c'est à sçavoir que vous et les dits sieurs les Estats désirés plus-

tost que je demeure neutre et vous laisse faire la guerre à vostre mode, que j'autorise et face davantage poursuivre la trefve. Mon cousin, il sera fort facile et peut-estre plus advantageux à mon royaulme que vous ne pensés, de vous donner ce contentement, quoyqu'il en puisse succéder; car, quand je voudray suivre ce conseil, je suis, grâces à Dieu, en tel estat, que je n'ay voisin qui n'aye autant affaire de moi que j'auray de luy, et partant ne soit bien ayse de rechercher et conserver mon amitié, et quand tous conspireroient contre moy, je puis de moy-mesme, et sans aultre assistance que celle du ciel, qui ne m'a de sa bonté defailly jusqu'à présent, lutter contre tous ensemble et leur prester le collet, comme quelquefois ont faict les roys, mes prédécesseurs...

« ... Je désire que les dits sieurs Estats et vous ne faciés ce tort à vous-mesmes, ny à moy de doubter a l'advenir de la sincérité et intégrité de mes conseils, ny des actions de mes ministres et ambassadeurs. Je suis homme de bien et prince de foy, et non du tout ignorant des choses du monde. Quand je voudray faire mes affaires sans vous ou m'advantager en quelque chose, ce ne sera, si je puis, injustement et au dommage de personne, moins encore de ceux auxquels j'auray promis amitié. Je puis, grâces à Dieu, faire l'un sans l'aultre quand je voudray[1]. »

1. Lettres missives, t. VII, p. 626. 23 octobre 1608.

A ces fiers accents, les esprits s'ébranlèrent. Le prince Maurice désavoua les libelles propagés sous son nom et se montra plus mesuré. Jeannin le réconcilia pour un temps, qui devait être trop court, avec Barneveldt[1]; les négociations furent reprises. L'ambassadeur français couvrit de son ascendant la cause encore suspecte des archiducs et, à leur prière, il présenta, comme venant de lui-même, la clause par laquelle ceux-ci reconnaissaient la liberté des États. Les députés de Zélande soulevant encore quelques objections, il acheva d'y répondre et leur fit entendre que si la guerre recommençait par leur faute, ils n'auraient plus à compter sur le secours des puissances alliées[2].

D'un autre côté, Henri IV pressait la décision de l'Espagne; il déclarait à don Pedro son intention d'en venir aux armes, si l'indépendance des Provinces-Unies n'était pas accordée. A ce moment, les Anglais, effrayés de l'influence que prenaient les conseils de la France, et toujours poursuivis par l'ambition de re-

1. *Négoc.* du président Jeannin, p. 487. Lettre de Jeannin à M. de Villeroy. 20 novembre 1608. « Les lettres de Sa Majesté au prince Maurice et ce que nous lui avons dit de sa part l'ont beaucoup changé. »

2. *Id.*, p. 485. 18 novembre 1608. « Si la rupture vient de vostre côté et que vous meprisiez le conseil que les princes alliés vous donnent, vous ne devez attendre aucun secours d'eux. »

constituer contre elle l'alliance de la maison de Bourgogne, venaient de proposer sous main à Philippe III de lui obtenir une trêve qui ne stipulerait aucune des conditions exigées par Henri IV. L'indignation du roi fut extrême ; elle aurait pu, sans la prudence de Jeannin, l'emporter à une rupture. Il redouble ses instances auprès de son ambassadeur pour qu'il affermisse les Etats dans leur résolution [1]. Il en réfère au Pape et lui montre la guerre ouverte, si les conditions qu'avaient admises les archiducs sont désavouées par l'Espagne [2]. La cour de Rome secondait avec d'autant plus

1. *Négoc.* du président Jeannin, p. 513. Le roi à MM. Jeannin et de Russy. « Tant s'en faut que j'entende que mon nom soit engagé en ce changement que j'ai délibéré d'en empêcher l'effet tant qu'il me sera possible, et tout ouvertement, si vous jugés que vous en deviez user ainsi ; car je ne veux rien épargner pour conserver ma réputation. J'ai assuré les dits États, sur la parole des archiducs et même des ministres qui ont traité avec moi de la part du roi d'Espagne, qu'ils traiteront au nom de l'un et de l'autre avec les dits États, une trêve à longues années, comme avec gens libres, sur lesquels ils ne prétendent rien, et maintenant s'ils entendent s'en dédire, je n'ai pas delibéré d'y acquiescer ni avaler l'injure et offense qui m'en demeure, laquelle je ressens comme je dois; et d'autant moins dois-je le faire, que le coup est sorti de l'invention et infidélité des Anglais, lesquels l'ont rué exprès pour rompre ces traités et rallumer la guerre, nous y engager tous, et cependant jouir plus surement de leurs aises. » 19 décembre 1608.

2. Mss., anc. fonds, 8965. *Instruction* au duc de Nevers, se rendant à Rome pour faire obédience au pape Paul V, au nom du roi, en septembre 1608.

de zèle les vœux de Henri IV, qu'elle voyait ses plans de réconciliation entre les puissances catholiques compromis par les longueurs de l'Espagne [1].

Enfin les ratifications de l'Espagne arrivèrent; les Anglais se réunirent de nouveau à la France, et, le 16 avril 1609, une trêve fut conclue à Anvers pour douze années. Ses principales dispositions avaient pour objet l'indépendance des Provinces-Unies et la liberté de leur commerce sur toutes les mers.

Restait à assurer le sort des catholiques.

Avant qu'il fût question de la paix, Henri IV, songeant à fortifier de ses armes la cause ébranlée des Provinces-Unies, les avait fait sonder sur le point de savoir si, en échange de son secours, elles consentiraient au libre exercice de la religion catholique. Cette seule ouverture, soupçonnée de n'être de la part du roi qu'une tentative déguisée d'envahissement, les avait mises en une telle défiance, qu'elle les avait portées à précipiter à son insu la conclusion de la trêve avec les archiducs [2]. Ce fut pour Henri IV un avertissement. Il n'a garde de sacrifier à des nécessités politiques l'intérêt des catholiques; il ne manque

1. *Négoc.*, p. 510. Villeroy au président Jeannin. « Le nonce du pape loue la conduite de la France dans toutes ses parties. » 16 décembre 1608.

2. *Correspondance de Henri IV avec Maurice le Savant*, édit. Rommel, p. 350. — *Instruction* à MM. Jeannin et de Russy au commencement des *Négociations* du président Jeannin.

aucune occasion d'appeler sur eux la sollicitude des Etats, et leur liberté entre toujours dans les conditions auxquelles il subordonne un concours armé de la France. Mais il s'applique à dégager leur cause d'une solidarité funeste, et, en prescrivant à ses envoyés de poursuivre en son nom l'amélioration du sort des catholiques, il leur recommande de mettre à les soutenir autant de réserve que de persévérance.

C'était encore le conflit de la politique espagnole et de l'intolérance protestante qui s'agitait : conflit où les deux adversaires se prêtaient mutuellement des armes, l'Espagne voulant imposer, comme un dernier témoignage de la souveraineté qu'elle abandonnait, la liberté des catholiques ; les Provinces-Unies saisissant, dans la crainte faussement évoquée d'une complicité des catholiques avec l'Espagne, le facile prétexte de leurs refus. Les Anglais qui, sur les autres points de la négociation, se perdaient dans leurs incertitudes, reparaissaient ici pour appuyer les Etats, et leur politique tortueuse menaçait par ce seul endroit la prépondérance de la France. « Il y a peu d'espérance, écrivait Jeannin à Henri IV, que les États donnent en effet à Votre Majesté le consentement qu'elle désire pour le rétablissement de la religion catholique dont, toutefois, nous ne laisserons de faire remontrance selon la charge qu'il lui a plu nous donner... Il est vrai qu'il y faut procéder avec une telle circonspecti

qu'ils ne demeurent offensés au lieu d'être persuadés; car c'est en cette conformité de religion que l'Anglais essaye de prendre avantage sur nous[1]. »

Cependant Jeannin ne renonçait pas à l'espoir de tourner ces difficultés. Avec la même clairvoyance qui lui avait fait chercher dans une trêve à longues années la chance lointaine, mais unique, d'une paix définitive, il jugea que tout effort serait inutile tant qu'il s'agirait de mettre dans le traité une clause qui fît de la tolérance une dette des Etats envers l'Espagne, un titre de celle-ci à la gratitude des catholiques. Si les Etats consentaient à diminuer leurs rigueurs, que chaque jour aggravait[2], ce ne pouvait être qu'à la considération de la France, et de leur pleine autorité. Il régla sa conduite sur ces prévisions, s'opposant à l'Angleterre pour appuyer les demandes que formaient sur ce point les archiducs[3], mais se séparant de l'Espagne pour témoigner de son respect envers l'indépendance des Province-Unies et réclamer de leur absolu pouvoir la liberté religieuse.

1. *Négoc.* du président Jeannin, p. 196. 6 novembre 1607.

2. *Id.*, p. 638. « Les catholiques sont plus rudement traités par deçà depuis trois mois qu'ils n'étoient auparavant; il est besoin d'en faire quelque sommaire remontrance, non pour esperer qu'ils rétablissent maintenant l'exercice de la religion catholique, mais pour obtenir, s'il est possible, qu'ils ne soient recherchés en leurs maisons... » Jeannin à Villeroy. 8 mai 1609.

3. *Id.*, p. 190. 27 octobre 1607.

Quand le traité fut enfin signé, quand l'Angleterre et l'Allemagne eurent achevé, sous la direction de la France, la pacification des Provinces-Unies, la France vint seule, au nom de la souveraineté qu'elle leur avait obtenue, présenter aux Etats ses vœux pour les catholiques. C'avait été la dernière recommandation de Henri IV au président Jeannin. « J'aurai aussi bien agréable, lui écrivait-il le 18 mai 1609[1], que vous, sieur Jeannin, fassiez en mon nom auxdits sieurs les Etats, une honnête recommandation en faveur des habitants catholiques de leurs provinces, afin qu'ils puissent subsister et résider en icelles, sans être molestés et forcés en leur conscience, et avec quelque repos et consolation. Je dois cela à la religion de laquelle je fais profession et à la charité qui doit accompagner un roi très-chrétien tel que Dieu m'a constitué. Davantage, je crois fermement que lesdits Etats feront pour eux et pour leur république de n'affliger et désespérer lesdits catholiques; car nous avons éprouvé en nos jours quel pouvoir a dedans les âmes et courages des hommes la liberté de conscience et le soin de la religion; tant s'en faut que la vexation et affliction les en rende plus nonchalans et abattus, qu'elle fait des effets tout contraires; de quoi se sauront bien servir les envieux de leur liberté, avec lesquels s'ils reconnoissent qu'aucun desdits catholiques

1. *Négoc.*, p. 643.

monopolent et cabalent au préjudice de l'État, ils doivent en faire un châtiment exemplaire; mais il doit être particulier et ne pas toucher au général, afin que l'innocent ne pâtisse pas pour le criminel, et que celui qui vit comme il doit, gardant les lois du pays, jouisse du repos et de la sûreté publique comme ses compatriotes. Toutefois, vous mesurerez tellement cette remontrance à la règle de l'utilité desdites Provinces, qu'ils la reçoivent comme venant de la part du meilleur et plus assuré allié et ami qu'ils aient. »

Jeannin se conforma dignement à ces belles instructions. Les remontrances qu'il adressa aux États furent le glorieux couronnement de ses négociations. Avec quelle élévation il fit justice des raisons misérables que les protestants opposaient à la liberté des catholiques! A ceux qui se prévalaient encore du péril de l'influence espagnole, il rappelait les grandes origines de leur indépendance, et représentait les services de ces catholiques qui avaient bravement combattu dans leurs rangs. A ceux qui, dévoilant eux-mêmes l'injustice de leur cause, s'appuyaient sur le grand nombre des catholiques pour leur refuser la tolérance; à ceux qui, par une contradiction souvent renouvelée du protestantisme, invoquaient la nécessité politique de l'unité de foi, il exposait les heureuses conséquences de la liberté, l'inutilité funeste des persécutions, et on reconnaissait le vieux ligueur, en même

temps que le sujet dévoué de Henri IV, à l'ardeur éloquente avec laquelle il peignait les malheurs des guerres civiles et les bienfaits de l'édit de Nantes[1] !

Tant d'efforts ne demeurèrent pas sans résultats. La condition des catholiques n'était point partout la même : les uns, dispersés dans les villes des Provinces-Unies, subissaient le joug d'une majorité protestante; les autres appartenaient à ces villes du Brabant que la Hollande avait conquises et qu'elle devait garder : leur croyance y avait jusqu'alors régné seule. Ceux-ci obtinrent la reconnaissance formelle de la pleine et entière liberté de leur culte[2]. Ceux-là reçurent des adoucissements partiels et passagers : en plusieurs endroits, les rigueurs continuèrent. Ailleurs on vit prévaloir, pendant quelque temps, l'avis des plus modérés, jugeant « qu'il valoit mieux souffrir et dissimuler (l'exercice de cette religion) en faveur de leurs compatriotes, et pour le respect qui était dû à un si grand roi qui les en prioit[3]. »

La pacification des Provinces-Unies marquait un nouveau triomphe à la politique de Henri IV. L'Es-

1. *Négoc.* du président Jeannin, p. 654. Remontrance faite en l'assemblée des États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas par M. Jeannin, au nom du roi, en faveur des catholiques desdites provinces.

2. *Id.*, p. 666.

3. *Id.*, p. 18. Sommaire de la négociation faite avec messieurs les États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.

pagne affaiblie par la perte d'une puissante et forte province, l'Angleterre et les princes d'Allemagne se ralliant, librement ou contre leur gré, à la médiation de la France, le Saint-Siége remerciant Henri IV de ses bons offices envers les catholiques[1], la cause des Provinces-Unies enlevée à l'inspiration exclusive de la Réforme, tels furent les principaux avantages de cette négociation. Comme on avait vu les archiducs s'éclairer, autant que les États, des conseils de Henri IV, on les vit, autant que ceux-ci, lui rendre grâces de son intervention. Ils témoignèrent au président Jeannin leur satisfaction par des présents que son souverain lui permit d'accepter[2], en même temps que les États écrivaient à Henri IV une lettre de remercîments où se trouvaient confondues la gloire du ministre et celle du roi. Ils commençaient par louer la « prudence et magnanimité » de l'habile négociateur; puis, s'adressant à Henri IV : « Nous assurons Votre Majesté, lui disaient-ils, qu'après Dieu nous tenons la conservation de cet État des mains d'icelle, et que nous et notre postérité demeurerons à jamais obligés de le reconnaître avec toutes sortes de gratitudes et bien humble service, et n'ayant rien plus cher ni plus en recommandation que de suivre ses

1. *Lettres missives,* t. VII, p. 760. Lettre du roi à M. de Brèves. 31 août 1609.

2. *Négoc.* du président Jeannin, p. 643.

très-sages conseils et avis, et de les tenir pour règle en la conduite et direction de nos affaires. Nous avons ferme confiance que Votre Majesté nous continuera ses paternelles affections, secours et assistances[1]. »

1. *Négoc.* du président Jeannin, p. 661. 22 juin 1609.

V

LA LIBERTÉ GERMANIQUE

Situation de l'Allemagne. — Sa défiance de l'intervention étrangère. — Dissensions religieuses. — L'empereur Rodolphe et les Archiducs. — Indolence des princes allemands devant les ravages des Turcs et les prétentions de la maison d'Autriche. — Desseins de Henri IV sur l'Allemagne : il veut lui assurer la paix religieuse par la tolérance, et rendre l'Empire réellement électif, tout en le maintenant dans la religion catholique. — Il s'occupe d'abord de former une ligue contre la maison d'Autriche. — Il veut y faire entrer les protestants et les catholiques. — Médiations fréquentes qu'il exerce entre les princes allemands, et même jusqu'en Pologne. — Missions du duc de Nevers et de M. de Boissize auprès des électeurs ecclésiastiques. — Henri IV, en exhortant ceux-ci à défendre leur indépendance, se porte le défenseur de leur foi contre les protestants. — Le duc de Bavière. — Henri IV se propose de l'élever à l'Empire. — Il dissuade les protestants de la pensée d'élire roi des Romains un prince de leur croyance, et déclare qu'il les en empêchera par la force. — Conjectures sur les effets qu'aurait pu produire en Allemagne la politique de Henri IV. — Applications partielles que Richelieu a faites de cette politique et résultats qu'il en a obtenus. — Médiateur entre les catholiques et les protestants, Henri IV aurait pu, en les rassurant les uns à l'égard des autres, les diriger tous contre la maison d'Autriche.

Il semble difficile de comparer entre elles l'Italie et l'Allemagne : l'Allemagne le berceau de la Réforme, l'Italie le siége de la Papauté ; l'Allemagne profon-

dément déchirée par les divisions religieuses, dont elle avait, la première, déchaîné les calamités sur le monde; l'Italie, qui à travers ses querelles intérieures avait gardé l'unité de foi. Les deux pays se trouvaient pourtant rapprochés, au point de vue politique, par plus d'une ressemblance : c'étaient, des deux côtés, la même lassitude de la maison d'Autriche, Empire ou Espagne, la même révolte sourdement amassée contre sa prépondérance, et tout ensemble les mêmes irrésolutions, les mêmes défiances à l'égard de Henri IV.

Encore l'Allemagne éprouvait-elle une appréhension plus vive peut-être de l'intervention étrangère. Issus d'une semblable origine, parlant la même langue, réunis par une longue tradition autour du trône de Charlemagne, les États germaniques conservaient un égal attachement à la patrie commune; le sentiment de l'unité de l'Empire survivait à leurs rivalités. Lorsque Gustave-Adolphe parut en Allemagne, les princes protestants, dont il venait soutenir la cause et protéger les libertés, hésitèrent à se ranger autour d'un chef, protestant comme eux, mais étranger. Cette communauté de croyances, qui ne devait pas suffire à les rassurer, ils ne la rencontraient même plus dans Henri IV, et leurs craintes s'en augmentaient.

Cependant quelle était leur situation? Pouvaient-ils, livrés à leurs propres ressources, faire face aux malheurs qui les menaçaient?

Les dissensions religieuses étaient au comble. La paix d'Augsbourg n'avait été qu'une trêve ; les dispositions qu'elle stipulait, réciproquement violées, n'avaient fait qu'entretenir les hostilités. Au mépris de la clause du réservat ecclésiastique, d'après laquelle tous ceux qui abjuraient la foi catholique devaient renoncer à leurs bénéfices, les protestants s'étaient emparés de la plupart des archevêchés et des abbayes de la basse Allemagne. On avait vu l'archevêque-électeur de Cologne, devenu calviniste pour épouser Agnès de Mansfeld, maintenir encore ses prétentions à son archevêché et engager une lutte où les protestants le laissèrent tristement succomber, non par respect envers les droits ecclésiastiques, mais par animosité contre la secte particulière que l'ancien prélat avait embrassée.

A ces agressions les catholiques avaient opposé leurs représailles ; ils avaient à leur tour déchiré le traité que leurs adversaires avaient violé contre eux. Le nouvel archevêque de Cologne avait supprimé dans toute l'étendue de ses États l'exercice du culte réformé. A Aix la Chapelle, à Donawerth, les mêmes rigueurs avaient répondu aux mêmes violences, et l'électeur de Bavière, exécutant dans cette dernière ville les vengeances de l'Empire, lui avait enlevé ses priviléges et imposé sa propre domination.

Loin de porter quelque remède à ces troubles, l'Em-

pire y ajoutait par sa constitution présente une gravité nouvelle. Il était à la fois trop faible et trop redoutable; trop faible si l'on s'arrêtait à la personne de l'empereur; trop redoutable si derrière l'empereur on envisageait la maison d'Autriche. Le petit-neveu de Charles-Quint, le successeur de Ferdinand et de Maximilien, l'empereur Rodolphe, était doux, généreux, équitable; mais ses qualités mouraient dans son indolence. Adonné aux sciences physiques, énervé par les plaisirs, il assistait comme un étranger aux bouleversements de l'Allemagne, et sa main débile agitait vainement le sceptre des Césars. De son trône impuissant se séparaient à la fois sa famille et les princes germaniques. La maison d'Autriche se reconstituait. Les archiducs s'attachaient à multiplier les fondements d'une influence qu'ils voyaient compromise par l'insouciance de leur chef, et prenant en main, comme d'un bien de famille, le soin de la puissance impériale, ils se préparaient, de concert avec les Espagnols, à en investir l'un d'entre eux, plus capable de la soutenir et de les servir.

Tandis que ces ambitions marchaient à leur triomphe, les Turcs continuaient leurs ravages en Hongrie; ils inquiétaient la Pologne, déjà assiégée par les Tartares; ils tenaient sous leur dépendance la Transylvanie. La Bohême s'agitait; les Espagnols se répandaient en Westphalie; les bruits de guerre gron-

daient de toutes parts, et les princes allemands, en lutte les uns avec les autres, non pas seulement les catholiques avec les protestants, mais les protestants entre eux, les luthériens avec les calvinistes, les princes allemands contemplaient ces périls, les voyaient s'approcher, s'en effrayaient tous également, et tous également demeuraient sans force pour les conjurer.

Henri IV voulut secouer cette indifférence : il s'en alarmait d'autant plus qu'il ne reconnaissait pas même en elle un gage de paix. Des projets sans cesse enhardis de la maison d'Autriche et du feu tôt ou tard ranimé des haines religieuses, il voyait sortir une lutte terrible, et pour son propre royaume comme pour l'Allemagne, il ne voulait en livrer au hasard ni l'éclat ni l'issue. Empêcher la guerre en invitant tous ceux qu'elle pourrait atteindre à se tenir en armes, et, si elle devait éclater, travailler par la combinaison de ses alliances et de ses forces à en déterminer à l'avance les résultats, tel avait été dans tout l'ensemble de sa politique, tel fut surtout dans ses relations avec les États germaniques le but de ses efforts.

Engagée entre la maison d'Autriche et les princes protestants, la guerre menaçait d'entraîner sous le torrent des passions religieuses l'extermination d'un culte par l'autre et l'asservissement de l'Allemagne, soit à la Réforme, soit à la maison d'Autriche. Ce que Henri IV au contraire voulait obtenir, c'était tout en-

semble l'union librement formée des États allemands et la reconstitution d'un Empire électif.

Il ne s'agissait pas de prêter à l'un ou à l'autre des partis qui divisaient l'Allemagne un concours sans réserve; il convenait de donner une satisfaction aux prétentions de chacun d'eux. En Italie, où la religion catholique était demeurée seule, Henri IV s'était appliqué à la maintenir, et dans son ardeur à resserrer les liens de la Péninsule avec le Saint-Siége, il n'avait point hésité à dénoncer à la République de Venise les tentatives du protestantisme. Qui aurait pensé à porter en Allemagne une semblable politique? Ce n'était pas seulement entre les sujets d'une même puissance que la Réforme avait semé la division, c'était entre des États distincts; faible et entravée chez les uns, elle régnait en souveraine chez les autres. Dans de telles conditions, il n'y avait qu'une œuvre à entreprendre : l'établissement de la tolérance mutuelle sur des lois inviolables. Là où les années, ayant passé sur les usurpations, en avaient presque fait des droits, c'était par des accommodements réciproques et fermement garantis que la paix pouvait renaître.

Ces circonstances ne devraient point être oubliées des écrivains qui, dans des intentions opposées, ont fait à Henri IV un reproche ou un éloge de son alliance avec les princes protestants, comme si cette alliance avait été un gage donné à la Réforme. Les protestants

d'Allemagne étaient les anciens alliés de la monarchie et les plus intéressés aux revers de la maison d'Autriche; mais en réclamant leur concours, Henri IV le bornait à la défense d'une cause politique, et cet appel qu'il leur adressait, il le faisait entendre, dans le même moment et pour le même but, aux États catholiques. Loin de seconder le mouvement de la Réforme, la coalition qu'il projetait supposait un apaisement des dissensions religieuses.

Sur quelles preuves d'ailleurs s'appuient ces imputations? Que Henri IV, avant sa conversion, ait sollicité l'appui des États protestants au nom de la liberté de l'Évangile, cela est certain, et de la part d'un prince alors protestant, on ne saurait s'en étonner. Mais où a-t-on retrouvé après cette époque une semblable expression? La seule question qu'il soulève désormais, la seule cause qu'il invoque, la seule liberté qu'il revendique devant les catholiques comme devant les protestants, c'est la liberté de l'Allemagne.

Pour assurer cette liberté, il exigeait encore une autre garantie que l'union des princes; il réclamait la reconstitution de l'Empire. Électif de droit, l'Empire avait passé depuis des siècles, comme un apanage héréditaire, au pouvoir de la maison d'Autriche. Henri IV prétendait le rendre à sa première condition; il le voulait à la fois électif et catholique. A ce prix, l'Alle-

magne recouvrait, avec son indépendance, l'intégrité de sa mission; dégagée d'inquiétudes, elle se retournait vers les Turcs et se mettait en devoir d'assurer contre eux le repos de ses frontières et la paix de l'Europe.

Toutes ces considérations sont exprimées dans les plans que Henri IV forme pour l'Allemagne; il en fait part lui-même à ses alliés. Tandis qu'il rappelle au Saint-Père les déchirements des provinces germaniques et les maux de la Hongrie que le musulman désole, tandis qu'il l'entretient de la nécessité de substituer aux moyens de rigueur un régime de tolérance[1], et d'assurer la défaite des Turcs par la pacification des révoltes intérieures, il presse les princes allemands de s'unir « pour la juste et bien fondée appréhension qu'ils doivent avoir, dit-il, d'un costé, des armes des Turcs, de l'austre de celles du roy d'Espagne. » Puis, déterminant le caractère et la portée de ses conseils, il ajoute : « Je n'entends pas les engager de faire chose qui préjudicie à l'Empire ny à leur foy et debvoir, ny de prendre les armes et quitter le repos dont ils jouissent, ny mesme despenser leur argent mal à propos et hors du temps, mais seulement de se preparer et mettre en estat de pouvoir esviter les mal-

1. Instruction à M. d'Halincourt s'en allant résider ambassadeur à Rome, au mois de juin 1605. Mss., anc. fonds, 8964, f° 44, et f. Dupuy, 557.

heurs qui semblent les menacer de ces deux endroits-là[1]. »

Maurice le Savant, landgrave de Hesse, avait été, parmi les princes protestants, l'un des plus prompts à se dégager des préventions suscitées contre Henri IV et à se rallier à ses avis. Il sentait qu'entre les Turcs et les Espagnols l'Allemagne avait besoin d'un chef, et ce chef qu'il ne pouvait rencontrer au milieu des divisions de l'empire, il le saluait dans le roi de France. Dans cette disposition, que partageaient avec lui quelques princes de la Germanie, il s'était rendu à Paris, en 1602, pour sonder les vues de Henri IV et l'informer lui-même de la situation de l'Allemagne.

Le premier sujet que Henri IV aborda avec lui fut la nécessité de l'union. Il lui exprima le regret que les princes allemands ne se fussent pas encore établis en confédération; et comme le landgrave le priait de vouloir bien servir de base à l'alliance, il répondit qu'il y était disposé, « pourvu que les princes eux-mêmes fussent d'accord[2]. » Jusqu'à sa mort il ne cessa de lui faire entendre le même conseil, à lui et à tous ses alliés d'Allemagne.

1. *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, publiée par M. de Rommel, p. 321. Henri IV au landgrave de Hesse.

2. *Id.*, p. 73.

Bien des années s'écoulèrent avant que ce conseil fût suivi. La haine qui animait les uns contre les autres les calvinistes et les luthériens se trouvait représentée dans le mutuel antagonisme de l'électeur Palatin et du duc de Wurtemberg, celui-ci ne voulant pas entrer dans une ligue où celui-là aurait paru. Tout essai de conciliation échouait devant leurs rivalités. Ainsi s'étaient successivement rompues les réunions de Francfort, de Friedberg, de Spire, de Heidelberg. « Je suis très-marry, écrivait Henri IV au landgrave de Hesse, après cette dernière assemblée, de quoi l'union des princes correspondants n'a pas esté faite comme elle estoit désirée [1]. »

Il se décide alors à prendre cette œuvre en main. Il s'efforce, comme il a fait en Italie, de renouer par sa propre intervention la commune entente des princes; et sur leurs oppositions si profondes, il exerce son grand art des médiations. A peine a-t-il aperçu entre les princes allemands quelque contestation, soit politique, soit même de famille, qu'il intervient pour la dissiper.

Un différend s'est élevé entre le cardinal de Lorraine et le marquis de Brandebourg, élus tous deux évêques de Strasbourg, l'un par les catholiques, l'autre

1. *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, édit. Rommel, p. 106.

par les protestants. C'est toute la lutte religieuse qui est engagée. L'Allemagne, partagée entre les deux compétiteurs, est à la veille d'entrer dans la querelle. Henri IV s'occupe d'apaiser à la fois les deux partis, et, sur les bases qu'il a indiquées, un arrangement est conclu qui donne satisfaction à tous, sans dommage pour la foi catholique. Le marquis de Brandebourg reçoit une indemnité en échange de l'évêché, qui demeure au cardinal[1].

Bientôt après a surgi un démêlé plus intime encore : le landgrave de Darmstadt menace de rompre avec le landgrave de Hesse-Cassel, au sujet de la succession de leur oncle le landgrave de Hesse-Marbourg ; sur le champ l'attention du roi est éveillée. « Ce sera, écrit-il au landgrave de Hesse, l'honneur et le bien de tous que le dit partage soit terminé amiablement. Je vous conseille de l'achever et conclure par cette voye là... car vous sçavés que ce siecle est si pervers qu'il ne manqueroit de gens qui s'efforceroient de nourrir et fomenter toutes ces contentions, quand ils y trouveroient les parties disposées, non pour les bien faire, mais pour s'en prévaloir[2]. »

L'Allemagne n'est pas seule à sentir le prix de cette médiation. Un pays voisin, où le nom de la France est

1. *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, édit. Rommel, p. 92 et 109.
2. *Id.*, p. 209. 27 décembre 1604.

célébré comme une gloire nationale, où le prédécesseur de Henri IV a régné, où des voix nombreuses appelleront au trône l'un des fils du grand roi, le duc de Vendôme[1], la Pologne s'adresse à Henri IV. Le duc de Suède, élu souverain de ce royaume, a vu son neveu, à qui il avait laissé le soin de le représenter dans ses anciens États, usurper son autorité et se proclamer roi de Suède. De là une lutte funeste pour les deux nations et qu'aggravent les dissensions religieuses. Un arbitre est invoqué : les seigneurs lithuaniens ont songé à Henri IV, et ils prient le duc de Nevers d'appuyer auprès de lui leur requête. On ne pouvait choisir, ont-ils dit, ni l'empereur, dont la Suède eût repoussé la décision, ni le Pape, que les protestants n'eussent point accepté. Mais Henri IV réunirait les deux parties[2]; et le roi entreprend cette médiation difficile, dont il sera réservé à Louis XIII de voir l'heureux succès. C'est encore à Henri IV que le marquis de Brandebourg a recours pour obtenir de la diète de Pologne l'investiture du duché de Prusse[3], de ce duché qui, devenu plus tard une puissante monarchie, doit se porter le rival de la maison d'Autriche.

1. *Ambass. et négot.* du cardinal du Perron, p. 597, Au roi, 27 juin 1606.

2. *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 109, 17 mars 1603.

3. *Id.* p. 99.

Enfin la vigilance du roi a prévu dès longtemps les difficultés que pourra soulever la mort du duc de Clèves et de Juliers. Que de fois il engage les princes allemands à ne pas attendre pour arrêter leurs conventions le jour où cette succession s'ouvrira ! Ce jour ne se lève qu'en 1609, et dix ans auparavant, Henri IV leur avait fait entendre ses prophétiques avertissements[1].

Ces exhortations, qui regardaient plus particulièrement les princes protestants, ses anciens alliés, Henri IV les adressait également aux États catholiques. Effrayés de l'ambition de la maison d'Autriche, les catholiques ne s'inquiétaient pas moins des entreprises de ses adversaires ; la crainte de la Réforme enchaînait leur zèle pour l'indépendance. Henri IV s'attacha à les rassurer en se montrant le défenseur de leur foi autant que de leur liberté. Son attitude dans la contestation relative à l'évêché de Strasbourg, la pacification, opérée par ses soins, du différend sur-

1. « Comme il semble que le desseing des Espagnols soit de se rendre maistres et possesseurs de la personne et de l'Estat du duc de Juliers pour s'en prevaloir et en *frustrer avec le temps les heritiers du dit duc*, ils (les princes d'Allemagne) seront aussi admonestez au nom de sa dicte Majesté par le sieur de Bongars, d'y veiller et pourveoir par tous moyens, *afin qu'ils ne soient en peine de reparer le mal apres qu'il sera arrivé*, continuant a leur offrir en ceste occasion comme en toutes aultres l'amitié de Sa Majesté. » Instruction à M. de Bongars. 1599. Mss., anc. fonds, 8937, f° 38.

venu entre la république de Venise et le Saint-Siége, parlaient en faveur de ses intentions. De retour de Pologne, le duc de Nevers se rendit auprès des électeurs de Cologne et de Mayence pour les intéresser aux desseins du roi[1]. Au moment où s'ouvrit la succession de Clèves et de Juliers, l'envoyé de Henri IV, Boissize, redoubla d'efforts : en même temps qu'il achevait les négociations entamées avec les protestants, il portait aux électeurs ecclésiastiques les conseils et les promesses de son souverain. « Si les princes héritiers de la maison de Clèves et ceux qui sont joints à eux vouloient entreprendre contre la religion catholique ou contre les catholiques, leur disait l'ambassadeur, Sa Majesté seroit la première qui tourneroit ses armes contre eux[2]. »

A la tête des catholiques paraissait le duc de Bavière. Plein de vaillance et d'ambition, alliant à de fermes croyances la dignité de mœurs graves, ne rencontrant au sein des factions qui divisaient l'Allemagne aucun égal[3], Maximilien de Bavière attirait sur lui les regards de ses coreligionnaires. Tous ceux d'entre eux que fatiguait la domination de la maison

1. *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 192. 1604.

2. *Proposition de M. de Boissize à M. l'archevêque de Mayence.* Mss. Fontanieu, 454. 18 mars 1610.

3. Schoell, *Histoire des États européens*, t. XV.

d'Autriche inclinaient à le suivre. Il se formait sous ses ordres comme une légion qui, se détachant de l'empereur sans déserter la foi, pouvait, d'accord avec la France, ouvrir la lutte et la diriger.

Henri IV avait promptement démêlé le parti qu'il y avait à tirer d'une telle alliance. Il n'avait pas manqué, en 1602, d'interroger le landgrave de Hesse sur les projets de la maison de Bavière. « Il me demanda, raconte Maurice le Savant, si on pourrait la gagner, et si *elle était rivale de l'Autriche.* Je lui répondis que, quant à ce dernier point, *je m'en tenais assuré ;* mais que, pour arriver à gagner cette maison, la tentative devait *plutôt commencer du côté de la France que du côté des princes protestants*[1]. » Ainsi éclatait, dans l'opinion même du landgrave, le rôle que Henri IV était appelé à remplir entre les protestants et les catholiques. Henri IV, nous l'avons dit, désirait voir l'empire à la fois rendu à la liberté de l'élection et maintenu dans la religion catholique. Il voulait susciter en Allemagne une puissance capable de balancer la maison d'Autriche, et cette mission, que devait exercer dans d'autres conditions la monarchie de Brandebourg, il la destinait, au moins pour quelque temps, à un État catholique, à la Bavière. Cette pen-

1. *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 73 et suiv.

sée avait dicté les questions qu'il faisait au landgrave: elle devait reparaître dans la suite de ses négociations.

Sans cesse différée, l'élection d'un roi des Romains préoccupait de plus en plus les esprits. Inquiets et indignés de l'apathie de Rodolphe, les archiducs s'étaient réunis à Vienne afin de conférer des moyens de conserver l'empire à leur maison. Le 25 avril 1606, un pacte avait été arrêté entre l'archiduc Mathias, l'archiduc Maximilien son frère, grand maître de l'ordre teutonique, Ferdinand, archiduc de Styrie, et le frère de ce dernier, Maximilien-Ernest. Par cette convention, à laquelle devaient adhérer l'archiduc Albert et le roi d'Espagne, les princes déclaraient la maladie mentale de Rodolphe, proclamaient Mathias le chef de leur maison, et, disposant à l'avance des vœux des électeurs, s'engagaient à l'assister pour le faire nommer roi des Romains [1].

A peine investi de ces pouvoirs, Mathias s'empressa de conclure, comme lieutenant de l'empereur, et sans son autorisation, un traité avec Botskaï, prince de Transylvanie, et une trêve de vingt ans avec les Turcs. Vainement Rodolphe essaya de protester contre des actes qui témoignaient publiquement de sa déchéance. Abandonné par la diète de Ratisbonne, il vit

1. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, part. II, p. 68.

Mathias s'appuyer sur le concours des Etats de Hongrie et d'Autriche, ouvrir des négociations avec les protestants de l'Allemagne, soulever ceux de Bohême, et armer en faveur de sa résistance des passions qui devaient bientôt se retourner contre lui. Dans cette extrémité, l'empereur dut céder à son audacieux rival, avec le royaume de Hongrie et l'archiduché d'Autriche, l'administration de la Moravie et le titre de roi désigné de Bohême. C'était le commencement de l'exécution du traité de 1606. L'empereur était abattu; mais la maison d'Autriche était maîtresse.

Henri IV ne s'était pas fait illusion sur l'importance de ces changements. Dans cette querelle de famille entre Rodolphe et les archiducs, il avait reconnu le résultat d'une entente avec la cour de Madrid, et, avant que l'événement eût justifié ses soupçons, il montrait l'empereur dépouillé de sa puissance et la maison d'Autriche imposant à l'Allemagne un roi des Romains. De là ses efforts pour émouvoir les princes que menace cette domination; de là ses appels à leur vigilance, ses excitations renouvelées pour les tirer de leur incurie et pour leur faire entendre qu'à force « d'aimer leurs aises, ils préparent leur ruine. » « Je ne doute point, écrivait-il au président Jeannin, que ceux-là (les archiducs) ne contraignent celui-ci (l'empereur) de céder à leurs volontés, et qu'ensuite de cela, ils ne le privent non-seulement du gouverne-

ment des pays patrimoniaux de leur maison, mais bientôt après aussi de la couronne impériale ; à quoi il faudra que les électeurs, bon gré ou malgré qu'ils en aient, condescendent. Par ainsi ils feront un roi des Romains qui ne sera guère obligé à eux ni à leur élection. Cette procédure est violente et produira des effets, le contre-coup desquels pourra bien tomber sur tels qui ne s'y attendent pas. En tout cas, il est *vraisemblable que l'union desdits archiducs et la poursuite de ce dessein relèvera grandement la réputation et l'autorité de leur maison en Germanie, au désavantage des émulateurs et envieux d'icelle*[1]. »

Pendant qu'il songeait aux événements que soulèverait la vacance de l'empire, une inspiration commune le désignait lui-même à plusieurs des princes allemands comme celui qu'ils devaient élire roi des Romains. Déjà cette inspiration s'était fait jour : Maurice le Savant, auprès de qui Henri IV avait pris des informations sur les tendances du duc de Bavière, était venu, de son côté, pour s'enquérir des vues personnelles du roi[2]. Tout en écoutant avec complaisance les insinuations du landgrave, Henri IV n'avait rien laissé paraître d'une ambition qu'au fond il n'avait pas. Ce caractère si vif et si intrépide était singulièrement

1. Le roi au président Jeannin. 23 mai 1608.

2. *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le Savant*, p. 78.

prudent, et ces grands coups de puissance lui conquérant soudain la place qu'il voulait enlever à la maison d'Autriche, effrayaient sa prévoyance. « Pour mon regard, écrivait-il avec vérité, je ne suis meu d'aucune autre prétention que de la propagation du bien public [1]. »

Cependant l'influence qu'à la différence des autres souverains il s'était créée dans tous les camps, ramenait vers lui les vœux d'un grand nombre. Les ravages des Turcs et le joug de la maison d'Autriche rendaient insupportable la situation présente. Les électeurs catholiques se retournaient du côté de Henri IV. Les protestants cherchaient en lui leur centre. Des plaines d'Italie le même appel montait vers le roi : c'était le désir de Rome. Préoccupé de ces dispositions, Henri IV voulut éclairer ses doutes dans une délibération intime. Il fit venir trois de ses conseillers [2], et se promenant séparément, suivant sa coutume, aux Tuileries avec chacun d'eux, il leur exposa l'objet de ses incertitudes, en le confiant à leurs réflexions.

Quelques jours après, il les réunissait dans son cabinet, où il avait défendu que personne vînt le

1. Au landgrave de Hesse. Rommel, p. 251.

2. Les manuscrits qui contiennent le récit de cette conférence, ne donnent pas le nom des trois conseillers. C'étaient, a-t-on dit, Sully, Bellièvre et Villeroy.

troubler, et il les invitait à lui exprimer leur avis.

Le premier conseiller n'hésitait pas : il conviait le roi à accepter la couronne qui lui était offerte ; à ses yeux, c'était décider tout ensemble la ruine des Turcs et l'abaissement de la maison d'Autriche. En voyant la maison d'Autriche écartée de l'Empire, l'Europe recouvrerait la sécurité ; le sultan, saisi d'effroi à cette nouvelle, se hâterait de quitter la Hongrie pour conjurer la guerre que le grand empereur porterait, à la tête de la chrétienté, contre les infidèles. Quant au succès même des prétentions de Henri IV, l'orateur ne le croyait pas douteux : dans ses prévisions, les vœux réunis de l'Italie, des princes protestants d'Allemagne, des électeurs ecclésiastiques, et, avant tout, du Souverain Pontife, assuraient l'élection du roi.

Telle n'était pas l'opinion du second conseiller. Il ne trouvait ni la France assez remise, ni l'Empire assez important pour que le roi tentât une pareille entreprise. Séparée des possessions de la maison d'Autriche, que devenait la dignité impériale ? Et lors même qu'on rattacherait à sa domination la Bohême et la Hongrie, quel avantage rapporteraient ces deux royaumes, tous deux dévastés par la guerre, sans parler des quatorze provinces que les musulmans tenaient encore en Hongrie ? On ne pouvait d'ailleurs, *selon lui*, se regarder comme assuré du concours des

autres puissances; et, lors même que les princes d'Allemagne eussent secondé le roi, ils étaient si divisés entre eux que, devant l'opposition de l'Angleterre et des Pays-Bas, leur secours eût été d'un faible avantage.

Le troisième conseiller se plaça entre les deux opinions qui venaient d'être soumises à Henri IV. Plus redouté que François Ier, le roi ne devait ni se refuser, ni prétendre à la dignité impériale : il devait exhorter ses amis à n'avoir en vue que le bien public, et, pour lui, prendre moins de souci des princes qu'il conviendrait de porter à l'empire que de ceux qu'il faudrait en écarter. Parmi ces derniers se trouvaient le roi d'Espagne et l'archiduc Albert; on aurait peut-être à appuyer l'archiduc Mathias.

Le roi avait paru frappé de cette dernière conclusion. Tous les conseillers ayant ainsi donné leur avis, il se leva, puis, comme pour dissiper au grand air les pensées qui l'accablaient, il ouvrit une fenêtre, et, tournant ses regards et ses mains vers le ciel : « Dieu, s'écria-t-il, formera et fera naître en mon cœur, s'il lui plaît, la résolution que je dois prendre sur tous vos discours, et les hommes l'exécuteront[1]... » Alors il les congédia, et la conférence fut terminée.

Il ne paraît pas que Henri IV se soit arrêté plus longtemps à ces délibérations; mais il n'en continuait

1. Mss., anc. fonds. 8935 et 8474; et Fontanieu, portef. 454.

pas moins à se mettre en mesure de diriger l'élection du roi des Romains. Ce n'était pas seulement contre la maison d'Autriche qu'il avait à se prémunir, c'était aussi contre les tendances protestantes. Ce projet que devait nourrir Gustave-Adolphe d'arracher le trône impérial à la religion catholique, quelques princes l'avaient déjà formé. C'était, on s'en souvient, le vœu de Jacques Ier : il proposait son beau-frère, le roi de Danemark, qui témoignait d'ailleurs assez d'indifférence, ne voulant pas, disait-il, « pour un titre électif mettre en hasard un royaume héréditaire[1]. » D'autres candidats également séparés de Rome se portaient à l'Empire. L'un d'eux, le duc des Deux-Ponts, était venu en personne à Paris solliciter le concours du roi[2].

Avec ses ménagements accoutumés, Henri IV se mit en devoir d'écarter ces prétentions. Il fit valoir auprès des princes allemands des raisons analogues à celles qu'il avait chargé son ambassadeur d'exposer à Jacques Ier. « La religion de laquelle le roy de Danemark fait profession, écrivait-il à M. de Beaumont, l'exclura tousjours comme les aultres qui suivent la mesme créance. Car les eslecteurs ecclesiastiques ne donneront jamais leur voix qu'a un prince catholique, ny aussy le roy de Bohesme. Quoy estant, il fault que

1. *Ambass.* de la Boderie, t. I, p. 91. La Boderie à Villeroy. 7 juin 1606.

2. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, p. 9.

les trois aultres ceddent à ceux la sur ce point. » Quant à lui, il ne pouvait prêter les mains à de semblables projets. « Estant ce prince de contraire religion, je ne pourrois honnestement entreprendre sa promotion, parce que j'offenserois le Pape et les aultres princes catholiques[1]. »

L'ouverture de la succession de Clèves donna à ces avis une nouvelle autorité. Les adversaires de la maison d'Autriche n'avaient d'espoir de succès que dans leur accord. S'obstiner à soutenir un candidat protestant, c'était pour un but impossible multiplier les semences de divisions. On fit courir le bruit, vers cette époque, que Henri IV, appuyé par le Saint-Siége, négociait avec les princes ecclésiastiques sa propre élection[2]. Cette rumeur se rapportait sans doute aux relations que Henri IV entretenait auprès d'eux pour obtenir leur alliance ou leur neutralité. C'est le moment où les historiens contemporains nous le font

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 521, 532.

2. *Négoc.* du président Jeannin, p. 660. 21 juin 1609. Jeannin à Villeroy. « On fait courir quelques bruits en Allemagne que le roi avoit fait rechercher les électeurs catholiques pour être assisté d'eux en la poursuite que Sa Majesté prétend faire pour être élu roi des Romains, que le pape même en a écrit aux dits sieurs électeurs en sa faveur, et que M. de Nevers, en son voyage de Rome, l'en a requis comme en ayant charge de Sa Majesté. Celui qui me l'a dit l'a appris en la maison d'un prince protestant, et que les électeurs protestants, qui désireroient bien favoriser Sa Majesté, n'étoient pas contents qu'elle eût pris ce chemin. »

voir se rapprochant du duc de Bavière, lui promettant, en échange de son concours, le trône impérial, et disposant d'autre part les protestants, revenus de leurs exigences, à ratifier son choix.

D'après Sully et Fontenay-Mareuil, tous les obstacles étaient vaincus, tous les vœux du roi accomplis[1]. Les protestants se ralliaient à l'élection du duc de Bavière; le duc de Bavière promettait son alliance à la ligue formée par Henri IV. Quelle que soit l'autorité de pareils témoignages, nous n'oserions dire que les choses fussent aussi avancées; dans les documents diplomatiques que nous avons pu connaître, nous n'avons rien lu qui nous permette de le penser. Mais ce qui nous semble certain, c'est que l'accord se préparait. Les électeurs catholiques invoquaient l'appui de Henri IV; les princes protestants admettaient le maintien de la religion catholique sur le trône impérial. Ils l'admettaient si bien, que Henri IV, afin de stimuler leur ardeur, leur montrait parfois, comme le candidat nécessaire, l'archiduc Mathias,

1. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, p. 9. « Outre qu'il falloit un catholique, ils (les princes protestants) connurent tous enfin qu'on y travailleroit vainement tant que les trois électeurs catholiques demeureroient joints au roy de Bohesme, et qu'on ne pourroit les diviser que par l'électeur de Coulogne et *pour le duc de Bavière;* c'est pourquoy il n'y penserent plus, et *luy quittèrent la place, comme le roy le vouloit.* » — Voyez aussi *Œc. royales*, t. VIII, p. 229.

ajoutant que si l'on en venait à le nommer, il importerait, pour que sa domination ne fût pas trop pesante, de renverser préalablement la maison d'Autriche, dont il était membre[1]. Le consentement des protestants était donc acquis, sinon à l'homme, du moins au principe; sinon au duc de Bavière, du moins à la religion catholique.

Cependant Henri IV ne s'abusait-il pas dans ses espérances? Les États d'Allemagne une fois soulevés, aurait-il pu triompher de leurs divisions et maîtriser les haines de partis si contraires? Aurait-il pu conserver à la guerre son caractère politique et détourner de cette arène en feu l'irruption des passions religieuses?

Essayées sur un temps qui n'est plus et à propos de circonstances qui ne se sont pas produites, les conjectures sont assez vaines : on est libre de les rejeter, quelles qu'elles soient, aussi promptement qu'on les a fait naître. Comment ne pas s'éclairer néanmoins, en une telle matière, des rapprochements et des contrastes que présente la suite des événements?

Les successeurs de Henri IV ont repris quelques-uns de ses plans entre les deux factions qui partageaient l'Allemagne. Qu'en est-il advenu?

1. Instruction à M. de Bongars. Mai 1609. Mss. suppl. franç., 1238⁴, t. VII, f° 22.

Ce duc de Bavière, qui avait fixé l'attention du roi, il a été successivement recherché par Richelieu et par Mazarin. Richelieu le soustrait aux animosités de Gustave-Adolphe ; il lui reconnaît la dignité électorale que Maximilien avait ravie au Palatin. Il passe avec lui un traité secret, et en sa faveur il obtient de Gustave-Adolphe une déclaration de neutralité. « En vérité, dit en souriant le monarque suédois au baron de Charnacé, la Bavière est bien chère à la France [1]. » Il en est de même des électeurs ecclésiastiques. Henri IV avait pris soin de les attacher à sa cause : Richelieu les couvre de sa protection. L'un d'entre eux, l'électeur de Trèves, le désigne pour son coadjuteur et son successeur, et, tous, ils appellent auprès d'eux les Français, afin de n'avoir à se rendre ni aux Suédois ni aux Impériaux [2].

Voilà quelques applications des projets de Henri IV, et quelques exemples des fruits qu'ils auraient pu produire. Mais, d'un autre côté, combien les circonstances étaient après lui devenues plus difficiles, et quels avantages la même politique n'aurait-elle pas obtenus,

1. *Mémoires* de Richelieu. Collection Michaud et Poujoulat, t. XXII, p. 301 et suiv. Charnacé répond à Gustave-Adolphe « qu'il importe au roi de séparer ou tenir séparée la ligue catholique d'avec la maison d'Autriche. » Voyez aussi t. XXIII, p. 333.

2. Ranke, *Histoire de la France pendant le dix-septième siècle*, *t. III, p.* 270, 283.

dirigée par le roi! Vingt années s'étaient écoulées depuis sa mort : les ressentiments s'étaient aigris en Allemagne, les forces des deux partis plus d'une fois déplacées. Si la France revenait aux plans de Henri IV, elle n'avait plus pour les exécuter le grand capitaine. D'autres nations étaient entrées dans la lutte; d'autres chefs avaient paru, tenant de leur propre gloire le droit de la diriger : un Gustave-Adolphe, un Bernard de Saxe-Weimar, tous deux protestants, tous deux aspirant à placer leur croyance sur le trône impérial, et séparant ainsi de leur cause les princes catholiques, même opposés à la maison d'Autriche [1] !

Représentez-vous au contraire Henri IV à la fois invoqué par les catholiques et par les protestants [2]. A sa voix, les protestants se sont formés en confédération; ils l'ont prié de se mettre à leur tête, et ils confient leurs troupes au prince d'Anhalt, qu'il a agréé [3]. Henri IV leur a fait connaître les

1. Ranke, t. III, p. 267, 322.

2. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, p. 8. « La pluspart des princes de l'empire de l'une et l'autre religion estoient fort contraires à l'agrandissement de l'empereur ou des siens en Allemagne, et le (Henri IV) sollicitoient continuellement de s'y opposer. »

3. Mss. suppl. franç., 1238[4], t. VIII, f° 34. Points arrestés et conclus avee M. l'ambassadeur de France, le sieur Bongars : « On a jugé necessaire qu'on priast M. l'électeur Palatin de deferer la direction de ceste assemblée (des princes intéressés) à Sa Majesté le roy de France, afin que Sa Majesté fasse con-

conditions de son alliance : il a obtenu d'eux l'engagement écrit de respecter dans les États de Clèves et de Juliers les prérogatives de la foi catholique [1], et ils ont entendu ses résolutions sur l'élection d'un roi des Romains : « Si tous les princes protestants estoient d'accord de faire Empereur un protestant, dit-il à Sully, je l'empescherois [2]. » Ce n'était pas trop présumer de sa force. Les protestants se sentaient si faibles par eux-mêmes, ils mettaient dans les armes du roi une telle confiance, qu'à peine sa mort connue, ils fléchirent et se hâtèrent de rechercher un accommodement. Leur expédition se termina à la prise de Juliers, dont ils n'eurent pas l'honneur, les habitants n'ayant voulu se rendre qu'aux Français commandés par La Châtre ; aux Français, qui, remplissant les promesses léguées par Henri IV, assurèrent dans la ville soumise les droits du culte catholique [3]. Si la mort du roi causa aux protestants un tel découragement

voquer tant les interessez que les princes qu'en veut requerir en leur nommant jour et lieu, et en somme que ce soit à elle à parachever ceste affaire, » 29 juin 1609. Signé : Maurice, Landgrave de Hessen. *Id.*, t. VII. « Sa Majesté aura bien agreable que le sieur prince d'Anhalt accepte la charge generalle des gens de guerre que les dits princes employeront. » 21 décembre 1609.

1. Léonard, *Recueil des traités de paix*, t. III, p. 5. 23 février 1610.

2. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, p. 803.

3. *Ambass.* de la Boderie, t. V. p. 417.

ment, quelle impression n'eussent-ils pas ressentie en voyant Henri IV prêt à défendre les princes catholiques contre leurs entreprises!

A leur tour les princes catholiques auraient trouvé dans Henri IV un soutien et un modérateur. Ils le savaient déterminé à préserver de toute usurpation les États de Clèves et de Juliers; mais ils avaient également reçu de lui l'assurance que leur foi et leurs droits seraient protégés. Contre les protestants, ils forment une ligue que dirige Maximilien de Bavière. Mais ils restent en suspens. Indépendants de l'Empire, ils attendent la venue de Henri IV. Avec lui, ils ont une garantie pour leurs droits, comme les protestants pour leurs libertés. Henri IV les contient et les rassure à fois les uns contre les autres, et assignant à chacun des deux partis son rôle dans le combat, il va les conduire au-devant de la maison d'Autriche. Qui peut dire que, dans de telles conditions, la lutte n'aurait pas été plus courte et la paix mieux établie[1]?

Alors se fût présentée à l'Allemagne unie et affranchie cette grande mission que lui rappelait Henri IV: protéger l'Europe contre les Turcs.

1. « L'intervention de Henri IV (en Allemagne), dit M. Ranke, eût peut-être prévenu la collision des deux principes qui eut lieu quelques années plus tard. » *Histoire de la France au dix-septième siècle*, t. II, p. 348.

VI

LA TURQUIE ET LES CHRÉTIENS D'ORIENT

Avantages que présentait pour l'Église et pour l'Europe l'alliance de la France avec la Turquie. — Atteintes portées à son influence vers la fin du règne de Henri III. — Progrès des Anglais. — A quel titre Élisabeth envoie un ambassadeur au Sultan. — Elle se fait attribuer les droits jusque-là réservés au pavillon de la France, et, tant que règne son influence, les chrétiens sont abandonnés ou persécutés. — Tout change à l'arrivée de Savary de Brèves, ambassadeur de Henri IV; les églises sont rouvertes et les chrétiens se rassurent. — Obligation pour Henri IV de maintenir l'alliance avec la Porte tant que les peuples de l'Europe seraient divisés. — Tentatives regrettables de ce prince. — Elles ne détournent pas les grandes lignes de sa politique. — Sa sollicitude pour les chrétiens d'Orient. — Services qu'il rend aux Lieux Saints et aux religieux par l'entremise de son ambassadeur. — Esclaves délivrés. — Persécutions arrêtées. — Pèlerinage de Savary de Brèves en Terre Sainte. — Instructions que le roi lui donne à ce sujet. — Les Maronites. — Jérusalem. — Les évêques d'Éthiopie. — La France protége les catholiques contre les Grecs; mais elle protége toutes les communions chrétiennes contre les Turcs. — Énergique résolution de Henri IV pour réprimer les usurpations des Anglais et les brigandages de leurs corsaires unis aux Barbaresques. — Capitulations de 1604. — Priviléges retirés à l'Angleterre. — Vues de Henri IV pour l'avenir : Rendre l'Orient au christianisme sans le donner à un conquérant. — Propositions qu'il adresse sur ce point au Pape. — Toute l'Europe attend et espère l'expulsion des Turcs. — Efforts de Henri IV pour implanter en ces contrées l'influence française, afin qu'au jour de leur affranchissement elle soit prédominante.

L'histoire des relations de l'ancienne monarchie avec la Porte Ottomane présente sous le règne de

Henri IV un caractère remarquable : on y voit l'influence française tour à tour abattue et relevée, et les résultats opposés que les chrétiens recueillent de ces vicissitudes, permettent d'apprécier en une juste mesure la mission que notre pays remplissait alors en Orient.

En Orient, comme dans l'Europe chrétienne, l'influence française avait reçu des divisions de la Ligue une profonde atteinte. Jusque-là, elle n'avait fait que grandir. Les Capitulations délivrées par Soliman à François Ier avaient été renouvelées au temps de Henri II, de Charles IX et de Henri III; par leur ferme et habile persévérance, nos ambassadeurs avaient ajouté dans la pratique des développements immenses aux priviléges qu'avaient expressément reconnus les sultans. Deux traits résumaient la politique de la France : toutes les concessions qui lui avaient été faites, elles les avait obtenues en son seul et propre nom ; mais, sous son nom, elle admettait toutes les nations à les partager avec elle. Tout chrétien, à quelque pays qu'il appartînt, par là même qu'il professait la religion franque, devait demeurer libre. La souveraineté presque illimitée des consuls du roi, leur droit de justice civile et criminelle, couvraient tous les étrangers qui naviguaient sous la bannière de France, et on voyait jusqu'à des sujets du sultan revendiquer la faveur d'être jugés et protégés par les agents français.

Cette politique, dont François Ier avait posé les premiers principes, avait été dignement suivie sous le règne de Henri III par Jacques de Germigny. Son influence avait à la fois sauvegardé le rang de sa patrie et l'intérêt de l'Europe. Les esclaves grecs délivrés en grand nombre, les affaires de l'empereur et de la république de Venise près de la Porte Ottomane accommodées par ses soins, la faculté obtenue pour le Saint-Siége d'envoyer un évêque comme visiteur apostolique aux églises du Levant, un couvent de cordeliers établi à Péra, tels étaient les services que l'ambassadeur de Henri III venait de rendre à la chrétienté, au moment même où revendiquant la préséance sur les envoyés des autres pays, il maintenait la prépondérance du nom français.

Il ne rencontra pas toujours la même fortune; son crédit ne tarda pas à décroître en Orient, comme en Europe l'ascendant de la France. Des ambitions rivales prévinrent le sultan contre nos conseils, et un ligueur exalté, Savary de Lancosme, ayant succédé à Germigny, ne fit qu'aigrir par son imprudente conduite les défiances déjà soulevées. Une autre puissance eut bientôt pris notre place.

Jalouse des progrès que la France avait faits dans le Levant et humiliée d'avoir avec toutes les nations chrétiennes à invoquer l'abri de notre pavillon, Élisabeth était parvenue, malgré les efforts de Germigny,

à faire admettre ses envoyés par le Grand Seigneur. Elle avait obtenu de lui des capitulations qui permettaient aux vaisseaux anglais d'entrer, sous leur propre bannière, dans les ports de la Turquie, et ce glorieux privilége, que la France jusque-là avait possédé seule, ce droit de couvrir de son pavillon les navires étrangers, elle avait fini elle-même par se le faire attribuer. L'Angleterre dominait dans notre effacement. Des Lieux Saints, des chrétiens d'Orient, de ces protégés de la monarchie de saint Louis, il ne fut plus question. Il n'y avait plus de voix qui s'élevât en leur faveur : les persécutions se rallumèrent contre eux.

Ce n'était pas en effet comme princesse « de la créance de Jésus » que la souveraine qui avait prétendu restaurer au dedans de son royaume l'ancien christianisme s'était annoncée. Elle s'était placée à part. Elle s'était déclarée « l'invincible et tout-puissant défenseur de la vraie foi contre les idolâtres qui faussent les doctrines du Christ[1], » faisant de la sorte cause commune avec les musulmans, pour qui tous les chrétiens étaient des idolâtres. Dans sa correspondance diplomatique, le protestantisme ne figurait que comme une secte variée de la religion de Mahomet. Aussi un des officiers du sultan disait-il à l'ambassadeur Pezzen : « Il ne manque rien aux Anglais pour être de véri-

1. Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, t. VII, p. 140.

tables musulmans, que de lever le doigt et de prononcer l'Eschhed (formule de la confession de foi [1].) »

En même temps, l'ambassadeur de France était mis en prison, l'église de Galata fermée et la terreur parmi les chrétiens. Tels avaient été les effets du déclin de l'influence française; tel était le caractère de la politique que l'Angleterre y avait substituée. C'est alors que parut le nouvel envoyé de Henri IV, Savary de Brèves. A peine était-il arrivé que l'église de Galata fut rouverte. Les chrétiens reprirent courage; ils comprenaient que leur abandon avait cessé.

Qui ne le reconnaîtrait à ces premiers signes? L'intérêt de la chrétienté tout entière voulait non-seulement que la France maintînt son alliance avec la Porte, mais encore que dans cette alliance elle conservât le premier rang. Elle ne le pouvait perdre sans le voir immédiatement occupé par une autre puissance qui l'eût moins noblement tenu et avec moins de profit pour le monde. L'Espagne elle-même, quelque zèle qu'elle mît à parer ses desseins d'une couleur religieuse, l'Espagne, dont on a coutume d'opposer la conduite à celle de la France, n'avait rien négligé pour prendre auprès du Grand Seigneur la place des rois Très-Chrétiens. Les tristes conséquences de ses entreprises en

1. Hammer, p. 252.

Europe suffisent à laisser entrevoir qui de la France ou d'elle eût le mieux servi la religion en Orient.

Mais une alliance avec les Turcs était-elle nécessaire, et une guerre générale dirigée contre eux n'eût-elle pas été préférable? Assurément; c'était bien là l'opinion de Henri IV; il croyait seulement que la première condition pour engager cette guerre, c'était qu'elle fût possible. Condition si simple qu'on est trop souvent porté à ne s'en point souvenir! Les plus ardents à blâmer la politique suivie par Henri IV, et malgré des phases diverses par ses successeurs, s'arment d'ordinaire contre elle de l'exemple de saint Louis. C'est mêler ensemble des temps bien différents. La sainteté du pieux et grand Croisé est de tous les âges, et si Henri IV l'avait imitée, il eût mis le comble à sa gloire; mais la politique de saint Louis, appliquée à une époque où toutes les nations se trouvaient réunies dans la même foi, était-elle praticable en présence des déchirements de l'Europe?

Où voit-on mieux les déplorables effets de ces divisions que dans les provinces les plus rapprochées de la Turquie? Placées sous la menace constante des Turcs, la Hongrie et la Transylvanie souffraient sans relâche de leurs envahissements. C'était sur elles que semblait s'être concentré l'effort de ces barbares, et, au milieu de ses agitations intestines, l'Europe était tout à coup surprise par un cri d'horreur parti de ces

contrées désolées. Cependant ce terrible voisinage ne parvenait pas à les unir. Errantes entre l'empire de la maison d'Autriche dont elles répudiaient la domination, et le joug épouvantable des fils de Mahomet, elles donnaient elles-mêmes les mains à ces triomphes du Croissant qu'aussitôt sentis elles eussent voulu détourner. S'il en était ainsi de ces peuples en proie aux ravages des Ottomans, qu'était-ce de ceux qui n'en avaient qu'une lointaine frayeur, et comment ne se fussent-elles point maintenues parmi eux, ces divisions que le péril imminent n'arrivait pas à détruire? Vainement la pensée des Croisades courait à travers les confusions religieuses. Vainement les protestants, désavouant à l'aspect du danger les doctrines de Luther, s'indignaient, eux aussi, de l'indifférence des politiques devant les progrès de la tyrannie musulmane. Ces progrès, les États de l'Europe s'en rendaient, par leurs luttes mutuelles, les fauteurs et les complices. C'était donc à faire cesser ces luttes bien plus qu'à combattre les Turcs que devait se consacrer le premier soin d'une politique chrétienne.

Toutefois la conduite de Henri IV ne fut pas à l'abri de quelques reproches. Ce que lui ordonnaient à la fois l'intérêt et le devoir, c'était de cultiver en Orient l'alliance de la Porte; c'était de recueillir soigneusement de cette alliance tous les avantages qu'elle pouvait offrir à la France et à la chrétienté, mais à la

condition de n encourager et surtout de ne provoquer aucune intervention de la puissance ottomane dans les affaires de l'Europe. Cette condition, Henri IV en réalité sut la respecter. Mais à certains moments, on put craindre qu'il ne la méconnût.

Nous retrouvons ici, plus marquées encore que dans le reste de ses négociations, les deux phases de sa politique.

Après sa conversion, au lendemain du traité de Vervins, Henri IV s'était reporté vers ces projets dont s'était flattée sa jeunesse, vers ce rêve longtemps caressé d'une seconde victoire de Lépante. Il avait, de son propre mouvement, entretenu le Pape de cette pensée. Ses peuples étaient dans la première joie du repos succédant à des luttes ruineuses. Résolu à remettre en état son royaume, Henri IV entendait garder fidèlement la paix, et, dans l'espoir de voir un accommodement général réunir les puissances de 'Europe, il se tournait vers l'Orient. Cette heureuse sollicitude fut bientôt troublée. Les rivalités sans cesse aigries de la France et de l'Espagne avaient de part et d'autre ramené promptement les défiances, et la nécessité de réduire la maison d'Autriche reprenant son empire, les projets de ligue contre le sultan se trouvèrent éloignés. De Rome même, l'intègre et prudent d'Ossat engageait le roi à ne point entrer dans de pareils projets, et à se prémunir d'abord contre

les difficultés que lui réservaient en Europe la mort prochaine de la reine d'Angleterre et les manœuvres de la cour de Madrid[1].

Aussi Henri IV garde-t-il pendant quelques années la plus grande réserve. Il recommande à son ambassadeur près le Saint-Siége de ne plus aborder ce sujet avec le Pape, et, s'il est amené à en parler, de ne point engager la France. Il n'en persiste pas moins à déplorer les envahissements des Turcs; au Souverain Pontife comme aux princes protestants, il indique avec une netteté singulière la force que le sultan retire des déchirements de l'Europe, et les malheurs que se préparent ceux-là même qui invoquent l'appui du Croissant « sans considérer qu'ils fiient la corde avec laquelle les Turcs à la fin les estrangleront comme les autres[2]. »

Mais d'autres desseins préoccupent en ce moment sa pensée : s'il s'élève contre les triomphes des Turcs, il n'est pas cependant sans trouver quelque intérêt à la prolongation d'une lutte qui affaiblit les armes impériales et qui lui donne le temps de fortifier son propre royaume. C'est alors que parais-

1. *Lettres* du cardinal d'Ossat, t. II, p. 303. 4 février 1601. A M. de Villeroy.

2. Instruction à M. d'Halincourt, s'en allant résider ambassadeur ordinaire à Rome au mois de juin 1605. — Mss. anc., fonds 8964, et F. Dupuy, 557.

sent ces regrettables essais que nous avons déjà signalés : tantôt le conseil au Grand Seigneur d'opérer en Sicile une descente qui oblige à une diversion les Espagnols rassemblés contre les Provinces-Unies ; tantôt des instructions adressées à l'ambassadeur français pour qu'il entrave secrètement les négociations commencées entre l'empereur et le sultan : tentatives qu'il faut condamner, mais qu'il importe, en les dévoilant, de réduire à leur juste mesure, et qui, pour avoir passagèrement traversé le cours de la politique de Henri IV, n'arrivèrent pas à le détourner.

De plus hautes inspirations dictèrent bientôt des mesures réparatrices. Les Français qui s'étaient enrôlés au service du sultan recevaient l'ordre de s'en dégager. En même temps, Henri IV se refusait à rappeler ceux d'entre ses sujets qui combattaient contre les Turcs avec les troupes impériales. Parmi eux se trouvait le duc de Nevers, le propre neveu du roi[1], blessé au siége de Bude, et à leur tête le duc de Mercœur, dont l'expérience militaire et le bouillant courage jetaient la terreur parmi les soldats du Croissant. A sa vue, ils s'étaient souvenus d'une de leurs anciennes prophéties leur annonçant que l'épée des

1. « Mon neveu le duc de Nevers y a été blessé d'une mousquetade, allant avec les aultres à l'assault. » 1602. *Corresp. inéd. de Henri IV avec Maurice le Savant.* Édit. Rommel, p. 83.

Français les chasserait de l'Europe, et cette épée, ils avaient cru la reconnaître aux mains du vaillant guerrier. Aussi le Grand-Seigneur fit-il auprès du roi les plus vives instances pour qu'il retirât de Hongrie le héros de la ligue. Henri IV éluda sa demande : il laissa les premiers princes de son royaume préparer l'œuvre qu'il se flattait lui-même de consommer.

Ce qui n'avait subi aucune altération, c'était la constance de ses efforts pour les chrétiens d'Orient. Il avait sur ce point maintenu à l'ascendant de la France son caractère catholique et national, et les fautes dont nous avons parlé se trouvaient en quelque sorte rachetées, dans les pays mêmes où dominaient les Turcs, par les heureux progrès de l'influence du roi. A la gloire de Henri IV, il convient d'associer l'ambassadeur qui jusqu'en 1605 le représenta à Constantinople, Savary de Brèves.

Savary de Brèves prit en Orient la même part à l'exécution des desseins de Henri IV que le président Jeannin dans les Provinces-Unies. C'était, dans une nature plus entreprenante, le même fonds de ferveur religieuse et de dévouement monarchique, la même habileté pour tourner les obstacles ou saisir les occasions, le même mélange de fidélité et d'indépendance pour éclairer les vues et accomplir les instructions de son souverain. Nul ne sut mieux entendre et mieux expliquer les deux phases de la

politique que Henri IV suivait en Orient, et si l'on veut les approfondir, on en trouvera le curieux exposé dans deux écrits, en apparence contradictoires, qu'a laissés ce diplomate, l'un sur sur les avantages que l'alliance du roi de France avec la Porte offre à la chrétienté, l'autre sur les moyens de ruiner la monarchie ottomane [1].

En quelques années il s'était créé dans les conseils du sultan une influence extraordinaire. « Peu s'en fallait, dit un historien musulman [2], que dans la maison de l'islamisme un véritable enthousiasme ne se fût déclaré pour la France par les menées de son maudit ambassadeur. » Cette influence, l'Église comme l'Europe en ressentaient les avantages. Ainsi l'avait attesté, dans trois brefs successifs, le pape Clément VIII, recommandant les chrétiens à l'envoyé de France, et reconnaissant dans les services qu'il leur avait rendus « un dévouement et une piété bien dignes de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien [3]. » Ainsi le proclamaient également les Pères de la

1. *Discours sur l'alliance qu'a le roy avec le Grand Seigneur, et de l'utilité qu'elle apporte a la chrestienté. — Discours abregé des asseurez moyens d'aneantir et ruiner la monarchie des princes ottomans, faicts par M. de Breves.* — Ces deux discours se trouvent joints à la *Relation des voyages de M. de Brèves.* — Paris, 1628.

2. Selaniki, cité par M. Théophile Lavallée, *Histoire de l'empire ottoman*, p. 278.

3. « Laudamus hanc egregiam mentem et pietatem tuam

Terre Sainte et les religieux de Péra, remerciant M. de Brèves de « ses innombrables bienfaits envers la sainte Église [1] » et du zèle avec lequel il avait tant de fois, sur l'ordre du roi de France, couvert de sa protection « les lieux saints arrosés du sang très-précieux du Christ [2]. » Mémorables témoignages à l'ombre desquels peut s'abriter contre de violentes attaques ou d'injustes comparaisons la politique de la monarchie française en Orient!

Ils étaient innombrables en effet, comme disaient les religieux de Péra, les services que l'envoyé de France avait rendus à la chrétienté. Que de persécutions arrêtées! Que d'institutions fondées et protégées! Plus de douze cents esclaves doivent à Savary de Brèves leur liberté. Par lui l'église de Saint-Nicolas est soustraite aux fureurs du fanatisme; par lui les Jésuites, en dépit des résistances de l'Angleterre, sont admis à Péra. Une foule de renégats, que la frayeur avait poussés sous le joug du Croissant, rassurés

« dignam viro nobili et pio et christianissimi regis oratore. » Bref du 20 avril 1603.— Voyez aussi les brefs du 10 mai et du 30 août 1603.

1. « Innumerabili beneficy alla Santa Chiesa, in tutte le oc« casioni che se gli sono presentate... » Lettre des religieux de Péra. 22 décembre 1604.

2. Lette du custode de Terre Sainte. 16 mai 1602. — Voyez une autre lettre du nouveau custode, César de Trino, du 8 septembre 1605. — Tous ces documents sont contenus dans la *Relation des voyages de M. de Brèves.*

maintenant par la sollicitude de la France, rentrent dans le sein de l'Église. La Palestine se relève de l'abandon où l'influence britannique l'avait laissée. En 1600, le sultan interdit tout à coup les pèlerinages aux Lieux Saints : il ordonne la transformation du Saint Sépulcre en mosquée et l'emprisonnement des Franciscains. Brèves élève aussitôt ses réclamations : il menace le Grand Seigneur d'une coalition des princes de l'Europe, à la tête desquels se placera Henri IV, « mon roy, dit-il, comme prince très chrestien et très pieux[1], » et les religieux demeurent libres avec le tombeau confié à leur garde.

Cette énergique attitude ne faisait que répondre aux vœux pressants de Henri IV. Dans les lettres mêmes où perçait le désir d'employer contre la puissance espagnole l'alliance de la Porte, il recommandait à son envoyé la situation des Lieux Saints. A la veille de revenir en France, Brèves sollicita du roi l'autorisation de faire le pèlerinage du Saint Sépulcre. Henri IV, en la luiaccordant, lui répondait : « Puisque vous voulés voir les lieux saincts et Hierusalem, je vous permets de vous donner le contentement de faire ce voyage, et suis asseuré que s'il y a moyen

1. *Discours veritable fait par monsieur de Breves du procédé tenu lorsqu'il remit entre les mains du roy* (*Louis XIII*) *la personne de monseigneur le duc d'Anjou.* 1618, p. 18. A la suite de la *Relation des voyages de M. de Brèves.*

d'y profiter pour mon service, vous n'en perdrés l'occasion. J'auray bien agréable que vous favorisiés autant qu'il vous sera possible le repos et la seureté du sainct sepulcre, comme des religieux qui y resident et des pelerins qui s'y vouent[1]. »

On vit donc le 15 mai de l'année 1605, sur son vaisseau décoré de mille bannières, au bruit des trompettes et des tambours se mêlant avec les salves d'artillerie, l'ambassadeur du roi Très-Chrétien quitter solennellement la plage de Péra pour se rendre au tombeau du Christ[2]. Muni des firmans du sultan[3], il allait porter sur ces mers et dans ces contrées où la plus odieuse tyrannie n'avait pu éteindre les rayons de la foi chrétienne, le nom et les bienfaits de la France. Le voilà abordant aux îles de l'Archipel, et appelant sur les évêques grecs qui les dirigent la bienveillance des gouverneurs ottomans. Il passe devant Rhodes, où la peste l'empêche d'entrer, visite successivement Satalie, Chypre, Tripoli, et de là se rend au Liban, dont il a aperçu au loin « les grandes montagnes, élevant leurs testes blanches bien haut pardessus les nues[4]. » Le pays est en fête pour le recevoir. Les cloches sonnent à son entrée dans le couvent de

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 260. 24 juin 1604.
2. *Relation des voyages de M. de Brèves*. p. 2.
3. *Id.*, p. 283.
4. *Id.*, p. 31.

Sainte-Marie. Il se rend dans la chapelle pour entendre l'office célébré par le patriarche, qu'assistent deux archevêques et deux évêques. Avec le patriarche et l'un des évêques, il va visiter les Cèdres, et à l'approche de chaque village il voit accourir au-devant de lui, précédées de leurs seigneurs, ces fidèles enfants de l'Église, ces populations maronites dont il écrira plus tard qu'une fois en guerre contre les Turcs, la France trouverait en elles des bras devoués et de fermes appuis[1].

Enfin il se dirige vers Jérusalem; du haut d'une montagne « dont la cime va s'applanissant vers la saincte cité, » il découvre ses murs « tant souhaittez. » A cette vue, il se prosterne à terre avec toute sa suite, « remerciant Dieu de la grâce de voir sa ville bien aymée et annoblie par le séjour de son Fils, Nostre Sauveur[2]. » Et tous ils s'avancent à pied jusqu'à la porte du Château, où les attendent le Père vicaire et les religieux. Brèves consacre trois jours à parcourir les lieux sanctifiés par la Passion du Christ; il s'agenouille auprès du Saint Sépulcre, et les souvenirs des Croisades

1. « Il seroit aisé de tirer quinze ou vingt mil arquebusiers de ce peuple, lequel affectionne grandement la religion catholique, mais particulierement le nom françois, auquel ils font leur recours. » *Discours sur l'alliance que le roy a avec le Grand Seigneur,* à la suite de la *Relation des voyages de M. de Brèves,* p. 7.

2. *Relation des voyages de M. de Brèves,* p. 111.

tressaillent en présence de cet envoyé d'un fils de saint Louis, recevant le corps du Sauveur à la place où fut armé Godefroy de Bouillon. Il s'enquiert des besoins des religieux; il veille à l'exécution des commandements qu'il a obtenus du sultan, et ne quitte la Terre Sainte qu'après avoir garanti, pour quelque temps au moins, sa sûreté et son repos[1]. Il s'embarque ensuite pour Alexandrie; il s'arrête devant les Pyramides. Arrivé aux frontières de l'Éthiopie, il confère avec les évêques coptes et leur patriarche, regardé dans ces contrées comme le « Souverain Pontife. » Quelques années après, devenu ambassadeur à Rome, Brèves recevra dans la Ville éternelle plusieurs de ces mêmes évêques. Il les présentera soumis et réconciliés au Saint-Père, et, rappelant alors la visite qu'il leur a faite autrefois, il se rendra ce témoignage que ses conseils n'ont peut-être pàs été étrangers à leur conversion[2].

Nous pourrions suivre ainsi notre ambassadeur dans le reste de son voyage; nous le verrions tour à tour à Tunis, à Bône, à Alger, retrouvant sur tous les rivages et jusque dans les tentatives de vengeance des Barbaresques, dont il a fait naguère châtier les brigandages, le nom redouté de la France. N'oublions pas du moins qu'à Tunis, dans une ville asservie à la domi-

1. *Discours véritable fait par M. de Brèves,* etc., p. 22.
2. *Id.*, p. 23.

nation des janissaires, Brèves obtint « ce que le grand vizir n'eût jamais pu impetrer[1], » la délivrance de deux cents esclaves et un traité de répression contre les pirates anglais.

Cette sollicitude que la Royauté accordait aux catholiques, elle l'étendait en Orient à toutes les communions chrétiennes, comme à toutes les nations de l'Europe la faveur de son pavillon. Contre les envahissements des Grecs, elle protégeait les catholiques, et ce fut ainsi que dans les îles de l'Archipel, Brèves fit restituer au clergé latin les évêchés qu'avaient usurpés les schismatiques. Mais contre le Croissant elle soutenait tous les chrétiens. On a vu l'ambassadeur recommander les prélats grecs aux chefs ottomans; quand le sultan, irrité des entreprises du grand-duc de Toscane sur l'île de Chio, voulut en punir cette île elle-même, ce furent les évêques grecs comme les évêques latins que l'initiative de Brèves déroba à ses fureurs [2]. Pendant qu'il s'entretenait des vérités de la religion avec les prélats coptes, les Jésuites, à Constantinople, travaillaient, sous les auspices de la France, à la conversion des chrétiens séparés. En Orient aussi bien qu'en Europe, la France ménageait par la tolérance et la persuasion le retour de l'unité de foi.

En même temps, elle obtenait le renouvellement ou

1. *Relation des voyages de M. de Brèves*, p. 344.
2. *Discours véritable fait par M. de Brèves*, etc., p. 15.

l'extension des avantages que les sultans avaient déjà accordés à sa bannière.

Avant tout, Henri IV s'était attaché à faire confirmer l'antique prééminence de la monarchie dans le Levant. Deux ennemis s'alliaient pour la méconnaître : les Barbaresques et les Anglais. Les Anglais luttaient contre la France à la fois par leurs agents et par leurs corsaires : ceux-ci s'alliant aux pirates de la Méditerranée pour attaquer nos vaisseaux, vendre leurs marchandises et livrer leurs hommes à l'esclavage ; ceux-là poursuivant auprès de la Porte le dessein non pas seulement de partager nos priviléges, mais encore de nous en dépouiller. « Si je consens que lesdits Anglois entament ma baniere, écrit Henri IV, ils voudront empieter sur icelle de plus en plus[1]. » Pour conjurer leurs perfides menées, il exprime le vœu de voir bannis du Levant leurs consuls et leurs officiers. Il enjoint du moins à M. de Brèves de s'opposer désormais à leurs usurpations et de faire révoquer toutes les concessions obtenues par eux au mépris des priviléges de la France. Il veut qu'ils cessent d'étendre leur pavillon sur la Hollande, et qu'ils ne soient point admis à disputer à la France le droit de couvrir les Irlandais. « N'obmettés rien de ce que vous jugerés estre à faire pour ce regard[2]. » Telles sont les instructions que Henri IV

1. *Lettres missives*, t. V, p. 444.
2. *Id.*, p. 242.

adresse, durant quatre années, à son ambassadeur.

En ce qui touche les exactions des corsaires, il tient le même langage.

Il souffrait de n'avoir pas encore une marine qui lui permît de les châtier. Mais, tout faible qu'il fût par cet endroit, il ne s'en montrait pas moins déterminé à faire respecter la dignité de sa couronne et la sûreté de ses sujets. Convaincu que, de la part de l'Angleterre, il n'avait ni à espérer un appui, ni à redouter une rupture, il engageait son ambassadeur à ne point se préoccuper de l'alliance avec cette nation, et à demander résolûment justice au sultan contre ces « escumeurs de mer [1], » contre ces pillards qui couvraient « leurs volleries du nom de trafic [2]. » Cette justice, il commençait par en donner l'exemple : le général de ses galères ayant coulé bas un vaisseau de pirates et mis à mort le capitaine, Henri IV fait savoir au sultan qu'il en agira de même à l'égard des autres, les tenant « tous pour volleurs [3]. » Si le Grand Seigneur ne se décide pas à lui prêter secours contre cette « canaille d'Alger [4], » il le menace à son tour de se liguer contre son empire avec les princes chrétiens. Effrayé de ce péril, le sultan écrit à Jacques I[er] pour qu'il réprime les corsaires anglais;

1. *Lettres missives*, t. V, p. 247.
2. *Id.*, p. 267.
3. *Id.*, p. 654.
4. *Id.*, p. 288.

par ses ordres, le vice-roi de Tunis, qui avait favorisé les brigandages, est mis en prison, le vice-roi d'Alger étranglé, et, le 2 mai 1604, sont enfin signées les Capitulations qui assurent les droits de la France [1].

La foi chrétienne était la première intéressée dans ces stipulations; le sultan garantissait de nouveau l'inviolabilité des Lieux Saints, le repos des religieux, la protection des pèlerins, à quelque nation qu'ils appartinssent, pourvu que la France les couvrît de son patronage.

Puis venaient les engagements relatifs à la liberté du commerce et aux droits des agents du roi.

La France rendait inviolable tout ce qu'elle abritait. Il n'était permis aux officiers de la Porte ni de saisir les marchandises ennemies trouvées sur un vaisseau français, ni de molester un sujet du roi, fût-il pris portant des vivres aux ennemis du Grand Seigneur, et le navire sur lequel il se trouvait, fût-il lui-même soumis à la juridiction ottomane.

Le sultan reconnaissait au roi le droit de donner la chasse aux pirates d'Alger et de Tunis; pour écarter les difficultés qu'on eût opposées au témoignage des marchands chrétiens, il était établi que, « sur la seulle plaincte qui en seroit faicte de la part dudict em-

[1] *Traicté faict en l'année 1604 entre Henry le Grand, roy de France et de Navarre, et sultan Amat (Amurat), empereur des Turcs.* — A la suite de la Relation des voyages de M. de Brèves.

pereur de France avec ses lettres royales, » les vice-rois et les gouverneurs des pays auxquels appartiendraient les corsaires seraient privés de leurs charges et tenus de tous les dommages que les Français auraient soufferts. Toute contestation entre Français, de quelque nature qu'elle fût, était exclusivement réservée à la décision des consuls ; il était défendu aux tribunaux de la Porte d'entendre un musulman contre un Français, si ce dernier n'était pourvu d'un interprète ; et le fanatisme turc trouvait son frein dans le commandement qui ordonnait d'éteindre à sa source toute accusation de blasphème dirigée contre un chrétien.

Aux Français était encore concédé le droit de pêcher le poisson et le corail sur les côtes de la Barbarie, d'enlever les marchandises prohibées, telles que les cuirs, les cotons, les cires et cotons filés. Ils pouvaient fonder leurs établissements sous la protection des consuls dispersés à Tripoli, à Alexandrie, au Caire, à Beyrouth. Avec les richesses de la Turquie, ils recueillaient librement les ressources de trois mondes : en Égypte, ils recevaient de la mer Rouge les produits de l'Afrique et des Indes orientales ; en Syrie, ils trouvaient à Alep les richesses que l'Euphrate leur apportait de l'Asie [1].

1. *Discours sur l'alliance qu'a le roy avec le Grand Seigneur*, p. 5.

Ces faveurs, accordées aux marchands français, étaient, à la demande du roi, étendues à toutes « les nations estrangeres qui viennent, disait le Grand Seigneur, par nos pays, terres et seigneuries, sous la banniere de France, laquelle banniere elles porteront et arboreront pour leur seureté et marque de leur protection. » Les priviléges passagèrement usurpés par l'Angleterre lui étaient retirés : si elle conservait le droit de naviguer sous son propre pavillon, elle perdait du moins celui de couvrir les autres nations : le vœu principal de Henri IV se trouvait rempli.

La préséance des agents du roi, ambassadeurs ou consuls, sur les envoyés de tous autres pays, était encore une fois proclamée et achevait de signaler la prépondérance française.

Le baron de Salagnac poursuivit dignement l'œuvre commencée par Savary de Brèves. Il tint la main à l'exécution des Capitulations et déjoua en plus d'une rencontre les tentatives des Anglais pour les entraver[1] : contre eux il protégea les jésuites, et, soutenu par l'effroi qu'inspiraient les armes de Henri IV, il assura, pour

1. « M. de Salagnac, qui réside ambassadeur en Levant, nous a écrit que celui qui y est pour le roi de la Grande-Bretagne a voulu innover quelque chose avec ces gens-là, au prejudice de nos capitulations; a quoi il s'est si bien opposé que l'autre n'a rien gagné que de la honte. » Lettre de M. de Puysieux à M. de la Boderie. 22 juin 1607. — *Ambass.* de M. de *la Boderie*, t. II, p. 297.

quelque temps du moins, la tranquillité des chrétiens.

Cependant cette alliance de la France avec la Turquie, si utile qu'elle fût à la religion et à l'Europe, n'était point le dernier mot de la politique de Henri IV. Il n'était jamais entré dans l'esprit du roi, ni que l'empire ottoman fût pour durer, ni surtout qu'il dût un jour être admis au rang des puissances européennes. C'étaient là des conceptions qu'aucun pays, protestant ou catholique, n'eût alors formées ni même estimées possibles. L'expulsion des Turcs était au bout de tous les projets comme une nécessité et une espérance. Il ne s'agissait que de diriger les événements qui devraient en être le prélude ou la suite.

Henri IV ne pensait pas, il est vrai, que la chute de l'empire ottoman fût aussi prochaine qu'on se le figurait autour de lui : « Je ne me puis persuader, écrivait-il à Brèves, que cest empire soit pour tomber ou pour faire naufrage, si tost que vous l'appréhendés [1]. » Par ses possessions, la Turquie était puissante : elle s'étendait de l'Atlas au Caucase, et des frontières de l'Abyssinie aux rives du Danube. En Egypte, à Alger, à Tunis, à Tripoli, les souverainetés indépendantes avaient fait place à des agents nommés par la Porte. Des quarante gouvernements entre lesquels se partageaient ses États, huit se trouvaient en Europe : la Hongrie, Temeswar, la Bosnie, Semendra, la Roumé-

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 32.

lie, Kaffa, l'île de Candie et l'Archipel, comprenant la Morée, Lépante et Nicomédie. Elle avait pour tributaires la Moldavie, la Valachie, la Transylvanie et Raguse. Elle tenait sous son influence des nations qui ne relevaient pas directement de son autorité, comme la Pologne.

Mais, en même temps, les semences de dissolution se développaient dans ce grand corps; retenues par la vigueur sauvage de Soliman, elles s'étaient multipliées sous la domination énervée de ses successeurs; les seules forces qni demeuraient debout dans l'empire, les janissaires, y fomentaient le désordre par leurs tumultueuses rébellions, tandis que la mollesse des sultans ruinait le pouvoir. Ces signes de décadence se trouvent souvent constatés dans les lettres de Henri IV. Un État où le souverain dort dans les voluptés, où le meurtre obtient en un instant raison des plus hautes faveurs, où le massacre des frères du sultan célèbre chaque avénement, où la justice étonne tour à tour par son indulgence et son atrocité, un État que presse, d'accord avec l'indignation de l'Europe, l'animosité rajeunie des Perses, un tel État lui semble voué à une mort inévitable; déjà il voit les ambitions rivales se précipiter sur ses dépouilles : « Chascun court au bris de ce navire, écrit-il encore à son ambassadeur, pour y avoir part à l'envy l'un de l'autre [1]. »

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 208. 3 mars 1604.

C'était en effet la pensée commune de l'Espagne, de l'Angleterre et de la république de Venise. Henri IV ne se sentait pas en mesure de s'engager avec ces trois nations dans une lutte où une forte marine était la première condition, et cette lutte, il ne supportait pas, d'un autre côté, qu'elle s'ouvrît sans que la France y gardât son rang. On n'aperçoit point qu'il ait eu des desseins arrêtés sur la condition qui devrait être faite aux peuples de l'Orient, une fois les Turcs expulsés : il a sur ce sujet des vues plutôt que des plans. Ce qui ressort d'abord de ses instructions, c'est que la chute du Croissant, pour être un gage de paix entre les grandes puissances, ne doit être un appât à l'ambition d'aucune d'elles. Il veut bien que les héritiers chrétiens de la domination musulmane appartiennent aux nations de l'Europe, mais il veut aussi qu'ils en deviennent indépendants.

Les *Œconomies royales* présentent comme un des grands projets de Henri IV la pensée de convier la Pologne fortifiée et agrandie à la guerre contre les Turcs, et de lui adjoindre tous les territoires qu'elle aurait pu leur enlever. Le roi estimait sans doute que ce royaume se fût trouvé par là capable de tenir tête à ses voisins de la Moscovie et de l'Allemagne, sans menacer l'Europe. Il n'admettait pas, au contraire, que l'Espagne pût prendre pied en Turquie, et il s'inquiétait des entreprises de cette puissance sur Al-

ger ou sur Constantinople. Sollicité par le Saint-Père de ne point s'opposer aux armements qu'elle préparait contre le sultan, il répondait qu'avant d'acquiescer à cette invitation, il avait besoin de savoir à qui reviendraient les conquêtes de l'Espagne. A ce propos il exprimait au Pape un désir dans lequel il convient de voir, non-seulement une façon habile de démasquer l'ambition des Espagnols, mais encore le résumé fidèle des intentions de Henri IV. Il engageait le Pape à obtenir de l'Espagne que tous les États dont elle se serait emparée fussent remis « au Saint-Siége, ou à un particulier, prince ou seigneur, » comme serait, par exemple, « un des frères ou parents de Sa Saincteté. » Dans ces conditions, ajoutait la note royale, « Sa Majesté consentiroit bien plus volontiers à la dicte conqueste, et n'entreroit en ombrage de l'employ des dictes forces[1]. »

Rendre l'Orient au christianisme, sans le donner à un conquérant, c'était bien là en effet la tendance de Henri IV. Peut-être, si ses projets avaient suivi leur cours, eût-on vu les États européens envoyer quelques-uns de leurs princes au partage des possessions musulmanes; comme Sully offrait à la domination des archiducs les colonies des Indes, peut-être la noble jeunesse qui entourait Henri IV, un duc de

1. Instruction à M. de Brèves. Mss. Dupuy, 557, f° 87.

Vendôme, un duc de Nevers, un prince de Joinville, eût-elle porté sur quelque trône de l'Orient la gloire de la monarchie.

Dans tous les cas, le rôle certain et immédiat que Henri IV assigne à la France, c'est de prendre à l'avance, sous les auspices de la foi religieuse, possession de l'Orient par son ascendant. Avec le Pape, il confère des intérêts de la Terre Sainte, et, afin de les mieux servir, il accrédite auprès du Saint-Siége Savary de Brèves lui-même, à peine revenu de son pèlerinage à Jérusalem. Il lui enjoint d'informer le Souverain-Pontife de tout ce qu'il a vu, et de combiner avec lui la politique qui doit être suivie à l'égard de l'empire turc. Pour lui, il ne se lasse pas d'y songer. Un de ses envoyés, Fresnes-Canaye, apprenant qu'entre le Tartare de Crimée et les Polonais il s'agite quelque projet d'attaque contre les Turcs, écrit aussitôt en Pologne pour qu'on ne manque pas de s'adresser au roi. « Ce que m'escrivez par vostre dernière de cette notable légation du Tartare Précopien et de la volonté qu'il auroit d'entreprendre contre le Turc est de grande conséquence... S'il y avoit apparence de mettre ce fer au feu à bon escient, je serois d'avis qu'après que les Estats de Pologne auroient pris leur résolution, vous prissiez la commission de venir supplier Sa Majesté de vouloir estre de la partie; car il n'y a prince en

chrestienté plus capable aujourd'huy de faire un grand coup que nostre roy, ny qui ait plus de zele à la propagation de la foy chrestienne. Je luy ay ouy dire cent fois qu'il ne desire rien tant que de mettre l'espée à la main contre les infidelles; il a dans son arsenal trois cents canons de batterie montés sur roues; il a de quoy armer cinquante mille hommes; il a des millions en coffre; sa valeur, sa prudence, son bonheur est conneu par tout le monde; et quant à sa volonté, ne doutez point qu'elle ne paroisse quand les occasions paroistront[1]. »

Cependant le culte des Lieux Saints se réveille en France sous l'influence de Henri IV. Une circulaire est envoyée par ses ordres aux archevèques et évêques du royaume pour exciter leur zèle et réclamer en faveur « des églises du Saint-Sépulcre, Mont de Calvaire et Bethleem, les aumosnes de ses sujets, comme issus de ceux qui y ont cy-devant apporté leurs vies.» Rien de plus pressant que les recommandations du roi. « Nous vous avons fait encore ceste-cy, écrit-il aux prélats, à ce que continuant la mesme affection que vous avez toujours eüe à la gloire de Dieu, en ce qui est de vostre charge, vous ayez à faire entendre, par tout

1. *Ambass.* de Fresnes-Canaye, t. II, p. 413. 11 décembre 1604. A M. de la Blanque. — Ce la Blanque était un officier français établi depuis trente ans en Pologne et qui y servait la politique du roi. — V. *id.*, p. 399.

vostre dioceze, l'estat de pauvreté desdicts lieux où ont esté faits les principaux mysteres de nostre redemption, le besoin qu'il y a d'y estre prontement pourveu, et faire admonester nostre peuple aux prosnes et predications qui se feront jusqu'à la prochaine feste de Pasques, qu'ils departent de leurs facultés, faisant non-seulement dresser les troncs es eglises, que nous avons cy devant ordonnez à cest effect, si jà n'y a esté procedé; mais de plus deputer et eslire deux des plus pieux et notables personnages de chacune paroisse de vostre evesché pour aller faire queste ès maisons particulières et recueillir les aumosnes des gens de bien. Et afin que nous puissons sçavoir de quelle somme l'on pourra faire estat, vous nous advertirez, icelle feste de Pasques passée, de ce qui aura esté recueilly, et nous vous ferons entendre la-dessus nostre volonté, car tel est nostre plaisir[1]. Donné à Paris, le 29 avril 1608. »

A cette circulaire se trouve jointe une lettre du cardinal du Perron, qui confirme aux évêques les intentions du roi. On y voit que c'est sur le rapport de M. de Brèves que la piété de Sa Majesté s'est émue du déplorable état auquel étaient réduits les Saints Lieux. « Je m'asseure, continue le cardinal, que les bonnes et sainctes exhortations que vous ferez faire par toutes

1. *Ambass. et Négot.* du cardinal du Perron, p. 835.

les eglises de vostre diocese ne seront poinct infructueuses, et que Sa Majesté aura tout sujet de s'en contenter; aussi est-ce chose qu'elle embrasse avec beaucoup de zele et de passion, et où elle desire estre imitée. Elle m'a chargé encore de vous dire particulierement que vous addressiez les deniers qui proviendront de ceste devotion à monsieur de Marillac, conseiller d'Estat et maistre des requestes de son hostel, et monsieur de Berulle, personnage d'éminente doctrine et piété, lesquels elle a commis en ceste ville pour les recevoir[1]. »

Les préoccupations religieuses ne laissent point en arrière les vues politiques. Pendant que Henri IV donne mission à un ecclésiastique, maître Gilles Pré, d'aller prendre sur place la description minutieuse des Saints Lieux, avec l'état des réparations nécessaires, des frais qn'elles entraîneront, et des personnes à qui le soin en devra être confié[2], il envoie en Turquie des agents qui, sous prétexte de dévotion, doivent paccourir le pays, en étudier les forces, en sonder les dispositions, et lui faire de tout un fidèle rapport[3].

Quel que fût l'avenir, Henri IV ménageait ainsi le rang que devait tenir son royaume dans l'affranchisse

1. *Ambass. et Négot.* du cardinal du Perron, *ibid.*

2. *Lettres missives*, t. VII, p. 737. A M. de Brèves. 7 juillet 1609.

3. Péréfixe, *Histoire de Henri IV*, p, 367.

ment des chrétiens. Déjà les hauts faits de la monarchie avaient si profondément établi sa prépondérance dans le Levant, que même à l'époque où l'Angleterre s'était arrogé le privilége d'étendre sa bannière sur les autres nations, celles-ci n'en avaient pas moins continué, par une habitude glorieuse pour notre pays, à se couvrir des couleurs françaises. De tels résultats justifiaient l'ambition et l'espoir de Henri IV. Il pouvait se flatter de préparer le jour où, sur ces territoires enfin délivrés du joug ottoman, on verrait s'élever l'influence de la France intimement associée, entre la barbarie vaincue et l'Europe triomphante, aux destinées de l'Orient.

LIVRE V

LA FIN DU RÈGNE

I

LE GRAND DESSEIN

Témoignages divers des contemporains sur le Grand Dessein de Henri IV. — Plans généraux exposés par Sully pour la nouvelle organisation de l'Europe.—Comment on peut expliquer les contradictions des *Œconomies royales* sur la part respective de Henri IV et de Sully dans le détail de cette organisation.—Si Henri IV n'a pas tracé lui-même tous les plans, il les a tous inspirés. — Les vues qu'ils supposent ne font que confirmer la politique suivie par ce prince. — Dans le grand Dessein comme dans la politique de Henri IV, trois parties principales : 1° L'abaissement de la maison d'Autriche. — Situation faite aux États affranchis de la domination ou de l'ascendant de cette puissance : la Hongrie, la Bohême, la Pologne, les pays allemands. — Républiques italienne et helvétique. — Les Provinces-Unies. — Les assertions de Sully sur l'organisation de ce dernier État rectifiées par les écrits mêmes de Henri IV. — La France rendue à ses frontières naturelles. — 2° La pacification de l'Europe. — Vues de Henri IV pour rendre les gouvernements tempérés à l'exemple de celui de la France, pour rétablir l'unité des croyances, ou tout au moins, si cette unité n'était pas encore possible, la tolérance entre les trois grandes religions. — La liberté de conscience sauvegardée et le pouvoir temporel de la papauté rendu inviolable. — 3° L'expulsion des Turcs. — Ligue des nations chrétiennes contre les infidèles. — Dans ses plans comme dans ses actes, la politique de Henri IV a ce caractère que, faite pour son temps, elle étend jusqu'à notre époque

ses applications. — Elle se règle, non sur des délimitations arbitraires, mais sur le génie et la situation de chaque peuple. — Différence d'avec les principes de la paix de Westphalie. — Quelques rapports avec les entreprises conservatrices et libérales de notre siècle. — Mouvement général des esprits, au temps de Henri IV, en faveur des deux grandes fins de sa politique : la paix religieuse et la chute de l'empire turc. — Protestants et catholiques croient ce prince destiné à atteindre ce double résultat. — Il en exprime lui-même le pressentiment.

Il n'est personne qui ne se rappelle, en étudiant la politique extérieure de Henri IV, les desseins attribués à ce prince, et qui ne soit tenté de les comparer avec les actes mêmes de son règne. Ces desseins, la plupart des contemporains en ont parlé, et s'ils ne se sont pas accordés pour en découvrir la suite et en fixer l'étendue, ils en ont tous fait soupçonner la grandeur.

Ce qui résulte d'abord de leurs divers récits, c'est qu'une guerre décisive se préparait : elle était sur le point de s'ouvrir, à moins d'accommodements imprévus, en Allemagne et en Italie, et elle irait peut-être jusqu'à envahir l'Espagne. A ces notions précises se mêlent des conjectures plus vagues, mais dont la trace est partout. On sent, à la lecture des écrits de cette époque, que la lutte imminente n'est qu'un prélude à des plans immenses. D'Aubigné peint *l'Europe* surprise, l'Allemagne s'armant à la française *pour* former les milices de Henri IV, les Suisses *animant leurs rochers* immobiles, et, le cœur plein d'une

mâle émotion, il salue d'avance son roi empereur d'Occident[1]. D'autres voient Henri IV rendant à la France « ses premières bornes, » et portant les frontières de la monarchie « du côté de l'orient jusqu'au rivage du Rhin, du côté du midy jusqu'aux Alpes, du côté de l'occident jusqu'aux monts Pyrénées, et enfin du côté du septentrion jusqu'à l'Océan[2]. » Ceux-ci le montrent à la tête des nations chrétiennes coalisées contre les Turcs; ceux-là annoncent au sein de l'Europe qu'il a transformée le retour de l'unité ou tout au moins de la paix religieuse[3]. Derrière les pressentiments de tous s'élève l'idée d'un *Grand Dessein.*

Sully ne s'en est pas tenu à ces pressentiments: initié à toutes les pensées de Henri IV, il a prétendu donner le détail minutieux et fidèle des projets du roi.

Ce sont donc ses révélations qu'il importe avant tout d'interroger, en les éclairant des autres témoignages, et, s'il est possible, des écrits mêmes de Henri IV.

On le sait, les plans développés par Sully ne laissent rien à l'écart : ils embrassent tous les éléments de

1. D'Aubigné, *Appendix de l'histoire universelle*, p. 740.

2. *Remarques sur le gouvernement du royaume durant les règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV*, par Gatien Sandras de Coustilz. 1688.

3. Le cardinal du Perron, saint François de Sales, Sully, etc.

troubles qui travaillent la chrétienté, et ne tendent pas à moins qu'à les dissiper tous : ils partent de l'état de guerre et aboutissent à la paix perpétuelle.

La maison d'Autriche une fois vaincue en Espagne et en Allemagne, l'Europe était distribuée en quinze dominations : six monarchies héréditaires, cinq monarchies électives et quatre républiques souveraines. Les six monarchies héréditaires étaient la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Suède, le Danemark et le royaume de Lombardie, attribué au duc de Savoie. L'empire d'Allemagne, la Bohême, accrue de la Moravie, de la Silésie et de la Lusace; la Hongrie, la Pologne, les États de l'Église, auxquels étaient joints la Pouille, la Calabre et Naples, formaient les cinq monarchies électives. Enfin quatre républiques se trouvaient reconnues : la république de Venise, la république helvétique, la république belge et la république italique. Des règlements étaient établis pour entretenir la tolérance entre les trois grandes religions qui régnaient en Europe et pour empêcher qu'aucune autre pût s'y introduire. Quant aux difficultés qui s'éleveraient entre les divers États, elles seraient soumises au jugement d'un tribunal suprême, composé des députés des quinze dominations, et qui exercerait en Europe la mission que remplissait parmi les Grecs le conseil des *Amphictyons*. A cette assemblée reviendrait le soin de concilier ensemble les souverains et les sujets,

et de fixer la part respective des nations chrétiennes dans la grande entreprise qui appellerait désormais leur concours, l'expulsion des Turcs [1].

Tels sont les principaux traits des plans exposés par Sully.

Ces plans, qui les a formés? Sully, ou Henri IV? L'un et l'autre apparemment; mais chacun dans une mesure qu'il est plus facile d'entrevoir que de définir.

Sans aucun doute l'initiative générale appartient à Henri IV. Sully le proclame en maintes circonstances; c'est à Henri IV qu'il doit d'avoir tourné sa pensée vers de si hautes préoccupations. Encore avoue-t-il qu'aux premières ouvertures du roi il demeura d'abord étonné et incrédule : il admirait les conceptions de son prince sans les croire applicables, et il fallut son commandement formel pour le décider à les envisager lui-même avec attention et à réfléchir aux moyens de les exécuter [2]. Il est vrai que pour avoir un instant hésité à suivre le roi, Sully, par ses arrangements minutieux et parfois chimériques, l'eût bientôt dépassé.

Mais ces arrangements mêmes sont-ils tous l'œuvre personnelle de Sully? Henri IV n'y a-t-il pris aucune part? Les *Œconomies royales* ne suffisent point à nous l'apprendre; car elles se contredisent. Il est des

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 249, etc.
2. *Œc. royales*, t. VII, p. 315.

pays, tels que les provinces flamandes et certains États d'Allemagne, sur lesquels elles prêtent successivement au roi des vues différentes. Il est des projets dont elles attribuent l'origine tantôt à Henri IV, tantôt à son ministre, et l'on voit jusqu'à cette division symétrique de l'Europe en quinze dominations tour à tour énoncée parmi les instructions du souverain à ses ambassadeurs ou reléguée parmi ces rêves que Sully lui présente en s'excusant[1].

Pour démêler ces incertitudes, il convient de s'arracher aux livres, ou plutôt, à l'aide des livres, il faut entrer dans la vie intime de Henri IV. Il faut le suivre dans ces visites qu'il faisait presque chaque jour à l'Arsenal : il faut les voir tous deux, Henri IV et Sully, conversant ensemble de l'avenir de la France. C'est là que le roi a découvert à son ministre les pensées longtemps mûries au fond de son âme ; c'est là qu'il lui a fait entrevoir, ainsi que le rappelle Sully, « l'establissement d'une forme de république ou monarchie dite très-chrestienne, com-

1. *Œc. royales*, t. VII, p. 91. « Cette *mesme puissance celeste vous inspira*, Sire, de distinguer cette vaste étendue de régions en quinze principales, mais diverses sortes de dominations souveraines... » Dans le même volume, p. 305 et suiv., Sully s'attribue au contraire à lui-même ces projets, qu'il appelle « des imaginations et des fantaisies ; car je donneray tousjours ce nom à mes opinions, jusqu'à ce qu'elles ayent été approuvées *par vous.* »

posée de tous les rois, princes, potentats et républiques qui professent le nom de Jésus-Christ dans l'Europe [1]; » c'est là aussi qu'il l'a invité « tousjours en parolles sérieuses de penser plustost a rechercher des expediens pour faciliter l'execution de ces propositions que des parolles ingenieuses pour les blasmer [2]. »

Henri IV s'est donc rendu à l'Arsenal. Il a conduit Sully sur ce balcon, où « nous avons, dit-il, accoustumé de n'estre pas muets [3]. » Il lui demande son avis sur le grand objet qu'il a confié à ses méditations. « Eh bien, que vous semble de nos affaires? Car les uns me disent d'un, les autres d'autres [4]. » Déjà il a pris les mémoires, les états, les rapports que, sur ses ordres, le surintendant lui a préparés: il les lit, il les corrige, il s'arrête pour faire part à Sully de ses objections; il l'écoute, il le contredit; il échange avec lui ses idées, ses craintes, ses espérances. Bientôt il s'exalte lui-même; dans le tableau que lui retrace Sully, il voit les forces dont il dispose, ses trésors amassés, ses sujets tranquilles, ses soldats en armes, ses alliances formées, l'Europe attentive; mille perspectives nouvelles passent et repassent devant ses regards. C'est

1. *Œc. royales*, t. VII, p. 315.
2. *Id.*, *ibid.*
3. *Id.*, t. VIII, p. 165.
4. *Id.*, p. 121.

le moment où les difficultés s'effacent ; le bonheur des peuples, la paix de la chrétienté, la transformation de l'Europe, tout semble possible, et à côté des vues profondes et durables, paraissent alors ces imaginations lointaines, ces combinaisons idéales qui naissent et s'animent dans le feu de la conversation, mais qui ne lui survivent pas.

Ainsi devrait être déterminée, selon nous, la part de Henri IV dans les dispositions plus ou moins applicables que Sully rattache au grand Dessein. Soit qu'il ait cru voir agréées du roi toutes les propositions qu'il lui avait soumises, soit qu'il ait voulu fixer lui-même en des règlements les aspirations que Henri IV jetait çà et là dans l'élan de ses entretiens, on s'explique également qu'il en soit venu à confondre dans une même origine ses propres conceptions et celles du roi.

Ce ne sont pas, à vrai dire, les détails du grand Dessein qui sont le plus à considérer. Son importance se trouve plutôt dans les principes qu'il renferme, dans les maximes et les désirs qu'il tendait à faire triompher. En les rapprochant de la politique suivie par Henri IV, il sera facile de reconnaître qu'ils ne font après tout que lui donner son couronnement naturel, et que si les plans de Sully n'ont pas tous été tracés par la main du roi, ils sont du moins tous nés de son inspiration.

Détruire la prépondérance de la maison d'Autriche et fonder l'équilibre européen; apaiser les démêlés mutuels des peuples en assurant l'empire de la tolérance, et par elle, s'il se peut, le retour de l'unité religieuse; rassembler enfin toutes les nations dans une entreprise commune contre les Turcs, c'est là le fond du grand Dessein; c'est aussi l'âme de la politique de Henri IV.

La première de ces pensées avait rempli son règne. En lutte universelle avec la maison d'Autriche, la poursuivant à la fois dans ses conquêtes et dans ses prétentions, pénétrant de son influence les contrées que cette puissance avait absorbées, ralliant autour de lui celles qu'elle menaçait, appui du Saint-Siége, protecteur de l'Italie, des Cantons suisses et des Provinces-Unies, allié de l'Angleterre et chef de la ligue allemande, il se tenait prêt pour la guerre. Mais, dans ses grands projets comme dans le cours de son règne, la guerre n'était pour lui que la pire des extrémités, sa *dernière ancre*[1], disait-il : les négociations devaient tenir la première place.

Réduite par les négociations ou vaincue par les armes, que devenait donc la maison d'Autriche? Quelle situation était faite aux archiducs et à l'Espagne?

L'Espagne était refoulée au delà des Pyrénées : c'est

1. *Lettres missives*, t. V, p. 269.

le témoignage de Sully ; c'est l'opinion de d'Aubigné et des contemporains ; c'est le vœu exprimé aux cours étrangères par les ambassadeurs du roi[1]. Elle gardait le Portugal, et égalant encore l'étendue de la France, elle conservait au sein des mers ses possessions immenses : elle continuait de régner à Gibraltar, aux Baléares, aux Açores, à Cuba, aux Philippines, à Goa, dans ces colonies éparses que lui enviaient la Hollande et l'Angleterre.

La branche allemande, de son côté, perdait avec les couronnes de Hongrie et de Bohême la transmission exclusive du sceptre impérial. Les *Œconomies royales* veulent même que ses États héréditaires lui soient enlevés : les archiducs reprendraient leur place à la cour de Madrid, et comme on a vu en ce siècle un écrivain illustre former le projet de créer dans l'Amérique espagnole, devenue indépendante, des monarchies occupées par des Bourbons, Sully proposait à ces princes dépossédés d'aller représenter, au sein du Nouveau-Monde, la puissance de l'Espagne et la gloire de leur race[2].

Dans ces plans où l'imagination de Sully a pu se donner carrière, le trait dominant porte la marque

1. *Ambass.* de la Boderie, t. II, p. 219. « Je répondis au ro (Jacques Ier) qu'il n'y avoit qu'un remède, qui étoit de renvoyer les Espagnols par delà les Pyrénées, où étant ils ne pourront donner d'ombrage ni à la France ni à l'Angleterre. »
2. *Œc. royales*, t. VIII, p. 245.

du roi : c'est que l'empire devait être arraché à la maison d'Autriche et maintenu sous la loi des anciennes croyances; il redevenait vraiment électif et demeurait catholique. Au duc de Bavière était réservé l'honneur d'inaugurer cette restauration du vieux droit[1]. Cette part du grand Dessein, Henri IV, par ses négociations, en avait déjà commencé l'accomplissement.

C'est encore l'inspiration du roi qui anime les projets formés pour régler le sort des États qu'aurait perdus la maison d'Autriche.

Au delà des possessions héréditaires de la maison d'Autriche se dressent, comme une avant-garde, les deux royaumes de Pologne et de Hongrie. L'intention bien établie de Henri IV, c'est de les affermir et d'assurer de telle sorte leur indépendance, que sans avoir rien à redouter de l'Europe, ils puissent la couvrir elle-même contre les Barbares.

Comment le ministre a-t-il interprété les vues du souverain?

La Hongrie, « que le feu roy estimoit devoir estre comme un puissant rempart et boulevart à l'Allemagne et à l'Italie, voire à la plupart de la chrestienté,

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 229. « Plus, que si le duc de Bavière se joint avec ceux de sa maison qui sont catholiques à l'association cy dessus dite, comme il en a depuis peu renouvellé les asseurances, il sera choisi pour estre roy des Romains et ensuite empereur. »

Le long de l'Adriatique, ses possessions s'étendaient depuis la Polésine de Rovigo jusqu'à la Dalmatie, où commençaient les États du Croissant. Au duc de Savoie était attribué le royaume de Lombardie, formé du Piémont, du Milanais et du Montferrat ; aux États de l'Église, le royaume de Naples, alors entre les mains de l'Espagne.

Nous voici au cœur même des projets de Henri IV. Nous arrivons à cette confédération italienne, « la plus splendide des trois[1], » dit Sully, à cette confédération que le roi avait mis une si habile persévérance à préparer, et dont la Ligue proclamée à Brusol était le premier essai. Elle comprenait tous les petits États de la Péninsule, les duchés de Florence, de Mantoue, de Parme, de Plaisance, de Modène, de Reggio, les républiques de Gênes et de Lucques, les seigneuries de la Mirandole, de Piombino, de Coreggio, de Final, de Monaco; tous se soutenant les uns par les autres, sans rien sacrifier de leurs lois particulières ni de leur mutuelle indépendance. La république de Venise et le royaume de Lombardie ne faisaient point partie de la confédération : ils l'eussent accablée de leur grandeur. Ils en demeuraient à la fois voisins et distincts, et la protégeaient sans la dominer. Mais un lien commun les réunissait aux petits États : c'était le Saint-Siége.

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 262.

La confédération était placée sous sa suzeraineté : le duc de Savoie devait soumettre à l'approbation du Souverain Pontife l'établissement du royaume de Lombardie, et la république de Venise lui rendre hommage pour la Sicile.

Restaient la république helvétique et la république des Provinces-Unies.

Aux treize cantons suisses s'étaient déjà associés par un pacte fédératif la république de Genève, l'abbé de Saint-Gall, les Ligues grises et la Valteline. Henri IV prétendait leur adjoindre, au rapport de Sully, le Tyrol, l'Alsace et la Franche-Comté. Les confédérés n'eussent formé qu'un seul corps d'État, sans cesser, comme les principautés italiennes, de se gouverner chacun par leurs lois particulières.

Qnant à la république des Provinces-Unies, son indépendance, stipulée par la trêve de douze années, lui était définitivement garantie. Mais de quels territoires se trouvait-elle composée? Les *Œconomies royales* offrent, sur ce point, deux versions différentes[1] : l'une réunirait aux États affranchis les Pays-Bas espagnols, et ne ferait des dix-sept provinces qu'une seule république ; l'autre partagerait les possessions espagnoles, ainsi que le duché de Clèves et de Juliers, entre les princes allemands, les Provinces-Unies, l'Angleterre

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 237 et 337.

et la France. Nous ne trouvons rien dans les actes de Henri IV qui laisse soupçonner de semblables projets, et ils nous paraissent, le premier surtout, bien peu vraisemblables. Lorsqu'on se rappelle la conduite ambiguë qu'avaient tenue les Provinces-Unies, l'influence qu'elles laissèrent parfois prendre à la Grande-Bretagne et l'espoir qu'avaient nourri les Anglais de rétablir avec elles l'alliance de la maison de Bourgogne, on a peine à penser que Henri IV, souvent ému de ce péril[1], ait voulu lui ouvrir la voie, en fortifiant lui-même la puissance dont il avait à le redouter.

Un autre dessein plus équitable et plus politique l'avait préoccupé, c'était de rendre également indépendantes les provinces catholiques, et en les plaçant sous la domination d'un prince catholique comme elles, mais rattaché par des liens étroits à la France, de les mettre en mesure de balancer utilement les provinces protestantes. Tel eût été l'avantage des propositions agitées, durant la négociation des Provinces-Unies, entre l'envoyé d'Espagne don Pedro et Henri IV.

1. Voyez par exemple : *Négoc.* du président Jeannin, p. 208. « Le but de ses (de Jacques Ier) principaux conseillers a toujours été de faire revivre l'alliance de la maison de Bourgogne contre la France, par le *moyen de leur conjonction avec les archiducs, auxquels à cette fin ils souhaitent la paix des Pays-Bas,* et non une association contre eux qui rende leur alliance bourguignonne moins utile. » Henri IV au président Jeannin. 13 novembre 1607.

Les États catholiques, séparés de l'Espagne, auraient été dévolus au second fils de Philippe III, qui eût épousé madame Christine, seconde fille du roi de France. Henri IV donnait les mains à cet arrangement : le Souverain Pontife l'appuyait de tous ses efforts. La cour de Madrid, comme nous l'avons vu, le fit échouer en exigeant de Henri IV qu'il s'unît avec elle pour rallier sous le même sceptre les Provinces-Unies, dont elle se refusait à reconnaître la liberté. Cette liberté était au contraire la condition préalable que Henri IV mettait à son consentement. Il fit savoir au Saint-Siége sa volonté formelle de n'y point renoncer, et la négociation fut abandonnée. Mais Henri IV n'en perdit point le souvenir. Après avoir obtenu en principe l'indépendance des Provinces-Unies, il voyait s'ouvrir devant lui une guerre d'où l'Espagne sortirait affaiblie. L'Espagne réduite, il comptait revenir à elle; il la déciderait à se défaire de toute prétention sur les Provinces-Unies, et à conclure entre les enfants des deux couronnes ce mariage qui, affranchissant les Flandres sans les associer aux États de Hollande, eût garanti contre eux nos frontières. Le roi avait entretenu de ces projets Marie de Médicis, et le cardinal de Richelieu, en les rapportant, estime que si Henri IV eût vécu, il les eût exécutés[1].

1. « Il y a lieu de croire que le roi se proposoit, s'il eût vécu encore dix ans, travailler tellement l'Espagne par la guerre des

Et la France, quelle destinée lui était faite dans ces combinaisons? Devait-elle être la seule à ne rien recueillir des avantages qu'elle procurait au monde? Ici encore nous ne saurions nous régler uniquement d'après les *Mémoires* de Sully, ou plutôt c'est dans la diversité de leurs assertions que nous chercherons la vraie pensée de Henri IV. L'opinion du ministre n'est pas douteuse : il est d'avis que la France ne doit point s'étendre. Mais, tout en prêtant à Henri IV des plans conçus dans cet esprit, il laisse voir que le roi ne les a pas admis. « Eh quoi! lui dit ce prince, voudriez-vous que je despendisse soixante millions pour conquester des terres pour autruy, sans en retenir rien pour moy? Ce n'est pas là mon intention[1]! » A l'appui de ces paroles, il lui demande (c'est encore Sully qui nous l'apprend) un rapport sur la situation de la France et sur les agrandissements

Hollandois, que, pour se priver des dépenses indicibles qu'il lui falloit faire pour conserver la Flandre, elle se fût enfin résolue d'en donner la *souveraineté à un de ses cadets, à condition qu'épousant une de ses filles,* il eût moyenné avec les États une bonne paix, dont il eût été d'autant plus volontiers le ciment qu'il s'y fût trouvé obligé par les intérêts de son gendre et de sa fille, et par la plus haute considération que la France puisse avoir devant les yeux sur ce sujet, étant certain que voir diviser les provinces de Flandre du corps de la monarchie d'Espagne est un des plus grands avantages qu'elle et toute la chrétienté puissent acquérir. » *Mémoires* du cardinal de Richelieu. Collection Michaud et Poujoulat, t. XXI, p. 14.

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 125.

qu'elle peut réclamer; il veut « une description bien particuliere du royaume, province par province, avec spécification de ses bornes et limites; des usurpations que l'on a faict sur icelles, jusques où il seroit besoin de les estendre pour luy donner des frontières bien asseurées et non sujettes à invasions ou usurpations[1]. »

Ce n'est point, en effet, pour la satisfaction d'une avidité stérile que Henri IV songe à agrandir la France; c'est pour faire reconnaître son droit ou pour établir sa sécurité. Reprendre les territoires injustement ravis et couvrir ses frontières, tels sont les deux mobiles qui provoqueront ses conquêtes. Et ces conquêtes, ce sera le plus souvent par les voies pacifiques qu'il se les ménagera. Il érige, pour le duc de Savoie, le royaume de Lombardie; mais il réclame en échange la Savoie et le comté de Nice. En même temps qu'il donne une de ses filles au prince de Piémont, il veut marier avec la fille du duc de Mantoue le dernier de ses fils, afin d'avoir par là « un pied en Italie ou un spécieux prétexte pour y en vouloir prendre[2]. » Il tient à conjurer dans l'avenir les périls que la Lorraine, alliée de l'Empire et mère des Guises, a déjà suscités contre la France. C'est encore un mariage qui lui en fournira l'occasion : il unira le dauphin avec la fille aînée du duc, et préparera ainsi le jour où la Lor-

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 84.
2. *Id.*, p. 55.

raine deviendra une province française[1]. Enfin, tandis qu'il projette l'indépendance des Flandres espagnoles sous le gouvernement d'un infant et d'une fille de France, il porte ses vues du côté du Rhin ; il songe à étendre jusqu'aux rives de ce fleuve les frontières du royaume[2].

Telle était la première partie du grand Dessein : l'Espagne réduite à ses limites naturelles, l'Empire enlevé à la maison d'Autriche et redevenu librement électif, la Hongrie, la Pologne et la Bohême délivrées ou fortifiées et servant à l'Europe de remparts contre les Turcs, les petits États protégés, la Suisse, les Provinces-Unies, l'Italie mises à l'abri de toute conquête, la France obtenant un agrandissement légitime et faisant prévaloir pour le bien commun de la chrétienté sa généreuse influence !

Engagée dans ces perspectives, l'ambition de Henri IV ne s'arrêtait pas. Désirant asseoir la paix sur des fondements inébranlables, il estimait que le meilleur moyen d'empêcher les conflits entre les nations était de prévenir entre les souverains et leurs sujets les mésintelligences, et c'était encore à la France qu'il

1. C'était du moins son intention. Le mariage avait été négocié et arrêté avant sa mort par l'entremise de Bassompierre. On sait qu'il n'eut pas lieu, et que Louis XIII épousa Anne d'Autriche.

2. *Mémoires* du cardinal de Richelieu. Collection Michaud et Poujoulat, t. XXI, p. 11.

confiait la mission de donner ces enseignements au monde. Il est dans les tendances des gouvernements despotiques d'enfanter à la fois les violences au dedans et les bouleversements au dehors. Philippe II tenait opprimés ses États en même temps qu'il menaçait les nations étrangères : la tyrannie avait été chez lui le prélude de la conquête. Henri IV est en France, avant de l'être en Europe, le plus modéré des princes, et le premier motif qui lui fait désirer la paix, c'est le bien de son peuple. Il ne se contente pas de poursuivre dans son royaume les réformes commencées; il aspire encore à pénétrer de son esprit les autres souverains. Il les convie à la douceur et à la justice. Il veut les déterminer « *par son exemple* à commander tant amiablement à leurs sujets, et desirer d'eux choses si équitables, qu'ils les disposent à leur obéir volontairement et gayement[1]. »

Pour chaque nation, comme pour l'Europe entière, les luttes religieuses formaient le plus grand obstacle à la paix. Ces luttes, Henri IV les avait éteintes en France ; il s'était efforcé de les apaiser au delà, et on ne voit pas que ses derniers projets aient pu ajouter beaucoup, en cette matière, aux grands traits de son règne. C'est ici pourtant que le témoignage des *Œconomies royales* semble le plus décisif, et, si l'on se rap-

1. *Œc. royales*, t. IV, p. 9.

pelle que Sully était protestant, le plus digne de créance.

Dés longtemps Henri IV avait exprimé le vœu « de rechercher les moyens propres pour l'établissement d'une seule profession de religion dans l'Europe chrestienne[1]. » C'était là le terme de son ambition. Que s'il ne pouvait y arriver immédiatement, il se flattait au moins de s'en rapprocher, en réduisant aux trois communions les plus répandues le nombre des religions qui partageaient l'Europe, et en assurant par de sages règlements leur respect mutuel.

Là où n'avaient point pénétré les divisions, elles devaient être fortement conjurées : le même prince qui avait dénoncé au sénat de Venise les tentatives de propagande protestante, entendait écarter de l'Italie l'esprit novateur « si le nombre de ceux qui le pourroient desirer n'estoit tellement augmenté que quelque grand trouble ne se veist préparé a ceste occasion[2]. » Là au contraire où la rupture était consommée, les persécutions devaient faire place à la tolérance. La tolérance à son tour devait préparer l'unité. Ainsi

1. *Œc. royales*, t. IV, p. 9. Nous ne croyons pas que, de nos jours, aucun historien ait relevé cette assertion si considérable de Sully. On s'est contenté de signaler le dessein de Henri IV pour la coexistence possible des trois grandes religions, dessein que le roi ne formait que pour arriver à la réalisation du premier souhait.

2. *Œc. royales*, t. VIII, p. 266.

l'estimait Henri IV; il avait déjà songé aux moyens d'opérer un premier accord entre le Pape et les souverains protestants : au Pape il comptait demander l'approbation de ses projets de tolérance; aux souverains protestants « une entière réconciliation avec le Pape et l'Église romaine, » et jusqu'à ce qu'elle fût pleinement accomplie, « une cessation de haines, animositez, et de toute aversion les uns envers les autres[1]. »

Alors se découvraient, comme l'achèvement de la politique que Henri IV avait suivie envers le Saint-Siége, ses projets en faveur de la souveraineté pontificale. Successeur de Charlemagne, s'étant porté en plus d'une rencontre le défenseur des États de l'Église, il lui convenait de reconnaître au pouvoir temporel de la Papauté de telles prérogatives qu'elle marchât la première, même au milieu de nations qui n'admettaient point sa suprématie religieuse. Tutrice des peuples au moyen âge, la Papauté, dans les desseins de Henri IV, devenait désormais leur arbitre, et son autorité, protégée par la garantie de toutes les puissances, se présentait pour concilier leurs différends[2]. Henri IV

1. *Œc. royales*, VII, p. 93.

2. *Id.*, t. VIII, p. 269. « Les choses s'acheminant doucement par telles moderations et assaisonnements, les grandes *faveurs* et bienveillances que le pape Clément VIII, Paul V *et plusieurs* grands cardinaux avoient tesmoignées au feu

avait commencé par lui remettre le soin de terminer les démêlés entre catholiques. C'était à elle qu'il confiait l'examen de ses contestations avec l'Espagne, au sujet de la Navarre et du Roussillon, comme il avait fait huit ans auparavant sa querelle avec le duc de Savoie, c'était à elle qu'il décernait la suzeraineté de la confédération italienne; et s'il faut s'arrêter à toutes les dispositions des plans développés par Sully, c'était la Papauté qui devait se rendre auprès de la cour de Madrid l'interprète des nations européennes pour obtenir la diminution volontaire de cette puissance, et proclamer l'établissement de la République chrétienne.

Le premier soin de Henri IV était de placer le Saint-Siége à l'abri des conséquences de la guerre qu'il allait entreprendre. A la veille de marcher contre l'Espagne, il déclarait tenir pour ennemis tous ceux qui ne suivraient pas ses armes; mais il faisait une exception pour le Souverain Pontife, qui demeurerait, selon

roy, luy avoient fait desirer pour le siége romain que, *si bien les papes de Rome n'estoient absolument reconnus pour chefs de l'Eglise par les protestants réformez, au moins y auroit-il moyen, voyant leurs animosites cessées, et ces temperamens pour faire subsister ensemble les trois religions pacifiquement* par eux approuvez, de faire estimer les Romains comme de grands et puissans rois et princes qui avoient toutes les qualitez et conditions necessaires pour estre reputez les *souverains arbitres de tous les differends qui pourroient intervenir entre les potentats et peuples d'une d'icelles religions les unes contre les aultres.* »

l'expression de Sully, « libre d'en user tout ainsy que bon lui sembleroit[1]. » Son expédition accomplie, il prétendait joindre le territoire de Naples aux possessions de l'Église, et le patrimoine de Saint-Pierre ainsi agrandi, il le constituait, sous la promesse commune des catholiques et des protestants, perpétuellement inviolable[2]. Belle et profonde conception! Parmi l'entraînement des convoitises humaines, au-dessus de ces conflits d'intérêts où les États sont emportés sur une pente si redoutable, devant ces triomphes de la force qui tour à tour élèvent et détruisent les empires, paraissait comme médiatrice suprême une puissance qui, embrassant tous les peuples dans sa sollicitude, sans menacer aucun d'eux de son ambition, empruntait tous ses titres à sa mission spirituelle, et déployait aux regards des nations errantes ou troublées l'image visible de la justice et du droit.

C'est dans de telles conditions que l'Europe pacifiée au dedans d'elle-même, et rentrée par la ruine de la politique de conquête en pleine possession de son indépendance, procédait à l'expulsion des Turcs. Dans son empressement à mettre en règlements tous les projets du roi, Sully n'a pas manqué de fixer d'avance le contingent que les diverses nations devraient fournir à l'expédition, et l'ordre dans lequel elles y pren-

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 336.
2. *Id.*, p. 254.

draient part. Mais la pensée de Henri IV éclate, cette fois encore, à travers les combinaisons du ministre : avant de combattre les Turcs, l'Europe doit s'unir ; unie, son premier devoir est de marcher contre eux.

Le grand Dessein de Henri IV nous est maintenant connu. Arrêtons-nous un instant à le considérer dans son ensemble. Quelque idée que l'on se fasse de ses dispositions, quelque origine que l'on attribue à chacune d'elles, il est impossible de ne pas remarquer en elles un caractère commun qui suffirait à déceler, au milieu de leurs diversités, l'inspiration générale de Henri IV : c'est que partant toutes de l'état du monde tel qu'à cette époque il se montrait, elles s'étendent toutes au delà et prolongent jusqu'à notre âge leurs applications. Cette habileté singulière avec laquelle ce prince sut consulter les nécessités passagères et les besoins durables des peuples, cette entente des expédients que l'heure présente réclame et des principes qui doivent dominer l'avenir, elles revivent dans ces plans conçus tout à la fois pour l'abaissement immédiat de la maison d'Autriche et pour le lointain apaisement des divisions européennes.

On a reproché au traité qui devait couronner la guerre de Trente ans d'avoir contrarié, par la distribution artificielle des territoires, les lois de la nature et le génie des peuples : on lui a reproché d'avoir substitué des intérêts mobiles aux règles immuables de

stice, et en réduisant celles-ci à une question de
ibre, d'avoir posé à l'avance les principes dont le
tage de la Pologne devait être la triste conséquence;
a montré enfin la paix de Westphalie remplaçant,
ins les matières religieuses, la tolérance par l'indif-
érence, et écartant des négociations de l'Europe,
avec l'arbitrage de la Papauté, la voix même de la
conscience chrétienne.

Sans entrer dans l'examen de ces accusations, nous nous bornerons à dire qu'à aucun titre la politique de Henri IV ne les eût méritées. Si la guerre de Trente ans est née des causes qui avaient fixé l'attention et déterminé les résolutions de ce prince, si dans les grandes choses accomplies après lui l'esprit de son règne a souvent reparu, il faut pourtant le reconnaître, l'expédition qu'il allait ouvrir promettait en un temps plus rapide des résultats plus favorables à l'équité politique et à la pacification religieuse.

Dans ses desseins comme dans ses actes, Henri IV avait également repoussé les combinaisons arbitraires. Les plans qu'il avait médités pour le règlement de la destinée des peuples se trouvaient accommodés à la situation particulière de chacun d'eux; d'un regard assuré il avait toujours visé à ce résultat de faciliter pour le progrès de tous, l'accomplissement de le mission respective.

Ces petits États, dont la paix de Westphalie aur

suivant quelques-uns, mis les droits en péril, c'était précisément sur le maintien de leur intégrité que Henri IV avait fondé sa politique. Il n'était pas un seul d'entre eux dont il n'eût pris la défense et secondé le développement. Pour n'opposer qu'un exemple à l'attentat dont le dix-huitième siècle devait être l'insensible témoin, on peut se représenter, à l'extrémité de l'Allemagne, ces trois royaumes, la Pologne, la Hongrie, la Bohême, fortifiés par Henri IV, et par lui placés sous la protection commune des grandes puissances; que l'on accepte la forme déterminée de ces projets, ou que l'on en prenne seulement l'inspiration, pour s'arrêter surtout à cette pensée de garantir en même temps contre les Turcs et contre les Tartares l'indépendance de la Pologne, on avouera que le partage de l'héroïque nation n'y eût trouvé d'aucun côté sa sanction ou son excuse.

Ce que préparait au contraire cette politique, ce qu'elle portait dans ses maximes, ce sont ces entreprises qui ont honoré notre âge, ce sont ces grands principes qu'à travers tant de défaillances et de bouleversements notre pays semble appelé à faire prévaloir. Ce respect des États faibles, cette sollicitude *paternelle*, comme disaient les Allemands et les Hollandais, pour leur indépendance, cette attention à ramener ou à maintenir chaque nation dans la voie que la Providence lui a faite, qui mieux que Henri IV en a donné

l'exemple? En considérant les desseins de ce prince pour assurer le bon gouvernement des peuples autant que leur liberté, qui ne s'est rappelé les expéditions accomplies aux jours glorieux de notre siècle, l'établissement du royaume de Grèce et l'expédition de Rome? Dans ses efforts contre la barbarie, dans ses luttes opiniâtres contres les Barbaresques, qui n'a salué d'avance la prise d'Alger? Dans cette intervention libératrice qui décide l'affranchissement des Provinces-Unies, protége l'Italie, seconde les revendications de la Hongrie, de la Bohême et de l'Allemagne, comment ne pas entrevoir la source et la règle de ces inspirations qui, pour être égarées par l'esprit d'aventure ou de désordre, n'en sont pas moins conformes à l'éternelle justice? Qui n'a reconnu enfin dans les projets de Henri IV contre les Turcs l'inquiète vigilance de notre époque pour les chrétiens d'Orient?

Il est dans la politique de Henri IV une pensée plus haute, dont les révolutions n'ont pas détruit l'opportune grandeur, et que sanctionnent toujours la mission secrète et le vœu persévérant de notre patrie : c'est la pensée religieuse. Oui, jusque dans les espérances religieuses de Henri IV, jusque dans les plans formés par ce prince pour le retour de l'unité et pour la pacification de l'Europe, se retrouve la saine et profonde entente de la vocation et du génie de la France.

De son rocher de Sainte-Hélène, Napoléon, méditant

sur les épreuves et les destinées de la France, s'est étonné qu'au milieu des divisions de l'Europe, l'ancienne monarchie fût demeurée fidèle à la foi catholique. Il a reproché à François Ier de n'avoir point embrassé le luthéranisme, « si favorable, disait-il, à la suprématie royale[1], » et de ne s'être pas porté l'adversaire de Rome autant que de la maison d'Autriche. En une autre circonstance, il se félicitait de n'avoir aucune croyance arrêtée, et il ajoutait qu il aurait pris soin, s'il fût resté sur le trône, d'inspirer à son fils de semblables dispositions, voyant dans cette « espèce d'incrédulité un bienfait pour les peuples » et un gage pour la paix religieuse[2]. Étrange erreur dans ce puissant génie, et qu'on ne saurait expliquer que par la déplorable habitude de n'envisager en l'homme que la matière, et de sacrifier partout l'empire des forces morales à la régularité mécanique d'un ordre sans âme !

Nul système ne serait à coup sûr plus opposé au caractère de la France. Une croyance qui se dissipe dans la pensée individuelle, comme en Allemagne, ou qui se limite, comme en Angleterre et en Suède, à la constitution d'un État, répondrait mal à l'esprit logique et à l'élan propagateur de notre pays. Ce qui lui conviendrait moins encore qu'une telle croyance,

1. *Mémorial de Sainte-Hélène*. Paris, 1824, t. V, p. 380.
2. *Id.*, t. IV, p. 206.

ce serait de n'en avoir aucune. La France peut s'égarer; elle ne sera jamais neutre. Plus avide d'influence que de conquêtes, il est dans sa nature de ne point se restreindre à un intérêt personnel, mais de se porter au dehors et d'embrasser le monde. Pour elle, la politique la plus nationale fut toujours une politique humaine, et comme la religion catholique elle-même, universelle. Le souci du progrès de tous, le besoin de chercher dans la prospérité des autres sa propre gloire, la noble ambition de ne point garder pour soi la vérité, mais de la répandre, telle a été dans tous les temps, quelquefois indignement pervertie, mais toujours vivante, l'inspiration de la France. C'est par là qu'elle a bouleversé l'Europe. C'est par là aussi qu'elle l'a raffermie et dominée. C'est par là qu'elle a su, à l'époque même que nous considérons, rattacher à son nom des peuples mutuellement ennemis, mériter la confiance des races du Midi sans perdre l'alliance des États du Nord, développer en Orient le double ascendant de son drapeau et de sa foi, et exercer parmi les divisions religieuses cette médiation souveraine dont elle voulait préparer le retour aux mains de la Papauté.

Sans doute cette mission qu'elle remplissait alors, ces grandes vues qui l'animaient, elle ne les a pas conservées dans leur intégrité. Elle a trop souvent cherché en dehors des sources auxquelles la ramenait

Henri IV la condition de sa prépondérance, et cependant, en dépit de ses fautes et de ses vicissitudes, ne l'a-t-on pas vue, dans toutes ces conjonctures solennelles qui, saisissant les nations comme les hommes au plus intime de l'âme, les obligent à se rattacher fortement aux principes de leur existence, ne l'a-t-on pas vue revenir à ces croyances qu'elle avait combattues? La défense du catholicisme, la protection du Saint-Siége, la ferveur des missions religieuses, le cri de l'Orient ne la rapprochent-ils pas, à tous les moments où nulle entrave n'arrête son élan, de la foi de Henri IV? Et la voix de ses plus glorieux souvenirs, le témoignage de ses plus illustres citoyens, même protestants, ne lui font-ils pas une loi, pour son ascendant et pour sa grandeur, de demeurer catholique?

Quoi qu'il en soit de ces réflexions, une chose est certaine, c'est que les conceptions de Henri IV répondaient merveilleusement aux vœux de ses contemporains. Il suffit de se pénétrer quelque temps des idées de cette époque, il suffit de se reporter au sein des préoccupations qui la dominaient pour se sentir à son tour entraîné. Du haut de ce trône s'échappe une influence à laquelle l'historien lui-même a peine à résister. Un écrivain allemand dont nous aimons à invoquer l'opinion, M. Léopold Ranke, semble d'abord tenir pour de pures chimères les projets attribués à Henri IV, et tout à coup, après avoir consi-

déré les vues de ce prince, après s'être mis en présence de la fermentation confuse qui alors travaillait le monde, il en vient, lui aussi, à partager ces rêves. Il entrevoit, à l'ombre d'une réconciliation religieuse de nouvelles destinées pour la France et pour l'Allemagne, et il finit par dire : « Je m'arrête. Il est trop facile, quand on pèse les chances du possible, de s'égarer dans le domaine de l'invraisemblable. Il est sûr que Henri IV était plein de grandes pensées. Il voyait encore briller sur lui son étoile, et se croyait destiné à de merveilleux exploits[1]. »

C'était en effet le sentiment ou plutôt la passion de ce siècle. Une ardeur curieuse et féconde enflammait ces hommes; les courages, si longtemps provoqués aux généreux exploits, bouillonnaient dans le calme de la paix, et tous ces élans qui se portaient tour à tour vers des buts si divers, qui enfantaient les fondations religieuses, qui vouaient les uns au sacerdoce et jetaient les autres sur quelque terre lointaine pour y verser leur sang ou y découvrir un monde, qui envoyaient Champlain au Canada[2] et Mercœur en Hongrie, tous ces élans, toutes ces ambitions se réunissaient dans une vague aspiration vers quelque

1. *Hist. de la France au dix-septième siècle*, t. II, p. 350.

2. Poirson, t. II, p. 283-331. — Voyez les curieux détails donnés par M. Poirson sur les colonies françaises fondées ou *favorisées* par Henri IV.

œuvre immense, et appelaient d'avance Henri IV au soin de l'accomplir.

Les deux grandes fins qu'avait poursuivies ce prince étaient les deux grandes fins de son temps: l'expulsion des Turcs et la paix religieuse. Un petit livre, malheureusement incomplet, et qui semble le sommaire de quelque vaste ouvrage, les expose en quelques lignes. Il émane d'un des hommes qui entrèrent le plus avant dans la confiance de Henri IV, du cardinal du Perron, et il porte ce titre qui dit tout: « Maximes d'Estat de Henry le Grand, l'observation indispensable desquelles reunira tous les subjects du roy à une seule et vraye religion, convertira à Jésus-Christ tous les infidèles, et mettra le turban des Ottomans aux pieds de la Croix en moins de dix ans [1]. »

1. Cet écrit se trouve à la Bibliothèque nationale. La lettre suivante, que Fresnes-Canaye, lui-même ancien protestant, adressait au cardinal du Perron, nous confirme dans la pensée que Henri IV avait particulièrement entretenu le prélat de ses desseins : « Autant que j'ay receu de deplaisir apprenant vostre indisposition par celle qu'il vous a plu m'escrire du 18, autant reçois-je de joye et de consolation de vous voir resolu a la perfection de l'ouvrage que *le roy requiert de vous;* non tant pour aucun plaisir qu'il prenne à vous donner cette peine que pour la cognoissance qu'il a, que *c'est à vous seul, Monseigneur, auquel Dieu a reservé l'honneur de la deffaite entiere des heresies qui ont si miserablement gasté son heritage depuis tant d'années,* et, qu'apres les avoir si heureusement batues, en tant exploits et rencontres particulieres, vous estes aussy esleu pour leur livrer une bataille generale, après laquelle elles

Voilà l'esprit du temps.

Il n'animait pas seulement les catholiques : les premiers d'entre les protestants en étaient également pénétrés. Les princes d'Allemagne, répudiant les maximes de Luther, aspiraient après la ruine de l'empire turc. Jacques Ier convenait avec l'ambassadeur de France que le rétablissement de l'unité religieuse serait la plus sûre garantie de la paix européenne [1]. Si le cardinal Baronius dédiait ses ouvrages à Henri IV comme au protecteur de l'Église catholique, le protestant Casaubon lui offrait sa traduction de Polybe comme au prince destiné à remettre l'union dans la chrétienté. Dès que Henri IV avait paru, on lui avait, comme par une sorte d'instinct, attribué cette mission. Il n'avait pas encore abjuré, que déjà de Thou écrivait : « Je ne puis penser que Dieu ayant contre tant d'entreprises, embûches et calomnies, deffendu, préservé et maintenu depuis vingt ans ce prince, et depuis appelé en l'extresme nécessité pour secourir son prince et seigneur, et enfin miraculeuse-

ne se releveront jamais, et vos lauriers verdiront eternellement au milieu de l'Eglise catholique. Je prie donc Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne la santé et la force *pour conduire à fin une si haute entreprise, si necessaire à nostre pauvre patrie et si glorieuse a vos merites.* » *Ambass.* de Fresnes-Canaye t. III, p. 297. 25 novembre 1606.

1. Lettre de Beaumont au roi. Suppl. franç., $\frac{295}{29}$, t. I part. II.

ment, contre tout discours humain, establi au throne de ses predecesseurs, ne l'ayt choisi en ces derniers jours pour instrument de quelque grande chose, qui tournera enfin à sa gloire et a nostre repos, c'est-à-dire pour mettre la paix en l'Église, et y rappeler sous sa foy non seulement tous les François devoyés, mais aussy les Allemans, Polonois, Suedois, Danois, Anglois et Écossois, ce qu'un autre prince ne pourroit faire[1]. » Henri IV avait lui-même témoigné souvent de semblables espérances. Il les exprimait d'abord pour son propre royaume : « Mon principal désir, disait-il au président Groulard, est de voir quelque jour un chacun reuny à la religion catholique; cela estant, je n'aurois regret de mourir un an après[2]. » Il les exprimait aussi pour l'Europe tout entière ; rétablir l'unité religieuse, c'était là, comme nous l'a attesté Sully, son premier souhait. De Thou en avait à son tour reçu l'assurance de la bouche du roi. « Je sçay, écrivait l'historien au duc de Bouillon, que Sa Majesté, pour luy avoir ouy dire plusieurs fois, desire sur toutes choses d'estre moyen de mettre la paix en la maison de Dieu[3]. » Un jour le roi lui avait dit, les larmes aux yeux : « En voyant les périls dont Dieu me garantit tous les jours, qui

1. De Thou, *Hist. de son temps*, t. XV, p. 537.
2. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. IV, p. 419.
3. De Thou, t. XV, p. 561.

sait s'il ne m'a point fait naître pour la réunion de l'Église. Je le présume et je le souhaite [1]. »

Il n'y a guère d'apparence qu'une vie d'homme puisse suffire à une si grande tâche. Aussi on s'étonnera peut-être que Henri IV y ait songé, et qu'il se soit un instant arrêté à des espérances dont cette terre ne semble pas destinée à voir l'accomplissement. La paix universelle par exemple! Faut-il croire que son règne puisse jamais arriver? Tant que les peuples seront séparés les uns des autres par des intérêts distincts et souvent contraires, tant que la violence ou la cupidité trouveront quelque part un asile, tant que le mal enfin n'aura point disparu du monde, comment se flatter de voir tarir les sources de la guerre? Assurément il serait périlleux de s'abandonner sans réserve à ces nobles chimères, et qui voudrait les imposer aux événements risquerait de les livrer elles-mêmes aux plus sombres démentis.

Mais si dangereuse que soit une pareille erreur, il y aurait un excès plus triste encore : ce serait de se refuser à poursuivre un grand but, sous prétexte qu'on ne peut l'atteindre. Les peuples comme les individus ont reçu de la Providence l'idée d'une perfection souveraine vers laquelle ils doivent toujours tendre, quoique à peu près certains de ne l'obtenir jamais.

1. *Mémoires* de de Thou, p. 349.

Pour n'être pas complétement satisfaite, leur peine n'est pas inutile ; car cette fin, qu'ils ambitionnent, ils en approchent sans cesse, et chaque progrès qu'ils font vers elle est pour eux une provocation à un nouvel effort. C'est la condition de notre grandeur : misérable serait la politique qui prétendrait s'y dérober !

Nous n'avons pas besoin de remonter loin dans notre histoire pour connaître à quel prix la guerre peut être, sinon éteinte, du moins rendue plus rare, et comment les gouvernements tempérés au dedans sont au dehors les gardiens les plus dignes et les plus fermes de la paix. C'était là, on s'en souvient, une des pensées de Henri IV. Il travaillait dans la même mesure à l'exécution de ses autres projets. Sans espérer voir la justice étendre partout son empire, il s'appliquait pour son propre compte à l'observer et à la défendre. Le plus pratique des hommes, il ne s'imaginait pas qu'une ère de concorde inaltérable allait tout à coup se lever sur les peuples ; mais il se conduisait dans ses actes et dans ses desseins comme s'il était appelé à en préparer le jour.

II

LES ARMEMENTS

Ouverture de la succession de Juliers (1609). — Rivalités qu'elle suscite. — L'empereur Rodolphe prononce le séquestre des États vacants, et les fait envahir par l'archiduc Léopold. — Surprise des princes protestants. — Le comte de Neubourg et le marquis de Brandebourg, tous deux prétendants à la succession, accordent leurs différends. — Le duc de Saxe, leur rival, est soutenu par l'Empire — Union de Hall. — Part de Henri IV dans ces événements. — Ses avertissements aux protestants dès l'ouverture de la succession. — Bongars envoyé aux princes pour leur offrir l'assistance du roi. — A la nouvelle de l'envahissement de Juliers, Henri IV redouble ses instances; il annonce aux diverses cours sa résolution et fait ses préparatifs de guerre. — Fuite du prince et de la princesse de Condé.—Juste mesure faite à l'influence que cet incident a pu avoir dans l'exécution des projets déjà arrêtés du roi. — Il ne se refuse pas, même alors, aux accommodements. — Dénombrement de ses alliances.— Formées dans les deux camps rivaux, elles lui conservent son caractère de médiateur au moment même où il redevient chef d'armée. — Organisation de ses troupes. — Ardeur de la France et inquiétude de l'Europe.

Elle semblait venue l'heure d'accomplir ces vastes projets. Jean Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, comte de la Marck et de Ravensberg, sei-

gneur de Ravenstein, était mort le 25 mars 1609. A peine ouverte, sa succession était vivement disputée, et les princes qui la revendiquaient représentant chacun un des deux grands partis qui divisaient l'Europe, menaçaient d'allumer pour leur propre querelle une guerre générale. Au premier rang des prétendants se trouvaient d'un côté le duc de Saxe, de l'autre l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg : ceux-ci alléguant le droit que leur conférait la descendance féminine, celui-là s'autorisant des lettres patentes de Charles-Quint qui appelait, à défaut d'héritiers mâles, la maison de Saxe à recueillir ce fief. Devant ces contestations, l'empereur évoque l'affaire à son tribunal ; il décide qu'en attendant le jugement le domaine litigieux sera mis en séquestre sous la garde de l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg et Passau, et Léopold, réunissant en toute hâte un corps de troupes, commence par s'emparer de Juliers.

Aussitôt les ennemis de la maison d'Autriche prennent l'alarme ; dans l'initiative de l'empereur ils reconnaissent le dessein de s'approprier définitivement les États vacants. L'électeur de Brandebourg et le comte de Neubourg, jusque-là rivaux, s'empressent de concilier leurs différends ; ils conviennent à Dortmund d'une action commune : pendant que l'électeur de Saxe se repose sur la faveur impériale, ils font appel

aux princes protestants qui, rassemblés à Hall, se liguent pour les soutenir.

La rapidité de ces résolutions, succédant tout à coup à une lenteur désespérante, ne tenait pas seulement à l'effroi causé par l'attitude de l'empereur : elle était en grande partie l'œuvre des conseils pressants de Henri IV.

Les événements qui venaient d'étonner l'Allemagne n'avaient point surpris le roi. Depuis dix ans il exhortait les princes à s'y préparer. Lorsqu'il apprit la mort du duc de Clèves, il jugea bien que l'affaire serait grave, et il en indiquait les difficultés par la façon dont il annonçait la nouvelle à Sully : « J'ay eu advis, disait-il, que le duc de Clèves est mort, et a laissé *tout le monde son héritier*, l'empereur et tous les princes prétendant à sa succession [1]. »

Son premier soin avait été d'envoyer Bongars aux princes intéressés. Il le chargeait de voir le marquis de Bade, l'électeur palatin, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg, le comte de Neubourg et l'électeur de Brandebourg. Il ne demandait pas à ces princes de recourir aux armes, mais seulement de se mettre d'accord et de se tenir prêts. Sans se prononcer pour aucun des prétendants, le roi engageait l'électeur de Brandebourg et le comte de Neubourg à entrer en arrangement,

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 165.

afin de ne pas offrir par leurs divisions un prétexte aux usurpations de l'empire. Il rappelait à ses alliés ses prédictions vainement renouvelées; il leur signalait le péril. Il leur montrait que si « par son infirmité l'empereur n'effectuoit point le dessein projetté, » la maison d'Autriche était là pour l'entreprendre, ajoutant que s'obstiner encore dans ses illusions, c'était « faire un compte qui se détruiroit. » Il offrait « à tous son assistance soit pour mettre les prétendants d'accord par voye amiable ou advancer la décision de leurs differends par la justice, et cependant empescher toute voye de faict à leur prejudice [1]. »

Il écartait d'ailleurs toute pensée d'agression, s'appliquant à réprimer les empiétements, de quelque part qu'ils vinssent, et en même temps qu'il obtenait de l'archiduc Albert promesse de neutralité, recommandant la patience à l'humeur impétueuse du prince Maurice d'Orange qui, rendu au repos par la trêve des Provinces-Unies, brûlait de rouvrir la guerre [2].

1. Instruction à M. de Bongars. 30 mai 1600. — Mss. suppl. franç., 1238⁴, t. VII, f° 22. — Saint-Germain, 1173.

2. *Négoc.* du président Jeannin, p. 631. « Je ne puis pour le présent prendre autre conseil et résolution que celle que je vous ai écrit avoir prise, qui est de m'opposer ouvertement au dessein et aux armes de quiconque y entreprendra contre la justice et les voyes ordinaires d'icelle; c'est pourquoi je n'approuve pas que ledit prince Maurice jette a présent des forces

Sur ces entrefaites arrive la nouvelle de l'envahissement de Juliers. Cette provocation change, en un instant, la face des choses. Toute l'Allemagne dépêche à Henri IV des ambassadeurs : l'empereur et l'archiduc Léopold pour lui expliquer leur conduite et se défendre de toute vue d'ambition; les électeurs ecclésiastiques pour lui demander le maintien de la paix; les protestants pour réclamer son appui. Aux premiers, Henri IV fait savoir qu'il est résolu à ne point offenser les droits de l'Empire, mais qu'il ne l'est pas moins à protéger ceux de ses alliés[1]; il justifie ses intentions auprès des électeurs ecclésiastiques par le contraste même de sa modération avec la violence qu'ont employée ses adversaires, et se retournant vers les princes protestants, il gourmande leurs défiances et leurs incertitudes; il les engage à s'organiser, et à ce prix leur promet son concours : « Combien que les Espagnols ayent pensé jetter quelques deffiances entre moy et messieurs les princes mes cousins, dit-il à leurs ambassadeurs, faisant courir le bruit que, soubs

dans le pays, parce que cela donneroit prétexte à d'autres de faire le semblable, et me semble qu'il est nécessaire d'être devant informé plus particulièrement de la justice des prétendants, comme de leurs déliberations en la poursuite d'icelles, sans innover aucune chose aux dits pays. » Lettre du roi au président Jeannin. 25 avril 1609.

1. Mss. suppl. franç., 1238⁴, t. VIII. Lettre à l'archiduc *Léopold*.

l'ombre d'assistance, je cherchois mon particulier, et que les princes avoient conçu cette opinion de moy, et, pour me la plus faire concevoir, Richardot m'en parla particulierement jusques a me dire que je n'estois nullement recherché d'eulx; toutesfois je suys demeuré ferme en ma résolution. C'est pourquoy ils ne doibvent doubter que je les assisteray. Mais il faut qu'ils prennent une briefve résolution. Car ils sont assez lents en leurs affaires. Je voudrois que j'eusse esté en leur conseil dix jours avant que l'archiduc Leopold entrast en Juliers. Je vous asseure qu'il n'y fust point entré. Ils sont encore un peu jeunes et n'ont pas pratiqué les affaires comme moy, qui ay la barbe grise. S'ils eussent de meilleure heure cherché mon conseil, je leur en eusse donné meilleur. Or, l'asseurance que je vous donne que je me porteray à leur juste action et à leur bonne union, je l'ai dit à Richardot et au comte de Hohenzollern [1]. »

C'est cette union des princes qu'il s'agit avant tout de former. Bongars reçoit à cet effet des instructions nouvelles : il doit visiter encore une fois les alliés du roi, leur représenter « rondement » l'état des affaires, les presser de tenir une assemblée et de rallier à leur cause le plus grand nombre d'auxiliaires possible, même le duc de Saxe, à qui il convient de

1. Le comte de Hohenzollern était l'envoyé de l'empereur. — Mss. Saint-Germain, 1173, f° 86. Septembre 1609.

faire entendre que, malgré les promesses de l'empereur, il sera trompé comme les autres : « Car le desseing des dits Impérialistes ou, pour parler plus clairement, des Espagnolz qui gouvernent les affaires sous le nom de l'empereur, est de s'en approprier a l'exclusion de tous[1]. » Cependant le roi continue ses bons offices en faveur des princes : il s'occupe de leur gagner le roi de la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies, et il agit auprès des souverains catholiques afin de renverser le jeu des Espagnols qui s'efforcent d'engager la religion dans ce débat.

Déjà le cardinal de La Rochefoucault était parti pour Rome, chargé des commandements du roi : il devait protester contre des accusations dont le Saint-Siége avait tant de fois éprouvé la fausseté, et confondre, par leur propre conduite, les « Impérialistes » qui prétendaient n'avoir d'autre vue que l'intérêt de l'Église, au moment même où ils faisaient mine de porter au duché de Clèves un protestant, le duc de Saxe [2]. Henri IV, dans ses lettres à M. de Brèves, revenait à son tour sur ces accusations : il engageait son ambassadeur à démasquer auprès du Pape ce zèle « affecté que les Espagnols empruntoient à tout bout de

1. Instruction à M. de Bongars. 10 novembre 1609. — Mss. suppl. franç., 1238⁴, t. VII.

2. Instruction à M. le cardinal de La Rochefoucault, allant à *Rome. 16 octobre* 1609. — Mss. Dupuy, 557, f° 101.

champ[1]; » puis il informait le Saint-Siége des stipulations qui sauvegardaient les droits de la religion catholique dans les États de Clèves et de Juliers. « Je veilleray de mesme, ajoutait-il, si les affaires s'eschauffent et que nos amys viennent à avoir le dessus, comme j'espere de leurs forces et courage, et dementiray par effects ceux qui publient que je fomente les dicts princes protestants exprès pour cooperer a la ruine de la dicte religion, afin d'advancer plus commodement leurs desseings par ce pretexte, me rendre autant odieux qu'ils veulent faire leur cause plausible et agréable à la veue du monde[2]. »

L'intérêt de cette lutte était purement politique. Il s'agissait d'abord de mettre un frein à des envahissements qui par eux-mêmes n'en connaissaient plus, et d'empêcher que cette nouvelle prise de possession d'un territoire étranger par la maison d'Autriche ne trouvât sa sanction dans l'inertie des puissances[3]. Il s'agissait, en outre, pour la France de soustraire à la domination impériale un pays voisin de ses propres frontières. La conduite du duc défunt, fournissant

1. *Lettres missives*, t. VII, p. 762. 31 août 1609.

2. *Id.*, p. 860. A M. de Brèves. 17 mars 1610.

3. « *Veterem injuriam qui fert invitat novam*, écrivait à ce sujet M. de Bongars; endurez aujourd'hui une mauvaise parolle, demain vous aurez un soufflet. On vous prend aujourd'hui un village, demain on vous prendra une ville; aujourd'hui une abbaye, demain un bailliage... On chasse aujourd'hui un pro-

secrètement des secours à l'Espagne dans la guerre des Provinces-Unies, avait révélé à Henri IV la nécessité de tenir ces domaines en dehors d'une influence ennemie. Placés sur les confins des Flandres, les États de Clèves et de Juliers assuraient à la maison d'Autriche un moyen de communication avec les Pays-Bas espagnols, en même temps qu'une position redoutable contre la France et la Hollande. En d'autres mains tout changeait : les Provinces-Unies recouvraient leur repos, et les Pays-Bas espagnols, isolés entre elles et la France, n'avaient de ressource que dans celle-ci. L'avantage particulier de la France était donc associé cette fois encore à la sécurité de l'Europe.

A ces raisons vint se mêler un autre motif dont l'influence, pour avoir été singulièrement exagérée, n'en est pas moins à constater et à déplorer. A l'âge de cinquante-six ans, et au milieu des plus grands desseins, Henri IV s'était épris de la jeune Charlotte de Montmorency, mariée depuis peu au prince de

lat, demain un prince de son Estat. Par accoustumance vous endurerez en grand ce que vous aurez enduré en petit : *Bovem feret qui vitulum tulit.* » Et s'adressant aux princes, qui demeureraient indifférents à ces spoliations exercées sur d'autres, il continuait : « Par un juste jugement de Dieu, vous endurerez en vostre personne ce que vous aurez laschement enduré en celle de vostre voisin; et vous serez secouru comme vous *aurez* secouru autruy. » Mss. suppl. franç., 1238[4], t. VIII, *f° 56.*

Condé. Justement inquiet de cette passion qui ne se dissimulait pas, le prince de Condé s'était enfui avec sa femme, et avait été à Bruxelles demander asile à l'archiduc Albert. La nouvelle inopinée de ce départ jeta Henri IV dans l'émotion la plus vive : il en éprouva une douleur qui remplit quelques-unes de ses lettres, et dont l'expression naïve pourrait toucher si une flamme plus jeune, et après tout moins condamnable, l'avait inspirée. La tristesse de l'homme devint bientôt le souci du roi. Quand il vit le prince de Condé porter plainte contre lui, pour un tel motif, à des cours ennemies, quand il le vit, d'époux offensé se faisant rival illégitime, entretenir les souverains de l'Europe de ses droits à la couronne de France, quand il apprit la réception injurieusement pompeuse que le gouverneur de Milan avait, au nom de l'Espagne, préparée au prince fugitif, son ressentiment contre cette puissance s'aigrit. « Ils veulent, écrivait-il, le reserver expres pour s'en aider et prevaloir contre mes enfants après mon decez[1], » et cet outrage à son trône, le plus sanglant qu'on pût lui faire, aiguillonna pour la lutte qui allait s'ouvrir ses résolutions déjà formées.

Il importe de ne pas s'y méprendre : l'incident que nous venons de dire excita l'ardeur de Henri IV, mais

1. *Ambass.* de M. de la Boderie, t. V, p. 58. 22 février 1610.

ne détermina en aucune façon sa conduite. Les dates sont ici les meilleurs témoins.

C'est le 29 novembre 1609 qu'a lieu la fuite ou plutôt l'enlèvement de la princesse de Condé.

Quelle avait été jusque-là l'attitude de Henri IV? Nous l'avons vu : à peine la mort du duc de Clèves connue, il avait pris les devants auprès des princes d'Allemagne. Le 30 mai il leur offrait son appui, et se déclarait prêt à « empescher toute voye de faict à leur prejudice. » Le 15 août, il écartait les sollicitations de l'archiduc Léopold, en lui exprimant « sa resolution ferme et amiable de ne point souffrir qu'on fasse tort à ses amis, tant que Dieu luy donneroit le moyen de l'empescher. » Quelques jours après, il relevait le courage des princes allemands, et en leur promettant de « se porter à leur action, » il ajoutait que son secours ne consisterait pas « en parolles, » mais « en effects. » Le 16 octobre, il avertissait le Pape qu'il « seroit contrainct d'unir et joindre ses armes à celles des princes interessez en ceste cause. » Dès cette époque aussi, il prévoyait l'étendue de la guerre, et écrivait qu'une fois engagée, elle deviendrait générale [1]. Le 10 novembre 1609 enfin, il renouvelait sa

1. Lettre du roi à M. de Berny, son ambassadeur à Bruxelles (octobre 1609). Mss. suppl. franç. 1238⁴, t. VIII.

avis aux princes allemands, et les pressait de « haster l'assemblée » d'où ils devaient sortir unis et armés.

A partir du 29 novembre, une autre préoccupation s'est glissée dans les dépêches du roi; elle va, dans les premiers jours, jusqu'à en déranger l'ordre, et le trouble de Henri IV se trahit jusque dans l'incohérence de ses instructions. Mais sa prudence survit à ce transport : les réserves qu'il posait naguère à son intervention, il ne s'en est point départi. Convaincu de la nécessité d'une résistance ouverte, il ne se décidera pourtant à l'opposer que si ses alliés le soutiennent dans la mesure qu'il réclame : après comme avant le 29 novembre, soit qu'il corresponde avec les princes d'Allemagne, soit qu'il s'adresse au roi d'Angleterre, il fait ses conditions : « Je ne veux, dit-il le 22 décembre 1609, danser seul le bransle sans sçavoir a qui je doibs faire bien et de qui j'en doibs attendre la recognoissance[1]. » A l'égard de ses ennemis, il ne se refuse point à un juste accommodement. Il consent à confier le duché de Clèves à un tiers, fût-ce même au duc de Saxe; mais son offre est repoussée par les Espagnols. Au commencement de l'année 1610, le marquis de Bonzi vient, au nom du grand-duc de Tos-

1. A M. de Bongars. — Mss. supl. franç., 1238⁴, t. VII. — Voyez aussi *Ambass.* de la Boderie t. V, p. 33... « Le roi ne veut seul endosser la cuirasse. » Villeroy à la Boderie. 6 février 1610.

cane, lui proposer de remettre les États litigieux à Bassompierre, sous la réserve que celui-ci prêtera serment à l'empereur en même temps qu'au roi. Henri IV se rend encore à cette ouverture; mais sa réponse ne fut connue des intéressés qu'après sa mort[1].

Cependant il presse ses armements; il s'occupe activement de recueillir le fruit de ses longues négociations. Tout en réunissant les secours avec lesquels il compte ouvrir la guerre, Henri IV ne perd pas de vue ses grands projets; il veut suivre, derrière le feu de la lutte, les combinaisons qui doivent en faciliter l'exécution. Des ambassadeurs sont désignés pour se répandre, suivant l'occasion, dans les divers États de l'Europe, pour interroger leurs dispositions, ou terminer avec les souverains les arrangements commencés. Béthune se rendra auprès du Pape et des petits princes de l'Italie; Bullion auprès du duc de Savoie et de la République de Venise; Caumartin ira en Suisse, Préaux dans les Flandres, Schomberg en Saxe, en Bavière, dans le duché de Brunswick et auprès du marquis de Brandebourg; Monglat à Constantinople; Bongars, le négociateur aimé de l'Allemagne, resserrera les intelligences avec la Hongrie, la Transylvanie et la Bohême; Boissize continuera à la cour des rois de Dane-

1. *Mémoires* de Bassompierre, p. 67.

mark et de Suède l'œuvre qu'il vient de remplir auprès de l'assemblée de Hall et chez les électeurs ecclésiastiques. Bassompierre s'est déjà rendu en Lorraine, et il a fait adopter par le timide souverain de ce duché un projet de mariage entre la fille aînée de ce prince et le Dauphin. Jeannin verra le roi d'Angleterre et ira retrouver ces Provinces-Unies, où ses conseils ont gardé tant d'empire. Enfin Ancel portera les propositions du roi en Pologne, et jusqu'auprès de l'empereur[1]; car l'espérance d'un accord amiable n'a pas cessé de luire au-dessus du tumulte des armes. S'il faut que les hostilités s'engagent pour rendre à leurs légitimes héritiers les États de Clèves et de Juliers, Henri IV compte sur la victoire pour se faire écouter : avant d'étendre ses entreprises, il veut, entouré de ses alliés et appuyé par la voix même du Souverain Pontife, solliciter pacifiquement de la maison d'Autriche des garanties qui affranchissent l'Italie et l'Allemagne et rassurent l'Europe[2].

Quelque puisse être le résultat de semblables démarches, les préparatifs de guerre s'avancent, et, soit que la lutte doive se restreindre à la succession de Clèves ou se porter sur d'autres points, tout se dispose pour la soutenir. En Allemagne, l'union de Hall est formée : elle s'est liée avec Henri IV, et Christian

1. *Œc. royales*, t. VIII, p. 344.
2. *Id.*, t. VIII, p. 240.

d'Anhalt est allé soumettre au roi les dispositions du traité. Dix princes sont entrés dans la ligue; mais la plupart des autres princes protestants ont promis leur assistance; Boissize s'est rendu auprès des électeurs ecclésiastiques pour leur garantir la sûreté de la religion catholique : « De quoy j'offrirai, écrit encore Henri IV, de me rendre pleige et caution en leur endroict[1]. » Déjà l'électeur de Mayence a montré des dispositions favorables. Les mêmes ouvertures ont été accueillies du duc de Bavière[2] : nommé chef de la ligue catholique, il garde au sein des mouvements qui agitent l'Allemagne une immobilité dont ses alliés s'étonnent[3], et dont le secret se révélera peut-être au jour où le roi paraîtra à la tête de son armée.

C'est aussi le départ de Henri IV qui, pour d'autres motifs, décidera le consentement, jusque-là incertain, du roi d'Angleterre[4]. Cependant il s'est engagé, avant

1. *Ambass.* de M. de la Boderie, t. V, p. 58.
2. *Œc. royales*, t. VIII, p. 229.
3. Pfister, *Histoire d'Allemagne*, t. VIII, p. 113 et suiv.
4. « Les Estats non plus que le roi de la Grande-Bretagne ne veulent faire marcher les leurs que notre maître ne paroisse. » Villeroy à la Boderie. 16 avril 1610. — *Ambass.* de la Boderie, t. V, p. 184. On a dit à tort, d'après Sully, que le traité était passé avec le roi d'Angleterre. Il ne fut conclu qu'au mois d'août, sous la régence, comme le prouve la lettre adressée le 30 août 1610 à la régente par M. de la Boderie. *Ambass., t. V*, p. 415. De même il suffit de lire la correspondance de Henri IV pour voir combien il est inexact de dire que le Pape avait adhéré au traité de Hall.

tout traité, à fournir quatre mille hommes de pied, et le colonel Cecil est parti pour les commander[1]. Avec eux se joindra le prince de Galles, qui a promis six mille hommes et cinq cents chevaux, et qui se fait gloire de venir apprendre lui-même, sous les regards de Henri IV, « le mestier des roys[2]. » On compte sur l'appui du Danemark et de la Suède. Enfin les Provinces-Unies préparent leur contingent : le prince Maurice doit le commander et le réunir aux troupes de la ligue allemande.

Contre l'Espagne, d'autres forces s'amassent. Bullion a passé les derniers traités avec le duc de Savoie. C'est de là que se forme la ligue à laquelle sont conviés tous les princes italiens. Mais incertaine comme l'Allemagne, et n'osant croire encore à cette lutte formidable, elle attend, pour se déclarer, que Lesdiguières ait fait voir les fleurs de lis sur le sommet des Alpes. Venise elle-même, dont le concours est assuré, continue à douter de la guerre et ne veut agir que si « le jeu » est une fois « commencé[3]. » Les levées se font à l'envi dans les cantons helvétiques : six mille Suisses appartenant

1. « Le colonel Cecil part aujourd'hui pour aller commander à sa troupe et la faire marcher. Elle sera de quatre mille hommes entre Anglois et Ecossois. » La Boderie à Puysieux. 10 avril 1610. — *Ambass.* de la Boderie, V, p. 186.

2. Fontenay-Mareuil, p. 11.

3. Instruction à M. de Bullion. — Ms. anc. fonds, 8965. Mars 1610.

en grand nombre au cantons catholiques[1] sont re dus en France avant la fin d'avril; le duc de Rohan d les commander. Les ligues grises s'arment en fave de Henri IV. Reste : Saint-Siége. Il tente un dern effort pour conjurer la rupture; ses envoyés vont même temps porter des paroles de conciliation roi de France et au roi d'Espagne. C'est le dev du Père commun. Mais s'il ne prend pas parti da la lutte, c'est pour se réserver les moyens de 1 mener la paix. Instruit des vues de Henri IV, i refusé de s'unir à ses adversaires : « Le Pape, comr prince prudent et equitable, écrit Henri IV, r voulu jusqu'à présent engager son nom et puissance en la ligue que la maison d'Austric poursuit en Allemagne et ailleurs, sous le pretex de s'opposer aux eretiques, jaçoit qu'il en soit fc sollicité par l'empereur et le roy d'Espagne, par que je luy ai faict demonstrer et toucher au doigt q ceste practique et poursuicte ont bien un autre b que celuy de la gloire de Dieu et de la conservation nostre religion; et aussy parce qu'il a voulu conse ver le nom et les fonctions de Pere commun envers le parties, sans se partialiser pour l'une plus que pou l'aultre, affin de pouvoir estre propre et capable de moyenner un bon accord entre nous[2]. »

1. Fontenay-Meuil, p. 12.

2. *Lettres missiv.*, t. VII, p. 871. 20 mars 1610.

Tel est le dénombrement des puissances sur lesquelles s'appuie Henri IV. Les unes ont formellement engagé leur concours; les autres semblent incertaines. Celles-ci, pour la plupart, se mettront en mouvement quand les premières auront marché. Comme pour ajouter une dernière confirmation à la politique du roi, ces alliances offrent ce caractère qu'elles tiennent à des camps opposés; en redevenant chef d'armée, Henri IV ne cesse pas de se montrer arbitre. Au moment où les Espagnols l'accusent de conspirer contre la foi catholique, il oblige les princes d'Allemagne à la respecter, et malgré sa liaison avec les États protestants, il conserve si bien son dévouement envers le Saint-Siége, que le roi d'Angleterre hésite à le suivre, dans la crainte de le voir tout à coup se rapprocher, par l'entremise du Pape, de la cour de Madrid[1]. Au Souverain-Pontife il fait dire, par le cardinal de La Rochefoucault : « Sa Majesté employera volontiers son credit et pouvoir a composer les dicts differends, si elle s'apperçoit que l'on y procedde sincerement et de bonne foy. Mais aussi, s'il advient que l'on en use autrement ou que l'on aspire a convertir en guerre de religion ces debats qui seront purement temporels, sa dicte Majesté sera contraincte

1. *Ambass.* de la Boderie, t. V, p. 163. La Boderie à Henri IV. 1er avril 1610.

de franchir le sault avec ses amis... C'est pourquoy Sa Sainctelé est suppliée, si on en vient aux armes, d'estre contente de faire l'office de Pere commun, afin de se reserver le pouvoir et l'auctorité de composer après les affaires et moderer les aigreurs qui s'en suivront[1]. » En même temps, il protégeait contre l'animosité des princes protestants la religion catholique, et il disait publiquement que « si les princes catholiques d'Allemagne estoient troublez pour cause de religion, tant s'en fault qu'il voulut favoriser les protestants, qu'il seroit le premier qui se joindroit aux autres pour les fortifier, comme un prince et roy tres chrestien doit faire[2]. »

En France, l'armée achevait de s'organiser. Deux corps étaient formés : l'un placé sous les ordres du maréchal de Lesdiguières, l'autre que le roi commanderait en personne. Il était question d'établir aussi un troisième corps sur les frontières de l'Espagne ; il serait confié au maréchal de La Force, et porterait au besoin la guerre dans les États de Philippe III ; mais son emploi était encore douteux. Quant à Lesdiguières, il devait amener, suivant les conventions du traité de Brusol, douze mille hommes de pied et deux mille chevaux au duc de Savoie : à lui revenait le soin d'ou-

1. *Instruction au cardinal de La Rochefoucault.* — Mss. Dupuy, 557.
2. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, p. 803.

vrir au printemps prochain la campagne d'Italie. Henri IV se réservait celle d'Allemagne. Son armée se composait de trente-cinq mille hommes, dont vingt-cinq mille Français et douze mille Suisses ou lansquenets. Les commissions étaient expédiées : la noblesse accourait pour les obtenir de tous les points du royaume, et dans la sévérité qui présidait aux choix c'était déjà une victoire que d'avoir été agréé du roi[1]. A peine munis de leurs charges, les mestres de camp se répandent dans les provinces pour réunir les recrues; les troupes se rassemblent en Champagne : les généraux partent successivement pour prendre leurs commandements : l'artillerie est embarquée sur la Seine; partout retentit le pas des soldats. Enfermé à l'Arsenal, où il prend ses dernières mesures, Henri IV presse chacun de se porter au rendez-vous. Il vient d'écrire à l'archiduc pour lui notifier son intention de traverser les Flandres : c'est le 20 mai qu'il compte joindre à Châlons son armée, impatiente de le voir.

L'Europe attendait ce jour avec une sorte de stupeur : inquiètes ou pleines d'espérance, les nations avaient toutes les regards fixés sur la France, sur ces trésors entassés dans l'Arsenal, sur ces préparatifs silencieusement disposés, sur ces soldats prêts à marcher

1. Fontenay-Mareuil, p. 12; *Mémoires* du duc de la Force, *t. II, p. 253.*

derrière leur souverain. A travers l'incertitude des desseins que présageaient ces mouvements redoutables, il paraissait à tous que quelque chose de grand allait s'accomplir. L'Espagne hâtait ses armements[1], et le Turc, soupçonnant quelque entreprise contre son empire, faisait la paix avec la Perse, et se munissait de toutes parts contre le péril. Pressé de détourner le courroux du roi, l'archiduc Albert s'était engagé dans une lettre que devait, hélas! recevoir la régente, à assurer libre passage à son armée, et une voix, résumant l'impression de la chrétienté, avait été entendue à Cologne, disant publiquement que c'était témérité de prétendre résister à un prince si vaillant, si puissant et si heureux[2].

1. *Ambass.* de la Boderie, t. V, p. 184. « Le roi d'Espagne arme aussi de toutes parts, comme font tous les autres princes, tellement que toutes choses tendent à une guerre generale. » Villeroy à la Boderie. 16 avril 1610.

2. Matthieu, *Histoire de Henri IV*, p. 803.

III

LA DERNIÈRE JOURNÉE

Tristesse des derniers jours de Henri IV. — Ses pressentiments. — Impatient de rejoindre son armée, il ne reste à Paris que pour assister au sacre de la reine; mais ce retard aggrave ses appréhensions. — Intérêt qu'il prend à la cérémonie. — Ferveur qu'il y témoigne. — La journée du vendredi 14 mai. — Paroles du roi au duc de Guise. — Ses entretiens avec plusieurs de ses conseillers. — Finances, religion, guerre, il passe en revue tous les sujets qui avaient occupé son règne — Retiré dans son cabinet, il essaye en vain de prendre quelque repos. — A trois reprises il se met en prières. — Ses propos avec la reine. — Il ne peut se décider à la quitter. — Enfin il se fait conduire à l'Arsenal. — Arrivée du carrosse dans la rue de la Ferronnerie. — Meurtre du roi. — Ses dernières paroles. — On le transporte au Louvre, où il est assisté des prières de l'Église. — Sa mort. — Lettre qu'il écrivit en 1603, dans un moment où il se croyait près de mourir. — Douleur de la France et émotion de l'Europe à la nouvelle de la mort de Henri IV. — Oraison funèbre du roi prononcée au Vatican devant le pape. — Premiers résultats de sa perte dans le royaume et au dehors. — Conclusion. — Les principes du gouvernement de Henri IV sont applicables à tous les temps.

Cette attente, suspendue à ses pas, n'était point ignorée de Henri IV : il avait hâte de la justifier. Il lui

tardait de rejoindre son armée et de se mettre à sa tête. Cependant, à cette guerrière impatience, à cette magnanime prévision des choses qu'il se proposait d'accomplir, s'unissait une mélancolie insurmontable. Dernier charme de ce grand homme! On se le figure d'ordinaire sous cette apparence vive et enjouée qu'a exagérée la légende; mais combien on aime à découvrir sur ce front royal un pli de tristesse! Quel prestige ne gagne pas le génie, quand on lui sent un cœur et qu'on le voit partager, lui aussi, ces souffrances qui, tout en déchirant l'âme, font à la fois son attrait et sa dignité!

Henri IV connaissait ces intimes douleurs. Il disait souvent « qu'il ne feroit pas une longue vie, » et que, lorsqu'il n'y serait plus, « les gens de bien le trouveroient à dire[1]. » C'était pour lui une peine cruelle que de songer qu'il pourrait mourir avant d'avoir achevé son œuvre : comme Charlemagne considérant avec des larmes les barques des Normands qui menaçaient son empire et que sa mort allait rendre maîtres, il ne se représentait pas sans inquiétude les périls que la France aurait à courir, privée de son appui[2].

Au moment de s'engager dans une guerre décisive,

1. Matthieu, p. 812.
2. *Lettres missives*, t. V, p. 696.

ces craintes lui revinrent avec plus de force. « Je ne sais ce que c'est, disait-il à Bassompierre dans les derniers jours du mois d'avril; je ne sais ce que c'est, Bassompierre, mais je ne puis me persuader que j'aille en Allemagne. Le cœur ne me dit pas que tu ailles aussi en Italie[1]. »

Pour conjurer ces pressentiments, il voulait se rendre immédiatement au milieu de ses troupes. Il lui semblait qu'à leur vue toutes ses anxiétés auraient disparu. Il était si fier de son armée! il en parlait avec tant d'orgueil! « Qu'y a-t-il au monde, s'écriait-il, qui puisse résister à cela? Que ne feroient pas deux mil gentilshommes en presence de leur roy? Ils esbranleroient les montagnes[2]! »

Le sacre de la reine arrêta son désir. Le jour approchait où Marie de Médicis allait être couronnée régente; elle tenait beaucoup à ce que le roi fût présent à la cérémonie. Henri IV, qui avait peu de goût, et alors moins que jamais, pour ces grandes pompes, ne voulut pas affliger la reine par un départ précipité, et, malgré les instances de ses conseillers, il resta. « Que dira ma femme? répondait-il à Sully, car elle a merveilleusement ce sacre en teste[3]. » Mais ce retard pesait à son âme; ses appréhensions ne fai-

1. *Mémoires* de Bassompierre, p. 70.
2. Matthieu, p. 818.
3. *Œc. royales*, t. VIII, p. 366.

saient qu'augmenter, et on l'entendait répéter souvent : « Je ne sortirai jamais de cette ville! Ils me tueront ici! Maudit sacre, tu seras cause de ma mort[1]. »

Et cette mort qu'il redoutait, il en venait quelquefois, par une de ces contradictions qu'engendre la tristesse, à la souhaiter. Il exprima ce vœu, la veille même du sacre, à deux de ses serviteurs avec qui il se promenait aux Tuileries. Ceux-ci s'étonnèrent de ce que, dans tout l'éclat de la puissance, il pût s'abandonner à des idées si sombres, et, comme ils cherchaient à l'en détourner : « Vous estes plus heureux que moi[2], » reprit simplement Henri IV. En même temps, sa pensée se détachait de ce monde qu'il se sentait près de quitter. Remarquant son image multipliée sur le fronton des maisons, il disait que « ce n'estoit point à ceste aulne qu'un roy devoit mesurer sa gloire, ains (mais) à ses œuvres[3]. »

Le jeudi 13 mai, la reine fut sacrée à Saint-Denis. Dominant le deuil de ses pensées, Henri IV avait surveillé avec soin tous les préparatifs de la solennité. Sa curieuse attention se porta également sur tous

1. *Œc. royales*, p. 365.

2. Lettre de Nicolas Pasquier dans les *Œuvres complètes* d'Ét. Pasquier, t. II, p. 1061.

3. Legrain, *Décade, contenant la vie et gestes de Henry le Grand*, liv. VIII, p. 440.

les détails des pratiques observées par l'Église. La tenue des assistants, l'ordre de leur placement, la beauté des offices, il remarquait tout. Il écouta avec intérêt les explications que le père Coton donnait sur quelques-unes des cérémonies au maréchal de La Force, et considérant l'attitude de l'ambassadeur d'Espagne qui, par un usage de sa cour, ne se découvrait qu'au moment de l'élévation, tirant alors son chapeau et le remettant incontinent, « comme s'il eust salué un gentilhomme de cinq cens livres, » il ne put s'empêcher de dire : « Si nous avions le ressentiment de la religion tel que nous le devrions avoir, nous apporterions bien plus de reverence à ces mystères que nous ne faisons; car il faut croire que, depuis les paroles de la consecration prononcées jusques à la communion, Jésus-Christ est toujours present sur l'autel[1]. »

Pour lui, il avait montré en ce jour une piété extraordinaire. Suivant la naïve coutume des anciens rois, il avait uni sa voix, pendant la Préface, à celle du cardinal de Joyeuse, et, à mesure que le service divin prenait un caractère plus auguste, il avait laissé paraître de tels élans de ferveur, que tout le monde s'en aperçut et que le nonce, s'en expliquant avec les évê-

1. Matthieu, p. 808 « Ce sont ses propres mots, » ajoute l'historien.

ques, s'écria que « le Pape en recevroit beaucoup de contentement[1]. »

Henri IV, en effet, avait ressenti une profonde impression de cette solennité, où s'étaient trouvées réunies sous les regards de Dieu toutes les magnificences de la monarchie. « Vous ne sçavés pas, disait-il à l'un de ses confidents, à quoy je pensois tout-a-l'heure, en voyant cette grande assemblée. Je pensois au Jugement dernier, et au compte que nous y devons rendre à Dieu[2]. »

Le lendemain était le 14 mai.

Ce jour-là, le roi s'était levé de bonne heure, et à peine habillé, il s'était mis en prières. Bientôt, interrompu par Villeroy qu'il avait mandé, il expédia avec lui quelques affaires, et pour le reste il l'ajourna à un autre moment, afin d'achever ses pieux exercices. Il paraissait moins préoccupé. Il alla se promener aux Tuileries avec le jeune Dauphin et le cardinal de Joyeuse; il se plaisait à vanter la beauté des fêtes de la veille; son âme semblait rouverte à l'espérance[3].

De là, il se rendit aux Feuillants pour entendre la messe. Au sortir de l'église, le duc de Guise et

1. Matthieu, p. 809.

2 *Vie du P. Coton*, par le P. d'Orléans, p. 142 et suiv. — *Histoire du duc de Mercœur*, 1659, p. 171.

3. Matthieu, p. 817.

Bassompierre se présentèrent à lui et l'accompagnèrent jusqu'aux Tuileries. Il les égayait l'un et l'autre de ses vives reparties, et M. de Guise ne put s'empêcher de lui faire compliment sur cette grâce aimable qu'il mettait en toute chose ; mais cette réflexion, qui aurait dû lui agréer, le ramena soudain à ses tristesses. « Vous ne me connaissés pas maintenant, vous autres, leur dit-il; mais je mourrai un de ces jours, et quand vous m'aurez perdu, vous connoistrés alors ce que je valois, et la différence qu'il y a de moi aux autres hommes. » A ces mots, Bassompierre se récria et se plaignit de ce que le roi troublait sans cesse ses fidèles sujets de l'annonce de sa mort, lorsque tant de prospérités l'environnaient : « Mon ami, répondit Henri IV en soupirant, il faut quitter tout cela [1]. »

Plusieurs avis lui avaient été donnés pour qu'il ne s'éloignât point de son palais dans la journée. Il n'en voulut pas tenir compte. Le duc de Vendôme étant venu lui rapporter les prédictions sinistres de l'astrologue La Brosse, il sourit de sa crédulité, et lui recommanda de ne pas effrayer la reine par ces vains propos. Il s'entretint des affaires publiques avec quelques-uns de ses conseillers, et devant eux il en vint à traiter successivement des divers sujets qui avaient

1. *Mémoires* de Bassompierre, p. 71.

le plus excité sa sollicitude. On eût dit qu'à cette heure suprême quelque chose le portait à rassembler toutes les inspirations de son règne; sa grande âme se montra dans ses paroles avec son ardeur patriotique et chrétienne. Il conversa longtemps de la situation de ses finances avec le président Jeannin. Il lui exprima son intention de travailler résolûment « à la réformation de son Estat en toutes ses parties, » de soulager les misères du pauvre peuple, et de « ne plus souffrir que cy apres l'or eust plus de pouvoir en son royaume que la vertu et le merite. » Il ajoutait qu'il faisait appel, pour l'aider dans cette grande entreprise, aux efforts de tous ses bons serviteurs[1].

A un personnage de sa cour il parla de ses desseins pour la religion; il recherchait, disait-il, les moyens de ramener à l'Église catholique un de ses gouverneurs de province qu'il avait en grande affection, et il se proposait, au retour de son expédition, de préparer l'entière réunion de tous ses sujets « par des remedes si justes et asseurez qu'ils ne seroient rejettés que de ceulx qui aymeroient mieux la maladie que la guerison. » Son interlocuteur demeurait tout ému de ce langage : il admirait de voir le roi, au milieu du bruit des armes et des préparatifs de guerre,

1. *Matthieu*, p. 819.

entrer dans ces préoccupations; mais Henri IV lui déclara, par deux fois et avec une grande force, que « son esprit estoit toujours prest et disposé à cela [1]. »

Dans l'après-dînée, il se retira dans son cabinet pour écrire, mais il ne put rester longtemps en place; il se leva, s'approcha d'une fenètre, et passant la main sur son front il s'écria : « Mon Dieu! j'ai quelque chose là dedans qui me trouble fort! »

Il n'avait auprès de lui qu'un exempt des gardes. Il voulut essayer de prendre quelque repos. Il s'étendit sur son lit et en fit tirer les rideaux, comme s'il allait dormir. L'exempt s'aperçut bientôt que le roi s'était mis à genoux et qu'il priait. Cela fait, Henri IV se coucha de nouveau; mais il était trop agité pour goûter aucun sommeil. Il se releva et se promena quelque temps dans la chambre sans parler. Il se jeta encore une fois sur son lit, et recommença à prier Dieu. Puis il fit quelques pas, et, s'arrêtant près de l'exempt, il lui demanda quelle heure il était. L'exempt lui répondit qu'il était quatre heures, et se hasarda à ajouter : « Sire, je vois Votre Majesté toute pensive : il vauldroit mieux prendre un peu l'air pour destourner ceste humeur [2]. »

1. Matthieu, p. 819.
2. Legrain, *Décade*, liv. X, p. 480. — *Mémoires et Journal*

Alors Henri IV : « C'est bien dict ; faictes apprester mon carosse ; je vais à l'Arsenal voir le duc de Sully que l'on m'a dict qui se baigne aujourd'huy. Et puis, je serois bien ayse de voir en passant si toutes choses sont bien apprestées. » Il voulait parler des préparatifs qui se faisaient dans Paris pour l'entrée solennelle de la reine.

Avant de sortir, il se rendit auprès de Marie de Médicis. Au moment où il entrait dans la chambre de la reine, il trouva le chancelier, à qui il donna encore quelques instructions, et, comme celui-ci lui annonçait qu'il allait tenir son conseil : « Allez, fit le bon prince en l'embrassant ; je m'en vay dire à Dieu à ma femme. » Deux de ses fils, le duc d'Orléans et le duc d'Anjou, étaient auprès de la reine. Leur vue rendit quelque joie à Henri IV. « Il fit le père avec eux, » raconte un vieil historien ; mais ce n'était plus cette vive gaieté dont l'ambassadeur d'Espagne avait un jour été témoin. Tout en se prêtant à leurs jeux le roi demeurait inquiet, et il disait : « Je ne scay ce que j'ay ; je ne puis sortir d'icy [1]. »

de Lestoile, p. 585. Tous les contemporains s'accordent dans ce récit de la ferveur du roi. Voyez d'Aubigné, *Histoire universelle. Appendice*, p. 742 : « Apres s'estre jetté par trois fois sur un lit pour y chercher le repos, avoir prié Dieu extraordinairement... » Nicolas Pasquier. Lettre déjà citée. « Il se jette par trois fois, en la ruelle de son lit, pour prier Dieu. »

1. Matthieu, p. 820.

La reine le supplia de ne point contrarier ces pressentiments et de renoncer à sa promenade. Il s'y refusa : quelles que fussent ses craintes, il ne pouvait se faire à l'idée qu'au milieu de ses sujets sa vie fût en péril. Il songeait au bien qu'il leur avait fait et à Dieu qui le protégeait : « Je me recommande à Dieu quand je me couche ; je le prie de me conduire quand je me lève ; tout le reste est entre ses mains. Ce qu'il garde est bien gardé. Il me garantira des fols, et ne crains point les sages. Au partir de là, je vis en telle façon que je ne doibs entrer en defiance ; c'est aux tyrans d'estre toujours en crainte et frayeur. Les pasteurs courageux dorment en seureté ; les couards ont toujours peur [1]. »

Vitry, qui était présent, réclama du moins la faveur de l'accompagner, comme capitaine des gardes, ajoutant qu'il n'aurait point de repos s'il savait le roi « en ceste grande ville pleine d'un nombre incroyable d'estrangers et d'inconnus. » Henri IV n'écouta point ses instances, et le chargea d'aller voir si l'on exécutait les ordres qu'il avait donnés pour la fête du dimanche : « Il y a cinquante et tant d'ans que je me garde sans capitaine des gardes, disait-il ; je me garderay bien encore tout seul. » Pourtant il ne parvenait pas à quitter la reine ; il sortit deux fois, et deux fois

1. Matthieu, *ibid.*

revint à elle en lui disant : « Ma mie, irai-je ? n'irai-je pas[1] ? » Enfin, après l'avoir embrassée à plusieurs reprises, comme pour une longue séparation, il se décida.

Au moment de monter en carrosse il fit le signe de la croix[2], et tout pressé de rompre avec ses incertitudes : « Mettés moy hors de céans, » dit-il à ceux qui lui demandaient où il voulait aller. Il avait commandé, pour mieux voir les décorations de la ville, qu'on ouvrît son carrosse de tous les côtés. Arrivé devant l'hôtel de Longueville il renvoya son escorte, et n'ayant conservé avec lui que quelques gentilshommes et des valets de pied, il ordonna qu'on le conduisît à l'Arsenal.

Le roi avait fait placer le duc d'Epernon à sa droite, auprès de lui; de son côté, à la portière gauche, se tenaient le duc de Montbazon et le maréchal de La Force ; du côté du duc d'Epernon, le maréchal de Lavardin et M. de Créqui ; sur le devant étaient le marquis de Mirebeau et M. de Liancourt, premier écuyer. A l'entrée de la rue de la Ferronnerie, Henri IV aperçut un de ses lieutenants, le sieur de Montigny ; il le salua, en lui disant avec cette bonté qui lui était familière : « Serviteur, Montigny, serviteur[3]. »

1. *Lettre* de Malherbe, citée par M. Poirson, t. II, p. 935.
2. *Lettre* de Nicolas Pasquier, déjà citée.
3. *Matthieu*, p. 824.

Il y avait dans cette rue un embarras de charrettes qui obligea le carrosse à ralentir sa marche. Les chevaux allaient au pas; les valets de pied avaient fait un détour pour éviter l'encombrement. Le roi venait de remettre au duc d'Epernon un mémoire que lui avait adressé le comte de Soissons : puis, se penchant vers la droite, appuyé d'une main sur le duc d'Epernon, de l'autre sur le duc de Montbazon, il dit au maréchal de Lavardin : « Au retour de l'Arsenal je vous feray voir le dessein que d'Escures m'a faict pour le passage de mon armée; vous en serez content, et j'en ai reçu un grand contentement. »

Cependant un homme qui depuis quelque temps suivait le carrosse, s'était glissé le long de la rue à travers la confusion des voitures. Placé du côté du roi, il le voit se tourner vers la portière opposée; il monte précipitamment sur les rayons d'une roue de derrière, et, se jetant sur l'infortuné prince, il le frappe de deux coups de couteau. Henri IV pousse un faible cri : « Je suis blessé! » — Qu'est-ce, sire? » lui demande M. de Montbazon. « Ce n'est rien, ce n'est rien, » répond le roi d'une voix mourante. Le duc d'Epernon et le maréchal de La Force le soutiennent et lui recommandent de penser à Dieu. Henri IV joint les mains et lève les yeux vers le ciel. On crie au peuple que le roi est blessé, et le carrosse, fermé en toute hâte, est ramené au Louvre.

Le roi fut porté dans son cabinet. Ce fut là, sur ce lit où quelques moments auparavant il avait inutilement cherché le repos, qu'il rendit l'esprit. La religion couvrit la tristesse de cette heure déchirante. L'archevêque d'Embrun donna l'absolution au monarque expirant [1]. La vie ne l'avait point encore abandonné, suivant plusieurs témoignages. Ayant entendu son premier médecin lui dire : « Sire ! souvenez-vous de Dieu ! Dites en votre cœur : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi ! » il ouvrit les yeux par trois fois [2].

Du reste, pas une parole : c'est en vain qu'on voudrait approcher ce lit funèbre; c'est en vain qu'on voudrait percer la foule qui l'entoure et recueillir de cette âme prête à quitter la terre quelque grande et

1. « Il expira étant dans le Louvre, où il fut ramené aussitôt qu'on le vît blessé, et rendit l'âme entre les mains de monseigneur l'archevêque d'Embrun, ayant témoigné par signes des yeux et des mains le recours qu'il avoit à Dieu. » *Mémoires* de Pontchartrain. Coll. Michaud et Poujoulat, t. XIX, p. 299. — *Discours et soupirs de la France sur l'attentat et parricide commis en la personne de tres heureuse memoire Henry IIII, roy de France et de Navarre.* 1610. — « Il rendit l'âme à Dieu (au Louvre) temoignant des yeux et des mains qu'il eslevoit en haut, qu'il mouroit vray chrestien et bon catholique. Ce fut monsieur l'archevêque d'Abrun (Embrun) qui le servit et l'exhorta en ceste dernière action. »

2. Matthieu, p. 827. — Cet historien dit tenir le fait de Petit, le premier médecin, et d'un autre gentilhomme, bien que, pour son propre compte, il semble croire que le roi était *déjà mort.*

suprême pensée. Il a été saisi tout vivant par la mort, et cette bouche éloquente s'est tue soudain et pour jamais. Il existe du moins une lettre, dictée par le roi en un moment qu'il jugeait devoir être le dernier. Ecoutons le langage qu'il tenait alors : « Mon amy, écrivait Henri IV à Sully le 17 mai 1603, mon amy, je me sens si mal qu'il y a bonne apparence que le bon Dieu veut disposer de moy. Or estant obligé, après le soin de mon salut, de penser aux ordres necessaires pour asseurer la succession à mes enfans, les faire regner heureusement à l'advantage de ma femme, de mon Estat, de mes bons serviteurs et de mes pauvres peuples que j'aime comme mes chers enfans, je desire conferer avec vous de toutes ces choses avant que d'en rien resoudre. Partant venés me trouver en diligence, sans en rien dire à personne ny donner aucune alarme [1]. »

Il n'eût point exprimé d'autres sentiments au jour néfaste où nous sommes parvenus. Silencieux et inanimé, les mêmes sujets l'eussent encore inspiré : sa famille, ses peuples, Dieu !

Qui pourrait peindre la douleur de la France à cette lamentable nouvelle? Jamais on ne vit pareille désolation, jamais deuil plus unanime. Tout retentissait de gémissements et de sanglots : Paris, le Louvre, les

1. *Lettres missives*, t. VI, p. 87.

boutiques, les villes, les campagnes, les catholiques comme les protestants, les paysans comme les hommes d'État, tout était en pleurs. « Je meurs de notre commune perte. Je n'ai point assez de larmes pour la pleurer, écrivait Villeroy à la Boderie [1]. » Dans les provinces, les pauvres gens des villages, se pressant sur les grands chemins, étonnés, muets, hagards, attendaient des passants quelques détails, et, lorsque la cruelle vérité leur avait été confirmée, ils se répandaient à travers champs « comme brebis sans pasteur [2], » avec des cris de désespoir.

Soixante ans plus tard, on se souvenait encore avec émotion de cette inexprimable douleur, et Bossuet la retraçait ainsi à Louis XIV :

« Il est arrivé souvent qu'on a dit aux rois que les peuples sont plaintifs naturellement, et qu'il n'est pas possible de les contenter quoi qu'on fasse. Sans remonter bien avant dans l'histoire des siècles passés, Sire, le nôtre a vu Henri IV, votre aïeul, qui, par sa bonté ingénieuse et persévérante à chercher les remèdes des maux de l'État, avait trouvé le moyen de rendre les peuples heureux et de leur faire sentir et avouer leur bonheur. Aussi en était-il aimé jusqu'à la passion, et, dans le temps de sa mort, on vit par tout le royaume

1. *Ambass.* de la Boderie, t. V, p. 260. 20 mai 1610.
2. Matthieu.

et dans toutes les familles, je ne dis pas l'étonnement, l'horreur et l'indignation que devait inspirer un coup si soudain et si exécrable, mais une désolation pareille à celle que cause la perte d'un bon père à ses enfants. Il n'y a personne de nous qui ne se souvienne d'avoir ouï souvent raconter ce gémissement universel à son père ou à son grand-père, et qui n'ait encore le cœur attendri de ce qu'il a ouï réciter des bontés de ce grand roi envers son peuple, et de l'amour extrême de son peuple envers lui[1]. »

L'impression ne fut pas moins vive parmi les nations étrangères : la douleur de quelques-unes put se comparer à celle qui remplissait la France. A l'annonce de cette catastrophe le roi d'Espagne fut saisi de stupeur, bien que délivré de ses appréhensions. Les Vénitiens reconnurent la perte qu'ils avaient faite, et plusieurs s'écrièrent : « Notre roi est mort ! » Jacques Ier, lui aussi, s'aperçut alors de ce que valait pour lui l'alliance de Henri IV. Il déclara qu'il « avait perdu sa main droite; » et tout le reste du jour où cette fatale nouvelle lui était parvenue, il montra une si grande tristesse que ses plus simples actes portaient la marque de son trouble[2]. Le prince de Galles le

1. 10 juillet 1675. *Œuvres complètes de Bossuet.* Édit. Lefebre, 1836, t. XI, p. 26. Citée par M. Villemain dans son rapport à l'Académie française. Août 1857.

2. *Ambass.* de la Boderie, t. V, p. 269. 24 mai 1610. « Il se montra tout ce jour-là si rempli de tristesse, écrit l'ambassa-

pleura[1]. Mais nul ne s'unit par de plus sensibles témoignages à la désolation de la France que ne fit le Souverain Pontife. C'était le 23 mai, dans la nuit, que Paul V avait appris le meurtre du roi. Aussitôt il envoya avertir l'ambassadeur, M. de Brèves, afin qu'il vînt le trouver dès la matinée. A peine l'eut-il aperçu qu'il se jeta à son cou, et après l'avoir tenu longtemps embrassé, il lui dit d'une voix brisée par les larmes : « Ha ! mon amy, vous avez perdu vostre roy et vostre bon maistre, et moy, j'ay perdu mon bon fils aisné : prince grand, magnanime, sage et incomparable, vrai fils de l'Église, affectionné à ce Sainct Siége. Nous nous devons tous ressentir de ceste cruelle mort ; vostre France plus ira avant, et plus en sentira la perte ; il n'y aura coing de terre qui ne pleure ce grand monarque, et de moy qui ay cest honneur de porter le tiltre de chef de l'Église, je veux par un privilége singulier en honorer la memoire au-dessus de tous les roys qui l'ont précédé[2]. »

deur, de mélancolie et d'étonnement, qu'il lui arriva trois ou quatre fois que, voulant entrer par une porte, il entroit par l'autre. »

1. *Mémoires* et *Journal* de Lestoile. Collection Michaud et Poujoulat, t. XV, p. 604. « Le prince en a pleuré. » Extrait d'une lettre écrite de Londres à Lestoile.

2. *Id.*, t. XV, p. 615. Voyez aussi *Sermon funebre fait aux obseques de Henri IIII, roi de France et Navarre, le* 22 *juin* 1610, *dans l'église de Saint*-Jacques de la Boucherie, par Fr. Jacques *Suares*, p. 9. « Ayant receu les nouvelles de sa mort le vingt-

Le même jour en effet, le Saint Père célèbra solennellement la messe pour le repos de l'âme de Henri IV. Le 28, les obsèques eurent lieu en grande pompe dans sa chapelle. Il voulut y assister en personne, et « ce qui ne s'estoit jamais remarqué en Pape quelconque[1], » il demeura présent à l'oraison funèbre qu'un prêtre français prononça, sur son ordre, à l'honneur du grand roi, « esleu par une certaine divine Providence le protecteur de la tranquillité publique, l'arbitre des princes chrestiens, et les délices du monde[2]. » A la même époque, celui dont les protestants de France disaient : « Nous avons perdu notre bon maistre[3] ! » recevait d'égales louanges de saint François de Sales[4].

troisième du mois de may a minuict, le Pape Paul cinquiesme fit incontinent de ses yeux fontaine de larmes, et la mesme heure envoya visiter monsieur l'ambassadeur, lequel le venant trouver au poinct du jour, se mirent a plorer l'un contre l'autre et furent une grande espace de temps sans se pouvoir dire mot. »

1. Lestoile, *ibid.*

2. *Oraison funebre récitée a Rome en la chappelle du Saint-Père, au Vatican, aux obseques de Henri le Grand, roy tres chrestien, le vingt-huitiesme de may* 1610, par Jacques Seguier, philosophe et théologien françois. Traduit sur le Discours latin fait à Rome « par l'expres commandement de Sa Sainctеté. »

3. *Mémoires* du duc de La Force, t. II, p. 276.

4. On trouvera la lettre de saint François de Sales, datée du 27 mai 1610, dans la préface des *Lettres inédites de Henri IV recueillies par le prince* Augustin Galitzin.

Ainsi se révélait dans la douleur universelle la grandeur de l'œuvre accomplie par Henri IV, et le sentiment du vide qu'allait causer au monde sa mort inopinée. Il avait assez vécu pour couronner son règne d'une gloire impérissable; pas assez pour assurer le plein achèvement de ses entreprises. Pendant quelque temps, l'Europe et la France, encore émues de la vigoureuse impulsion qu'il leur avait donnée, continuèrent à marcher dans ses voies, et l'on put croire que son esprit n'avait pas cessé de les animer. En France, dans ce pays qu'avaient durant tant d'années désolé les factions, l'ordre ne fut pas troublé : la noblesse, les villes, le peuple se rangèrent avec une étonnante docilité sous le gouvernement de la régente, et au sein de la prospérité que Henri IV leur avait reconquise, il ne se reconnut d'autre changement « sinon qu'on voyoit les visages d'un chacun baigné de larmes[1]. » En Europe, les choses se passèrent d'abord comme l'avait décidé le roi; quoique réduite, l'armée de Châlons ouvrit la campagne. Assiégée par les troupes réunies de la France et des princes, la ville de Juliers ne voulut se rendre qu'aux soldats de Henri IV, et les promesses que le roi avait faites à la religion catholique y furent strictement observées[2].

1. *Mémoires* de Pontchartrain, p. 300.
2. *Id.*, p. 304, et *Ambass.* de la Boderie, t. V, p. 417. —

Mais en France comme en Europe, les suites du tragique événement ne tardèrent pas à se manifester.

Les princes d'Allemagne, effrayés de leur isolement, laissèrent tomber leurs résolutions, et se hâtèrent de signer un accommodement aussi précaire qu'insuffisant. La guerre d'Italie fut abandonnée. « Je vous assure, écrivait Villeroy, que Sa Majesté defunte l'eut faite dès cette année, à mon avis, très heureusement et avantageusement, si elle eût vécu. Or il faut que nous changions à présent de dessein; notre jeune roi a les reins trop tendres pour les charger [1]. » En même temps, les mécontentements éclataient à l'intérieur; les rivalités et les intrigues se pressaient autour de la régente. La dilapidation des finances, le triomphe des favoris, l'abandon des anciennes alliances prouvaient par des signes trop visibles que Henri IV n'était plus là.

Toutefois ses idées et ses vues lui ont survécu. Quelques-uns de ses projets ont pu se dissiper avec les évé-

Puysieux à la Boderie. « Les conditions (de la reddition de Juliers) sont honorables a leurs Majestés, tant pour n'avoir voulu le gouverneur de la ville traicter qu'avec M. le marechal de la Châtre, que pour le soin qu'il a eu par le commandement de leurs Majestés de la religion catholique au dit pays. » 16 septembre 1610.

1. A M. de la Boderie. 24 septembre 1610. — *Ambass. de M. de la Boderie*, t. V, p. 423.

nements pour lesquels ils étaient formés; les maximes de son gouvernement n'ont rien perdu de leur opportunité ni de leur sagesse. Né au milieu des guerres civiles et obligé d'en affronter les chances pour parvenir au trône, il ne connut point les passions des partis, et en dégageant de leurs principes la vérité que renfermait chacun d'eux, il réussit à les concilier tous. Monarque héréditaire, il releva pacifiquement son autorité en employant ses priviléges à la garantie de tous les droits et son influence au développement de toutes les réformes. Souverain d'un puissant royaume, il s'attacha à fonder sa grandeur sur la prospérité de tous les États : par sa prévoyante sollicitude et sa fidélité inviolable, il triompha de leurs défiances et gagna leur amitié; alliant à une foi hautement proclamée la tolérance la plus généreuse, il chercha à éteindre parmi eux les luttes de croyances; encourageant dans leur sein toutes les forces vives, il en confondit l'élan avec ses propres intérêts, et comme il avait fait du pouvoir royal l'initiateur des progrès de la France, il fit de la France l'initiatrice des progrès de l'Europe. Enfin, et pour tout résumer, il eut ce rare mérite d'être de son temps et de le dominer. Il en répudia les perfidies et les violences. Il en prit tous les grands instincts; il sut à la fois les satisfaire et les dépasser; tandis qu'il répondait au présent, il devança l'avenir.

Par là sa gloire est de tous les siècles et s'étend à tous les pays; mais, de tous les pays, c'est à la France surtout qu'il appartient d'honorer sa mémoire, et de tous les siècles, il n'en est peut-être aucun qui soit appelé plus que le nôtre à imiter ses exemples.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

POLITIQUE INTÉRIEURE

LES AFFAIRES RELIGIEUSES.

LIVRE II

LE GOUVERNEMENT.

LIVRE III

—

POLITIQUE EXTÉRIEURE

—

LA PACIFICATION RELIGIEUSE.

—

LIVRE IV

—

L'INFLUENCE FRANÇAISE.

—

LIVRE V

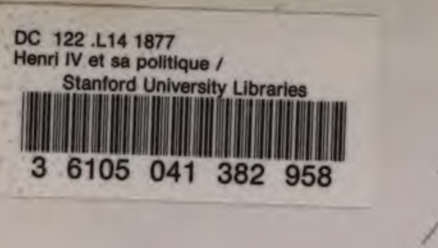
—

LA FIN DU RÈGNE.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — V. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5

7649


DC 122 .L14 1877
Henri IV et sa politique /
Stanford University Libraries
3 6105 041 382 958

DC
122
L14
1877

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

